



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : agrégation externe de géographie**

**Session 2022**

Rapport de jury présenté par : Lionel LASLAZ  
Président du jury

# AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

## Session 2022

### SOMMAIRE

<b>1. Présentation du concours</b> .....	3
1.1 Commentaires et observations du président .....	3
1.2 Statistiques relatives aux épreuves .....	5
<b>2. Épreuves écrites d'admissibilité</b> .....	10
2.1 Composition de géographie thématique .....	10
2.2 Composition de géographie des territoires .....	19
2.3 Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie .....	28
2.3.1 OPTION A : « Espaces, territoires, sociétés » .....	29
2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement » .....	35
2.3.3 OPTION C : « Aménagement » .....	40
2.4 Composition d'histoire .....	44
<b>3. Épreuves orales d'admission</b> .....	55
3.1 Commentaire de documents géographiques .....	55
3.2 Leçon hors-programme .....	81
3.3 Commentaire et confrontation de documents en histoire .....	93

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury. Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes (candidat, enseignant, professeur, etc.).

# 1. Présentation du concours

## 1.1 Commentaires et observations du président

Le concours 2022 a pu renouer avec des conditions « normales », telles que celles du concours 2019, avec du public (principalement les candidats de la session en cours) venu assister aux épreuves orales. La régularité de cette présence lors de la session d'admission (une centaine de personnes par commission sur les 12 jours d'oral) souligne l'intérêt que les auditeurs ont retrouvé à s'intéresser aux épreuves d'admission d'un concours, public, de la fonction publique. Il souligne aussi que le temps passé à écouter une prestation orale d'agrégation n'est pas perdu, car il offre l'opportunité d'étoffer sa culture géographique et la chance de suivre des épreuves au cours desquelles des candidats proposent une lecture renouvelée, pertinente et, parfois, de haut niveau, de la géographie.

Comme pour chaque édition, le jury a travaillé dès l'automne à la préparation des oraux, notamment pour résoudre les problèmes informatiques rencontrés lors de la précédente session. Force est de constater qu'aucune difficulté de cette nature n'a perturbé cette session. Le service informatique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avec une permanence de maintenance à demeure, a été d'une grande efficacité et d'une grande aide. Le jury remercie vigoureusement l'ensemble des personnels mobilisés. Il remercie également les directions des UFR de géographie et d'histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ses équipes administratives.

Les oraux des deux épreuves de géographie se déroulent dans les locaux de l'Institut de Géographie. Le jury remercie tout particulièrement la conservatrice de la bibliothèque de géographie et son adjointe, ainsi que toute son équipe, admirablement mobilisées pour la préparation en amont des épreuves orales de géographie et leur tenue durant les 15 jours d'épreuves, car ces dernières nécessitent de l'installation en amont et du rangement en aval.

De même, le jury remercie la BIS, la bibliothèque Lavis et la bibliothèque Sainte-Geneviève pour leur mise à disposition des ouvrages d'histoire. L'épreuve orale d'histoire de l'agrégation externe de géographie se déroule depuis 2019 au sein des locaux de la Sorbonne. Pendant 12 jours, cette épreuve mobilise les personnels de cet établissement et de l'Académie de Paris. Qu'ils soient remerciés pour leur aide, leur engagement et leur disponibilité. La BIS, le SIEC ont également contribué à la préparation sereine des oraux avec la mise à disposition des salles, moyens et matériels prévus pour les oraux du concours.

Le jury ne fonctionne pas seul et il tient à remercier très chaleureusement les appariteurs, dont le dévouement et la disponibilité pour aider et rassurer les candidats ont fait merveille : efficaces et discrets, ils méritent de la part de tous les candidats le respect et la considération pour tout le travail qu'ils accomplissent à leur service.

Le jury tient aussi à remercier l'équipe de la société *Exatech* pour sa disponibilité et la mise à disposition rapide des copies numérisées. Enfin, le directeur remercie la DGRH, en particulier les services en charge de l'impression des sujets, de la mise en ligne des programmes du concours, et la gestionnaire du concours pour son suivi et son efficacité.

Depuis la session 2020, le cadrage renforcé de la correction des copies décidé par le directeur a conduit à réduire les écarts possibles entre binômes de correcteurs. Ainsi, la moyenne des 4 épreuves d'admissibilité se tient en 0.18 point (encore moins que lors des deux précédentes sessions), traduisant le fait qu'aucune épreuve écrite ne favorise davantage l'admissibilité qu'une autre (cf. 1.2 Statistiques relatives aux épreuves). La moyenne des trois épreuves d'admission s'étire sur 0.43 point (1 point lors de la session 2021).

Le jury tient à faire part de la satisfaction qui est la sienne de la prise en compte des conseils prodigués dans les rapports des sessions précédentes, davantage encore dans le cadre des oraux que des écrits. Conforté par cette évolution, le jury a fait le choix d'un copieux travail de rédaction dans ce rapport, comme en 2021, avec un chapeau transversal étoffé pour les trois épreuves d'épreuves sur dossier, avec un exemple de sujet développé pour des épreuves d'admission ou des bibliographies fournies et des pistes de corrections par sujet pour la troisième. Nous espérons ainsi aider les candidats qui ont composé lors de ses épreuves à mieux comprendre leurs erreurs, et à ceux qui préparent le concours pour la première fois à cerner davantage les attentes dans chaque exercice.

Le jury se félicite de n'avoir enregistré aucune défection à l'oral (contre deux l'an dernier). Il se satisfait d'un niveau élevé du concours, avec des candidats impliqués, combatifs, que l'ensemble de la logistique évoquée plus haut se fait fort de placer dans les meilleures conditions possibles. Aussi, l'obtention de deux postes sur liste complémentaire, avec affectation à la rentrée 2022, souligne bien que 31 candidats, très proches pour les derniers de cette liste, méritaient de figurer parmi les lauréats. D'autres parmi les suivants également, mais il leur a manqué de la rigueur, de la régularité entre les épreuves, des bases dans les deux disciplines, toute lacune passagère qui peut être rectifiée lors d'une deuxième admission : 7 des 11 pluri-admissibles de cette session ont décroché cette année le concours, soulignant que leur persévérance a payé. Ce chiffre traduit toutefois que cela n'est ni facile, ni automatique ; la concurrence reste rude, et le concours ne s'obtient pas à l'usure. Aucune admissibilité ni aucune réussite sur une épreuve d'admission ne peut se programmer et être reconductible.

Le jury met en œuvre depuis 2018 une procédure de déport très stricte, imposant à tout membre des commissions orales de se retirer en cas d'interconnaissance avec un candidat. Ces déports sont organisés en amont dès la publication par le ministère de la liste des admissibles. Il ne revient pas aux candidats d'en juger.

L'agrégation se mérite. Elle passe par l'engagement, en termes de temps et d'énergie, des collègues préparateurs des universités impliqués dans les concours alors que la tendance est de s'en détourner. Qu'ils soient remerciés pour maintenir la flamme d'une des missions premières des universités, et leur fonction de service public. Elle passe aussi par des candidats, parfois en poste en établissement, qui cumulent leur métier avec la préparation du concours. Elle consacre d'autres, issus de milieux modestes, qui croient en leur capacité à s'élever socialement et intellectuellement par le biais du travail et de l'accomplissement de soi. Il en est ainsi de l'ascension républicaine et c'est la raison pour laquelle tous les membres du jury, tous les appariteurs et tous les personnels de la bibliothèque et des administrations d'accueil répondront présents pour les aider à réussir. L'agrégation n'a pas de visée élitiste, elle a une fonction d'excellence, ce qui est fort différent. De ce point de vue, le jury incite les géographes lauréats du CAPES (en stage ou non) et les collègues plus anciens dans le métier à tenter le concours en externe. Ainsi, pour la session 2023, le jury a fait le choix, après trois nouvelles questions en 2022, de ne renouveler que la question d'histoire ancienne remplacée par celle de médiévale et moderne, pour faciliter la tâche des candidats préparant à nouveau le concours. Nous poursuivrons ce travail de concert avec les autres concours, et avec le directoire du jury du CAPES d'histoire-géographie tout particulièrement puisque des candidats préparent fréquemment les deux la même année.

Nous accomplissons une mission de service public (quitte à se répéter), et le jury n'a pas compté ses heures pour y parvenir. Dans une logique collective, de partage des tâches, de passion pour leur discipline, les membres du jury sont animés par l'intérêt général ; on n'intègre de toute façon pas le jury de l'agrégation pour « faire carrière », mais pour permettre que celle des géographes de demain débute.

Je dois ici tout particulièrement faire part de ma profonde gratitude et admiration à celle qui a exercé durant 4 ans la fonction de vice-présidente histoire du concours, Françoise Janier-Dubry, avec l'anticipation, l'organisation millimétrée et la rigueur intellectuelle qui est la sienne. Je remercie également les deux autres membres du directoire, Christophe Quéva à la vice-présidence géographie, et Maude Sainteville au secrétariat général, tâche chronophage et astreignante, menée avec la rigueur et l'acuité qui la caractérisent. Je remercie les membres qui, outre Françoise Janier-Dubry, quittent le jury, car l'agrégation est aussi le lieu et le temps de rencontres avec des collègues de grande qualité : Cyril Courrier, Julie Dalaison, Stéphane Dubois, Lucile Médina et Guillaume Saliège pour la richesse des échanges qui furent les nôtres. Leur finesse d'analyse et leur niveau scientifique continueront à porter haut les couleurs de nos disciplines.

**Lionel LASLAZ**

**Les nouveautés pour la session 2023 (toutes les nouveautés de la session 2022 sont confirmées)**

**Epreuves écrites d'admissibilité**

- les points affectés à chaque question sont supprimés dans l'épreuve sur dossier.

**Épreuves orales d'admission**

**Commun aux trois épreuves**

- le candidat disposera d'un pointeur laser lui permettant de montrer des éléments précis de sa diapositive.

**Rappel**

Seul l'entretien avec le jury, le jour de l'annonce des résultats, permet d'avoir un avis sur ses prestations, des épreuves d'admissibilité comme d'admission. Les textes réglementaires ne permettent pas au jury d'envoyer ces avis par mail ou d'échanger avec les candidats par téléphone. Pourtant, chaque année, des candidats demandent au jury des retours, après l'entretien que celui-ci leur consacre, dans la foulée de l'annonce des résultats d'admission. Ce dernier doit donc être honoré par les candidats, car il permet de leur livrer de précieux avis sur leurs prestations écrites et orales. Malgré la déception des résultats le cas échéant, seul l'entretien avec le jury permet d'avoir ce retour, et il n'est ensuite plus possible de communiquer avec les candidats en dehors de ce cadre imposé. En cas d'admission dans un autre concours en même temps, le candidat peut se faire représenter par un tiers en suivant une procédure qui lui est précisée dans sa convocation pour les épreuves d'admission.

## 1.2 Statistiques relatives aux épreuves

### 1.2.1 Les épreuves d'admissibilité

Pour la session 2022, 287 candidats s'étaient inscrits au concours (382 en 2021 ; 416 en 2020 ; 459 en 2019), un rythme d'érosion problématique (- 37 % par rapport à 2019) ; 104 ont composé en géo thématique (130 en 2021, 159 en 2020, 173 en 2019), 101 en géographie des territoires (127, 156 et 172), 102 en épreuve sur dossier (125, 153 et 169) et 100 en histoire (124, 147 et 164). Les effectifs se sont moins érodés au fil des épreuves que les autres années (4 candidats contre 6 lors de la session 2021, 12 en 2020 et 9 en 2019). Mais les présents non éliminés (qui ont composé aux 4 épreuves) diminuent de manière inquiétante (- 39 % par rapport à 2019). L'avancée des dates d'admissibilité n'a pas contribué à la sérénité des candidats pour faire acte de présence. La part de candidats non éliminés est de 34,15 % des inscrits (32,2 lors de la précédente session). 58 candidats ont été admissibles (comme en 2021 et 2019), soit 59,18 % (47,15 en 2021) des candidats non éliminés et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 31 points (32 en 2021 ; 40 en 2019), soit 7,75/20. Les moyennes des quatre épreuves écrites se tiennent en 0,18 point (*cf.* 1.1), contre 0,84 en 2019. La moyenne des non éliminés lors des écrits est de 32,82 points (soit une moyenne de 8,2/20) quand celle des candidats déclarés admissibles atteint 41,69 (10,42/20). Les écarts-types s'élèvent, dans l'ordre des épreuves du tableau ci-dessous, à 4,01 ; 4,25 ; 4,16 et 4,31.

#### Résultats des candidats aux épreuves d'admissibilité

Épreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles	Moyenne des admis (pas d'admissibilité) lors de la session 2020
<b>Géographie thématique</b>	<b>104</b>	<b>8,06</b> (8,97 en 2011 ; 7,87 en 2012 ; 7,97 en 2013 ; 7,77 en 2014 ; 7,64 en 2015 ; 7,8 en 2016 ; 7,45 en 2017 ; 8,1 en 2018 ; 8,01 en 2019 ; 8,04 en 2020 ; 8,04 en 2021)	<b>10,5</b> (10,67 en 2011 ; 11,73 en 2012 ; 11,60 en 2013 ; 11,98 en 2014 ; 11,35 en 2015 ; 11,4 en 2016 ; 9,91 en 2017 ; 12,47 en 2018 ; 13,16 en 2019 ; 11,5 en 2021)	<b>14,02</b>
<b>Géographie des territoires</b>	<b>101</b>	<b>8,05</b> (7,91 en 2011 ; 7,06 en 2012 ; 7,08 en 2013 ; 7,12 en 2014 ; 7,12 en 2015 ; 7,38 en 2016 ; 7,45 en 2017 ; 8,11 en 2018 ; 8,08 en 2019 ; 7,94 en 2020 ; 7,94 en 2021)	<b>10,81</b> (11,74 en 2011 ; 11,02 en 2012 ; 10,87 en 2013 ; 10,98 en 2014 ; 11,39 en 2015 ; 10,38 en 2016 ; 10,21 en 2017 ; 12 en 2018 ; 12,65 en 2019 ; 11,52 en 2021)	<b>13,39</b>
<b>Épreuve sur dossier</b>	<b>102</b>	<b>7,95</b> (7,8 en 2011 ; 7,9 en 2012 ; 6,99 en 2013 ; 6,66 en 2014 ; 7,44 en 2015 ; 7,7 en 2016 ; 8,34 en 2017 ; 8,41 en 2018 ; 8,43 en 2019 ; 8,13 en 2020 ; 7,84 en 2021)	<b>10,22</b> (10,62 en 2011 ; 11,02 en 2012 ; 10,71 en 2013 ; 10,20 en 2014 ; 10,85 en 2015 ; 10,81 en 2016 ; 10,94 en 2017 ; 12,05 en 2018 ; 11,91 en 2019 ; 10,36 en 2021)	<b>12,98</b>
<b>Histoire</b>	<b>101</b>	<b>7,88</b> (9,75 en 2010 ; 6,86 en 2011 ; 6,5 en 2012 ; 6 en 2013 ; 7,47 en 2014 ; 7,77 en 2015 ; 7 en 2016 ; 8,04 en 2017 ; 7,96 en 2018 ; 7,59 en 2019 ; 8,03 en 2020 ; 7,9 en 2021)	<b>10,16</b> (10,71 en 2010 ; 10,17 en 2011 ; 10,44 en 2012 ; 11,29 en 2013 ; 11,41 en 2014 ; 11,16 en 2015 ; 12,1 en 2016 ; 10,8 en 2017 ; 11,71 en 2018 ; 11,65 en 2019 ; 11,5 en 2021)	<b>13,13</b>

On n'enregistre lors de cette session qu'une seule copie blanche, dans la dernière épreuve.

### 1.2.2 Les épreuves d'admission

La moyenne de points des 58 candidats admissibles (aucun abandon) est de 123,26 (9,48/20), quand celle du nombre de points des admis sur liste principale atteint 153,52 (11,81/20) et 123,75 sur liste complémentaire (9,52/20). Uniquement sur les épreuves d'admission, la moyenne des points des candidats non éliminés est 81,57 (9,06/20), celle des admis sur liste principale de 106,55 (11,84/20) pour 81,75 sur liste complémentaire (9,08/20). En commentaires de documents géographiques, les 58 présents atteignent une moyenne de **8,93**, avec un écart-type de 4,31 ; les 29 admis sont à 11,55/20 pour un écart-type de 3,64.

La moyenne la plus élevée est en histoire, avec **9,34** pour les 58 présents, mais les 29 admis atteignent dans cette épreuve leur moyenne la plus basse : 11,45/20 (4,29 et 3,50 d'écart-type respectivement), en faisant

l'épreuve la moins discriminante. A l'inverse, la leçon hors-programme dispose des écarts types les plus amples (5,07 et 3,70) mais avec la moyenne des 29 admis la plus élevée (12,52) quand celle des 58 présents est la plus basse à **8,91/20**. La moyenne des trois épreuves d'admission s'étire sur 0,43 point.

La majeure du concours termine avec 196 points, soit 15,08/20 (211 points et 16,23/20 en 2021), dont 135 obtenus lors des trois épreuves d'admission. La deuxième est reléguée à 188 points (14,46/20) et la troisième obtient 187 points (14,38/20). Première et troisième du concours sont majeures *ex-aequo* à l'issue des écrits, maintenant une forme de classement que les oraux bousculaient les autres années. La 26<sup>e</sup> admise atteint 10/20, le dernier admis terminant avec 9,69/20 de moyenne (126 points, barre d'admission) et 9,46/20 et 123 points pour la barre de la liste complémentaire.

La proportion de femmes croît au fur et à mesure que l'on avance dans le concours, puisqu'elles représentent 44,25 % des inscrits, 50,47 % des présents, 53,45 % des admissibles. Toutefois, une fois n'est pas coutume, les hommes sont majoritaires dans les admis (51,72 %).

### Résultats des candidats aux épreuves d'admission

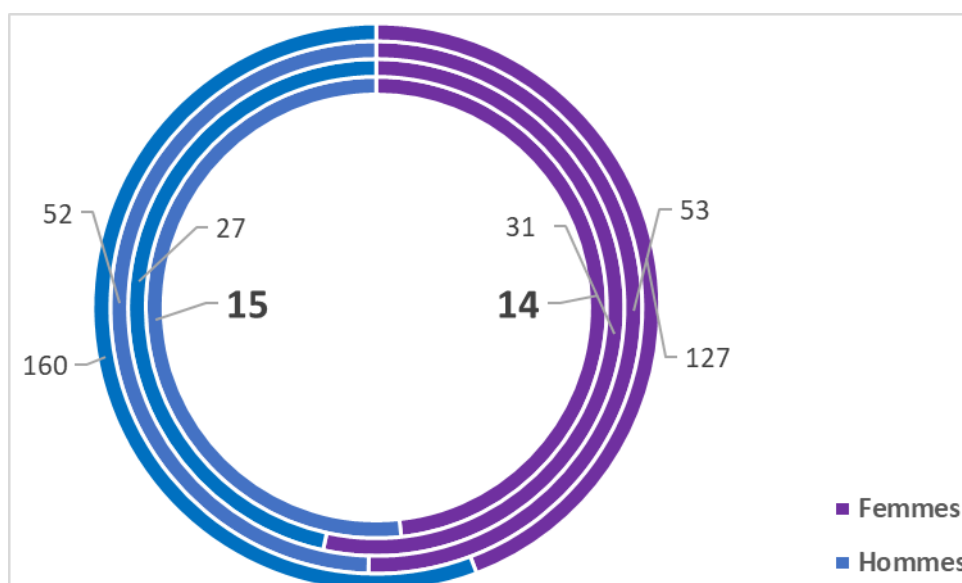
Épreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
<b>Commentaire de documents géographiques</b>	<b>8,93</b> (9,66 en 2011 ; 7,67 en 2012 ; 9,29 en 2013 ; 8,75 en 2014 ; 9,89 en 2015 ; 9,51 en 2016 ; 8,72 en 2017 ; 9,16 en 2018 ; 9,05 en 2019 ; 8,95 en 2021)	<b>11,55</b> (11,81 en 2011 ; 10,33 en 2012 ; 11,43 en 2013 ; 11,94 en 2014 ; 12,18 en 2015 ; 11,73 en 2016 ; 10,56 en 2017 ; 11,04 en 2018 ; 11,14 en 2019 ; 12,25 en 2021)
<b>Leçon de géographie hors programme</b>	<b>8,91</b> (9,17 en 2011 ; 8,91 en 2012 ; 7,87 en 2013 ; 8,25 en 2014 ; 9,03 en 2015 ; 9,41 en 2016 ; 8,88 en 2017 ; 8,95 en 2018 ; 8,89 en 2019 ; 9,05 en 2021)	<b>12,52</b> (11,62 en 2011 ; 12,43 en 2012 ; 10,51 en 2013 ; 11,28 en 2014 ; 11,95 en 2015 ; 12,53 en 2016 ; 11,97 en 2017 ; 12,04 en 2018 ; 11,61 en 2019 ; 11,75 en 2021)
<b>Commentaire et confrontation de documents en histoire</b>	<b>9,34</b> (9,31 en 2011 ; 8,53 en 2012 ; 7,98 en 2013 ; 8,34 en 2014 ; 8,78 en 2015 ; 9,44 en 2016 ; 8,7 en 2017 ; 8,62 en 2018 ; 9,16 en 2019 ; 9,95 en 2021)	<b>11,45</b> (12,24 en 2011 ; 10,95 en 2012 ; 10,97 en 2013 ; 11,39 en 2015 ; 12,28 en 2016 ; 10,38 en 2017 ; 11,75 en 2018 ; 12,5 en 2019 ; 13 en 2021)

Pour rappel, pas d'épreuves d'admission en 2020.

### 1.2.3 Le profil des candidats

#### Par sexe

	inscrits	présents	admissibles	admis
<b>Femmes</b>	<b>127</b>	<b>53</b>	<b>31</b>	<b>14</b>
<b>Hommes</b>	<b>160</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	<b>15</b>



De l'extérieur vers l'intérieur du cercle, les inscrits, les présents, les admissibles et les admis.

### Par tranches d'âge

Année de naissance	Admissibles	Admis
1977-1978	2	1
1986-1991	9	2
1992-1996	18	12
1997-2000	29	14

### Répartition des candidats par statut ou profession

Statut ou profession	inscrits	présents	admissibles	admis
Étudiant	54	37	24	14
Élève d'une ENS	4	4	4	3
Enseignant-CPE-COP stagiaire	13	5	4	3
Enseignant titulaire MEN	126	41	21	7
Agent non titulaire du MEN	33	6	3	1
Enseignant dans l'enseignement privé	2	0	0	0
Agent de la fonction publique d'Etat dans les autres ministères	12	2	0	0
Agent de la fonction publique territoriale	2	0	0	0
Hors fonction publique/sans emploi	41	10	2	1

### Répartition des candidats par titre et diplôme

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Doctorat	19	3	2	1
Master	225	96	53	26
Diplôme de grande école (bac+5)	8	4	3	2
Diplôme post-secondaire 5 ans ou +	7	0	0	0
Grade master	6	0	0	0
Enseignant titulaire catégorie A	16	2	0	0
Diplôme d'ingénieur (bac+5)	3	0	0	0
Dispense au titre de 3 enfants (mère ou père)	2	0	0	0
Diplôme classe niveau 7	1	0	0	0

Par académie (rappel des quatre dernières sessions)

Académie	2018		2019		2020	2021	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admis*	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	1	1	1	-	-	-	-
Amiens	2	-	1	1	-	-	-
Besançon	-	-	-	-	1	2	-
Bordeaux	1	-	-	-	1	2	2
Caen	-	-	1	-	-	-	-
Clermont-Ferrand	-	-	1	1	-	-	-
Corse	-	-	-	-	-1	-	-
Dijon	2	1	-	-	-	-	-
Grenoble	2	1	2	1	1	3	1
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	-	-	-	-	-	-	-
Lille	1	-	3	1	1	3	1
Limoges	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	20	14	17	12	6	12	8
Martinique	1	-	-	-	-	-	-
Mayotte	-	-	-	-	-	-	-
Montpellier	-	-	-	-	-	3	1
Nancy-Metz	-	-	-	-	-	-	-
Nantes	-	-	-	-	-	-	-
Nice	1	-	-	-	-	1	-
Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	-	-	-
Orléans-Tours	1	1	1	-	-	2	1
Paris-Créteil-Versailles	18	8	25	10	15	25	11
Poitiers	1	-	1	-	-	-	-
Polynésie française	-	-	-	-	-	-	-
Reims	-	-	-	-	-	1	1
Rennes	3	1	2	-	1	1	1
Réunion	1	-	-	-	1	1	-
Rouen	-	-	2	2	-	1	-
Strasbourg	2	1	-	-	-	-	-
Toulouse	1	-	-	-	-	1	1

\* Pour rappel, pas d'épreuves d'admission en 2020.



**Inscrits et présents par académie aux épreuves d'admissibilité et d'admission, admis (session 2021)**

Académie	inscrits	Présents aux épreuves d'admissibilité	admissibles	admis
Aix-Marseille	11	3	2	2
Amiens	4	0	0	
Besançon	1	1	1	0
Bordeaux	5	2	0	
Caen	1	0	0	
Clermont-Ferrand	1	0	0	
Corse	2	0	0	
Dijon	2	2	2	0
Grenoble	8	3	2	2
Guadeloupe	1	0	0	
Guyane	7	0	0	
Lille	23	4	1	1
Limoges	2	0	0	
Lyon	22	15	10	6
Martinique	2	1	0	
Mayotte	4	0	0	
Montpellier	7	1	1	0
Nancy-Metz	8	5	2	0
Nantes	9	4	0	
Nice	7	2	0	
Nouvelle Calédonie	0	0	0	
Orléans-Tours	10	3	2	0
Paris - Versailles - Créteil	99	44	29	17
Poitiers	3	1	1	0
Polynésie française	2	0	0	
Reims	4	0	0	
Rennes	8	2	0	
Réunion	10	3	1	0
Rouen	7	3	1	0
Strasbourg	4	3	3	1
Toulouse	13	3	0	

## 2. Épreuves écrites d'admissibilité

### 2.1 Composition de géographie thématique

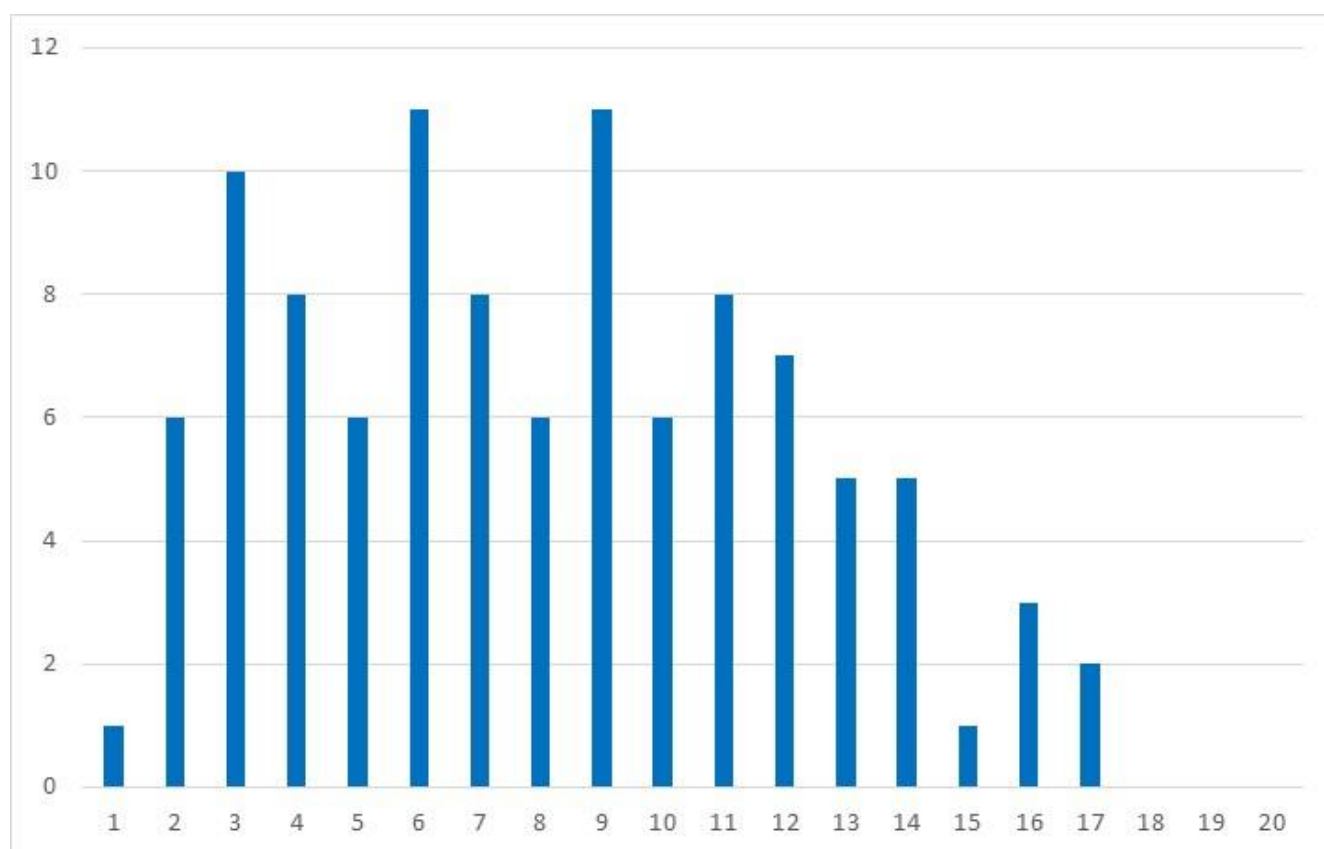
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

#### SUJET : Les effets-frontières sur les territoires

##### Statistiques de l'épreuve

La distribution des notes dans cette épreuve se répartit de 1 à 17, pour une moyenne de 8,06/20, montrant un éventail ouvert dans la qualité des copies. Le jury regrette un trop petit nombre d'excellentes copies, alors que cela avait été le cas lors des sessions précédentes dans cette épreuve de composition de géographie thématique. Sans doute faut-il y voir une insuffisante définition et problématisation d'un sujet discriminant par ses attendus et trop souvent traité de façon non-exhaustive, voire hors-cadre.



##### Distribution des notes

Certaines copies sont loin du niveau requis au concours de l'agrégation, quelques-unes demeurant inachevées sous forme de plan détaillé, d'autres présentant un niveau de connaissance de la question superficiel, et cumulant parfois des fautes de syntaxe et d'orthographe pénalisantes. Le jury a relevé notamment trop de fautes sur des noms propres, de lieux et d'auteurs, et sur des termes pourtant centraux dans la question au programme (tels que différentiel ou maquiladora) ; il conseille donc aux candidats de prendre soin de vérifier leurs notes et de mémoriser les noms correctement. Le concours de l'agrégation requiert un niveau d'orthographe et de syntaxe impeccable. Le jury a apprécié les copies au style fluide et efficace, faisant montre d'un vocabulaire géographique maîtrisé et d'un souci d'explication de la démarche, sans phrases démesurément longues ni formulations inutilement verbeuses. Par exemple, rien ne sert de parler du paradigme actoriel dans l'introduction dès lors que l'on ne sait pas définir les termes du sujet et que le terme d'effet-frontière est absent de la problématique. On rappelle aux candidats qu'il faut également éviter les introductions-fleuves qui sont souvent mal cadrées sur le sujet (parfois évoqué seulement au bout d'une page), sans réel fil directeur, tout autant que les conclusions à l'inverse bâclées, sans doute par manque de temps. Les amorces pertinentes relevées dans certaines copies permettaient d'entrer directement au cœur du sujet, tels les effets de la frontière et la polarisation bâloise sur le marché du logement de

la ville française de Saint-Louis, les recompositions urbaines dues au déplacement de la frontière à Calais avec l'ouverture du tunnel, ou encore les effets encore perceptibles de l'ancienne frontière interallemande. Il faut rappeler aussi, *bis repetita placent*, que le plan doit être perceptible sans effort à la lecture, ce qui ne signifie pas numéroter des titres (la numérotation des parties et sous-parties est à proscrire) mais soigner amorces de parties et transitions.

Comme évoqué précédemment, la première observation du jury est que le sujet proposé s'est révélé très discriminant. L'appréhension du sujet a visiblement posé problème à beaucoup de candidats. On passera sur les copies contenant de longs développements carrément hors-cadre par rapport à la question au programme, sur les frontières infranationales, urbaines et les *gated communities*, sur les fronts pionniers ou bien sur les frontières sociales en général. De façon plus partagée malheureusement, nombre de copies ont simplement transformé le sujet en une étude sur les frontières, **effet-frontière étant trop fréquemment assimilé à frontière**, ou parfois aux fonctions frontalières. Par ailleurs, lorsque les compositions ont clairement cerné les effets-frontières, elles se sont parfois cantonnées à une simple typologie des effets-frontières, alors que tout l'enjeu du sujet était de partir de cette typologie pour étudier les impacts spatiaux des effets-frontières **sur** les territoires. Ainsi, certains candidats qui avaient visiblement des connaissances sur la question des frontières au programme n'ont pas réussi à cerner correctement ce sujet qui sortait un peu du traitement classique des chapitres de manuels. L'effort de définir les effets-frontières dans l'introduction n'a pas toujours donné lieu à un traitement du sujet convaincant dans le développement. Les meilleures copies ont été celles où une vraie réflexion sur les effets-frontières a été sous-tendue par une connaissance solide de la question au programme, qui se traduit par la mobilisation de notions et concepts, de travaux précis et d'auteurs cités à bon escient.

### Des définitions à articuler au sujet

Les définitions doivent être efficaces et permettre de cadrer le sujet. Elles ne se résument pas à un exercice de style plaqué et déconnecté du sujet à traiter. Les défauts d'enchaînements logiques étaient déjà pointés dans le rapport de l'an dernier, et le jury insiste à nouveau sur ce point. Le sujet invitait à s'interroger sur les effets-frontières en tant qu'effets structurants sur l'organisation des territoires, suivant l'idée que l'existence d'une frontière provoque des configurations particulières sur les systèmes territoriaux contigus et qu'elle participe à des constructions territoriales. La lettre de cadrage de 2020 va dans ce sens en soulignant que « les frontières méritent l'attention des géographes en tant qu'elles participent à des recompositions sociales, spatiales et territoriales, à des constructions territoriales et identitaires, ainsi qu'à des stratégies collectives et individuelles » et évoque « des échanges commerciaux dynamisés par l'effet-frontière ou de flux de passage ».

**Frontière** : Toutes les copies ont défini plus ou moins bien la notion de frontière. La définition de la frontière proposée par M. Foucher a souvent été reprise, comme « *discontinuité à fonction de marquage politique* » ; elle permettait d'introduire les effets induits par la discontinuité. Celle de B. Reitel (*Hypergéométrie*), comme « *objet géographique séparant deux systèmes territoriaux contigus* », intégrant une triple dimension politique, symbolique et matérielle et ayant « *des incidences sur l'organisation de l'espace (effets-frontières)* », était également totalement en prise avec le sujet et permettait de faire aisément le lien avec la définition d'effet-frontière.

**Effets-frontières** : La première apparition de la notion « d'effet-frontière » se trouve dans l'ouvrage *Espace et pouvoir* (1978, p. 201). P. Claval y évoque l'effet-frontière à travers les migrations quotidiennes de travail ou d'achat, celles de week-end ou de vacances, ou encore les stratégies frontalières de localisation des industriels ainsi que les échanges culturels. La définition d'« effet-frontière » que les candidats pouvaient reprendre du site *Géoconfluences* met l'accent sur plusieurs types d'effets **entre fermeture et ouverture** : « *L'effet de fermeture a fait des frontières fermées des territoires terminus : les normes techniques changeaient brutalement, les voies ferrées s'y arrêtaient de part et d'autre, ainsi que bien d'autres réseaux techniques (électricité par exemple). Les processus d'ouverture frontalière, en Europe tout particulièrement, ont changé la donne, en augmentant la perméabilité des frontières. Celles-ci deviennent alors des espaces-pivots où se concentrent des plates-formes logistiques bien différentes des zones de transit en douane antérieures. L'effet de fermeture se transforme en effet de réseaux* ». Des candidats se sont lancés dans des définitions confuses, preuve que la notion n'avait pas été bien comprise et assimilée durant la préparation. À l'inverse, de bonnes définitions ont aussi été proposées dans quelques copies ; elles soulignaient que la nature des frontières et leurs fonctions produisent **des effets sur les territoires**, et que ces effets sont aussi divers que les formes et la nature des frontières : par exemple « Les effets-frontières sont les effets induits par la présence d'une frontière sur un territoire donné, qui varient selon la nature de la frontière et les conditions politico-économiques ». Les copies qui ont mis en avant la diversité et la variabilité de ces effets, dans l'espace mais aussi dans le temps, ont été valorisées. On peut citer : « Les frontières, dont les fonctions sont diverses selon les contextes et les dynamiques sociales et spatiales, produisent des effets différenciés sur les territoires, de l'échelle micro-locale à l'échelle internationale ».

Enfin, le concept de **territoire** se devait d'être discuté. G. Di Méo le désigne comme un espace délimité, approprié, qui présente une double nature, matérielle et idéale (Di Méo, 1998). Cet auteur propose une définition particulièrement éclairante pour penser les territoires transfrontaliers : « *Loin de se clore comme son homologue*

politique, le territoire de la géographie reste résolument ouvert, prêt à épouser toutes les combinaisons spatiales que tissent les collectivités humaines dans les limites de l'étendue terrestre » (Di Méo, 1998, p. 108). On attendait que l'étendue ou la profondeur du territoire considéré depuis la frontière soit questionnée ; cela pouvait être posé simplement comme dans cette copie qui se demande « jusqu'où l'effet-frontière se prolonge-t-il ? ». Le jury a valorisé l'emploi du terme de **gradient** lorsqu'il était présent, montrant que la discontinuité se fait sentir de façon graduelle. Quelques trop rares copies ont ainsi cité la thèse de C. Buxeda (2006) sur les effets de la frontière sur l'apprentissage de l'allemand dans le Grand Est de la France. Il était important également d'établir, ainsi que l'ont fait certaines copies, que les effets-frontières se font sentir à plusieurs échelles. Certaines copies ont même adopté un plan par échelle, des effets ressentis à l'échelle locale, jusqu'à l'échelle nationale puis mondiale, ce qui pouvait être une option.

### **Aborder les effets-frontières en géographe, dans leur dimension territoriale**

En faisant preuve d'une certaine hauteur de vue, les candidats étaient invités par ce sujet à réfléchir finalement à l'apport de l'analyse géographique au sein du champ plus large des *border studies*, qui est d'approcher précisément les frontières par leurs effets sur les sociétés et les territoires. En mettant l'accent sur la notion d'effets-frontières, le sujet de la composition de géographie thématique proposé cette année s'inscrit pleinement dans l'approche géographique des frontières qui donne une épaisseur à l'espace dans lequel s'inscrit la frontière. Cette approche géographique s'intéresse principalement non pas à la ligne frontière mais aux processus d'objectivation, aux pratiques et aux relations de pouvoir qui la construisent, ainsi qu'à ses effets sur les territoires en termes d'organisation, de relations et d'identités. L'approche des frontières par la géographie met en particulier l'accent sur les effets structurants des frontières sur les territoires. Si la façon dont la géographie envisage les frontières a connu une évolution notable, on peut rappeler malgré tout que l'intérêt pour les effets-frontières est ancien, notamment en France grâce aux approches de géographie régionale. Malheureusement, les candidats ne semblent pas avoir connaissance de ces travaux. Pourtant, la thèse d'État de Raoul Blanchard consacrée à la Flandre (1906) qui aborde l'étude des frontières franco-belge et belgo-néerlandaise est le premier travail qui développe l'aspect territorial, humain et économique de la problématique frontalière et ses effets sur les territoires mitoyens, en montrant le rôle de la frontière dans le développement économique et démographique du Nord. Il en est de même de la thèse de Roger Tardy consacrée au *Pays de Gex terre frontalière* (1970) qui mettait l'accent sur les « bienfaisances » et « maléfices » de la frontière sur cette région, par la présence avantageuse d'une bande de zone franche, du casino de Divonne, de la proximité de la Suisse pour placer son argent et aussi la mainmise préjudiciable de la Suisse par la colonisation agricole et résidentielle, liées à la proximité de Genève.

Le jury attendait des candidats qu'ils apprécient la diversité des effets-frontières sur les territoires et qu'ils en soulignent également l'ambivalence et la variabilité, à différentes échelles spatiales et temporelles. Dans les bonnes copies, l'introduction précise que les effets-frontières peuvent être variés (ils peuvent porter sur les aménagements, les populations, les dynamiques économiques, les identités culturelles), que la présence d'une frontière peut avoir des effets autant dynamisants qu'annihilants (cf. les recommandations de F. Ratzel, cité par J.-P. Renard : « *Les grandes villes commerciales, les zones industrielles importantes et surtout la capitale seront éloignées de la frontière* » (1997, p. 55), ou bien encore ambivalents (comme l'a montré Tardy). Ces effets-frontières peuvent également évoluer dans le temps en fonction du contexte politique et économique. Le traitement du sujet se devait donc de bien distinguer la diversité de ces effets à la fois **selon les formes de frontières** (terrestres, maritimes, ponctuelles...), **selon les échelles** (une frontière peut être fermée à l'échelle nationale tout en étant, à l'échelle locale, une zone de contrebande l'animant et faisant vivre les populations frontalières) et aussi **selon les époques** pour une même frontière, ce qui invitait à considérer des temporalités longues. Le cas de Modane et de la vallée de la Maurienne, qui a été cité dans plusieurs copies, était un bon exemple des effets changeants et ambivalents des mutations fonctionnelles frontalières, où la présence d'activités (comme les douanes ou les services d'immigration) peut être réduite et même disparaître suite à un mouvement de défonctionnalisation, entraînant la disparition d'autres activités liées, comme il a été observé avec l'ouverture des frontières internes à Schengen (Reghezza-Zitt, 2017). La rémanence de frontières disparues a également été analysée dans quelques copies, qui ont convoqué fort à propos la notion de frontière « fantôme » proposée par Béatrice von Hirschhausen.

L'intérêt d'une réflexion sur les effets-frontières est relancé depuis une vingtaine d'années par un contexte synchronique de mondialisation (et d'un supposé effacement sinon d'apparition de nouvelles formes de frontières) mais aussi de barriérisation (accompagné d'un retour à la fermeture) où les recompositions de l'objet frontière à l'œuvre (*debordering*, *rebordering*, pixellisation) rendent sans doute plus variables ces effets, plus flous peut-être aussi. Plusieurs candidats se sont ainsi demandé si, avec le changement de nature des frontières, l'effet-frontière se diluait. Le jury a trouvé dans plusieurs copies des problématiques intéressantes : par exemple, « en quoi la variabilité des effets-frontières est-elle source de recomposition des territoires entre fragmentation et intégration ? » ou bien « en quoi l'analyse des effets-frontières permet de questionner l'épaisseur et la portée des frontières ? ».

La célèbre citation de C. Arbaret-Scultz (reproduite *infra* p. 15), selon laquelle la frontière crée de la distance dans la proximité, était un attendu. Elle a été citée par quelques candidats, pour mettre en avant le fait que le premier

effet des frontières est de produire de la discontinuité, et donc, en premier lieu, une distanciation. Il est d'ailleurs révélateur que la majorité des candidats a plutôt bien appréhendé les manifestations de la fermeture (sans toujours préciser quels étaient les effets de celle-ci sur les territoires adjacents en termes de polarisation, de peuplement, etc.). Les effets sur les flux ont été massivement évoqués dans les copies, sans toutefois montrer systématiquement l'effet très ambivalent des frontières sur ce point : l'effet à la fois disjoncteur mais aussi créateur de flux transfrontaliers. Des copies ont montré aussi l'effet de la frontière sur les paysages et sur l'occupation de l'espace en général, sur les infrastructures de transport, sur la présence de commerces lié au différentiel frontalier, ou bien encore d'activités économiques, avec l'exemple incontournable des *maquiladoras* (plus ou moins bien expliqué), soulignant la sélectivité de la frontière entre le Mexique et les États-Unis et ses effets ambivalents.

Le sujet impliquait une réflexion poussée en matière d'**analyse spatiale**. À cet égard, le jury a particulièrement apprécié les travaux mettant vraiment en relation effets-frontières et processus spatiaux connexes. À l'image de cette copie qui, dès l'annonce du plan, associe « *refrontiérisation* » et processus de « *fragmentation territoriale* » ou frontière « *barrière* » et « *effet de discontinuité* ». Idem pour cette dissertation rapprochant, dans une partie du développement, frontière « *coupure* » et processus de « *marginalisation* » territoriale ainsi que, dans une deuxième partie, la notion de frontière « *couture* » et « *nouvelles territorialités* » transfrontalières. Dès l'annonce de plan, en fin d'introduction, les travaux les plus denses ont proposé une lecture du sujet véritablement **mise en notion**. Une très bonne copie annonce ainsi une étude sur « *les effets de discontinuité* » liées aux frontières pour analyser, en deuxième temps, « *les recompositions territoriales* » cependant qu'elle s'achève dans une troisième partie sur les dynamiques de « *refrontiérisation* [génératrices de processus pluriels de] *fragmentation* ». Un certain nombre de candidats ont plus ou moins bien posé en introduction la question des effets en matière d'ouverture et de fermeture, et ont souvent construit les deux premières parties de leur plan sur cette dialectique (barrière-fermeture / ouverture et coopération), ce qui a occasionné, malheureusement, souvent des troisièmes parties assez fourre-tout et peu convaincantes alors qu'une typologie aurait été dans ce cas bienvenue (voir la proposition de plan ci-dessous). Le jury renvoie aux conseils du rapport 2021 en la matière (p. 23).

On attendait des candidats qu'ils ne limitent pas leur analyse aux frontières dans leur acception westphalienne classique, mais questionnent les effets des formes émergentes et multiscales de celles-ci (Groupe Frontière, 2004), ce qu'a bien fait un certain nombre de candidats. L'inscription spatiale et territoriale des frontières est de plus en plus difficile à définir et à appréhender. Les frontières sont de plus en plus mouvantes et floues, et il est évident que leurs effets en sont modifiés. On pouvait reprendre l'image donnée par E. Balibar de frontières se disloquant, diffuses et omniprésentes (2009) et faisant écho à celle d'étirement spatial (*spatial stretching*) d'une frontière « virtuelle » employée par L. Amoore, par lequel la frontière est exportée, dans un système conçu pour fonctionner bien au-delà des frontières de l'État (Johnson *et al.*, 2011). Il fallait ainsi analyser les effets de l'externalisation des frontières (nombreux travaux, dont F. Boyer sur le Niger, 2019), de leur « pixellisation » pour reprendre la notion proposée par D. Bigo et E. Guild (Bigo & Guild, 2005), notions qui renvoient à ce même éclatement spatial et fonctionnel des frontières, tout comme les concepts de frontières « projetées » ou « mobiles » (Amilhat-Szary & Giraut, 2015), « *off-shored* » (délocalisées) et « *out-sourced* » (externalisées) (Parker & Vaughan-Williams, 2009), mobilisées pour rendre compte de la croissante dissociation entre fonctions et localisations frontalières.

Il convenait aussi de se pencher sur le cas des frontières réticulaires et nodales (voir les travaux de J.-B. Fréty sur les aéroports internationaux ou N. Marei sur le détroit de Gibraltar), et aussi celui des frontières présentes dans le cyberspace, qui soulèvent des enjeux autour de frontières-réseau, à la fois espaces de liberté et instruments de pouvoir. Les travaux de K. Limonier, A. Cattaruzza, F. Douzet, ont été cités dans un certain nombre de copies. La thèse récente de L. Pétiniaud (2021) sur la consolidation par la Russie de frontières numériques depuis 2014 séparant peu à peu le Donbass et la Crimée du reste du réseau ukrainien, est également une référence précieuse sur ce thème.

### **Parmi les regrets**

De façon générale, le jury regrette un manque assez global de conceptualisation sur les perturbations induites par les frontières sur les systèmes spatiaux, au travers des effets sur les réseaux d'échanges, les transports et les mobilités. Les phénomènes de dédoublement urbain, de distorsion dans les polarisations, ou encore d'influence sur le dessin des réseaux de transport curieusement n'ont été que trop peu étudiés. L'effet ambivalent sur les flux et finalement sur le paradoxe de la disjonction frontalière a été rarement formalisé.

En outre, de très nombreuses copies ont basculé très rapidement dans une approche strictement culturaliste, privilégiant une géographie des expériences frontalières individuelles. Dès lors, les dissertations qui ont suivi cette trajectoire ont transformé le sujet, glissant bien trop vite de « *territoire* » à « *territorialité* ». Certes, si de telles analyses étaient les bienvenues et ont donné lieu à des analyses parfois très cohérentes, elles devaient constituer une partie de l'approche développée, et non la dissertation dans sa totalité. Rappelons que l'Agrégation est un concours qui couvre dans sa pluralité le large éventail heuristique ouvert par la géographie. Il convient, à cet égard, de ne pas réduire à l'excès les sujets dans une dimension monodimensionnelle ou exclusivement focalisée dans une grille de lecture unique.

De plus, de nombreuses copies ont commis des erreurs manifestes d'appréciation du sujet. Parmi les plus fréquentes, deux sont récurrentes. La première consiste en une approche normative à **connoter exclusivement négativement** (à cet égard, la lecture d'*Eloge des frontières* de Régis Debray, 2010, serait salutaire) **ou au contraire exclusivement positivement** les effets-frontières, dans le sens d'une attraction et de la production de flux de diverses natures. De ce fait, les effets d'interface et d'hybridation ont été souvent les mieux appréhendés, sans doute parce qu'ils produisent des recompositions spatiales peut-être plus évidentes. Deuxième type d'erreur : certaines copies ont considéré que **les frontières fermées produisaient moins d'effets frontières**, ou bien, à l'inverse qu'un processus de défrontiérisation annihile forcément les effets-frontières alors qu'il en est un des facteurs majeurs. Il ne fallait donc ni réduire le sujet aux effets d'ouverture, ni le focaliser sur l'instabilité et la conflictualité. Ainsi qu'un candidat l'a posé en introduction : « La présence d'une frontière n'est jamais sans conséquence sur les territoires, qu'elle soit ouverte, fermée, lieu de conflit, de coopération ou même espace peu investi ».

Des éléments solides d'une analyse spatiale à différentes échelles et étayés de références bibliographiques étaient forcément attendus. Or, comme trop souvent, les lectures spatiales à très grande échelle ont été négligées, ce qui a pour effet de rester dans des méta-discours qui font l'impasse sur la matérialité de la frontière et de ses effets. L'idée que les frontières restent encore un défi pour l'aménagement n'a été que trop rarement évoquée, alors que nombre d'exemples cités auraient pu y conduire. Quelques copies ont cité l'analyse de Raymond Woessner sur le tramway transfrontalier de l'agglomération baloise (2020) sans malheureusement évoquer le fait que trois ports fonctionnent en concurrence dans cet espace, et celle de Julien Thorez (2007) sur la construction territoriale de l'indépendance des ex-républiques soviétiques d'Asie centrale via la réorganisation des axes de transport.

Toutefois, certains travaux ont montré une originalité et une diversité d'études de cas fort louables. Par exemple, une copie s'est appuyée sur une approche bibliographique maîtrisée (convoquant les travaux de M. Foucher, P. Moreau-Defarges, A.-L. Amilhat-Szary, C. Schmoll, K. Bennafla, M. Gravari-Barbas) et a proposé un plan articulé autour de trois parties centrées respectivement sur les effets de « *barrière* », d'« *interface* » et les processus « *transfrontaliers* » (reprenant la distinction proposée par J. Lévy) et les a nuancés en insistant sur les dynamiques frontalières de « *gradients* », de « *filtrage* » et de « *nodalité* ». Par ailleurs, le propos se déploie sur différents espaces, depuis l'évocation de la « *rematérialisation* » des frontières au sein de l'Union européenne dans le cadre de la crise de la Covid-19, à l'étude des effets-frontières entre la Guyane et le Brésil liés à l'ouverture d'un pont sur l'Oyapock jusqu'à la mise en croquis précise de la Mexamérique, d'une part, et de l'Eurodistrict transfrontalier Strasbourg-Ortenau, d'autre part. Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que la mobilisation de travaux et d'auteurs est valorisée lorsqu'elle est pertinente, judicieuse et maîtrisée. Il met en garde contre l'étalement de références non étayé et les erreurs manifestes (un des auteurs de ce rapport se découvrant ainsi spécialiste des teichopolitiques ou de l'Oyapock) qui produisent, à l'inverse, une appréciation négative.

### **Des productions graphiques qui doivent illustrer le sujet**

Le jury exprime d'abord sa satisfaction car toutes les copies ont comporté un ou plusieurs croquis. Les rapports précédents ont donc été entendus sur ce point. Pour autant, l'offre graphique (croquis le plus souvent et quelques schémas) s'est révélée très inégale, dans le soin de la réalisation comme dans la pertinence par rapport au sujet.

**Le jury a déploré la pauvreté d'ensemble de l'offre graphique proposée par la plupart des candidats.** Très souvent, celle-ci prend uniquement appui sur la question de géographie des territoires au programme. Il était, bien sûr, judicieux de raisonner à partir des frontières en Amérique latine ou en Asie du Sud-Est (triangle Sijori, triangle d'or d'après les travaux de P.-A. Chouvy, etc.) précédemment au programme, mais à deux conditions. La première consiste à dépasser le seul cadre latino-américain ou asiatique en proposant dans la copie des croquis inhérents aussi à d'autres parties du monde. La seconde renvoie à l'adaptation au sujet : en effet, le jury déplore une fois encore que **beaucoup de croquis sont reproduits sans effort d'adaptation au sujet**, c'est-à-dire sans mettre en avant explicitement l'analyse des effets-frontières dans le titre ni dans la légende. Le jury est conscient que l'on n'improvise pas un croquis le jour du concours et que les candidats se sont entraînés à les réaliser ; mais il juge aussi leur capacité à adapter la légende et la sémiologie, et à proposer ainsi des variantes pour faire ressortir dans le cas présent les effets-frontières. Les croquis qui n'offrent pas de plus-value par rapport au sujet ne sont pas valorisés dans la notation.

S'ajoute à cela la justesse du trait. Il est difficilement acceptable de proposer des croquis imprécis, aux localisations parfois hasardeuses, incapables de correctement placer les villes de la triple frontière Brésil-Paraguay-Argentine ou de présenter, sur la frontière mexicano-étatsunienne des *twin-cities* strictement équivalentes en termes de poids démographique ou de spécialisations fonctionnelles, et limitées à deux ou trois binômes. En revanche, certaines productions ont été hautement appréciées pour leur degré de précision et de justesse, à l'image d'une copie ayant proposé trois productions graphiques : l'une sur la frontière-fantôme de Berlin, l'autre sur les différentiels en matière d'offre médicale (en lien avec les travaux d'A. Bochaton) entre la Thaïlande et le Laos et la dernière sur la frontière entre les deux Corée (avec un grand sens de la précision). Un croquis de synthèse à l'échelle planisphérique se concevait mal ici ; il pouvait cependant prendre la forme de

modèles d'effets-frontières, repris des travaux de J.-P. Renard et P. Picouet (1993) ou de leur version simplifiée par A. Monot (2020), tout en étant complétés par des croquis à différentes échelles ou encore par des schémas.

### **Proposition de plan détaillé**

Le jury a apprécié les efforts de problématisation faits dans certaines copies pour contextualiser l'intérêt du sujet au regard des dynamiques synchroniques de défonctionnalisation (ouverture) et de barriérisation (fermeture) observables sur les frontières politiques, mais aussi des mutations dans les formes prises par les frontières, qui renouvellent la lecture des effets-frontières en la rendant particulièrement complexe et stimulante. La problématique pouvait interroger la variabilité, les ambivalences mais aussi les nouvelles manifestations des effets-frontières sur les territoires, dans une double dimension à la fois spatiale (question des échelles) et temporelle.

### **I. Les frontières sont productrices avant tout de discontinuités**

Les frontières sont un élément organisateur de l'espace et l'impact le plus évident de la présence d'une frontière est de produire de la discontinuité. Comme l'a écrit C. Arbaret- Schultz, citée dans la lettre de cadrage de 2020, « La frontière crée artificiellement de la distance là où il y a de la proximité » (2008, p. 411).

#### **A- Des effets de périphérisation et de marginalisation des espaces frontaliers**

Le caractère militaire historique des frontières a produit des fronts mobiles et hostiles et des marges épaisses, s'appuyant sur des lieux comme les forts et les places tenus par des garnisons. L'exemple des frontières françaises (Nordman, 1999 ; Foucher, 2020) pouvait permettre d'illustrer les effets produits sur des territoires longtemps cantonnés à cette fonction défensive, à la fois en termes paysagers, de fonctions et de trajectoire de développement.

Pour mobiliser différentes échelles, l'analyse pouvait montrer que plus on s'éloigne de la frontière, moins l'effet se constate, selon un gradient dans l'intensité du phénomène, mais que la frontière, envisagée comme enveloppe d'un Etat, produit un effet d'homogénéisation sur l'ensemble de l'échelle nationale et de distanciation avec l'Etat voisin, qui s'observe notamment dans les dimensions culturelles et d'appartenance identitaire et leurs conséquences sur les pratiques.

D'autres exemples de frontières contemporaines devaient compléter l'analyse. Des contentieux persistants entravent le développement et les relations de nombre d'espaces frontaliers qui se trouvent en position de cul-de-sac. Les candidats ont souvent fait appel à l'exemple du dispositif de *no man's land* organisé à la frontière intercoréenne mais certains ont mobilisé aussi les exemples des effets annihilants de la ligne de démarcation à Chypre (M. Garonzi, 2020), de la partition de Mitrovica de part et d'autre de la rivière Ibar qui n'est pourtant pas une frontière interétatique et dont le pont devait servir de symbole de réconciliation (à partir des travaux de B. Tratnjek ou d'A. Catarruzza), ou encore les effets qu'a eus la construction territoriale de l'indépendance en Asie centrale post-soviétique sur la réorganisation et la fragmentation des réseaux de transport (Thorez, 2007). Il était aisé de retenir l'un de ces exemples pour proposer un croquis intermédiaire.

#### **B- L'effet disruptif « classique » des frontières : la perturbation des modèles gravitaires**

Les travaux en analyse spatiale montrent que les frontières introduisent une perturbation des modèles gravitaires et la loi de l'autocorrélation spatiale qui postule que deux lieux ont d'autant plus de chances de se ressembler qu'ils sont proches. Cela se traduit par des phénomènes de doublement urbain qui n'existeraient pas sans la présence de la frontière : *twin cities* à la frontière des Etats-Unis et du Mexique mais aussi sur nombre d'autres frontières, telles le triptique urbain constitué par Foz do Iguazu, Puerto Iguazú et Ciudad del Este à la triple frontière Brésil-Argentine-Paraguay ; des discontinuités visibles dans les espaces urbains transfrontaliers (voir les travaux de B. Reitel sur l'agglomération trinationale de Bâle) ; une disjonction des axes de transport (rupture des liaisons et normes différentes par exemple dans le domaine ferroviaire) ; et des dysfonctionnements dans le champ relationnel (Bavoux & Chapelon, 2014). Les travaux de C. Grasland sur les discontinuités territoriales en Europe ont trop peu souvent été cités (alors qu'ils étaient mentionnés dans la lettre de cadrage), pour montrer la corrélation entre discontinuités géographiques (ici les comportements démographiques) et frontières politiques. L'analyse de N. Cattani sur les échanges interurbains aériens et ferroviaires dans l'Union européenne soulignait le même effet-barrière.

Nombreux sont les exemples qui permettaient d'illustrer l'effet disjoncteur de la frontière sur les réseaux, de l'absence de jonction routière à la frontière entre le Panama et la Colombie dans la forêt du Darién, à la différence historique d'écartement des rails entre la France et l'Espagne ou en Haute Silésie (voir les travaux de F. Durand, 2010), ou dans un autre registre l'effet sur les parcours nomades en Afrique du Nord et de l'Ouest.

Il convenait de souligner également que la production de la discontinuité relève aussi d'un phénomène de distanciation mentale et culturelle, qui a pu être étudié par J.-C. Gay à la frontière italienne, la frontière introduisant un « étrangement ». Ceci permet aussi de comprendre les effets durables de frontières « fantômes » aujourd'hui disparues. Le cas emblématique de l'ancienne frontière interallemande étudiée par B. Hirschhausen, G. Lacquement et C. Quéva, a souvent été cité pour montrer que les différenciations économiques et sociales peuvent perdurer, selon un effet d'hystérésis, bien après la disparition d'une frontière.

### **C- La barriérisation contemporaine : les effets multiscalaires et multisitués des frontières qui se referment**

Il s'agissait enfin d'envisager les effets produits durant les deux dernières décennies par les processus de *rebordering* observables aux frontières des Etats occidentaux principalement mais sans exclusive, configurant ce que F. Ballif et S. Rosière (2009) ont appelé des *teichopolitiques*. Ce phénomène de barriérisation contemporaine est en lien avec les supposées menaces migratoires et sécuritaires pour lesquelles les attentats de 2001 ont signé un tournant. Il se manifeste par des dispositifs matériels tels que la construction de clôtures et de murs (de nombreux travaux peuvent être mobilisés, dont ceux d'E. Vallet ou de W. Brown), et l'édiction de politiques migratoires restrictives. Pour illustrer le propos, il était possible de s'appuyer sur l'exemple de la fermeture du périmètre du *Homeland Security* autour des Etats-Unis avec le cas très parlant de la frontière canadienne qui était traditionnellement très ouverte et les conséquences de sa refunctionalisation sur les pratiques des populations et des entreprises frontalières. On pouvait également analyser la mise en place des complexes d'enceintes frontalières construits par le gouvernement espagnol autour des exclaves de Ceuta et Melilla, dont un croquis mis en ligne par le CERI pouvait être reproduit. L'exemple européen permettait de questionner les effets des formes émergentes de frontières, nodales, mobiles (Amilhat-Szary et Giraut, 2015), externalisées ou pixellisées (Bigo et Guild, 2005), à travers la mise en place des dispositifs spatiaux tels que les opérations de l'agence *Frontex* depuis 2014 (qui ouvrait la réflexion sur les frontières maritimes, avec les travaux de C. Schmoll), la réorganisation des routes migratoires, et la multiplication de *hotspots* aux portes de l'Europe comme dispositifs de gestion des migrations dont on ne peut ignorer les vives critiques qu'ils suscitent. Les exemples des camps de Katsikas (Schreyers, 2017) ou de Lesbos (Pillant, 2017 ; Meyer, 2018) pouvaient donner lieu à une analyse à grande échelle, de même que les réflexions de M. Agier sur l'encampement du monde ou la référence aux approches foucaaldiennes des camps comme hétérotopies pouvaient élargir le propos. Le jury attendait des candidats qu'ils soulignent des effets aujourd'hui plus complexes à appréhender sur les territoires car plus simplement cantonnés à une bande frontalière plus ou moins épaisse, mais disséminés sur l'ensemble des territoires. L'exemple du Niger, en croisant les travaux de J. Brachet sur Dirkou (2017) et de F. Boyer sur les effets à longue distance de l'externalisation des politiques migratoires (2020), en est un exemple parlant.

### **II. Les effets de l'ouverture des frontières**

Les frontières ne constituent pas uniquement des barrières aux flux mais s'inscrivent également comme des interfaces de contact privilégiées, qui peuvent être soutenues par des coopérations transfrontalières.

#### **A- Les différentiels frontaliers sont créateurs de flux et d'effets dynamisants sur les territoires**

Pour appréhender le paradoxe frontalier dans son ensemble, il s'agit aussi dans la copie de montrer le rôle commutateur de la frontière. Les différentiels (économiques, législatifs...) sis sur la discontinuité frontalière engendrent bien souvent une augmentation des flux. La frontière dope les échanges à commencer par les trafics de produits, licites et illicites : armes et drogues, mais aussi essence, alcool, cigarettes, vêtements, pneus ou encore produits alimentaires, tout autant concernés. Les travaux plus originaux sur l'organisation du commerce frontalier en Afrique centrale (Bennafla, 2002) et en Afrique de l'Ouest (Diallo, 2016) et ses conséquences sur la croissance des villes frontalières (Walther *et al.*, 2020) étaient tout autant illustratifs que l'exemple de la Jonquera, à la frontière espagnole du Perthus, dont l'activité repose sur les supermarchés (différentiel de prix). Le recours transfrontalier à des services dépend également tout autant d'un différentiel de prix, de législation (clubs de prostitution de la Jonquera pour la clientèle française, de même que casinos à Tijuana) ou de qualité de l'offre (exemple du recours au soin des Laotiens en Thaïlande étudié par A. Bochaton). Enfin, les flux de travailleurs transfrontaliers, appelés *navetteurs*, pouvaient être étudiés à travers l'exemple des frontières nord et est de la France, en montrant la manière dont ils affectent les espaces frontaliers côté français en termes de prix du foncier, d'activité commerciale, ou de charges pour les collectivités locales. Le cas de la spécialisation productive du nord du Mexique a été très souvent mobilisé par les candidats. Il permettait d'expliquer l'activité des maquiladoras et ses effets sur la bande frontalière tout autant qu'à l'échelle nationale (attraction de main d'œuvre venue de tout le Mexique et exportation des produits manufacturés à destination de tous les Etats-Unis). A une échelle plus vaste, on pouvait également mettre le doigt sur les effets-frontières qui expliquent la localisation des GAFAM dans les paradis fiscaux tels que Malte, Chypre, etc.

Des territoires aux dynamiques de circulations importantes s'inscrivent donc sur des différentiels frontaliers, organisant des flux transfrontaliers dont il faut souligner l'asymétrie systématique, puisque les facteurs d'attraction diffèrent de part et d'autre de la frontière. Les frontières ponctuelles et réticulaires, se déployant aujourd'hui dans les aéroports internationaux, les grands ports maritimes et les terminaux ferroviaires, sont l'exemple même de nouvelles formes, engendrées par des flux, que prend l'objet frontière.

#### **B- Les effets d'interface des coopérations : vers la création de territoires transfrontaliers**

Sous l'impulsion des phénomènes d'intégrations régionales mais aussi d'une mondialisation accrue des échanges, de nombreuses frontières dans le monde ont connu un processus accentué d'ouverture (*debordering*), amenant parfois abusivement à parler d'« effacement » des frontières. Cette ouverture se traduit dans un certain nombre de cas par la mise en œuvre de politiques de coopérations transfrontalières qui visent à développer les



rapports de voisinage et renforcer la dimension de contact de la frontière. Les domaines concernés sont multiples et touchent à tous les aspects des politiques territoriales d'aménagement (environnement, risques, santé, transports, éducation, culture...). Les nouveaux espaces de gouvernance transfrontalière produisent ainsi des effets de territorialisation transfrontalière autour d'espaces de vie qui animent la frontière. On pense naturellement aux régions transfrontalières consolidées dans l'Union européenne et aux nombreux exemples d'aménagements en Europe renforçant proximité et interrelations au sein d'un territoire transfrontalier (hôpital de Cerdagne, aéroport Mulhouse-Bâle, tramway de Strasbourg, place J. Delors à Lille, standardisation de l'écartement des rails en Espagne, pont sur l'Øresund...). Il convenait d'illustrer ces processus par des exemples pas uniquement européens. Certains candidats ont très à propos expliqué l'organisation du Triangle de croissance sud ou SIJORI regroupant Singapour (SI), l'État malaisien de Johor (JO) et les îles indonésiennes de l'archipel de Riau (RI), à partir des travaux de N. Fau. Ici, l'objectif de la coopération est de promouvoir le développement économique sur la base d'une division du travail. Les espaces protégés transfrontaliers (Waterton/Glacier, parcs pour la Paix sud-africains ou Parc international de *La Amistad* entre Costa Rica et Panama) offraient également une autre facette des coopérations et ouvraient à une discussion sur les effets en terme de mise en tourisme mais aussi l'enjeu de participation des populations autochtones.

### **C- Une ouverture qui reste sélective et réversible**

La notion de *smart border* s'est répandue ces dernières années dans le sillage de la *Déclaration sur la Frontière Intelligente*, signée en décembre 2001 par le Canada et les Etats-Unis. Il était nécessaire de la mobiliser dans la copie pour évoquer l'idéal de contrôle sélectif poursuivi par les Etats, qui serait capable de bloquer les flux non désirés sans remettre en cause la fluidité du trafic général de part et d'autre des frontières. Il était possible de montrer les effets de réticularisation progressive d'un système frontalier (S. Rosière), dans lequel la frontière n'est plus que l'un des éléments d'un maillage plus vaste de contrôle qui constitue d'ailleurs un marché lucratif (voir les travaux de F. Lasserre et d'A. Beylier sur frontière Canada-États-Unis). L'utilisation de la technologie biométrique a des effets spécifiques sur le contrôle des individus qu'il s'agissait de dégager. Elle introduit une individualisation de plus en plus grande des effets-frontières sur les personnes, que la notion de régimes de frontièrité différents permet d'éclairer (S. Mekdjian et A.-L. Amilhat-Szary, M. Sparke pour la distinction d'une *business class citizenship*).

Il était également important d'éclairer que l'ouverture des frontières produit des effets ambivalents, parfois perturbateurs et pas forcément bien accueillis (comme l'a montré H. Velasco-Graciet dans les Pyrénées occidentales), ou simplement décevants (comme le prouve la difficile situation de Longwy à une encâblure du Luxembourg). La fermeture généralisée des frontières durant la pandémie de la Covid en 2020 montre également que les processus d'ouverture peuvent être réversibles et que les frontières sont loin d'être abolies et peuvent être sujettes à une refonctionnalisation. Les effets sur les navetteurs européens et les lignes de transport en commun transfrontalières sont à ce titre édifiants (Woessner, 2020).

### **III. Des territoires différemment influencés par les effets-frontières (typologie)**

Quelques copies ont proposé une typologie en fin de devoir. Le sujet se prêtait en effet à cet exercice, qui permettait de développer les cas illustratifs de quelques frontières, plus longuement que dans les deux premières parties, et d'en décliner leurs effets variés et variables sur les territoires. Le type d'effets spatiaux dominants devait guider le choix de catégorisation. Il était possible de s'appuyer sur la distinction opérée par J. Lévy (barrière, interface et territoire) ainsi que l'ont fait certains candidats.

#### **A- Les frontières barrières**

Les cas des deux frontières les plus militarisées dans le monde pouvaient être développés en montrant les similitudes que le chercheur peut observer en termes d'effets sur les territoires frontaliers de part et d'autre de lignes encore contestées, entre les deux Corée et entre l'Inde et le Pakistan. La fixation conflictuelle de la frontière intercoréenne entre 1945 et 1953 se devait alors d'être précisée, pour expliquer que la ligne de démarcation issue de l'armistice de Panmunjong, à la fin de la guerre de Corée, n'a jamais été reconnue par la signature de traité de paix entre les deux Etats. Elle est de fait matérialisée par une bande de terrain de 4 km de part et d'autre de la frontière, appelée mal à propos DMZ (*demilitarized zone*). Les effets de l'absence de reconnaissance de la frontière et de sa fermeture concomitante se matérialisent encore aujourd'hui par une extrême militarisation de la zone et les rares contacts à toutes les échelles, que viennent renforcer la faiblesse du peuplement et la disjonction totale des réseaux de part et d'autre de la ligne extrêmement surveillée (alors que beaucoup de familles ont été séparées) comme au niveau des relations diplomatiques étatiques, ce qui se répercute sur l'absence d'accord sur les frontières maritimes également (Guichard, 2011). Les impacts de l'accord de réconciliation, de non-agression et de coopération signé en 1991 à la fin de la Guerre Froide (ouverture d'un site touristique au Mont Kūmgang et d'un complexe industriel à Kaesōng, en Corée du Nord) ont été limités et fugaces (fermeture du complexe industriel depuis 2008). L'*Atlas des frontières* (Papin, Tertrais, 2017) offre un croquis à grande échelle de l'ancien village frontalier de Panmunjong facile à reproduire dans la copie.

Autre frontière particulièrement hermétique qui pouvait être mise en miroir, la frontière indo-pakistanaise, à travers la mise en scène et en tourisme de la fermeture à Wagah, d'un des deux seuls postes frontières officiels sur les presque 3000 km de long de cette frontière (GoEURy, 2008).

La construction du Mur des Sables, érigé par le Royaume du Maroc au Sahara Occidental dans les années 1980 et prolongé en 2021, constitue un autre exemple de barriérisation, original car interne, défensif face aux revendications territoriales du *Front Polisario*, mais avec d'intéressants effets de ricochet sur la frontière avec l'Algérie, durablement fermée (Kajja, 2021). Enfin, les effets-frontières produits par les politiques migratoires en Méditerranée ou autour de l'Australie pouvaient mériter tout autant d'attention.

### **B- Les frontières interfaces : entre discontinuité et frontière ressource**

Une interface se définit comme une zone de contact engendrant des dynamiques d'échanges entre deux systèmes territoriaux, sans que le phénomène de discontinuité ne soit pour autant absent. La plupart des frontières dans le monde relevant de cette catégorie, quantités d'exemples étaient mobilisables. Celui de la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis, d'une grande richesse et complexité, pouvait bien entendu être minutieusement analysé, en montrant comment cette frontière interface est irriguée par des flux intenses (le poste frontière de San Ysidro est le plus traversé au monde), que de nombreuses villes, activités, infrastructures et équipements correspondants y sont localisés, et en même temps que les Etats-Unis y édifient une barrière bien réelle aux flux humains dans l'idéal d'une *smart border* (ce que les caravanes de migrants centraméricains bloquées à Tijuana ont mis particulièrement en lumière depuis 2018).

D'autres cas d'économies transfrontalières sont également pertinents, comme le Jura horloger franco-suisse étudié par A. Moine (2003) ou le triangle de production d'opium et d'héroïne étudié par P.-A. Chouvy (2014) sur les frontières de la Birmanie, du Laos et de la Thaïlande. Ce dernier exemple permettait d'introduire la notion de frontière ressource, à travers les activités commerciales souvent informelles qui font vivre les populations locales et participent à la « mondialisation par le bas » (Tarrus, 2002). La patrimonialisation touristique de certaines frontières, à Nicosie, à Belfast ou à Berlin, participe aussi à faire d'anciennes lignes de conflit une ressource.

L'exemple de Calais pouvait également être développé comme une interface frontalière matérialisée par le port et depuis 1994 le tunnel sous la Manche, objet d'une fermeture progressive aux migrations. A partir des travaux de C. Guenebeaud notamment, un croquis à grande échelle de la sécurisation du site du tunnel pouvait être proposé, en insistant sur ses effets sur les stratégies de passages des migrants, leur encampement et l'ensemble des aménagements de la zone. Autre exemple de frontière réticulaire, l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle a été souvent mobilisé dans les copies.

### **C- Des territoires transfrontaliers**

Le dernier volet de la typologie repose sur l'effet produit par une défonctionnalisation poussée et donc une ouverture de la frontière suffisamment importante et durable pour animer le fonctionnement d'un territoire transfrontalier pratiqué et approprié. Le transfrontalier doit renvoyer aux liens, aux flux et aux acteurs traversant la frontière, mais également à la volonté politique commune d'organiser une gouvernance transfrontalière dépassant les logiques nationales. Les représentations culturelles qui attribuent du sens et influent sur les aménagements transfrontaliers étaient évidemment à considérer. Les frontières internes à l'Union européenne fournissaient nombre d'exemples mobilisables pour montrer les effets produits par la politique de coopération transfrontalière financée par le programme Interreg depuis les années 1990.

Le pont sur l'Øresund qui relie la capitale danoise Copenhague à la ville suédoise de Malmö, ouvert en 1999, est un aménagement impressionnant par ses dimensions et intéressant par les effets qu'il a eus en tant qu'outil d'un territoire transfrontalier qui se dessine désormais de part et d'autre de cette frontière maritime sans contrôles. La région de l'Øresund, à cheval sur l'est du Danemark et le sud de la Suède, a vu s'améliorer la connectivité et se transformer les pratiques transfrontalières grâce à ce pont à la fois routier et ferroviaire (installation de Danois en Suède, mais navettes de travail vers le Danemark). Cet exemple permet aussi de noter malgré tout l'exclusion de la société civile des décisions en la matière (Ek, 2009) et les attentes sur la concrétisation d'actions de développement (Hamez, 2022).

D'autres cas de frontières sur lesquelles se sont construits des espaces vécus et qui nourrissent une identité transfrontalière sont observables entre le Canada et les Etats-Unis (notamment sur le segment québécois sur la base des travaux de F. Lasserre, ou de l'extrême ouest) ou encore à la triple frontière de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay.

**Stéphane DUBOIS, Magalie HARDOUIN, Lucile MEDINA (responsable d'épreuve), Céline VACCHIANI-MARCUZZO**

## 2.2 Composition de géographie des territoires

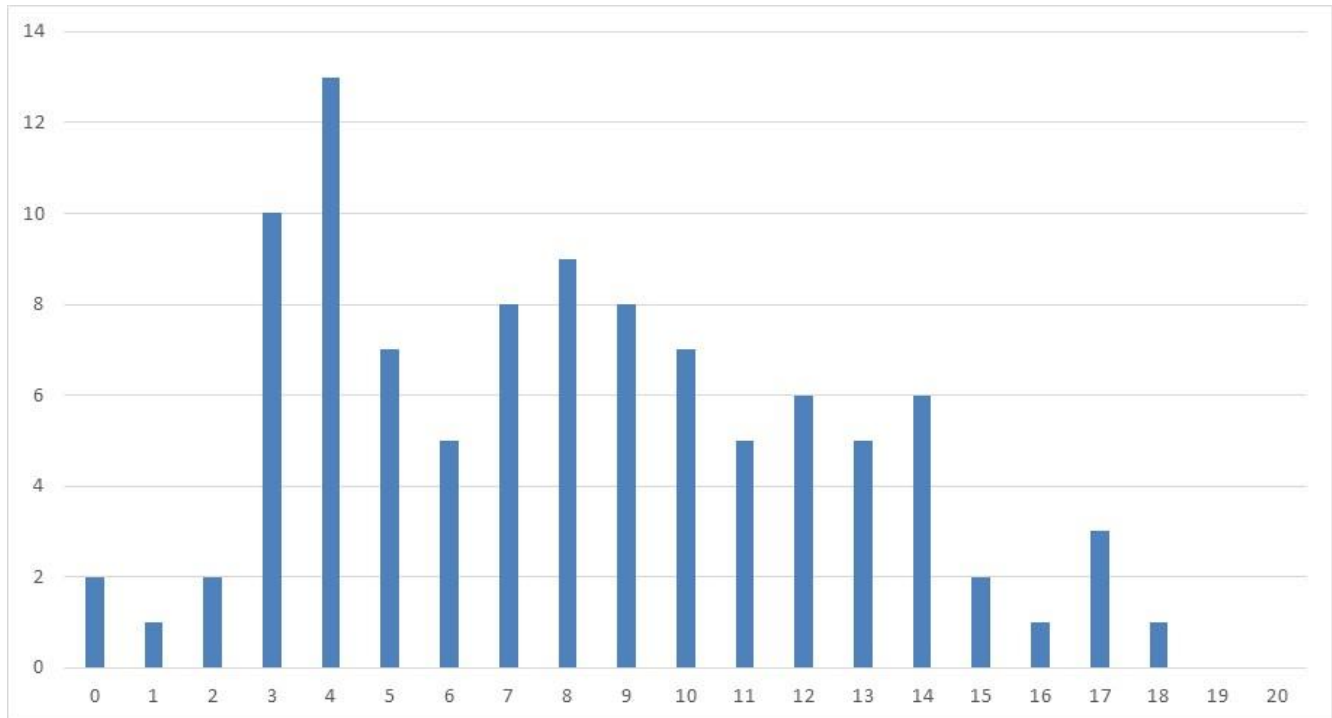
Durée : 7 heures

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

### SUJET : Environnement, conflits et territoires en Amérique latine

#### Statistiques de l'épreuve

101 copies ont été corrigées. La moyenne de cette épreuve écrite est de 8,05/20 pour l'ensemble des candidats. Les notes s'échelonnent de 0 à 18/20. 36 copies obtiennent 10 ou plus.



Distribution des notes

#### Remarques générales sur les productions des candidats

Le jury fait part de sa relative satisfaction sur le niveau global des copies de cette session et sur la maîtrise des connaissances de base nécessaires au traitement du sujet. De manière générale, les notions d'environnement et de conflit ont été plutôt bien cernées par une majorité des candidats. Le jury a apprécié la capacité des candidats à inscrire leur réflexion dans une géographie contemporaine et renouvelée, à varier les échelles d'analyse et à diversifier les types d'approche possibles du sujet. Plus surprenant en revanche, il semble que ce soit la dimension territoriale du sujet - et par conséquent les interactions du concept de territoire avec ceux d'environnement et de conflit - qui ait posé le plus de problèmes aux candidats. Certaines copies ont parfois totalement laissé de côté la notion de « territoires » (ou un autre des termes du sujet) dans leur problématisation ou leur développement, et se sont placées de fait hors du cadre du sujet.

Quelques copies, heureusement minoritaires, ne correspondaient pas aux attendus formels de la composition en géographie des territoires. Le jury rappelle que la dissertation doit comporter une introduction, un développement problématisé articulé par des transitions claires et une conclusion. En introduction, une accroche liée au sujet, les définitions des termes du sujet, une réflexion générale sur les enjeux et les attendus du sujet, une problématique et un plan doivent être énoncés clairement. Le développement ne doit pas être une juxtaposition d'éléments sans cohérence ou une suite d'exemples, mais bien une démonstration cohérente, conceptualisée et spatialisée. Plus que les connaissances, le jury évalue la capacité des candidats à problématiser leur réflexion sur un sujet et à développer un raisonnement géographique cohérent. Les copies qui ne le démontraient pas ont été inévitablement sanctionnées.

Sur le plan du contenu, le niveau attendu pour l'agrégation reste soutenu. Il est donc important que les candidats disposent d'une solide culture générale en géographie pour pouvoir conceptualiser leur démonstration et de connaissances précises sur l'aire géographique au programme pour pouvoir rentrer dans les détails et les nuances des complexités locales. L'enjeu de l'exercice reste bien entendu la réponse au sujet posé, et les connaissances trop générales ou plaquées pour remplir les vides du plan sont inutiles et ont été considérées comme hors-sujet (comme par exemple la construction géo-historique du pavage étatique du continent, la ségrégation socio-spatiale des métropoles latino-américaines ou les structures agraires du Brésil). Des références générales aux grands

débats épistémologiques en géographie sont bienvenus, sous réserve de rester en lien avec le sujet, ainsi que des références et des citations plus précises liées à la question au programme. Les références aux débats épistémologiques sur l'écologie politique ont été appréciées, comme la mobilisation des travaux de Pierre Gautreau en géographie politique de l'environnement, de François-Michel Le Tourneau sur les territoires de l'autochtonie ou encore de Maristella Svampa en sociologie politique de l'environnement. Le jury tient toutefois à alerter sur le fait que la juxtaposition d'un trop grand nombre de références manifestement apprises par cœur mais sans lien avec le sujet ne saurait constituer le matériau exclusif de la dissertation. Citer des membres du jury quand ceux-ci n'ont pas écrit sur le sujet n'est pas utile.

Toute dissertation de géographie des territoires doit comporter des productions graphiques. Leur absence a été sanctionnée dans la notation. De fait, l'échelle locale pouvait être privilégiée pour montrer les expressions territoriales des conflits environnementaux. Certains candidats ont fait le choix de proposer des croquis de synthèse à l'échelle du continent, en dessinant eux-mêmes le fond de carte. C'était une possibilité et le jury a valorisé cet effort quand il était bien réalisé. Cependant, le rendu est parfois resté trop éloigné du sujet, par exemple quand n'étaient représentés que les systèmes agricoles latino-américains. Le jury rappelle que les croquis doivent être légendés et problématisés en fonction du sujet et des arguments développés, et que l'on doit retrouver dans la légende les concepts clefs de la démonstration. Les croquis plaqués sans prise en compte du sujet, ou trop descriptifs sans inclusion dans la démonstration (par exemple un croquis de localisation des principaux milieux du continent, ou une étude de cas sur le tourisme au Costa Rica sans prise en compte des conflits) sont à éviter.

Enfin, le jury tient à souligner l'utilité d'apprécier les termes du sujet avec nuance et d'éviter les clefs de lecture trop binaires, notamment sur la question des changements globaux et des dégradations de l'environnement. L'opposition faite parfois trop rapidement entre exploitation de la nature et protection de l'environnement cache mal la réalité du terrain. Cela ne permet pas de faire valoir les interactions complexes entre les politiques territorialisées de protection de l'environnement et l'expression territoriale des conflits liés à l'environnement. Le jury regrette que ces thématiques, ainsi que les notions d'appropriation, de territorialisation ou encore de représentations n'aient pas été suffisamment abordées et questionnées.

### **Périmètre du sujet et définitions**

Le sujet s'inscrit dans un renouveau épistémologique important, porté par une nouvelle génération de géographes, en France et en Amérique latine. Les approches restent parfois marquées par un prisme néo-marxiste, développant des analyses sur la marchandisation de la nature (concept de « commodification » développé par la littérature internationale), l'accaparement des ressources naturelles, la conflictualité autour du modèle économique néo-extractiviste. Il s'agissait de bien prendre en compte cette marque de fabrique de la géographie latino-américaine, tout en l'incluant dans une diversité des approches géographiques sur l'environnement.

**Environnement.** Il était nécessaire de prendre en compte l'environnement au sens large, entendu comme « *la combinaison des éléments naturels (le champ de forces physico-chimiques et biotiques) et socio-économiques qui constituent le cadre et les conditions de vie d'un individu, d'une population, d'une communauté à différentes échelles spatiales* » (Y. Veyret, 1999, *Géo-environnement*). L'environnement en Amérique latine est souvent perçu à travers l'Amazonie et les effets de la déforestation sur les changements globaux. « *La courbe du taux de déforestation amazonien devient alors un indicateur au travers duquel est interprétée l'intégralité de la situation générale de l'environnement latino-américain, alors même que celle-ci dépasse très largement le seul biome de la forêt tropicale humide* » (P. Gautreau, 2021). Certains auteurs parlent ainsi de réductionnisme amazonien des discours sur l'environnement en Amérique latine.

L'objectif était ici de ne pas tomber dans ce réductionnisme. L'intérêt du sujet était bien de traiter l'environnement sous toutes ses formes, incluant l'exploitation et/ou la préservation des ressources naturelles minières et forestières, les changements induits par les activités humaines sur les cycles naturels et les bassins-versants, les interactions entre phénomènes naturels et sociétés à travers notamment le prisme des risques (inondations, éruptions volcaniques, sécheresses). La thématique de l'accès aux ressources était aussi très importante, car l'Amérique latine a servi de laboratoire politique à différentes formes d'utilisation ou de patrimonialisation de la ressource, notamment la ressource en eau. Le sujet invitait également à prendre en compte les environnements artificialisés et les métabolismes urbains comme cadre et condition de vie des populations, ce qui incluait les enjeux liés à la pollution urbaine, notamment atmosphérique, à la production et la gestion des déchets.

**Conflits.** Le sujet abordait ensuite la notion de conflictualité, devenue classique dans la géographie académique et scolaire. De nombreux candidats ont repris la définition de A. Cattaruzza et P. Sintès dans *Géographie des conflits* (2011) : « *situation relationnelle structurée autour d'un antagonisme* ». Il s'agit donc d'une opposition entre acteurs, incluant l'individu, le groupe social, les acteurs institués (entreprises, associations, etc.), les collectivités territoriales ou les autorités de gestion locale, l'État, les acteurs internationaux ou transnationaux. La notion de conflit induit un affrontement entre les parties prenantes, qu'il soit direct ou indirect, qu'il soit physique ou verbal, qu'il soit militarisé ou pacifié. Le sujet incluait par conséquent une approche graduelle de la conflictualité, et il était attendu de traiter à la fois des conflits latents, des conflits de basse intensité, des conflits déclarés, des conflits géopolitiques, des affrontements armés, mais aussi des assassinats d'opposants et des luttes sociales, quand celles-ci avaient un lien avec l'environnement.

En géographie, le concept de conflit environnemental est particulièrement développé. Bien que la formulation du sujet engageait à ne pas traiter uniquement des conflits environnementaux, une définition plus précise de ce concept était bienvenue. « *Un conflit environnemental traduit l'opposition forte entre acteurs se traduisant par différents niveaux de violence, déclenchée par un équipement, une infrastructure ou une politique de protection (en projet ou réalisés) modifiant l'environnement (considéré au sens large) familial (quotidien, hebdomadaire, saisonnier) des dits acteurs, exerçant des activités ou résidant à proximité. L'échelle concernée est donc locale et régionale et le conflit implique la co-présence* » (L. Laslaz, 2019, *Géoconfluences*). Il s'agit dans ce cas d'un conflit en réaction à une modification de l'environnement, donnant lieu à un répertoire d'actions diverses.

**Territoires.** Cette notion a été la moins définie, et a été laissée de côté par de trop nombreuses copies. Le territoire peut être défini comme « *une portion de l'espace terrestre délimité et approprié par un groupe social sur lequel s'exerce un pouvoir* » (Territoire, territorialisation, territorialité, *Géoconfluences*, 2021). Le concept est étroitement lié à celui de territorialisation, c'est-à-dire le processus de constitution matérielle et symbolique d'un territoire, et à celui de territorialité, c'est-à-dire l'expression des caractéristiques propres au territoire, de la relation des individus et des sociétés au territoire, et le développement d'un sentiment d'appartenance. Le concept de territoire implique donc de prendre en compte la dimension matérielle du pouvoir qui s'exerce sur l'espace délimité (délimitation, encadrement, contrôle) et sa dimension symbolique (domination, représentation, légitimité). Dans le cadre du sujet, il était important d'insister sur la dimension territoriale de l'environnement et des conflits environnementaux. Ces conflits sont non seulement situés, c'est-à-dire qu'ils prennent corps dans un contexte territorial particulier, mais le territoire est avant tout un enjeu du conflit, en lien avec des processus de territorialisation/déterritorialisation. Il n'est pas que le simple support du conflit, il peut être le conflit en lui-même. Le territoire est à étudier à différentes échelles (locale, régionale, régionale, continentale) et l'emboîtement de celles-ci est un élément déterminant de l'analyse géographique.

### Principaux écueils du sujet

Le sujet impliquait un effort de délimitation des termes du sujet et un travail de problématisation conséquent. Parmi l'ensemble des copies, le jury a relevé un nombre non négligeable d'erreurs de compréhension du sujet, et souhaite attirer l'attention sur les principaux écueils qu'il fallait éviter :

- Essentialiser l'environnement sous les traits de la « Nature », sans questionnement des relations complexes entre les sociétés et les composantes biophysiques qui les entourent, ni analyser les représentations de la nature et ses différents usages.

- Ne prendre en compte que les constituants biophysiques de l'environnement sans les lier aux aspects sociaux et territoriaux, ce qui revient à ignorer la construction sociale de l'environnement. Il ne fallait pas oublier les enjeux autour de la gestion de la biodiversité, la question de l'eau, mais aussi les environnements urbains avec la gestion des déchets, l'urbanisation et l'accès au foncier.

- Avoir une lecture à sens unique du sujet, c'est-à-dire ne prendre en compte que la dégradation de l'environnement par les sociétés, sans prendre en compte les différents rapports des sociétés à l'environnement, l'environnement comme ressource au sens premier (extractivisme) ou élargi (ressource territoriale, aménités, etc.).

- Aborder les conflits de manière trop générale, en confondant les types de conflit, ou en mobilisant les conflits sociaux, les conflits urbains, les conflits géopolitiques sans prendre en compte leurs liens avec l'environnement, soit directs, soit indirects.

- Considérer les inégalités sociales et territoriales comme des conflits en soi, sans montrer le type de conflictualité qui leur sont associées. Par exemple, l'existence d'une ségrégation socio-spatiale dans les métropoles d'Amérique latine peut être un contexte à l'avènement de conflits liés à l'environnement, mais ne peut pas être considéré comme une forme de conflit indépendamment des affrontements ou opposition entre acteurs.

- Oublier l'un des trois termes du sujet ou traiter de manière séparée ces trois termes. C'est bien l'articulation entre environnement, conflits et territoires qui devait être au cœur de la copie, donc de la problématique et qui devait se retrouver dans toutes les parties de la dissertation. Certaines copies qui ont traité : 1- Les conflits, 2- L'environnement, 3- Les territoires ont par conséquent été sanctionnées.

- Se limiter à un seul type d'espace, notamment l'Amazonie (qui concentre certes une grande partie des représentations usuelles sur l'environnement en Amérique latine, mais n'était pas le seul cadre spatial à mobiliser sur ce sujet), ou un seul type de conflit environnemental, notamment les fronts pionniers amazoniens. Les exemples situés au Brésil ont été plébiscités dans toutes les copies ; celles qui ont su diversifier les territoires et les types de milieu ont été valorisées.

- Faire un catalogue de conflits environnementaux sans problématiser l'ensemble, sans les resituer dans un contexte géographique et/ou géopolitique plus large. Plus que l'érudition sur le sujet, il était attendu une réflexion critique sur les termes du sujet et une démonstration problématisée.

### Attendus du sujet et proposition de corrigé

En 1999, dans un article intitulé « Du San Theodoros à Mosquito, l'Amérique latine en bulles », Alain Musset montrait que les représentations de l'Amérique latine dans la bande dessinée franco-belge se concentraient sur les conflits politiques (guérilla, coups d'Etat, etc.), et que l'environnement n'était présent que par le biais des catastrophes naturelles (éruptions volcaniques, tremblement de terre, etc.) et de la nature hostile (jungle, haute

montagne, animaux féroces, etc.). Il s'agissait alors d'une vision plutôt essentialiste et non interactionniste de la nature. Vingt ans après, dans son article intitulé « Le laboratoire environnemental latino-américain au XXI<sup>e</sup> siècle », Pierre Gautreau souligne une évolution claire vers la centralité de l'environnement dans le paradigme géographique sur l'Amérique latine (Gautreau, 2021). Il s'agit à la fois du reflet de la prise de conscience globale des enjeux environnementaux, de l'évolution majeure de la place de l'environnement dans les dynamiques territoriales en interaction avec les sociétés, et de l'évolution épistémologique de la géographie vers les objets et enjeux environnementaux.

Certains auteurs parlent ainsi d'un tournant environnemental dans les études latino-américaines, bien que son ampleur reste à discuter. En parallèle, on constate un renouveau de l'approche des conflits sociaux en Amérique latine. En lien avec les transformations politiques, les expériences et les échecs des expériences progressistes, la montée en puissance de la question indigène, l'environnement apparaît comme un des principaux moteurs de la conflictualité sur le continent. De nouveaux mouvements sociaux voient le jour, en agrégeant des résistances locales et nationales à l'extractivisme. Maristella Svampa (2017) a ainsi conceptualisé le tournant éco-territorial des luttes sociales en Amérique latine.

Par ailleurs, il est important de bien traiter en interaction les trois termes du sujet. La dimension territoriale est centrale ici, il s'agit de s'interroger à la fois sur le rôle du territoire dans la dynamique des conflits environnementaux, sur la territorialisation potentiellement conflictuelle de l'environnement, et sur les différents registres de conflictualité qui peuvent s'exprimer sur et à travers les territoires.

**Proposition de problématique.** Il est toujours possible de formuler plusieurs problématiques à partir d'un même sujet. De manière générale, elles devaient s'interroger sur les manières dont les différentes formes de territorialisation de l'environnement sont liées à une mutation de la conflictualité en Amérique latine. Le jury a apprécié les efforts de problématisation faits dans certaines copies et a validé les problématiques ainsi formulées : « *Dans quelle mesure l'environnement en Amérique latine, en tant que réservoir de ressources et de biodiversité, est-il le théâtre de conflits qui structurent les territoires à toutes les échelles ?* » ou « *En quoi l'articulation des enjeux de gestion et d'appropriation de l'environnement conduit-elle à une construction et un développement conflictuel des territoires latino-américains, recomposant ces derniers ?* »

## **I- Un continent façonné par des modèles de développement producteurs de conflits environnementaux**

L'Amérique latine s'est construite par une succession de cycles économiques liés à l'exploitation des ressources naturelles. L'exploitation coloniale tout d'abord a mis en place un modèle extractiviste qui s'est poursuivi et renforcé après les indépendances, marquant durablement son empreinte sur les paysages agraires, miniers et forestiers du continent. La stratégie d'industrialisation par substitution aux importations dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle n'a pas fondamentalement changé le modèle économique. Du fait de la hausse des cours des matières premières, on constate aujourd'hui la mise en place d'un nouveau cycle économique, désigné comme une reprimarisation extractiviste des économies latino-américaines.

### **A- Le modèle extractiviste entraîne de nombreux conflits directs sur les sites d'exploitation et les territoires qu'ils dessinent**

L'exploitation des ressources naturelles suscite de nombreux conflits locaux sur les lieux d'extraction, entre les entreprises souvent internationales, les autorités locales, et les populations locales parfois indigènes. Les travaux d'écologie politique analysent cette forme de captation des ressources naturelles sur le registre de l'accaparement d'un bien commun et de la dépossession des communautés locales qui en seraient les usufruitiers. E. Gudynas distingue l'extractivisme du néo-extractivisme en soulignant le rôle particulier de l'Etat dans la mise en place d'une politique nationale d'accaparement des ressources naturelles, par le biais des nationalisations des compagnies minières notamment, qui reste dépendant des marchés internationaux et producteur de conflits territoriaux (Gudynas, 2010).

Il s'agit avant tout de luttes des communautés locales contre les effets néfastes sur l'environnement immédiat, en termes de pollution des nappes phréatiques, de contamination des sols, d'assèchement des réserves hydriques, etc. C'est le cas par exemple des communautés rurales andines contre les projets miniers à ciel ouvert, accusés de pollution des cours d'eau, d'assèchement des lagunes, etc. On peut se référer aux travaux de M. Forget sur les Andes septentrionales en Argentine (Forget, 2015) : elle montre que la spécialisation des territoires de montagne comme réservoir de matières premières minières est remise en cause du fait du faible développement territorial qu'elle induit. Cette spécialisation entre aujourd'hui en conflit avec les activités d'ethnotourisme et de tourisme de nature, nouveau paradigme international du développement local.

La présence de plus en plus marquée des ONG de défense de l'environnement sur ces terrains entraîne une internationalisation des conflits, qui s'accroît du fait de la mobilisation des opinions publiques internationales. Un lien étroit s'opère alors dans l'espace-temps du conflit entre les luttes locales contre l'extractivisme et les enjeux de limitation des changements globaux, par une montée en généralité des questions environnementales.

### **B- Le modèle de colonisation agraire est également conflictogène**

L'Amérique latine a été façonnée par une dynamique de fronts pionniers de colonisation agraire, essentiellement autour de l'Amazonie. Ce phénomène a été particulièrement marqué et étudié en Amazonie brésilienne, mais on

retrouve les mêmes mécanismes au Pérou, en Colombie, en Argentine. Au Brésil, le projet de colonisation va de pair avec le projet géopolitique de conquête du territoire et de maîtrise des frontières. À partir des années 1960, on constate la mise en place de plusieurs modalités de colonisation, incluant la déforestation et une migration interne de travailleurs agricoles, entre autres, depuis le Nordeste. Cela s'est notamment traduit par l'ouverture des routes amazoniennes « *pour relier les hommes sans terre à une terre sans hommes* » (Théry, 2015), censée résoudre la crise agraire et les violences rurales.

Les fronts pionniers agricoles peuvent être considérés comme des espaces de violence endémique. Cela s'explique par la nature de la priorité foncière, qui reste très inégalitaire entre *latifundio* et *microfundio*, et par des dispositifs d'accaparement des terres agricoles par de grands propriétaires et des grandes entreprises de l'agribusiness, au détriment de la petite paysannerie. Cette violence s'explique également par des rivalités entre anciens arrivés et nouveaux arrivants, par une absence de régulation étatique de la sécurité, et par la multiplication d'organismes de sécurité privée jouant le rôle de milices au profit des gros propriétaires. On peut prendre ici l'exemple de la Colombie décrit par O. Dollfus dans la *Géographie universelle* sur l'Amérique latine (1991) : la colonisation de l'Amazonie est associée au modèle CO3 (Colombie, Coca, Colonisation) et à la violence politique. L'analyse peut être prolongée entre les fronts de déforestation, les migrations internes et les conflits armés entre État central et guérilla, comme dans le cas des FARC développé par X. Arnauld de Sartre (2011).

Une conflictualité endémique qui entraîne une politisation de la question agraire, à travers le mouvement des « sans terre » au Brésil (Théry, 2015). Le MST est une organisation paysanne militante organisée, issue de luttes clandestines sous la dictature militaire, dont le principal mode d'action est l'occupation de terres jugées improductives en y établissant des campements sauvages, destinés à entretenir la pression sur les propriétaires terriens. Ces occupations donnent lieu à des affrontements violents avec les autorités locales ou fédérales, et avec les milices souvent armées des propriétaires terriens.

### **C- « L'environnementalisation » progressive des conflits sur l'ensemble du continent**

On pouvait évoquer l'idée d'un continent pourvoyeur de modèles et d'utopies dans ses « solutions » apportées aux grands problèmes de la planète (Gautreau, 2021). Le volontarisme politique en matière environnementale du début de XXI<sup>e</sup> siècle, lié aux expériences politiques alternatives (Bolivie, Brésil, Équateur) entraîne paradoxalement un éclatement des formes de traitement des questions environnementales. Jusque-là régnait un consensus, une « convergence continentale » autour d'outils communs comme les espaces protégés et les territoires autochtones, mais la montée en puissance des questions environnementales dans chaque pays implique des réponses et des modèles différents. Ainsi, le modèle brésilien se caractérise par la maîtrise de l'immensité et un découplage entre production agricole et déforestation, quand le modèle bolivien met plutôt l'accent sur l'autonomie, l'autochtonie et la décolonialité.

On assiste donc à une complexification des conflits territoriaux, dans lesquels l'argument environnemental occupe une place centrale, mais où se joue « *quelque chose de plus* » (Prévôt-Schapira, 2008). Cela se traduit par une multiplication des luttes pour la terre, contre les contaminations des sols, pour la défense de la biodiversité, où se mêlent les enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux. Ces mouvements sociaux d'une nouvelle forme ont été interprétés comme l'expression d'un renouvellement du langage revendicatif, et des formes de luttes ancrées dans le territoire. On constate une montée des formes de judiciarisation des conflits, où les acteurs mobilisent et réactualisent le droit localement, ainsi que les interactions entre les différents niveaux de pouvoir (voir à ce propos les travaux de P. Melé sur les territoires du droit de l'environnement ; Melé & al., 2020).

Enfin, la dimension transnationale de l'environnement accentue et complexifie les conflictualités. Elle permet de développer des coopérations internationales, notamment dans le cas de gestion intégrée de bassins versants (par exemple le bassin versant du fleuve Sixaola entre Costa-Rica et Panama), mais donne également lieu à de nouvelles formes de conflit autour d'un enjeu environnemental. On peut mobiliser ici les travaux de L. Medina (2017) sur les fleuves frontaliers en Amérique centrale, qui montrent la coexistence d'actions de coopération et de conflits sur les mêmes bassins-versants.

## **II- Différents registres territoriaux de conflictualité du fait de l'environnement**

Si une partie typologique n'était pas forcément attendue, il était nécessaire, à un moment ou à un autre de la réflexion, de proposer une lecture différenciée des conflits environnementaux. On présente ici une typologie possible mais non exclusive des types de conflits liés à l'environnement, qui s'appuie sur le degré de conflictualité, sur la place de l'environnement dans la genèse et l'expression territoriale du conflit, et sur les types d'acteurs impliqués.

### **A- L'environnement au cœur de rivalités interétatiques : des enjeux de souveraineté territoriale**

Dans ce premier type, l'environnement apparaît comme un objet conflictuel entre acteurs étatiques, avec des degrés de conflictualité souvent marqués et des enjeux d'appropriation et de souveraineté territoriales.

L'environnement reste un domaine d'affirmation du pouvoir politique d'État. Maîtriser l'environnement revient également à contrôler son territoire. On constate notamment la mise en place d'une stratégie d'occupation des marges frontalières par des espaces protégés pour marquer la souveraineté territoriale. C'est une forme de resémantisation géopolitique de la nature et de l'environnement, qui peut aboutir à des conflits frontaliers.

C'est le cas par exemple entre l'Uruguay et l'Argentine à Fray Bentos / Gualeguaychu, villes frontalières le long du fleuve Uruguay, où la dimension environnementale est posée sur des bases identitaires et territoriales. Le conflit de Fray Bentos est emblématique : il s'agit d'un projet d'usine à papier en Uruguay, sur la rive uruguayenne du fleuve, contesté par les communautés locales du côté argentin. Ce conflit de voisinage a opéré une montée en généralité, à propos du modèle économique de développement et des résurgences nationalistes, auxquelles se joignent les enjeux frontaliers.

L'environnement, considéré ici comme une ressource, peut entraîner des conflits d'appropriation entre acteurs aux intérêts divergents. Les conflits peuvent être juridiques, latents ou ouverts, et être actualisés en des moments d'affrontement entre acteurs. Il peut s'agir d'États voisins qui revendiquent l'accès à une ressource naturelle commune, ou d'acteurs privés (entreprises, pêcheurs, exploitants...) qui s'affrontent entre eux pour l'utilisation économique d'une même ressource. Bien souvent, les conflits se développent en situation frontalière, où le marquage insuffisant de la limite frontalière laisse la place aux pratiques non régulées d'accaparement de la ressource.

On peut citer l'exemple des conflits de partage des eaux territoriales pour l'accès à la ressource pélagique, entre le Chili et le Pérou au large d'Arica. En 2014, la Cour Internationale de Justice a attribué au Pérou une zone maritime de 22 000 km<sup>2</sup> préalablement sous souveraineté chilienne. Le Chili a contesté cet arrêt, et la marine nationale chilienne arraisonne fréquemment des pêcheurs péruviens pour pêche illégale dans cette zone d'eaux territoriales contestée.

### **B- Les conflits d'usages et d'accès aux aménités environnementales**

Dans un moindre degré de conflictualité, les conflits d'usages et d'accès aux aménités environnementales mobilisent avant tout des acteurs issus de la société civile.

L'environnement n'est pas vu ici comme un bien pouvant être utilisé ou vendu, mais comme une aménité résidentielle. La proximité avec des espaces de récréation naturalisés est un élément essentiel de l'habiter, notamment dans les grandes métropoles latino-américaines. Cela entraîne des conflits d'usages des espaces naturels de proximité, et des mobilisations de riverains pour défendre leur environnement comme cadre de vie. Ces conflits qui ont pour objet l'environnement révèlent les failles de la gouvernance territoriale et les enjeux de pouvoir entre les différentes populations peuplant un territoire et les différentes échelles du pouvoir politique qui s'exerce en son sein.

L'exemple du parc national de Cumbres de Monterrey au Mexique est particulièrement intéressant. Il s'agit d'une grande zone périurbaine, en bordure d'une métropole régionale industrielle en croissance urbaine. L'espace protégé est rattrapé par l'urbanisation, l'extension urbaine de la ville se fait sur des terres appartenant au PNCM, et le Parc se trouve de facto marginalisé, voire nié dans son statut juridique. Mais la nouvelle classe sociale qui s'installe redécouvre les vertus d'une vie à proximité d'un cadre naturel protégé, et réactive le Parc comme un outil de protection de l'environnement. Le conflit se judiciaire et met en avant les incohérences territoriales de la gestion de l'environnement. Le Parc devient un prétexte à une bataille juridique et politique entre les autorités locales qui souhaitent préserver les espaces naturels dans le cadre d'une politique d'aménagement urbain favorisant la proximité avec la nature, et l'État fédéral mexicain qui souhaite réduire les limites du parc pour reconnaître l'état de fait de son artificialisation d'un côté, et prévenir toute nouvelle extension de l'urbanisation de l'autre (Azuela, Mussetta, 2008).

### **C- Environnement et mobilisation politique : des conflits environnementaux territorialisés**

Enfin, l'environnement peut faire l'objet de mobilisations à différentes échelles, et sur des temporalités variables. Le conflit naît ici de la « glocalisation » de l'environnement : les enjeux généraux, les changements globaux, les principes politiques transnationaux trouvent écho dans des conflits locaux. Ces conflits sont présentés comme des luttes par les militants et les animateurs des conflits, qui trouvent leur légitimité du côté de la défense de l'environnement et des biens communs. Chaque projet d'aménagement peut donner naissance à des formes de mobilisation au nom de la défense de l'environnement. C'est sur un territoire précis que s'incarne un conflit plus global, opérant une forme de territorialisation du conflit.

On pouvait mobiliser à cet effet l'exemple de la guerre de l'eau à Cochabamba, devenu un cas paradigmatique de conflit territorialisé. Cette « guerre » a opposé un mouvement social, dirigé par la Coordination de Défense de l'Eau et de la Vie, au gouvernement national. L'enjeu était la concession des services d'eau potable à un consortium privé international, *Aguas del Tunari*. Le projet a suscité une forte mobilisation de la population, avec occupation de lieux publics et affrontements avec les forces de l'ordre, qui a réussi à unir différentes associations a priori antagonistes. Le mouvement a été interprété comme « *une alliance de classes sociales sur une base territoriale* » (Uhel, 2019), pour s'opposer à la privatisation de l'eau potable. Ce mouvement a permis de transformer la gouvernance urbaine sur une base territoriale.

Des formes de conflictualité moins marquée mais tout aussi prégnante dans la vie quotidienne. Une grande partie des résistances aux atteintes contre l'environnement ou à l'extractivisme ne prend pas la forme d'une occupation de l'espace public, et est par conséquent moins visible et moins médiatisée (Nicolas-Artero, 2021). On entend par violence environnementale la violence associée à la néolibéralisation de la nature, à la suite de l'ouvrage fondateur *Violent environment* de Peluso et Watts (2001). Cela suppose une transformation sous contrainte de la vie quotidienne et des espaces vécus, par une disparition progressive de la paysannerie de subsistance et une



transformation des lieux du quotidien. Les résistances à cette violence se manifestent par une continuité des lieux d'habitation, par une forme de « résistance passive en habitant » basée sur une continuité de la vie articulée dans les territoires.

Cette approche est particulièrement développée par des géographes se revendiquant de l'écoféminisme, qui montrent comment des groupes de femmes animent des résistances quotidiennes et localisées décrites comme des formes de « *féminisme territorial* » (Ulloa, 2016). À Santa Rosa de los Espera en Équateur par exemple, une communauté de 400 personnes menacée de disparition en raison de la pollution des eaux survit grâce à une mobilisation des femmes qui font de la reproduction de la communauté un enjeu géopolitique, par l'utilisation de leurs corps et de leurs utérus (Zaragocin, 2019).

### **III- La territorialisation de l'environnement, un nouveau paradigme de gestion de l'environnement au cœur des nouvelles conflictualités latino-américaines**

#### **A- La protection de l'environnement par la territorialisation recompose les conflictualités**

La Conférence de Rio en 1992 constitue un tournant dans la politique de protection de l'environnement. Elle acte la montée en puissance des ONG face à des États jugés défaillants en la matière, et opère une rencontre entre souci de protection de l'environnement, développement durable des zones rurales et lutte contre la pauvreté. L'Amérique latine apparaît alors comme prioritaire pour les organisations de conservation de la nature issues principalement des pays du Nord. La territorialisation de la protection de l'environnement devient le paradigme commun, entraînant la multiplication de projets d'espaces protégés, de réserves de biosphère ou de corridors écologiques, parfois transnationaux (Aires Protégées Transfrontalières et « *parcs de la paix* »).

Cette forme de territorialisation n'est pas sans susciter des réserves. Elle acte de fait un morcellement des espaces protégés, une forme de conservation en réseau qui nuit au bon fonctionnement des écosystèmes, et multiplie les formes juridiques de protection. Cela les rend paradoxalement moins efficaces. De nombreux corridors écologiques sont coupés par les routes du développement extractiviste ou touristique, facilitant de fait un accès aux ressources naturelles et contribuant à accélérer le prélèvement sur les écosystèmes. En termes de contrôle et d'efficacité de la préservation, la multiplication des initiatives et des projets est à l'origine de problèmes de gouvernance liés à la répartition des compétences entre les différents acteurs. Elle crée ainsi de nouvelles situations conflictogènes, tant à l'échelle nationale entre les différentes institutions se déclarant compétentes en la matière, qu'au niveau local entre exploitants des ressources et gardes forestiers, souvent démunis pour faire respecter les limites territoriales des espaces protégés.

Ces espaces protégés et leur gestion sont aussi l'occasion de conflits de valeurs qui trouvent un écho sur la scène internationale, comme dans le cas de la Bolivie. L'expérience menée par le MAS, principal parti au pouvoir sous Evo Morales autour du concept de Terre Mère, la « Pachamama », où l'harmonie avec les éléments naturels considérés comme non humains est érigée en principe d'action politique, est révélatrice de ce conflit de valeurs (Poupeau, 2013). Alors qu'il était soutenu par les courants politiques écologistes et par les grandes ONG internationales de défense de l'environnement, le gouvernement bolivien a décidé en 2015 d'autoriser la prospection d'hydrocarbures dans les espaces protégés et de maintenir les projets de barrage hydroélectrique dans des réserves de biodiversité, réactivant un cycle de mobilisation et d'opposition aux grands projets pétroliers ou hydrauliques. Pour le gouvernement, l'enjeu est d'appuyer la politique du *Buen Vivir* sur l'utilisation des ressources nationales, en opposition au processus de protection territorialisée, perçu comme néocolonial car imposé et contrôlé par des organismes internationaux. Selon le gouvernement bolivien, il s'agit d'un processus de décolonisation du pays, quand les organismes internationaux l'interprètent comme un revirement de la politique environnementale.

#### **B- La montée en puissance de la question indigène et de l'autochtonie**

La thématique environnementale a constitué un vecteur de reconnaissance de droits civiques des populations marginalisées et amérindiennes. La question de l'autochtonie et de la reconnaissance des droits des populations désignées comme autochtones, notamment des droits fonciers, a clairement bénéficié de la convergence entre demandes internationales de conservation de la nature et montée en puissance des revendications des droits spécifiques liés à l'autochtonie (Sepulveda, 2012). Les représentations des institutions internationales leur reconnaissent ainsi une légitimité dans la gestion des espaces à protéger, du fait de l'antériorité de leur installation et de leur mode de vie sensé être en harmonie avec le fonctionnement des écosystèmes à protéger, faisant des communautés autochtones les « meilleurs gardiens de la nature ».

Au Brésil, la question des territoires amérindiens est au cœur du conflit sur la Constitution entre 2019 et 2021. La Constitution de 1988, basée sur l'idée du Brésil comme un pays « multiculturel », rompt avec l'optique d'assimilation des minorités qui prédominait jusque-là et leur garantit leur préservation non seulement physique mais aussi culturelle (Le Tourneau, 2019). Les zones allouées aux Amérindiens couvrent ainsi 14 % du territoire national et la protection de l'environnement a été renforcée par une série de dispositions législatives. Le gouvernement de Jair Bolsonaro entend s'appuyer sur des décisions de justice pour revenir sur la Constitution de 1988 et mettre en place le principe de « *la thèse de la limite temporelle* » qui permettrait de revenir sur l'attribution de terres aux groupes amérindiens, de régulariser les occupations illégales des terres qui engendrent la déforestation, tout en autorisant l'exploitation des ressources minières, de l'eau et des hydrocarbures dans les

terres indigènes. Cette volonté de modification de la constitution a entraîné de grandes manifestations des représentants des peuples amérindiens à Brasilia, avec une polarisation très forte de la société brésilienne sur cette question.

Ce point inclut un enjeu de connaissance, de représentation et de cartographie des territoires dits indigènes. Cela suppose une identification des données environnementales et des zones de peuplement autochtones à protéger, au cœur des jeux de pouvoir. On assiste ainsi à la mise en place de formes de cartographies participatives comme légitimation des droits territoriaux et comme instruments de lutte contre les atteintes à l'environnement et aux droits indigènes.

### **C- Les conflits générés par la gestion territorialisée de l'environnement**

La territorialisation de l'environnement se retrouve également dans les métabolismes urbains. La défense de l'accès à un environnement de qualité constitue la base de nombreuses mobilisations locales de proximité. Pour les populations des quartiers les plus pauvres, la question de l'accès à l'eau constitue la première priorité, les mobilisations sont très actives dans l'objectif d'obtenir l'introduction des réseaux ou la mise en place d'une distribution efficace, mais aussi pour protester contre la mauvaise qualité des services d'eau, pour dénoncer des faits de corruptions, les prix et les comportements des prestataires de services (Melé, 2012). Ces mobilisations prennent souvent la forme d'un affrontement avec les acteurs publics (collectivités locales) ou parapublics impliqués, voire avec les compagnies privées.

La territorialisation concerne également la gestion et la prévention des risques environnementaux urbains, principalement les risques d'inondation. On passe d'une phase de tentative de régulation de l'aléa à une phase de gestion compréhensive de l'aléa et de la vulnérabilité. Cette transformation met en lumière les inégalités environnementales criantes, et accentue les oppositions entre quartiers et classes sociales en ville. À Belém par exemple, les projets différents de macro-drainage entraînent une stigmatisation sociale des quartiers défavorisés, criminalisés pour leurs comportements qui seraient antiécologiques. Les populations des quartiers favorisés exposées aux inondations accusent en effet les populations des quartiers défavorisés situés en amont de polluer les cours d'eau et d'amplifier les menaces en déposant leurs déchets dans des décharges sauvages le long des talwegs. Cette question des déchets est un élément central des conflits environnementaux urbains. La gestion des déchets semble en effet en crise face au tournant environnemental, du fait de l'apparition d'acteurs informels et de la saturation des décharges existantes (Carré, 2010). C'est le cas à Buenos Aires où le système traditionnel n'est plus adapté à l'évolution de la ville, de sa croissance urbaine et de ses modes de vie. La construction de deux nouvelles décharges périphériques entraîne un conflit avec les riverains, opposés à la présence de déchets à proximité de leur lieu de vie. Mais le conflit va au-delà d'une simple démarche NIMBY. L'appropriation du concept d'environnement a permis d'enclencher un questionnement des modalités de la gestion des déchets et d'initier une territorialisation numérique.

En ce qui concerne les **conclusions**, le jury a apprécié les copies qui ont su faire un retour à la problématique initiale, soulignant ainsi leur capacité à faire progresser leur démonstration vers un aboutissement. Il n'est pas nécessaire que les conclusions soient trop longues ou qu'elles reprennent l'ensemble de la démonstration, mais une reprise générale et une affirmation assumée sont bienvenues. On pouvait ainsi insister sur la mutation des conflictualités liées à l'environnement en Amérique latine et sur la montée en puissance de la question environnementale dans l'ensemble des conflits territoriaux du continent. La mondialisation des enjeux environnementaux d'un côté, et la territorialisation de la gestion de l'environnement de l'autre, entraînent ainsi une montée en généralité des conflits locaux. Cette montée en généralité démontre l'interpénétration croissante entre les enjeux globaux, comme les changements climatiques ou l'érosion de la biodiversité, et les enjeux locaux des conflits liés à l'environnement, comme les rapports sociaux ou les jeux de pouvoir sur les territoires. Sujet déjà brûlant dans l'actualité, il va sans nul doute s'affirmer dans les mobilisations politiques et sociales des années à venir sur l'ensemble du continent latino-américain.

**Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, Benoît MONTABONE, Christophe QUEVA,  
Maude SAINTEVILLE (responsable d'épreuve)**

## Bibliographie indicative mobilisée dans le rapport

- Albert Bruce, Le Tourneau François-Michel, 2005, « Homoxi : ruée vers l'or chez les Indiens Yanomami du haut rio Mucajaí (Brésil) », *Autrepart*, 2005/2, n°34, p. 3-28. URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2005-2-page-3.htm>
- Arnauld de Sartre Xavier, Sebille Pascal et Lavelle Patrick, 2011, « Caractéristiques socio-économiques d'une intégration régionale en Amazonie colombienne (région de Florencia, Caqueta) », *Caravelle* [En ligne], 96 | 2011, mis en ligne le 01 août 2019, URL : <http://journals.openedition.org/caravelle/4385>
- Azuela Antonio, Mussetta Paula, 2008, « « Quelque chose de plus » que l'environnement. Conflits sociaux dans trois aires naturelles protégées du Mexique », *Problèmes d'Amérique latine*, 2008/4, n°70, p. 13-39. DOI : 10.3917/pal.070.0013
- Carré Marie-Noëlle, 2010, « Conflits environnementaux et gestion des déchets à Buenos Aires : les nouvelles territorialités d'un service urbain ? », *RITA*, n° 4, décembre 2010, (en ligne), Mise en ligne le 10 décembre 2010. Disponible en ligne <http://www.revue-rita.com/notes-de-recherche-60/dechets-et-conflits-metropolitains.html>
- Forget Marie, 2015, « Andes argentines septentrionales », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* [En ligne], 103-3 | 2015, mis en ligne le 07 janvier 2016, URL : <http://journals.openedition.org/rga/2973>
- Gautreau Pierre, 2021, « Le laboratoire environnemental latino-américain au XXI<sup>e</sup> siècle », *L'Information géographique*, 2021/4, vol. 85, p. 61-74. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2021-4-page-61.htm>
- Gudynas Eduardo, 2010, *The New Extractivism of the 21st Century. Ten Urgent Theses about Extractivism in Relation to Current South American Progressivism*, Center for International Policy, Washington (D. C.).
- Kauffer Edith, Medina Lucile, Rodríguez Tania, 2017, « La gestion partagée des bassins hydrographiques transfrontaliers en Mésoamérique, source d'innovation dans la gouvernance de la coopération », *Mondes en développement*, 2017/1, n°177, p. 47-61. URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2017-1-page-47.htm>
- Le Tourneau François-Michel, 2019, « Gouvernement Bolsonaro v. peuples amérindiens : l'épreuve de la Constitution », *Outre-Terre*, 2019/1, n°56, p. 139-158. URL : <https://www.cairn.info/revue-outre-terre-2019-1-page-139.htm>
- Medina Lucile, 2020, « Pouvoir, préservation, prédation. Les frontières d'Amérique latine témoins d'un continent sous tensions », *L'Espace Politique* [En ligne], 42 | 2020-3, mis en ligne le 14 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/9424>
- Melé Patrice, 2012, « Pour une géographie des conflits urbains de proximité en Amérique latine », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 87/1 | 2012, mis en ligne le 17 octobre 2012. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/8630>
- Melé Patrice, Merlinsky Gabriela, Scharager Andrés, 2020, « Les territoires du droit de l'environnement : effets de la judiciarisation dans le bassin Matanza-Riachuelo (Buenos Aires) », *Annales de géographie*, 2020/3-4, n° 733-734, p. 87-111. URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2020-3-page-87.htm>
- Musset Alain, 1999, « Du San Theodoros à Mosquito, l'Amérique latine en bulles », *Cahiers des Amériques latines*, n°28/29, p. 23-48.
- Nicolas-Artero Chloé, 2021, « Questionner la relation société-environnement en Amérique latine : extractivisme, violences et résistances », *L'Information géographique*, 2021/4, vol. 85, p. 93-111. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2021-4-page-93.htm>
- Peluso Nancy L. & Watts Michael, ed., 2001, *Violent Environments*, Ithaca, NY: Cornell University Press, 453 p.
- Poupeau, Franck, 2013, « La Bolivie entre Pachamama et modèle extractiviste », *Écologie & politique*, vol. 46, n°1, p. 109-119.
- Prévôt-Schapira Marie-France, 2008, « Amérique latine : conflits et environnement, « quelque chose de plus » », *Problèmes d'Amérique latine*, 2008/4, n°70, p. 5-11. URL : <https://www.cairn.info/revue-problemes-d-amerique-latine-2008-4-page-5.htm>
- Ramousse Didier, Salin Élodie, 2007, « Aires protégées des périphéries sud-américaines : entre réserves stratégiques et valorisation patrimoniale », *Mondes en développement*, 2007/2, n°138, p. 11-26. URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2007-2-page-11.htm>
- Sepulveda Bastien, 2012, « Autochtonie, territoire et urbanité », *Géographie et cultures* [En ligne], 81 | 2012, URL : <http://journals.openedition.org/gc/104>
- Théry Hervé, 2015, « Les paradoxes des « sans-terre » et de l'esclavage rural au Brésil », *Hérodote*, 2015/1, n°156, p. 50-72. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2015-1-page-50.htm>
- Uhel Mathieu, 2019, « La « guerre de l'eau » à Cochabamba. De la réappropriation de l'espace politique à la reproduction d'un lieu symbolique de la contestation », *L'Espace Politique* [Online], 37 | 2019-1. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/6288>
- Ulloa Astrid, 2016, "Feminismos territoriales en América Latina: defensas de la vida frente a los extractivismos", *Nómadas* [online], n°45, p. 123-139. URL : [http://www.scielo.org.co/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0121-75502016000200009&lng=en&nrm=iso](http://www.scielo.org.co/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0121-75502016000200009&lng=en&nrm=iso)
- Veyret Yvette, 1999, *Géo-environnement*, Sedes, coll. Campus, 160 p.
- Zaragocin Sofia, 2019, "Gendered Geographies of Elimination: Decolonial Feminist Geographies in Latin American Settler Contexts", *Antipode*, vol. 51, n°1, p. 373-392.

## 2.3 Épreuve sur dossier

Durée : 7 heures

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

Lors de cette session, 102 candidats ont composé en épreuve sur dossier. 31 ont choisi l'option A, 15 l'option B et 56 l'option C. Ce déséquilibre important dans le choix des options mérite attention. Le jury tient à encourager les candidats à bien réfléchir au moment du choix de l'option et à prendre en considération plusieurs paramètres :

- Il est indispensable de prendre le temps de bien choisir son option. Certes, l'épreuve est ambitieuse et le temps est compté, mais se donner le temps de choisir le dossier à traiter, même après une brève lecture, aurait sans doute permis à bien des candidats de ne pas arrêter leur choix trop rapidement.
- Il est indispensable de choisir une option dont on maîtrise le cadre et le contexte théorique et épistémologique. Cette année, trop de candidats ayant choisi l'option C n'avaient visiblement qu'une connaissance très superficielle des approches en aménagement et urbanisme dans le champ de la géographie, ce qui a pénalisé leur prestation. Rappelons que la lecture des documents proposés n'a de sens que si elle est éclairée et mise en perspective.

Faute d'avoir pris ce temps et de s'être assurés de leurs compétences sur le sujet choisi, beaucoup de candidats se sont fourvoyés en travaillant sur un sujet qu'ils n'étaient de toute évidence pas en mesure de traiter. C'est d'autant plus regrettable qu'il s'agit là d'une épreuve qui offre le luxe d'un choix.

Le jury a toutefois eu le plaisir de lire d'excellentes copies, rédigées par des candidats qui ont su faire preuve de leur maîtrise de l'exercice, de leurs compétences analytiques et synthétiques, de leur culture disciplinaire géographique, de leur capacité à exposer un discours géographique tant par l'écrit que par leurs productions graphiques. Car rappelons-le, si des compétences spécifiques peuvent être nécessaires selon l'option choisie, elles doivent être mises au service d'un traitement géographique du sujet et du dossier.

Pour l'ensemble des trois options, la moyenne de l'épreuve est de 7,94, avec une médiane à 7 et un écart-type à 4,15. En option A, la moyenne est de 8,19, la médiane est à 8 et l'écart-type est de 4,22. En option B, la moyenne est de 7,93, la médiane est à 7 et l'écart-type est de 3,83. En option C, la moyenne est de 7,8, la médiane est à 7 et l'écart-type est de 4,21.

Avant de détailler, option par option, ce que pouvaient être les attentes du jury, celui-ci tient à partager quelques remarques générales et transversales. Il invite également les candidats à relire les rapports des années antérieures afin de se faire une idée plus précise encore de ce que sont les attendus de cette épreuve.

Il rappelle d'abord que l'épreuve sur dossier repose, comme son nom l'indique, sur un dossier documentaire. Celui-ci est essentiel et au centre de l'épreuve. Le sujet et les questions sont là pour encadrer ces documents et permettre aux candidats de les lire, commenter et analyser dans un cadre défini. Dès lors, il convient d'éviter deux écueils. Beaucoup de copies tendent à la dissertation et ne font de ce fait qu'un usage accessoire des documents, en se contentant souvent de les utiliser comme simple illustration d'un propos qui n'émane pas directement d'une lecture analytique et synthétique des documents. Le sujet proposé par le jury ne doit pas être confondu avec un sujet de dissertation. L'autre écueil est à l'inverse d'ignorer totalement le sujet. Le jury attend des candidats qu'ils prennent le temps de revenir sur les termes du sujet et sur les questionnements géographiques qu'ils suscitent. Beaucoup le font, mais ce n'est pas encore systématique. Pour ce faire, les candidats font le choix soit de rédiger une introduction générale distincte des réponses aux questions, soit de l'intégrer à la réponse à la première question. Ce travail est important car il permet de donner le cadre dans lequel va être traité l'ensemble des questions en exploitant les documents fournis. Certaines copies proposent aussi des introductions et des problématiques, voire même des définitions des termes employés, à chaque réponse aux questions : lorsque c'est bien réussi, le jury valorise de telles initiatives, mais il ne faut pas qu'elles conduisent le devoir à n'être qu'une succession d'introductions

La réussite de l'épreuve repose avant tout sur la capacité de lecture, de commentaire, d'analyse et de synthèse des documents proposés. Un tel exercice n'est possible que si l'on a déjà des connaissances disciplinaires en géographie. L'épreuve sur dossier est donc une épreuve qui se prépare très en amont et qui suppose une bonne connaissance et maîtrise des principaux débats théoriques et épistémologiques qui traversent notre discipline. Ainsi, le jury attend des candidats qu'ils soient capables de citer des auteurs à propos, sans céder à la facilité du *name dropping*. Il peut aussi être utile que les candidats soient au fait des grands débats qui, dans l'actualité, interrogent le rôle de l'espace et le statut des territoires, sous réserve évidemment d'un lien avec le sujet et les documents proposés.

Dans ce contexte, il est indispensable de ne pas négliger, lors de l'analyse, de travailler sur les sources des documents fournis et de construire un réel travail critique sur les documents. Il est en outre intéressant, comme certaines copies l'ont fait, de travailler sur les liens que l'on peut établir entre ces différentes sources, un document à finalité opérationnelle pouvant par exemple interroger un document plus théorique. La dimension synthétique de l'épreuve sur dossier implique que les documents ne soient pas (seulement) appréhendés pour eux-mêmes, mais aussi en dialogue, ou en confrontation, les uns avec les autres.

Ce travail de commentaire, sans lequel les réponses aux questions ne peuvent être rédigées, doit bien sûr être conduit en géographe. Cela suppose que les réponses soient spatialisées, mais aussi que le mode d'expression

utilise toutes les ressources du discours géographique. Le jury attend que les réponses aux questions soient accompagnées de cartes, croquis et/ou schémas. Les meilleures copies sont celles qui articulent avec sens et intelligence texte écrit et productions graphiques. Ce sont aussi celles qui utilisent plusieurs modes d'expression graphiques, jouent sur les échelles et sur les fonctions des croquis : illustratif, interprétatif, modélisant... Trop souvent le jury a dû se contenter d'un bref organigramme qui reproduit sans valeur ajoutée des informations présentes dans les documents, et bien trop fréquemment sans rien de géographique (par exemple une évocation des acteurs pour eux-mêmes sans questionner leurs rapports aux territoires). Ce n'est évidemment pas ce qui est attendu.

A compter de la session 2023, le jury a décidé de **supprimer les points afférents à chaque question**. Il ne s'agit évidemment pas pour les correcteurs de se priver d'une grille de correction différenciée par question et en fonction des attendus de l'épreuve, mais de le faire de façon davantage transversale aux questions, en pondérant leurs évaluations spécifiques par question de critères d'évaluation et de correction transversaux (comme la définition des termes des sujets et des questions, les approches problématiques d'ensemble et les enchaînements, l'évaluation des productions graphiques, de la qualité de la langue...). Cela ne change rien à la façon dont les candidats doivent appréhender l'épreuve, et rien au **caractère impératif qu'il y a à répondre à toutes les questions posées**, également importantes – comme du reste le montraient déjà les barèmes égaux appliqués jusqu'alors dans la quasi-totalité des cas.

Au-delà de ces quelques remarques générales et transversales, les jurys des trois options présentent ci-dessous quelques éléments spécifiques à chaque option et quelques pistes de correction sur les sujets qui ont été proposés lors de cette session. Nous invitons les lecteurs à se rapporter aux sujets des différentes options de cette épreuve disponibles sur : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159832/sujets-rapports-des-jurys-agregation-2022.html>

Jean-Fabien STECK, responsable d'épreuve

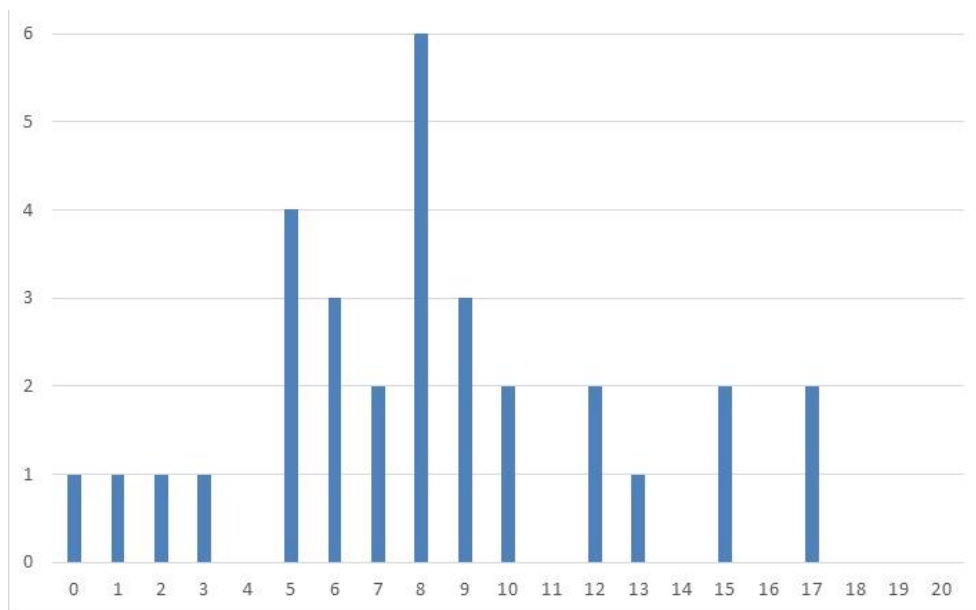
### 2.3.1 OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés »

#### SUJET : Les utopies urbaines

##### Réflexions générales

Trente et un candidats ont choisi cette année l'option A, soit environ le tiers des candidats ayant composé cette épreuve. La moyenne de l'épreuve, légèrement supérieure à celle de l'année précédente est de 8,19, avec une note maximale de 17/20 obtenue par deux candidats et une note minimale de 0/20 pour une copie se contentant de recopier les questions du sujet : 24 copies ont obtenu des notes strictement inférieures à 10/20, dont 4 entre 1 et 3/20. Les notes supérieures ou égales à 14/20 concernent 4 copies seulement.

Les attentes générales restent conformes à celles des années précédentes et sont rappelées dans les remarques communes aux trois options (*cf. supra*).



Distribution des notes

## Éléments positifs

Cette année, le jury s'est réjoui de la qualité d'ensemble des copies corrigées : le nombre de copies ne maîtrisant pas les codes de l'épreuve et/ou présentant une faible culture géographique a diminué. La majorité des candidats était correctement préparée à cette épreuve, signalant une lecture attentive des rapports du jury des années précédentes. Le jury a ainsi apprécié que sa recommandation sur l'importance d'organiser les réponses aux questions ait été prise en compte avec un résultat satisfaisant : leur structuration rigoureuse (introduction/développement/conclusion-transition) est quasiment la norme. Les copies sont souvent de bonne facture, avec un réel souci d'argumentation, une mobilisation à bon escient de l'ensemble des documents.

Au-delà d'une parfaite maîtrise de la méthodologie du commentaire de documents, les meilleures copies présentent une culture géographique remarquable, permettant d'éclairer de façon pertinente le sujet et le dossier : des géographes tels que Armand Frémont, Jacques Lévy, Michel Lussault, Claire Hancock, Olivier Lazzarotti, Mathis Stock, entre autres, sont mobilisés pour nourrir la réflexion notamment sur la ville et l'habiter. Certains convoquent judicieusement les *edge cities* de Joël Garreau. S'ajoute parfois une culture littéraire, culturelle, cinématographique (des références ont été faites au *Soleil vert* et à *Star Wars* par exemple ou encore à l'auteur de bandes dessinées Enki Bilal).

## Éléments négatifs

Si la moyenne est légèrement plus élevée cette session que la précédente, certains écueils n'ont cependant pu être évités. Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur des points qui peuvent aisément être améliorés.

Il faut tout d'abord rappeler certains éléments d'ordre formel qui participent à faire chuter les résultats des candidats. Comme chaque année, le jury déplore un nombre croissant de copies présentant des problèmes d'orthographe et de syntaxe et rappelle que l'expression écrite est un critère d'évaluation fondamental dans le cadre d'un concours de recrutement de futurs enseignants. Le jury ne peut accepter qu'une copie d'agrégation présente de nombreuses fautes et insiste sur le fait que celle-ci doit faire l'objet d'une relecture attentive à intégrer dans le temps de composition de l'épreuve. De même, plusieurs copies présentent des problèmes de lisibilité en raison d'une graphie laborieuse voire torturée, qui ne peut que porter préjudice au candidat. Les ratures, les astérisques dans la marge, les sauts de page doivent absolument être évités autant que possible. Le jury souhaite également souligner un autre travers, véritable obstacle au déchiffrement de la copie : l'opacité stylistique qui nuit tout autant à la compréhension du propos, comme le souligne l'adage selon lequel « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement ». Concernant la structuration des copies, plutôt satisfaisante dans l'ensemble, il faut noter que les transitions d'une question à l'autre sont absentes de la majorité des copies alors même que le choix de l'ordre des questions par le jury avait un sens. Il est également regrettable de constater que, dans de nombreuses copies, l'expression, la calligraphie se détériorent au fil du devoir, tout comme la densité des réponses aux questions : les devoirs sont déséquilibrés, la question 4 est souvent bâclée et peut ne pas avoir été traitée, alors même que toutes les questions bénéficient d'un barème de points équivalent. Le jury réitère donc l'importance pour les futurs candidats de s'assurer d'une gestion efficace du temps de l'épreuve, permettant d'apporter le soin nécessaire à leur copie. Pour ce faire, un entraînement régulier à cette épreuve durant l'année de préparation à l'agrégation permettrait aux candidats de pallier ces lacunes : l'épreuve sur dossier ne peut définitivement pas s'improviser !

Sur le fond, sans encore entrer dans le détail des réponses à chacune des questions, le jury souhaite rappeler que la simple paraphrase des documents ne peut être acceptée à ce niveau d'un concours de l'enseignement. Un nombre toujours conséquent de copies ne parvient pas à se dégager de la synthèse/compilation des idées évoquées dans les documents. Un nombre croissant de copies ne mobilise aucune connaissance extérieure au dossier documentaire, aucune référence, aucun auteur. De plus, certaines maladroites peuvent être inquiétantes : Brasilia, qui devait pourtant être connue des candidats en relation avec la question au programme sur l'Amérique latine, a fait l'objet d'une orthographe surprenante dans plusieurs copies (Brasilla, Brasillia notamment).

Le jury rappelle également qu'une lecture précise des questions éviterait des digressions malheureuses : la question 2 par exemple n'interroge pas les mutations urbaines mais les mutations des utopies urbaines.

La mobilisation des documents laisse également parfois à désirer. Le candidat ne peut se contenter de les citer comme simples illustrations d'idées évoquées dans son développement (au risque de glisser vers la dissertation illustrée). Ils doivent être analysés avec précision, questionnés, critiqués, croisés avec d'autres documents dans le cadre d'une démarche géographique.

Le jury regrette enfin qu'une part non négligeable des copies présente une faiblesse généralisée des analyses géographiques et une spatialisation globalement insuffisante de la réflexion au profit de généralités très théoriques. Or, poser un regard de géographe sur le dossier documentaire permettait de se dégager de la paraphrase et d'apporter une réelle valeur ajoutée à la copie. Cette lacune est bien trop fréquente et est systématiquement sanctionnée.

## Production graphique

Le sujet précise que le candidat doit élaborer "au moins une construction graphique". Le jury a pu constater que l'essentiel des copies respecte cette consigne. Sept d'entre elles en présentent deux (soit 22 % des copies

corrigées). Néanmoins, encore cinq copies ne présentaient aucune production graphique : le jury ne peut qu'insister à nouveau sur le fait que le croquis fait partie intégrante de l'évaluation de la copie. Un candidat délaissant cet exercice est sanctionné, quelle que soit la qualité du travail réalisé par ailleurs. Concernant plus précisément le sujet, plusieurs approches se retrouvent fréquemment : un croquis sur Brasilia (six copies) ; une frise chronologique synthétisant les mutations des utopies urbaines dans la question 2 (six copies également) ; ou encore un croquis de la Grande Borne. Par ailleurs, des schémas heuristiques et des organigrammes ont été proposés.

Si les productions s'inspirent directement des documents, les plus réussies correspondent à un réel travail de synthèse de plusieurs documents pour répondre à l'une des questions (certaines frises chronologiques très élaborées sont particulièrement convaincantes). Le jury a moins apprécié les croquis ne faisant que reproduire une illustration du dossier documentaire (ce qui est souvent le cas des productions sur Brasilia). Certaines propositions sont également très éloignées et/ou très mal reliées au dossier documentaire et aux questionnements sur les utopies urbaines (à l'instar d'un croquis portant sur un espace rural).

D'un point de vue formel, le jury souhaite rappeler l'importance pour les candidats à l'agrégation de géographie de maîtriser les méthodes de la cartographie et les règles de la sémiologie graphique les plus élémentaires : un croquis/schéma ne peut être muet ; le blanc doit impérativement être référencé en légende ; les items imagés doivent être évités (à l'image de petites voitures dessinées sur l'un des croquis proposés). Le soin porté aux illustrations laisse dans l'ensemble à désirer : la production graphique étant une étape cruciale de l'épreuve sur dossier, le candidat doit pouvoir proposer un produit fini clair et soigné (qualité de la graphie, du dessin, les hachures doivent être tracées à la règle, la production doit être encadrée et correctement légendée).

### **Éléments de reprise**

Comme cela a été signalé dans les rapports précédents, une introduction n'est ni attendue ni proprement barèinée, mais un court paragraphe proposant une amorce pertinente, une problématisation générale du dossier ainsi qu'une présentation synthétique des documents peut être valorisé. Cette année, moins de la moitié des copies présentent une introduction générale (13 copies). Seulement six d'entre elles ont fait l'objet d'une gratification. Ces dernières présentent une amorce pertinente permettant d'évaluer la culture générale du candidat (un extrait du *Candide* de Voltaire, une évocation des nouvelles capitales égyptienne et indonésienne), un questionnement reliant les utopies urbaines à la géographie et une présentation rapide des documents, parfois sous forme de tableau synthétique et critique. Les meilleures introductions remarquent la faible présence de documents iconographiques au profit de textes, soulignant la dimension narrative des utopies urbaines.

Le dossier documentaire invite à étudier les utopies urbaines au prisme de la géographie. Si cette notion n'est pas proprement géographique, celle-ci apparaît régulièrement dans les études de la géographie urbaine. Le jury s'est d'ailleurs félicité que plusieurs candidats fassent preuve de connaissances solides sur le sujet. Toutefois, la réelle difficulté de ce dossier n'est pas la maîtrise de la notion d'utopie urbaine, ni la simple mobilisation de savoirs en épistémologie de la géographie. Le principal enjeu est de parvenir à construire une analyse géographique de cet objet.

En effet, porter un regard géographique sur les utopies urbaines interroge à la fois ce qui fait la ville, l'essence de la ville, mais aussi la fabrique urbaine, les pratiques habitantes et par conséquent la géographie. Les notions d'habiter et d'urbanité doivent être mobilisées. L'approche évolutive et donc historique est aussi présente dans le dossier, invitant à saisir l'évolution du paradigme de l'utopie urbaine, de la ville harmonieuse, puis hygiénique, puis fonctionnelle, et enfin durable. Un spectre très large de la géographie est alors sollicité par le sujet.

Il était donc attendu de la part des candidats qu'ils portent un œil géographique sur les utopies urbaines, afin de les construire comme objets géographiques. Cela passe par une attention particulière à porter aux contextes spatiaux tout en menant une approche à la fois multiscalaire et diachronique.

### **Question 1 : Définissez la notion d'utopie urbaine. Montrez comment l'analyse des utopies urbaines peut intéresser le géographe et dans quels champs de la géographie cela s'inscrit.**

Cette première question a une vocation introductive et permet de poser le cadre de la réflexion en mettant en relation la notion d'utopie urbaine avec l'ensemble du dossier documentaire. La construction de la définition doit incontestablement s'appuyer sur les deux premiers documents : l'essentiel des propositions faites par les candidats reposent sur le cadrage conceptuel de cette notion, proposé par Michel Lussault et Dominique Mons. Toutefois, il était attendu de mettre en perspective cette approche très théorique avec les nombreuses études de cas proposées par le dossier. L'écueil le plus regrettable réside donc dans la seule paraphrase de ces deux documents. De fait, très peu de copies ont balayé l'ensemble du dossier pour répondre à cette première question. Seules les meilleures copies relèvent à la fois la tentation d'une définition unique et universelle de l'utopie urbaine et la diversité des contextes d'application/de réalisation de celle-ci.

Avant toutes choses, il est pertinent de remarquer que la notion d'utopie n'a rien de proprement géographique et qu'elle demeure souvent imprécise. La définition de l'utopie urbaine est donc particulièrement ardue. La majorité des candidats parviennent à exprimer la tension existant entre l'idéal et le matériel, entre l'imaginaire et la réalité (document 1), sans aller beaucoup plus loin.

Il fallait pourtant proposer une réponse structurée pour dégager en partie au moins la complexité de l'utopie urbaine vue par le géographe, qui n'est pas, rappelons-le, celui qui produit la ville (rôle de l'urbaniste), mais celui

qui l'observe et l'analyse. Tout d'abord, il convient de revenir sur l'origine de la notion d'utopie, à l'aide notamment du document 2 et de rappels étymologiques (du grec *u-topos* signifiant hors lieu). Développée par Thomas More en 1516, *Utopia* relève de l'imaginaire, voire du rêve pour certains. Des candidats remarquent pertinemment que l'utopie est alors insulaire, une île dont l'isolement et l'éloignement facilitent la représentation de la perfection. Un glissement s'opère au fil du temps pour donner à l'utopie un caractère proprement urbain : l'utopie devient alors une forme urbaine parfaite, à plusieurs échelles (nous y reviendrons dans la question 2) pour une sociabilité vertueuse (document 1). L'architecture et l'urbanisme sont empreints d'utopies urbaines : comme l'affirme Michel Lussault, concevoir est « projeter de la pensée », l'urbanisme permettant de projeter ces « constructions imaginaires » dans l'espace urbain matériel (document 6). Malheureusement, aucune copie ne relève la place de la cartographie dans la projection de l'utopie urbaine : le dossier en présentait quelques exemplaires qui auraient mérité de s'y attarder. La carte est alors un produit de l'imaginaire et une source d'analyse pour le géographe.

Enfin, les meilleures copies ont interrogé la relation entre utopie urbaine et modèle à partir notamment des documents 6 et 11 : l'utopie urbaine peut-elle être modélisante ? Quelle serait la différence entre une utopie et un modèle ? Quelle est la capacité des utopies urbaines présentées dans le dossier, qui ont façonné l'esprit de nombreux urbanistes ou architectes, à fonctionner en tant que modèles reproductibles ? Sont-elles duplicables dans différents contextes spatiaux ? Ces utopies urbaines produiraient-elles des villes de nulle part, à l'image de Brasilia (document 5) ou des Palm Islands (document 10), entraînant un processus de déterritorialisation ? Ces questions méritaient d'être posées dans la mesure où cette diversité se reflétait dans le dossier documentaire. Cette dernière lecture révélait alors, de la part des candidats, un regard véritablement géographique porté sur les utopies urbaines et des qualités d'analyse et de mise en perspective. Sans empiéter sur les réponses aux questions suivantes, certains candidats soulignent que l'utopie urbaine doit tendre à l'exemplarité sans pour autant prétendre à être répliquée à l'identique indépendamment des contextes. Pour synthétiser, l'utopie urbaine serait donc « projection dans des configurations alternatives plus ou moins éloignées des situations contemporaines » (Nédélec P., 2018), forgée par l'imaginaire, la pensée, visant à l'amélioration des conditions de l'urbain sans pour autant prétendre à une application universelle.

Comme cela a été signalé ci-dessus, l'utopie urbaine n'est pas proprement géographique mais c'est une notion aujourd'hui de plus en plus mobilisée par les sciences sociales, notamment en géographie pour penser la ville de demain mais aussi pour lire la ville d'hier, qui peut, partiellement, être le résultat de l'influence des utopies urbaines sur les acteurs de la ville. La population mondiale vivant aujourd'hui majoritairement en ville, ce milieu est devenu au cours du XX<sup>e</sup> siècle le support de projection de nombreuses utopies spatiales. De plus, étudier les utopies urbaines permet au géographe d'enrichir son approche de l'urbanité. Malheureusement, cette notion n'a été que très peu mobilisée par les candidats, alors même que le dossier documentaire soulevait la tension existant entre les formes urbaines produites par urbanistes et architectes, souvent forgées par des idéaux, et les pratiques et les représentations de la population habitante (certaines copies ont évoqué la question de l'habiter en citant O. Lazzarotti). Les utopies urbaines constituent une entrée pertinente pour aborder ces contradictions entre fabrique de la ville et pratique de la ville, à l'image notamment du document 9. Par conséquent, l'étude des utopies urbaines peut s'inscrire dans de nombreux champs de la géographie. La majorité des copies ont identifié les plus évidents (la géographie urbaine, la géographie sociale et culturelle notamment), certaines en ont relevé d'autres (la géographie du politique avec de nouveaux modèles de gouvernance notamment à partir des documents 11 et 12, la géohistoire, etc.). Le jury regrette cependant que, dans une grande partie des copies, ces champs soient uniquement présentés sous forme de liste très rapide, sans développement, mobilisation de connaissances personnelles en épistémologie et histoire de la géographie et sans mise en perspective avec le dossier documentaire.

## **Question 2 : Quelles sont les mutations spatiales des utopies urbaines au cours de l'histoire ? Quels en sont les facteurs ?**

Pour répondre à cette question abordant les mutations spatiales des utopies urbaines au cours de l'histoire, il est nécessaire de poser un véritable regard de géographe, afin de mener une approche qui soit profondément spatialisée. La majorité des copies propose une approche chronologique permettant de lire les mutations des utopies au rythme des évolutions politiques, technologiques, culturelles, économiques, etc. En effet, la ville dont il est question dans les utopies urbaines varie sensiblement au cours des siècles (documents 2 et 6). Cette lecture diachronique peut être efficace mais à la condition de mettre en exergue les principales mutations spatiales, en généralisant à partir des études de cas proposées par le dossier documentaire. Seul un très petit nombre de copies y est parvenu. Plusieurs mutations profondément géographiques pouvaient ainsi être dégagées.

Tout d'abord, une mutation régulièrement évoquée par les candidats concerne les formes prises par les utopies urbaines au fil du temps. Pour synthétiser rapidement, ils distinguent alors l'utopie urbaine de la Renaissance, à la forme très ordonnée, coïncidant avec la fonction souvent militaire de la ville ; celle de la révolution industrielle, marquée par l'hygiénisme et le progrès social ; celle du XX<sup>e</sup> siècle, « du mouvement moderne et de l'homme nouveau », se traduisant par une rationalisation de l'espace urbain avec une séparation stricte des différentes fonctions urbaines (le fonctionnalisme de Le Corbusier notamment) (documents 2, 3 et 4) ; et enfin celle du XXI<sup>e</sup> siècle, de la ville de demain, façonnée par des principes de durabilité (documents 6 et 11).



Le jury attendait également une réflexion sur le changement d'échelle des utopies urbaines. Des premières utopies urbaines de la Renaissance portant sur des emprises spatiales limitées à celles de la Révolution industrielle, les utopies urbaines sortent des murs de la ville. Il était ainsi judicieux de remarquer que certaines utopies urbaines s'érigent à l'échelle de la ville, à sa frontière (Broadacre city en 1935 et la cité jardin d'E. Howard puis de Le Corbusier), puis en tant qu'organisme autonome (le projet de ville nouvelle de Masdar dans le document 8), voire même en tant que capitale d'un pays émergent (Brasilia dans le document 5). D'autres utopies urbaines ont inspiré des réalisations à l'échelle du quartier comme l'illustrent très diversement la cité des enfants perdus (document 9), les Palm Islands de Dubaï (document 10) ou encore l'écosystème de Darwin à Bordeaux (document 12). Le cas des aéroports et des *airport cities* témoigne d'une application récente de projection de la ville au sein d'une infrastructure de transport (document 7), souvent empreinte d'utopie comme en témoignent (au-delà du dossier) les écrits de Nathalie Roseau sur la relation entre le récit urbain, l'imaginaire et la fabrique de l'aéroport ou encore le concept d'*Aerotropolis* de J. Kasarda.

Il était ensuite important de mener une analyse sur le changement des contextes géographiques d'application des utopies urbaines. Celles-ci témoignent de la prégnance du monde occidental dans la pensée urbaine. Les principaux terrains d'application réels ou suggérés ont longtemps été situés dans les villes européennes et américaines. À partir des années 1950, les pays dits du Sud ont été le théâtre d'une transition urbaine rapide, ce qui a incité l'importation de ces utopies venues du Nord. Le projet pilote de Brasilia reflète ces emprunts à l'urbanisme fonctionnaliste et international, diffusé notamment par la Charte d'Athènes (document 5). L'urbanisme et l'architecture dubaïotes (document 10) peuvent également être évoqués tout comme le projet de ville nouvelle de Masdar à Abu Dhabi (document 8) afin de montrer que la fin du XX<sup>e</sup> et le début du XXI<sup>e</sup> siècles correspondent à l'émergence de nouveaux terrains d'application d'utopies urbaines dans des espaces dont les croissances économiques et urbaines ont été rapides, notamment dans la péninsule arabique.

Enfin, certaines copies soulignent également qu'au-delà de l'évolution des formes, des échelles, des contextes des utopies urbaines, une dernière mutation interroge la gouvernance de l'espace urbain : l'évocation des principes de la ville durable dans les formes récentes d'utopies urbaines appelle à questionner la gouvernance verticale de la ville au profit d'une autre de type *bottom up*, impliquant les habitants dans la production et la gestion de l'espace urbain (caserne Niel). Cette dernière mutation permettait de faire la transition avec la réponse à la question 3.

Au sein de cette question, plusieurs candidats ont proposé la construction d'une flèche chronologique récapitulant les différentes mutations spatiales dans le temps. Si l'idée pouvait être bonne et parfois réussie, le jury a souvent regretté une production graphique très descriptive sans dimension analytique voire même géographique.

### **Question 3 : Dressez une typologie des acteurs et expliquez comment ils sont au cœur des utopies urbaines et de leurs évolutions.**

Cette question 3 s'inscrit dans le prolongement logique de la précédente, l'analyse des acteurs des utopies urbaines permettant dans une certaine mesure de mieux comprendre les évolutions analysées dans le cadre de la question 2. La dimension actorielle est centrale dans le dossier documentaire, les utopies urbaines exprimant les représentations d'une multitude d'acteurs aux rôles divers.

Qui dit typologie dit nécessairement explicitation des critères retenus pour la construire. Si nombre de candidats ont ce réflexe, il reste des copies qui ne prennent pas le temps de fournir cet effort, ne permettant pas aux correcteurs de saisir la logique qui préside à l'élaboration de la typologie. Le choix des critères est souvent un peu simple voire simpliste, débouchant sur des typologies peu efficaces. Si le processus de diversification des acteurs, parties prenantes des utopies urbaines, est le plus souvent mis en évidence dans les copies, trop de candidats se contentent d'une typologie statique et restrictive des acteurs de l'utopie urbaine, sans véritablement parvenir à dégager précisément leurs rôles respectifs. Et sans non plus parvenir à identifier les relations et tensions entre acteurs pourtant au cœur des évolutions des utopies urbaines.

L'analyse des acteurs des utopies urbaines peut par exemple s'appuyer sur l'identification de couples de catégories d'acteurs en tension, afin d'apporter une plus-value personnelle et ne pas se contenter d'une simple paraphrase des documents :

- Tension entre concepteur (penseur, ingénieur, architecte, urbaniste) et commanditaire (pouvoir politique), qui pose la question du rapport au pouvoir des concepteurs des utopies urbaines ;
- Tension entre public et privé, qui pose la question du rapport des pouvoirs publics aux investisseurs financiers dans une économie financiarisée ;
- Tension entre démarche par le haut et démarche par le bas (des formes d'utopies urbaines locales promues par la société civile, des citoyens, militants, associations, collectifs, etc.), qui pose la question des rapports des pouvoirs publics à la société civile (dont beaucoup de candidats ont souligné l'importance accrue depuis quelques années).

Dresser une typologie dynamique permet de mieux articuler que ne l'ont fait la majeure partie des copies les différentes dimensions de la question. Et répondre précisément à « qui participe aux utopies urbaines et de quelles manières » soulève des interrogations essentielles : pour qui et dans quel but fait-on la ville ? Chaque catégorie d'acteurs apporte des réponses différentes à ces deux questions.

**Question 4 : Quelles sont les limites et dérives liées aux utopies urbaines ? Quels peuvent être les horizons et perspectives possibles ?**

Si la notion d'utopie urbaine est traversée par une ambition d'idéalité, par un « désir de perfection » (M. Lussault, doc. 1), cet objectif se heurte fréquemment (systématiquement ?) à des limites qui conduisent à dévoyer le projet initial. Le passage du projet idéal (l'utopie urbaine de papier) à sa matérialisation dans l'espace (l'utopie urbaine faite ville) n'est-il pas, par nature, le moment de multiples compromis et compromissions qui conduiront à altérer plus ou moins radicalement l'idéalité charriée par l'utopie urbaine ? L'utopie urbaine peut-elle résister à l'épreuve de sa venue au monde, à son atterrissage dans le réel ?

Plusieurs candidats soulignent que les utopies urbaines, à partir du moment où elles deviennent de véritables villes, c'est-à-dire à partir du moment où elles sont habitées, connaissent des dérives qui peuvent entraver leur bon fonctionnement et l'harmonie attendue des formes de vie sociale. À cet égard, de bonnes analyses sont proposées par certaines copies des exemples de Brasilia ou de la Grande Borne. Il y aurait un trop grand écart entre les utopies urbaines, ces villes idéales figées dans une époque ou sur un plan, et leur réalisation concrète, leur appropriation par de multiples acteurs aux logiques divergentes, leurs évolutions contingentes, etc. Les villes sont exposées à de nombreux aléas qui peuvent constituer autant de facteurs de dévoiement de la recherche d'idéalité qui sous-tendait leur conception. L'utopie urbaine qui prétendait apporter des solutions aux problèmes de fonctionnement de la ville d'une époque (logement, circulation, hygiène et salubrité, sécurité, etc.) grâce à ses choix de conception produit une ville qui, le plus souvent, échoue à résoudre ces problèmes. L'utopie urbaine qui prétendait organiser harmonieusement la croissance urbaine n'y parvient pas le plus souvent. Celle qui se voulait inclusive se transforme en ville ségréguée et excluante.

Finalement, interroger les limites de l'utopie urbaine permet de saisir la complexité de la fabrique de la ville. Si de nombreux projets urbains sont sous-tendus par des ambitions d'idéalité qui peuvent s'apparenter à des formes d'utopie urbaine, ils ne constituent pas pour autant à proprement parler des utopies urbaines. Le jury aurait ainsi apprécié que les candidats fassent preuve de recul critique sur certains documents, en ne faisant pas de tous les projets présentés des utopies urbaines à proprement parler, ou au moins en posant la question.

Face à ces limites et dérives, le dossier documentaire permet d'identifier quelques grandes perspectives structurantes pour les utopies urbaines de demain. Les candidats ont souvent su identifier quelques grands horizons et perspectives, comme la durabilité, la résilience, l'adaptation comme clés de conception des villes de demain pour leur permettre d'affronter les défis liés à la crise climatique et écologique globale caractéristiques de l'Anthropocène. Ils ont aussi, dans la plupart des copies, identifié l'enjeu de la participation des acteurs locaux et de la société civile aux dynamiques d'invention de nouvelles formes d'utopies urbaines localisées. L'exemple de l'écosystème Darwin est souvent mobilisé à bon escient, tout comme l'exemple de l'initiative Utop. Certaines copies soulignent que la notion d'habiter devrait être mieux intégrée dans la recherche d'idéalité formelle de la ville.

Mais, de manière générale, les réponses à cette dernière question sont souvent trop succinctes, manifestant de la part des candidats une difficulté dans la gestion du temps.

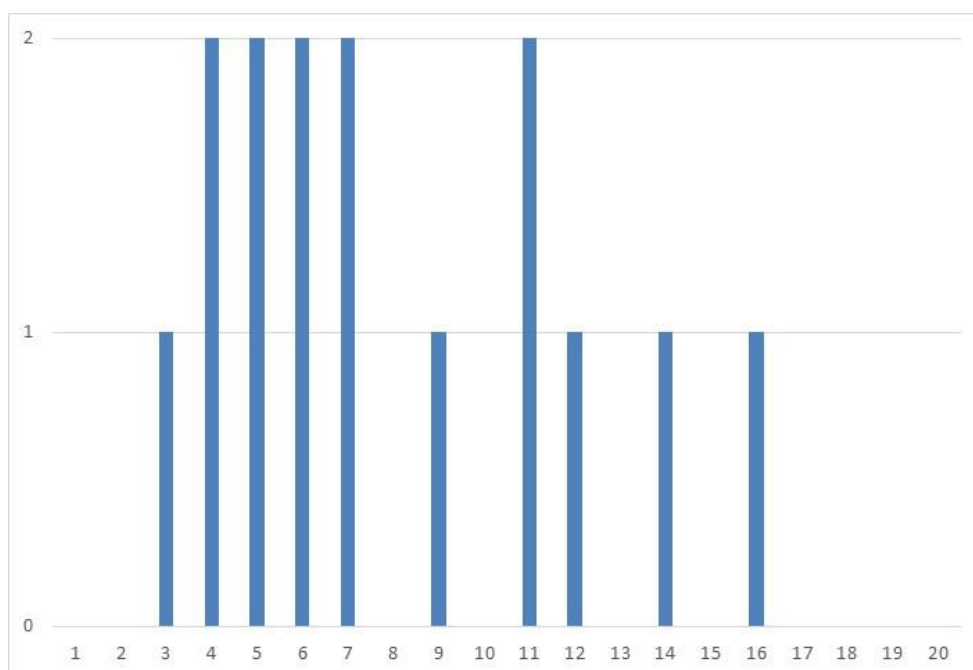
**Lucie DREVET-DEMETTRE, Sylvain RODE**

## 2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »

### SUJET : Les espèces invasives, objet géographique

#### Réflexions générales

Cette année, quinze candidats ont composé en option B de l'épreuve sur dossier. C'est peu et bien moins que dans les autres options, bien que les notes obtenues soient similaires. La moyenne atteint en effet 8, et les notes sont comprises entre 3 et 16, avec une répartition inégale des copies : 33,3 % des copies ont 5 et moins et 13,3 % ont obtenu 14 et plus grâce à la maîtrise de l'exercice que représente l'épreuve sur dossier, mais également grâce à la qualité de l'analyse et de la rédaction. Le jury ne peut que regretter le faible nombre de candidats ayant fait le choix de l'option B Environnement cette année parmi les différents sujets de l'épreuve sur dossier, car si de prime abord le sujet pouvait sembler spécialisé à la lecture du seul intitulé général, les documents contenaient en réalité largement de quoi nourrir une démonstration solide pour qui maîtrise les concepts de base de la géographie. Le jury félicite les candidats qui ont su mener à bien cette épreuve après une année de préparation encore difficile dans le contexte sanitaire que nous avons connu.



#### Distribution des notes

Si le faible nombre de copies corrigées interdit de tirer des conclusions trop générales, quelques points communs émergent à la lecture des travaux recueillis : les principaux défauts observés tiennent à l'insuffisante maîtrise des attendus de l'exercice de l'épreuve sur dossier. Ce dernier nécessite de décrire, d'analyser, de contextualiser les documents de manière fine mais aussi de les croiser pour construire une argumentation qui soulève les enjeux géographiques du sujet. Si l'épreuve sur dossier n'est pas une dissertation, et ne doit pas être une récitation encyclopédique sur le sujet, elle nécessite de mobiliser des connaissances précises pour expliciter les documents proposés qui doivent être mobilisés en permanence et avec pertinence pour construire cette réflexion géographique.

De manière générale, le jury alerte les candidats sur un défaut récurrent : la paraphrase tant des documents que des questions ou des croquis. La production graphique peut partir des documents du corpus mais elle ne peut pas être une « pâle » copie de ces derniers : elle doit apporter une plus-value, être l'aboutissement d'un raisonnement géographique.

Le jury regrette également le très faible recul porté sur les documents : ainsi, par exemple, peu de candidats se sont interrogés sur la nécessité de relativiser la précision du nombre d'espèces exotiques enregistrées en France sur l'ensemble de l'Holocène, alors même que le graphique, aussi intéressant soit-il, permettait de prendre la mesure des difficultés à travailler sur le temps long ce type de problématique.

L'usage intégral du dossier a également été rare, ce qui constitue, là encore, un écueil connu et à éviter.

Sur le fond, la maîtrise du vocabulaire de base en géographie est apparue parfois bien fragile. Il faut être vigilant face aux contre-sens ou approximations. Quelques termes ont particulièrement mal été assimilés et utilisés comme « endémique », « naturalisation », « mégalopole », etc. Concernant plus largement les connaissances de base en géographie humaine et physique et leur mobilisation, trop de copies manquent d'une réflexion géographique. Il convient donc de rappeler que cette épreuve doit permettre de prendre la mesure de certains acquis disciplinaires en géographie des candidats : décrire et analyser les différentes répartitions et dynamiques dans l'espace, interroger des phénomènes à plusieurs échelles sont autant de réflexes attendus de la part de

candidats géographes. Enfin, le jury ne saurait trop conseiller aux candidats de se départir de tournures prêtant le flanc à la critique en ce qu'elles peuvent apparaître parfois quelque peu déterministes. Les citations doivent être bien maîtrisées et bien exploitées, c'est-à-dire qu'elles doivent contribuer à la démonstration. Par ailleurs, les correcteurs tiennent à rappeler qu'une copie d'agrégation doit être vierge de tout jugement de valeur. La tonalité de certaines copies a pu surprendre, tantôt par le caractère inutilement jargonnant de certaines réponses, tantôt par les jugements de valeur distillés tout au long de la copie. Le sujet appelait à l'évidence une réflexion sur les représentations des espèces exotiques envahissantes et sur les discours contrastés qui accompagnent la diffusion de ces espèces. Deux questions permettaient d'ailleurs de rendre compte, de manière nuancée, de divergences, qu'il s'agisse du terme même (question 1) ou de ses conséquences (question 3). Il était donc inadéquat de présenter d'emblée le dossier comme relevant d'un parti pris, *a fortiori* réactionnaire, et de décrédibiliser, ce faisant, toutes les réponses attendues dans la copie.

Par ailleurs, la qualité rédactionnelle des copies est très inégale : orthographe fantaisiste, verbiage et formulation ampoulée, maladroites d'expression ou manque de soin des copies sont regrettables dans une part non négligeable des copies évaluées.

Quatre des quinze copies présentaient une introduction. Celle-ci analyse les termes du sujet et permet de contextualiser le sujet en soulignant le double intérêt sociétal et scientifique du sujet et sa place dans la réflexion disciplinaire et épistémologique. Elle doit ouvrir la réflexion mais ne doit pas pour autant affaiblir les réponses aux questions suivantes en dévoilant à l'avance l'argumentation requise.

De manière générale, la production graphique est décevante. 2 copies n'ont pas fait cet effort, ce qui constitue pourtant un attendu de cette épreuve, et dont l'absence est pénalisée.

Inversement, 6 copies ont proposé un schéma, 5 copies un organigramme et 4 un croquis. Néanmoins, ces productions graphiques consistent trop souvent en une paraphrase des documents du dossier et n'apportent pas vraiment de plus-value. Les organigrammes sont souvent indigestes, les localisations hasardeuses sur les croquis. Or, le dossier comprenait suffisamment d'exemples et études de cas susceptibles de donner lieu à une illustration personnelle, que ce soit sous la forme d'un croquis associé à une légende explicitement problématisée, ou d'une frise chronologique rendant compte des dynamiques de développement des espèces exotiques envahissantes (EEE). Il était possible d'envisager une carte à l'échelle mondiale mettant en évidence les espaces les plus concernés par la présence d'espèces exotiques envahissantes et leurs implantations originelles, en soulignant la nature de ces espaces (espaces métropolitains, littoraux, portuaires, *etc.*) et un certain nombre de facteurs explicatifs (mondialisation avec les principaux flux de personnes et de marchandises, métropolisation, *etc.*).

## Éléments de reprise

### **Question 1 : Quelles sont les définitions possibles des espèces invasives ? À quelles autres notions sont-elles associées ? En quoi ces catégorisations sont-elles objet de discussion ?**

Comme souvent, cette première question permettait d'effectuer un cadrage autour des notions employées dans le dossier et leurs usages. Le dossier comprenait une multiplicité d'expressions proches mais non strictement synonymes, qu'il s'agisse des espèces invasives, des espèces exotiques envahissantes (EEE), mais aussi, de manière plus large, de formules telles qu'espèce introduite ou espèce naturalisée. Le document 10 mobilise trois critères – caractère exogène, envahissant et impactant de ces espèces – qui posent d'emblée la question des difficultés de calcul de seuils à partir desquels on considère une espèce comme invasive, tant d'un point de vue spatial que temporel.

Travailler sur ces notions au travers des différents documents devait également amener les candidats à mettre en évidence la multiplicité des lectures d'un acteur à l'autre : les écologues considèrent le caractère invasif en fonction de l'écosystème d'introduction, tandis que ce terme n'est utilisé par les populations locales que dans le cas d'impacts visibles et fortement négatifs (exemple des entraves au passage des canoës ou difficultés de pêche dans le cas de la jussie (document 8)). Ces catégorisations apparaissent en outre très mouvantes dans le temps, d'où la modification de l'appréciation de telle ou telle espèce au gré des phases de développement de l'espèce considérée et plus encore de la mesure de leur impact (documents 9a et 10 avec l'exemple de la perruche, d'abord appréhendée par les populations comme simple « exotique » avant d'être perçue comme invasive avec la multiplication des nuisances associées). Ainsi, les difficultés de définition de ces espèces, mais aussi leur mesure concrète pouvaient-elles apparaître d'emblée bien délicates, ce dont témoignaient *a contrario* les considérables efforts de catégorisation proposés dans le document 16 (a et b). Le schéma proposé constitue un guide méthodologique pour classer telle ou telle espèce dans différentes listes et catégories. Concrètement, une espèce exotique longtemps invisible aux yeux des acteurs locaux peut devenir visible mais appréciée avant d'être saisie comme invasive, de manière plus négative. Cette complexité, tant spatiale (quelle limite à l'exotique ?) que temporelle explique pour partie les recensements inégaux et lacunaires de ces espèces dont rendaient compte les différents documents, et les efforts consentis pour y remédier aujourd'hui, non sans inégalités de moyens pour y parvenir.

Les copies devaient donc s'interroger sur la distinction entre exotique et invasive (documents 5 et 10). La dimension temporelle était à mettre en évidence : avant d'être classée parmi les invasives, l'espèce est avant tout bien souvent considérée comme exotique, c'est-à-dire une espèce venue de l'extérieur d'un territoire considéré ;

dans le cas où elle se diffuse fortement, elle peut atteindre un seuil qui justifie auprès de certains acteurs le passage d'un terme à l'autre. Ce glissement sémantique est d'autant plus complexe qu'il existe un décalage entre la forte croissance d'une population et la perception de ses impacts.

Ces derniers apparaissent également centraux dans la détermination du caractère invasif d'une espèce dans un territoire, mais controversée (document 8) car la notion d'impact fait appel aux perceptions des différents acteurs concernés.

Ces différentes remarques quant aux notions proches mais non synonymes que sont les espèces exotiques, envahissantes, invasives, etc. et à la difficulté de classer une espèce dans telle ou telle catégorie invitent à questionner les limites de la quantification : d'une part, parce que cette comptabilisation est récente et incomplète ; d'autre part, parce que les sociétés y sont inégalement sensibles.

## **Question 2 : Comment caractériser les dynamiques contemporaines de diffusion des espèces invasives ? Quels sont les espaces particulièrement affectés par cette diffusion, et comment l'expliquer ?**

La question 2 permettait aux candidats de faire la démonstration de leurs qualités d'analyse des modalités de répartition et de diffusion d'un phénomène dans l'espace, en l'occurrence la diffusion des espèces exotiques envahissantes.

Les EEE connaissent des modalités diverses d'apparition (volontaire, involontaire ou accidentelle) sur un espace donné (document 12), mais aussi des dynamiques inégales de diffusion, dont il convenait de rappeler les principales étapes : le document 10 permettait de mettre en évidence les temps d'« arrivée et installation », de « propagation » et d'« équilibre » mais aussi les modalités d'apparition. Le rythme de diffusion de ces espèces apparaissait plus ou moins soutenu (documents 1, 2 et 9) et leur manifestation spatiale très inégale, en fonction des canaux et vecteurs de diffusion, mais aussi des écosystèmes préexistants. Plusieurs documents pouvaient ainsi être ici mobilisés : le document 2 montrait à l'échelle de la Martinique la distribution de trois espèces de gastéropodes entre 1979 et 2007 sur l'île, et l'éviction des deux premières au profit de la troisième.

À petite échelle, la carte du nombre d'espèces exotiques invasives par pays (hors outre-mers) (document 11a), semble opposer des zones fortement affectées en Amérique du nord, Afrique du Sud, Australie, Chine, et dans une moindre mesure pays d'Europe, face à des pays moins touchés en Afrique ou en Asie centrale. Plusieurs remarques étaient indispensables pour commenter ce document : interroger la pertinence d'une lecture par pays ou encore s'inquiéter de la diversité des pratiques d'inventaire d'un pays à l'autre constituaient des préalables souhaitables.

Néanmoins, la comptabilisation par pays était insuffisante, et les documents 3 et 6 permettent d'affiner les localisations de ces espèces, sur la base des inventaires existants. Ainsi, l'examen des documents relatifs à l'Europe met en évidence la plus forte présence des EEE dans le sud-est de l'Angleterre ou encore au cœur du Bénélux. À une échelle plus fine encore, les cours d'eau se singularisent par le nombre d'espèces invasives recensées, bien plus élevé qu'aux alentours : la Loire ou le Rhône apparaissent indirectement sur la carte de France proposée, en raison d'un nombre bien plus important d'EEE recensées par rapport aux espaces environnants. De même, en Belgique, les rives de l'Escaut comptent un nombre particulièrement élevé d'espèces invasives (parfois plus de quarante espèces recensées, alors qu'à l'échelle européenne, on oscille davantage entre 0 et 10). Certains espaces urbains se singularisent également, tels Lille, Bordeaux ou Nantes.

Les documents proposés permettaient également de saisir les dynamiques de diffusion à une échelle fine de ces espèces invasives : les deux cartes de la répartition des crépidules dans la baie de Saint Brieuc montraient ainsi une diffusion de ce coquillage à partir des sites initiaux d'implantation entre 1986 et 1992, diffusion pour partie liée aux courants de la baie de Saint Brieuc. De même, la multiplication des nids de perruches en Île-de-France s'explique par une combinaison de facteurs de petite échelle et d'échelle régionale (arrivée dans un espace métropolitain connecté, proximité de l'aéroport document 9c) et d'éléments explicatifs locaux pour l'implantation de telle ou telle espèce (pour les perruches, présence de « cavités de reproduction » dans le parc de Sceaux mentionnées dans le document 9b).

Le fait que soient évoqués dans l'énoncé des espaces « particulièrement affectés » invitait enfin les candidats à se pencher sur les caractéristiques des lieux de réception des espèces invasives, afin de ne pas se limiter à une lecture strictement quantitative des choses, et de prendre en compte la diversité des situations. Plusieurs documents permettaient de mettre en évidence l'impact particulièrement marqué de ces espèces sur certains espaces spécifiques, tout particulièrement les îles. En effet, celles-ci se caractérisent par un grand nombre d'EEE connues (peut-être pour partie imputable au fait que nombre de travaux ont été menés sur cette thématique dans nombre d'îles) : on dépasse souvent les 70 espèces recensées pour des États insulaires comme la Nouvelle-Zélande (document 11a). Plus encore, les impacts sur des communautés réduites et souvent marquées par un fort isolement (document 5) y sont particulièrement forts. Enfin, l'insularité s'accompagne d'une surreprésentation d'espèces endémiques (document 4) qui offrent une moindre capacité de résistance face à ces nouvelles espèces, la discontinuité territoriale excluant la migration des espèces endémiques en difficulté face aux EEE. En outre, si l'isolement peut expliquer que le phénomène soit plus tardif, ces espaces sont souvent, malgré tout, plus concernés une fois confrontés aux EEE.

Au-delà de la description, la question appelait un certain nombre d'éléments explicatifs quant à la répartition des espèces exotiques envahissantes et de leurs impacts sur les espaces affectés.

La mondialisation constituait une toile de fond éclairante de cette répartition et de ces dynamiques : les zones de concentration des EEE visibles dans plusieurs documents (3, 6) sont aussi des zones de forte activité commerciale ou marquées par d'importantes mobilités (zones métropolitaines particulièrement connectées, zones fluviales, zones littorales touristiques). Les sociétés humaines sont à l'origine de flux matériels (hommes, marchandises) croissants qui sont les principaux facteurs explicatifs de la diffusion de ces EEE. En Europe, les zones de concentration de ces EEE sont aussi celles de la mégalopole courant de Londres à Milan, avec une place particulière des ports et des villes, qui constituent des interfaces privilégiées pour l'arrivée, le transit et l'implantation de ces EEE (document 6). Le document 12 mettait quant à lui en évidence les raisons de ces introductions en contexte mondialisé : les espèces invasives introduites volontairement l'ont été pour répondre à des objectifs horticoles, agricoles ou commerciaux, tandis que celles introduites involontairement sont liées principalement aux « passagers clandestins » des transports aérien, maritime et routier en forte augmentation. L'exemple de la crépidule proposé dans les documents 7 en était l'illustration, puisque la « légende » explique leur arrivée par leur présence cachée sur les coques des navires du Débarquement.

Ainsi, la géographie complexe des espèces exotiques envahissantes témoignait de la difficulté de recensement de ces espèces, mais aussi de leur très forte association aux hauts lieux de la mondialisation : métropoles, ports, espaces insulaires et littoraux ouverts sur le reste du monde semblent particulièrement affectés par ce phénomène biologique dont l'ampleur n'a cessé de croître ces dernières années, avec parfois des conséquences importantes.

### **Question 3 : Quels sont les impacts concrets des espèces invasives sur les écosystèmes ? Dans quelle mesure ces changements et leurs perceptions peuvent-ils modifier le regard porté sur les espèces et les territoires concernés ?**

La question 3 mentionnait tout à la fois les écosystèmes et les territoires, appelant une réponse tant sur le plan écologique que sur celui de l'appropriation économique et culturelle des espaces.

D'un point de vue écosystémique, les espèces invasives concurrencent les espèces locales et peuvent contribuer à leur disparition de la zone considérée, et plus largement, à un appauvrissement général des écosystèmes. Le dossier évoquait ces impacts au travers de différents exemples : quasi-disparition des gastéropodes *Biomphalaria glarata* et *Biomphalaria straminea* de l'île de la Martinique après l'introduction de *Melanoides tuberculata* (document 1), raréfaction d'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) menacé par l'arrivée de l'écureuil gris (*Sciurus carolinensis*) en Italie (document 14b). L'affiche de sensibilisation concernant le cochon feral (document 15) montrait bien, quant à elle, la multiplicité des conséquences de la prolifération de cette espèce sur l'écosystème néo-calédonien, au-delà de la concurrence avec une espèce locale : raréfaction d'espèces animales endémiques, développement de parasites, moindre germination des plantes, dégradation des sols.

En outre, les sociétés étant partie prenante des écosystèmes, le développement d'EEE soulève également des enjeux économiques majeurs. En effet, ces transformations des écosystèmes sous l'influence des EEE peuvent conduire à la disparition de ressources et à des pertes financières importantes (exemples d'agriculture et d'aquaculture en Europe, document 13). Les espèces invasives peuvent donc devenir des menaces sur des formes de mise en valeur antérieure à leur introduction (perturbation des activités touristiques, de pêche et de chasse par la jussie - document 8), voire mettre en péril certains aménagements (rôle destructeur des ragondins sur les aménagements hydrauliques par exemple (document 13). Par ailleurs, le développement de ces EEE a un coût économique direct et indirect eu égard aux pertes et au coût des politiques de lutte : le coût estimé de la lutte contre les EEE en Allemagne en 2003 atteignait déjà plus de 4 millions d'euros (document 13). Enfin, ces EEE peuvent avoir un coût sanitaire en contribuant à la diffusion de maladies (cf. le cochon feral en Nouvelle-Calédonie vecteur de la leptospirose (document 15), les toxines ou allergènes présents dans ces EEE (document 13)), qui elles-mêmes engendrent d'importants surcoûts.

Néanmoins, il convenait aussi de rappeler que la plupart des espèces exotiques ont été introduites volontairement (document 12) par les sociétés qui y ont perçu de multiples intérêts : agronomique, esthétique, productif, etc. Si leur diffusion rapide et les impacts négatifs ont contribué à leur classement en EEE, elles peuvent présenter, même à ce stade, des formes de mise en valeur tout à fait positives d'un point de vue économique : c'est le cas de la crépidule dont la chair et la coquille sont désormais exploitées pour l'alimentation et l'agriculture (document 7).

En outre, les espèces invasives font l'objet de jeux d'acteurs complexes où représentations, usages et intérêts sont en opposition. En effet, une espèce perçue comme invasive par les uns pourra être considérée comme un levier de redéfinition du territoire par d'autres acteurs, qui en feront un élément, parmi d'autres, d'identification et d'appropriation de l'espace. Le cas médiatique du parc du Nervi de Gênes était révélateur de ces tensions et appropriations variées, deux groupes d'habitants s'opposant : les uns favorables à l'éradication de l'écureuil gris jugé « extérieur » au territoire, tandis que d'autres en font un « habitant » des lieux au sens plein du terme, lui conférant une valeur de mascotte de l'identité locale. L'affiche proposée dans le dossier, qui mettait en regard une vedette locale et un écureuil gris était représentative de ce souhait de redéfinition territoriale, au sens d'espace approprié, par un certain nombre d'acteurs (documents 14a). Au-delà des enjeux écologiques, économiques et sanitaires évoqués plus haut, les espèces invasives contribuent donc à illustrer des rapports au territoire très différents, entre les tenants d'une définition immuable d'un territoire de référence et les partisans d'une redéfinition permanente de cette identité locale.

#### **Question 4 : Quelles stratégies les acteurs mettent-ils en place face aux espèces invasives ? Quelles en sont les limites ?**

Plusieurs documents du dossier documentaire faisaient état d'une prise en charge de la question des invasives dans le champ politique, au-delà d'un diagnostic écologique des changements intervenus. Un nombre croissant d'acteurs mettent en place des stratégies face aux espèces invasives, celles-ci combinant souvent plusieurs approches. Il était donc indispensable, dans la réponse, de rendre compte non pas des seules stratégies d'éradication, certes très visibles, mais de mentionner la diversité des actions menées.

Afin d'éviter un catalogue souvent fastidieux, il était possible :

- soit de choisir un plan scalaire pour rendre visible l'implication des acteurs depuis les traités internationaux sur le sujet (document 11) jusqu'aux actions plus locales (document 13 ou 15, parmi d'autres),
- soit de privilégier une présentation échelonnée dans le temps, ce qui présentait l'avantage de montrer la diversité des prises en charge en fonction du développement de l'espèce mentionnée, et, permettait, au demeurant, de rappeler combien il est difficile de répondre politiquement de manière synchrone avec les phases de développement de telle ou telle espèce (document 7).

Si l'on privilégie la seconde option, l'importance des actions d'identification scientifique devait être rappelée. Les politiques de gestion ne peuvent exister sans disposer d'inventaires et d'évaluations quantitatives qui sont menées par les scientifiques, malgré toutes les difficultés de définition des seuils et les inégalités de moyens des espaces pour mettre en œuvre ces actions d'identification et de dénombrement. À cet égard, la compilation des savoirs sur les espèces invasives (document 11), ou les listes actualisées évoquées dans le document 16 rendent compte de l'absolue nécessité d'inventaire et de cartographies précises de ces espèces. Une fois que l'espèce invasive a été identifiée et évaluée, une action d'éradication peut être mise en œuvre comme pour l'écureuil gris qui a été capturé et stérilisé pour préserver la biodiversité des écosystèmes forestiers italiens et protéger l'écureuil roux d'Eurasie (documents 14). Cette phase d'éradication peut être suivie d'une phase de recolonisation des espèces menacées. Parallèlement, des actions de sensibilisation des populations locales peuvent être mises en place pour qu'elles deviennent actrices dans ces politiques de gestion. L'affiche concernant le cochon féral en Nouvelle-Calédonie (document 15) a pour but à la fois d'informer sur le rôle et les comportements de l'animal pour mieux l'appréhender et d'avertir les habitants des impacts de la diffusion de cette espèce. Elle propose aussi des solutions pour endiguer son développement (ciblage des jeunes et des femelles pour l'alimentation humaine, éviter la diffusion dans les zones non impactées, etc.) et pour minimiser ses impacts négatifs (modifier les usages agricoles pour éviter les conséquences).

Ces stratégies se heurtent à des représentations et discours sur les espèces invasives qui varient selon les acteurs et soulèvent la question de l'acceptation sociale de ces actions de lutte contre les EEE par les populations. L'affiche relative à l'écureuil gris (document 14A) montre que cette EEE n'est pas perçue comme telle par une part de la population qui a pleinement accepté cet écureuil comme une espèce exotique ou « belle exotique », voire comme une mascotte locale. La stratégie d'éradication est ainsi souvent contestée : d'une part, elle intervient souvent alors même que l'espèce est « hors de contrôle » ; d'autre part, il est difficile d'imposer des mesures aussi radicales dans les zones où l'espèce est peu présente : c'est la difficulté mentionnée par les scientifiques en charge de la gestion de la jussie (document 10), qui se heurtent à des acteurs locaux ne souhaitant d'action que là où les impacts sont d'ores et déjà importants.

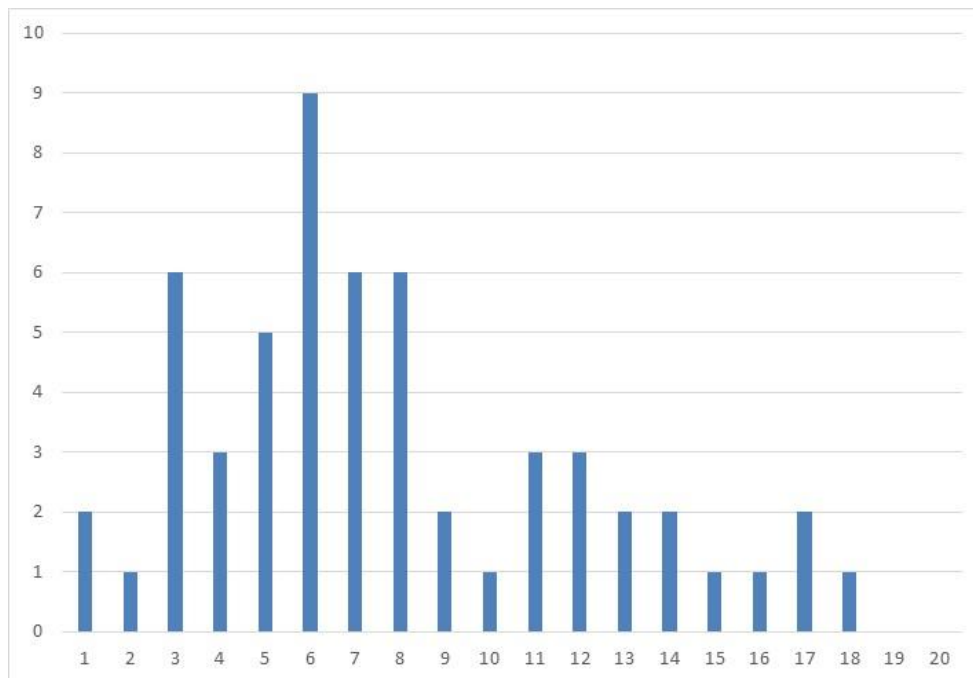
Par ailleurs, des limites structurelles peuvent rendre ces actions inopérantes ou difficiles à mettre en œuvre. Les moyens alloués à ces politiques de gestion des EEE et les cadres nationaux sont très inégaux selon les pays (documents 11) : une fracture entre pays du Sud et pays du Nord se dessine. Les préoccupations environnementales de manière générale ont émergé dans les pays riches où les États ont des moyens scientifiques, techniques et financiers de prendre conscience, et d'évaluer les impacts des activités humaines sur les écosystèmes. Identifier, quantifier la diffusion d'EEE et mettre en œuvre des politiques de gestion demande des compétences scientifiques (mise en place d'un protocole scientifique d'identification et de dénombrement, d'évaluation des conséquences sur les territoires), une réglementation (pour instaurer des outils de régulation par exemple, déterminer les acteurs et les échelles de mise en œuvre des politiques de gestion (documents 16, etc.)). Or tout ceci a un coût économique que tous les États ne peuvent pas supporter de manière équivalente.

**Caroline BLONDY, Véronique FOURAULT-CAUET**

### 2.3.3 OPTION C : « Aménagement »

#### SUJET : Aménagement urbain et exclusion en France

##### Réflexions générales



Distribution des notes

L'option C a été choisie par 56 candidats, soit plus de la moitié des copies corrigées par l'ensemble des correcteurs de l'épreuve d'ESD. La moyenne est à 7,8, la médiane à 7. Les notes sont caractérisées par un important écart-type : 4,21, signe de leur inégale répartition, de 1 (2 copies) à 18 (1 copie). Si 12 % des notes sont supérieures à 14, 57 % sont inférieures à la moyenne de l'épreuve et 21,5 % sont inférieures à 5. Si le jury félicite les candidats qui ont rédigé de très bonnes copies, il déplore le trop grand nombre de copies médiocres qui cumulent les défauts de forme, de fond et de méthode.

En outre, si les correcteurs de cette option ne peuvent que se réjouir de l'intérêt que suscitent les questions d'aménagement, ils s'interrogent tout de même sur les motivations de ce choix massif. De toute évidence, la lecture des copies démontre qu'il s'agit pour certains d'un choix par défaut, de ce fait forcément mauvais. Le jury tient donc à rappeler que si l'ESD est une épreuve à option, le choix de celle-ci ne doit reposer ni sur la seule lecture rapide du sujet, ni sur un balayage hâtif des documents proposés. Le choix doit être aussi guidé par les compétences acquises lors des études antérieures et de la capacité de les mobiliser : ainsi il s'est avéré très périlleux pour de trop nombreux candidats de se lancer dans l'option C sans connaissances en aménagement et urbanisme, préalable souvent indispensable au décryptage des documents du dossier et à la conduite d'une analyse géographique de ces derniers ; sans maîtrise des débats historiographiques et épistémologiques de ces disciplines ; sans capacité d'articulation de ces connaissances, enjeux et débats à la fois aux politiques mises en œuvre et aux documents du dossier. Ces lacunes, déjà identifiées dans les rapports précédents, nous conduisent à répéter ici un conseil déjà donné dans le rapport de l'an dernier et visiblement trop peu pris en compte : ce n'est pas parce qu'elle ne repose pas sur une question au programme que l'épreuve d'ESD ne doit pas se préparer.

Les bonnes et très bonnes copies sont celles qui prennent le temps de définir les termes du sujet ; de lire, commenter et analyser les documents du dossier dans la double perspective des termes du sujet d'ensemble et de l'orientation que lui donnent les questions ; proposent une étude du dossier qui repose sur des connaissances extérieures sourcées (auteurs, travaux...) indispensables à sa compréhension, qu'elles soient théoriques, empiriques ou monographiques ; ne négligent jamais de penser l'espace et le territoire en fondant aussi leur démonstration sur des productions graphiques qui font sens. Ces copies sont généralement construites à partir d'une solide introduction qui pose les termes du sujet, présente les documents, moins un par un que pour ce qu'ils signifient dans leur ensemble, propose une problématique d'ensemble construite à partir des questions posées. Certaines copies ont fait le choix judicieux de ménager des transitions entre les réponses aux questions, permettant ainsi de construire avec plus de cohérence une réponse problématisée aux questions posées.

##### Éléments de reprise

Le dossier était composé de documents venant de 16 sources différentes, associant travaux scientifiques, documents d'urbanisme et d'aménagement, issus tant d'institutions que d'ONG, d'articles de presse ou d'un globe virtuel. Cette variété des sources est à souligner d'emblée car elle permet de situer une approche qui dépasse le



seul cadre des politiques institutionnelles d'aménagement pour s'élargir aux pratiques d'une grande diversité d'acteurs et au regard d'une non moins grande diversité d'observateurs et d'analystes. Certains de ces documents étaient anciens (document 14, document 13), permettant de donner une profondeur historique au sujet et à son traitement, notamment dans une perspective historiographique et épistémologique. Deux documents (document 13, document 7) ne portaient pas sur la France, mais permettaient une mise en perspective du sujet et devaient être compris comme étant une aide à la construction d'une problématique d'ensemble. Enfin les documents reposaient sur une diversité de formes (textes, photographies, captures de pages internet, tableaux, cartes et plans) qui toutes participent de l'exposition d'un discours et/ou d'une pratique géographique et d'aménagement. Le sujet devait bien être appréhendé comme un sujet d'aménagement dans une démarche géographique. Ainsi il convenait de ne pas traiter que de l'exclusion et des processus d'exclusion, fussent-ils spatialisés et territorialisés, mais bien de poser la question des relations dynamiques qui associent exclusion et aménagement. Définir l'exclusion n'est évidemment pas une tâche aisée, mais en plus de leurs connaissances personnelles, les candidats pouvaient aussi partir des situations d'exclusion exposées dans le dossier pour préciser la façon dont elles devaient être appréhendées ici. Pour l'articuler d'emblée à une réflexion sur l'aménagement, l'exclusion pouvait être, dans un premier temps, définie par rapport aux documents institutionnels d'aménagement présents dans le dossier. Ainsi, les documents 1, 3b et 12 montrent que l'exclusion peut se définir comme un processus d'exclusion du plan et des dispositifs d'aménagement ; le document 8, et d'une certaine façon le 11, montrent que ce processus peut aussi être porté par d'autres acteurs, citoyens ; les documents 2, 4, 5, 6, 9, et en partie le 10, montrent qu'elle concerne plus particulièrement les migrants, une population marquée par le cumul des processus d'exclusion et dont on devra ici analyser l'exclusion des espaces et territoires urbains. Il en résulte que l'exclusion définit ici des processus par lesquels des catégories de populations sont en dehors des politiques et pratiques d'aménagement et/ou mises à l'écart par ces dernières. C'est bien cette approche, par les dynamiques territoriales, qu'il fallait ici privilégier. L'articulation avec l'aménagement à proprement parler pouvait se construire à partir des documents 1, 3, 4, 7, 10, 11 et 12 qui montrent ce que sont les politiques et pratiques mises en œuvre pour gérer et éventuellement corriger ces exclusions ; les documents 4, 7, 9, 11, et surtout 13 et 14, permettent une mise en perspective scientifique, épistémologique et théorique de ces processus. L'aménagement devait donc ici être défini comme une pratique politique, dans tous les sens du terme, comme une géographie de l'action dont il convenait d'analyser les ressorts, les enjeux et les résultats. La problématique d'ensemble pouvait être construite à partir de la proposition théorique d'Oren Yftachel (document 13) selon laquelle il existerait « un côté sombre de l'urbanisme » qui invite à penser les relations entre aménagement et exclusion dans leur complexité : si l'aménagement est une pratique dont la fonction peut être intégratrice, en corrigeant notamment des situations d'exclusion, elle peut aussi se révéler être, au contraire, un outil d'exclusion... Pour traiter cette problématique et tenter d'apporter des éléments d'analyse en s'appuyant sur le dossier documentaire, les candidats pouvaient construire un plan argumenté en répondant aux questions : 1) la première invitait assez directement à partir de la proposition d'Oren Yftachel pour décrire et analyser la façon dont l'aménagement pouvait se faire excluant ; 2) la deuxième invitait à décrire et analyser les outils et les acteurs qui permettent à l'aménagement de se saisir des questions d'exclusion, permettant ainsi d'élargir l'approche proposée dans la première question tout en identifiant plus finement les processus, les acteurs et les jeux d'acteurs ; 3) la troisième invitait à poser la question des temporalités, essentielle et indissociable de l'aménagement, et qui face à l'exclusion et à la précarité prend une importance toute particulière, entre la gestion de l'urgence et la planification sur le temps long ; 4) la quatrième permettait de poser un regard spécifique sur une catégorie d'espace, l'espace public, qui est bien souvent au cœur de l'exclusion et centrale pour la conduite de projets d'aménagement, tout en étant un objet de réflexion théorique. L'ensemble permettait de conclure à la fois sur la complexité des relations dynamiques entre exclusion et aménagement, et de montrer combien l'appréhension de ces relations permettait d'approfondir la réflexion théorique sur le sens et les finalités de l'aménagement, fondamentalement politique.

### **Question 1 : Montrez que l'aménagement peut être un facteur d'exclusion et de vulnérabilité pour les populations et les territoires.**

La question du rapport entre aménagement et exclusion a été au centre des approches théoriques et critiques de l'urbanisme (documents 14 et 13) dont certaines postulent que les politiques et pratiques d'aménagement sont des outils d'exclusion socio-spatiales. Ces approches reposent sur la description et l'analyse de grands projets, de leur localisation, de leur morphologie. Dans les espaces concernés « on subit l'espace de la ségrégation doublement imposée : fonctionnelle et sociale, industrielle et urbaine » (document 14). Elles permettent de saisir « les dimensions des politiques d'aménagement : territoriales, procédurale, socio-économique et culturelle ». Commencer l'étude par cette dimension théorique présente deux avantages : elle permet d'emblée de positionner l'étude du dossier dans une perspective historiographique et épistémologique ; ainsi que de poser des bases théoriques, mais aussi des grilles de lecture et de proposer des éléments d'appréhension de ce que l'on peut entendre par « aménagement ». Cette approche théorique, épistémologique et historiographique impliquait aussi d'étudier la façon dont la question des liens entre exclusion et aménagement, compris au sens le plus large, pouvait être appréhendée par d'autres chercheurs à propos d'autres objets (l'habitat temporaire des migrants, l'accueil des migrants, les squats...). Ces travaux, évoqués dans certains documents du dossier (documents 4, 9,

11), permettent de rendre compte à la fois de la diversité tant des situations d'exclusion que des liens qui les associent à des pratiques et à des enjeux d'aménagement.

Cette exclusion suscitée par des politiques et des pratiques d'aménagement se manifeste dans de nombreux cas, qui permettent de dresser une sorte de typologie : par l'État dans l'aménagement puis la destruction de camps d'accueil de migrants (document 2) ; par des collectivités locales en ne respectant pas la loi (document 1) ou en mettant en place des politiques commerciales excluantes dans des quartiers en gentrification (document 10) ou dans la gestion des squats (document 11) ; par des citoyens (documents 8 et 4). Les processus varient, allant de la réglementation à l'application de celle-ci, à l'action très concrète sur l'espace (destruction, nouvelle topographie (document 2), aux dispositifs d'exclusion (document 8), au recours à des entreprises de sécurité (document 11). Ce rapport entre aménagement et exclusion montre bien l'importance de la dimension politique de l'aménagement, que quasiment tous les documents abordent plus ou moins directement et qui est analysée à différentes échelles, des grandes tendances politiques internationales (documents 13, 7) aux échelles nationales et locales.

Les populations ainsi exclues font l'objet d'une vulnérabilité accrue face aux risques naturels (inondations, document 4) et sociaux (agressions). Comme les territoires, elles sont exposées à des pollutions multiples liées aux squats et aux bidonvilles par exemple, qui contribuent à les marginaliser encore davantage.

### **Question 2 : Quels sont les cadres et formes d'intervention qui permettent à différentes catégories d'acteurs de se saisir, en aménageurs, de la question de l'exclusion ?**

Si l'aménagement peut être facteur d'exclusion, il est aussi un outil qui peut avoir pour ambition de se saisir de la question de l'exclusion. C'est par exemple la finalité première des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage (document 1). Plusieurs catégories d'acteurs peuvent s'en saisir, dans des cadres qui selon leur statut et leur mode d'action sont plus ou moins institutionnalisés. Ainsi, si de nombreux documents du dossier renvoient à des acteurs institutionnels et à des cadres intentionnels, d'autres montrent l'importance d'autres catégories d'acteurs, notamment les habitants et les débats que peuvent susciter leurs actions (document 8 montrant à la fois des acteurs privés qui ont une pratique excluante de l'aménagement et le support même du document, une carte collaborative, qui donne par sa forme même à voir une autre catégorie d'acteurs qui s'opposent aux premiers). Le candidat pouvait rappeler que la loi NOTRe a rendu obligatoire la compétence aire d'accueil des gens du voyage pour les intercommunalités, soulignant la dimension multiscale de cette mission. La lutte contre l'exclusion passe par la mise en place de dispositifs légaux qui permettent de mettre en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion. Le document 12 permet, à travers l'exemple du quartier de la gare à Perpignan, de revenir sur les différents dispositifs qui, au fil des ans, ont pu être mis en place dans ce quartier. On peut y voir l'importance d'un interventionnisme d'État et le corréler à des politiques nationales. Ce document offre de ce fait l'occasion de questionner le rôle des collectivités locales et leur position par rapport à ces dispositifs. La même question peut se poser à Mamoudzou (document 3), notamment en analysant la situation du quartier de Mahabourini dans le PLU et le recours de la municipalité à l'appui et à l'expertise d'une ONG. Le document 4 montre d'une autre façon comment se fait le rapport entre exclusion, aménagement et PLU. Le dossier montre en outre l'importance que jouent les ONG dans la mise en place de pratiques d'aménagement dont l'ambition est de lutter contre l'exclusion, et leur capacité parfois à proposer des solutions techniques (documents 3a et c).

Les solutions d'aménagement sont nombreuses, et leurs objectifs peuvent parfois donner lieu à des résultats contrastés. Ainsi, si l'aménagement commercial du quartier Château Rouge (document 10) par une société d'économie mixte a pour ambition de « créer un tissu commercial », celui-ci ne se fait pas sans créer de nouvelles exclusions en même temps qu'il crée de nouvelles offres en lien avec la revalorisation du quartier... Il est possible ici de questionner le cadre institutionnel, l'outil et la finalité en termes de politiques urbaines. Il est également souhaitable de mettre en regard tous les acteurs concernés.

### **Question 3 : Expliquez pourquoi les projets d'aménagement visant à lutter contre l'exclusion sont le plus souvent des solutions temporaires.**

L'aménagement ne peut pas se concevoir sans une appréhension du temps et des temporalités. Celles-ci participent de politiques et de processus qui se cumulent (document 12), qui se transforment (document 2) et qui ambitionnent des transformations de fond de l'espace urbain concerné (document 10). Si certains projets fondent la lutte contre l'exclusion par l'aménagement d'espaces urbains portant en eux les germes d'une réelle transformation par l'action sur l'espace (document 3), la plupart semblent toutefois marqués par des temporalités de court terme, souvent éphémères.

Il convient toutefois de distinguer de différentes façons ce rapport au temporaire des politiques d'aménagement de lutte contre l'exclusion, car toutes ne peuvent pas être analysées de la même façon. Ainsi, des solutions éphémères sont mises en place afin de répondre à l'urgence. C'est le cas de la jungle de Calais qui a, dans son premier traitement, donné lieu à une solution éphémère (documents 2a, b et 6). C'est ainsi qu'est conçu « l'aménagement temporaire comme nouveau modèle urbain pour l'aménagement d'urgence » (document 4). Ces aménagements sont supposés répondre à des diagnostics qui imposent qu'une réponse soit apportée à l'exclusion, à l'errance (document 5) et aux conséquences de l'errance pour les riverains (document 9).

Le caractère temporaire de ces aménagements ne permet pas de concevoir que ces outils de lutte contre l'exclusion s'inscrivent dans la durée, pour de multiples raisons. Si le caractère temporaire peut être un argument en faveur de leur acceptation sociale (discutée, document 4), il se révèle aussi être un facteur de fragilité. Ainsi en est-il de la destruction de la « jungle » de Calais (documents 2c et d). Les squats, quoi que de façon un peu différente, peuvent être analysés de la même manière du fait du rapport au temps qui est associé à ce type d'occupation et à la volonté des bailleurs d'y mettre fin (document 11b).

**Question 4 : Pourquoi les espaces publics occupent-ils une place si importante dans les débats qui accompagnent l'analyse des rapports entre aménagement urbain et exclusion ?**

Ces aménagements temporaires peuvent prendre place sur des espaces publics. C'est du moins le cas du centre d'hébergement du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris (document 4). C'est aussi le cas de la « jungle » de Calais (document 2). Il conviendrait toutefois de rappeler ce que l'on peut entendre ici par espace public et pourquoi il est important de le questionner au regard des différents éléments du dossier documentaire. Une première approche de l'espace public dans une perspective d'aménagement est donc celui d'un support foncier d'aménagement dont la disponibilité rend possible l'aménagement, notamment provisoire. L'approche de l'espace public est alors réduite à sa plus simple expression, assimilable à un support fonctionnel de l'aménagement. C'est aussi un peu le cas avec le projet d'aménagement d'*Actes et Cités* à Mamoudzou (document 3c) où l'espace public sert de support à des actions qui ont pour finalité une meilleure intégration de l'ensemble du quartier et de ses espaces privatifs en jouant sur l'espace public et en participant à sa définition sociale (« espace public » en légende et sur le plan).

Cette définition sociale de l'espace public peut prendre différentes formes, inclusives et excluantes. Le document 5 met au jour l'importance des espaces publics urbains dans l'errance des exclus. Le document 9 montre combien cette présence peut susciter des réactions contrastées de la part des habitants, posant toujours de ce fait la question de ce caractère inclusif/excluant. Plus directement, le contrôle de l'accès des exclus à l'espace public (document 8) par des aménagements *ad hoc* devient un élément important de l'exclusion des populations les plus vulnérables.

De ce fait, l'espace public devient un enjeu politique en soi (documents 7, 9), sur lequel on peut jouer par différentes pratiques d'aménagement, plus ou moins directes (le document 10 montre que l'action sur le commerce a des conséquences sur les dynamiques de l'espace public environnant), et posant même la question de ce que l'on peut définir comme espace public (comme le montre la typologie des squats, document 11a) et des pratiques militantes qui peuvent leur être associées... permettant ainsi d'esquisser une conclusion du commentaire de ce dossier documentaire portant sur les dimensions politiques indissociables des mots clés de ce dossier et des questions qui l'accompagnent : l'aménagement, l'exclusion, le temporaire et, bien évidemment, l'espace public.

**Guillaume SALIEGE, Jean-Fabien STECK**

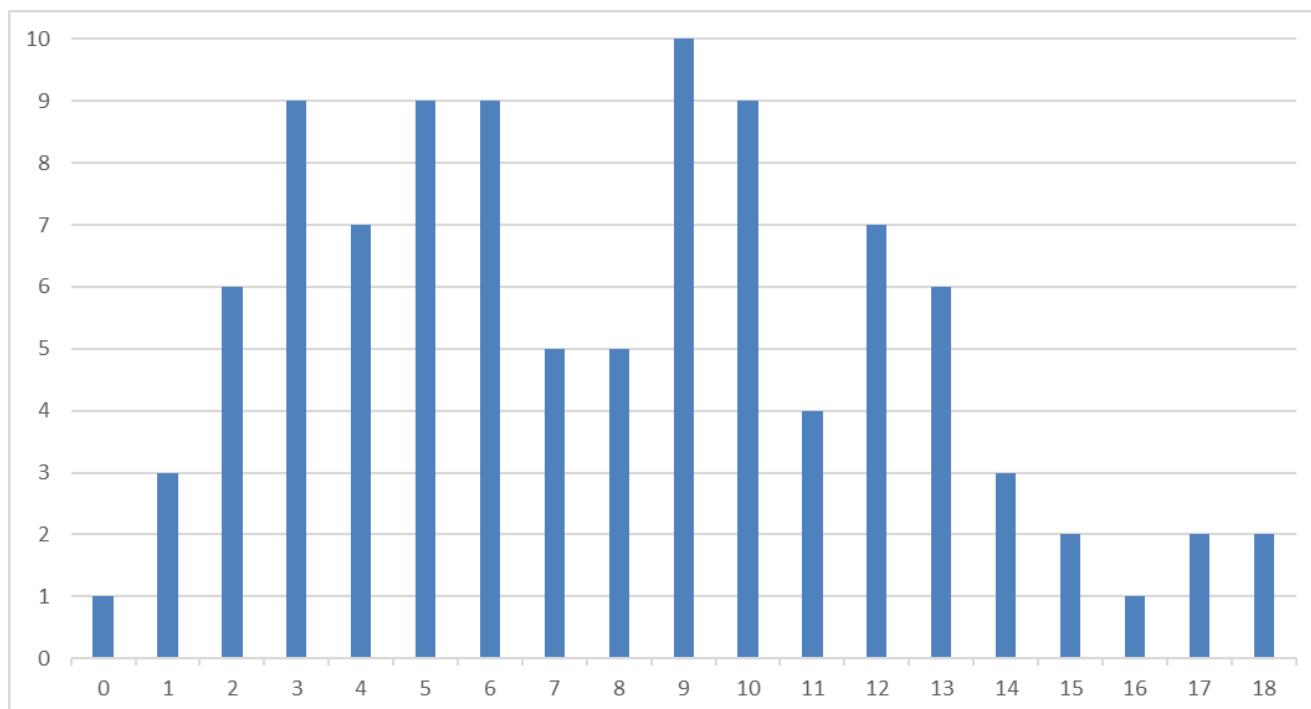
## 2.4 Composition d'histoire

### SUJET : Le prêtre et le magistrat (dans le monde romain de 218 av. J.-C. à 250 ap. J.-C.)

Le présent corrigé comporte des remarques méthodologiques qui enrichissent celles portées dans les rapports des précédentes années. Le jury renvoie les candidats aux rapports des sessions 2019, 2020 et 2021. Les correcteurs saluent les **efforts des candidats pour répondre aux exigences méthodologiques de l'épreuve.**

#### Statistiques de l'épreuve

101 copies ont été corrigées. La moyenne de l'épreuve écrite d'histoire est de 7,88/20 pour l'ensemble des candidats. Les notes s'échelonnent de 0 à 18/20. 36 copies obtiennent une note supérieure ou égale à 10 soit 35,6 % des copies. 38 copies ont une note comprise entre 5 et 9 soit 37,6 % des copies.



Distribution des notes

#### Méthodologie de la composition d'histoire

##### a. Introduction et conclusion : montrer ses capacités à analyser et synthétiser

**Les introductions répondent aux attendus à de rares exceptions. Dans l'ensemble, elles comportent une analyse du sujet et amènent une problématique.** Certaines introductions - peu nombreuses toutefois - présentent les sources (auteurs anciens comme Tite-Live, Cicéron, numismatique, archéologie) : la démarche a été appréciée et valorisée, dès lors qu'elle était adaptée au sujet.

Les correcteurs attirent l'attention sur les accroches, qui marquent l'entrée dans le sujet. Rares sont les copies sans accroche. Toutefois, **rappelons que l'accroche doit être en rapport avec le sujet.** Ainsi, certaines accroches sont bienvenues, comme celles sur le relief de Domitius Ahenobarbus montrant le prêtre et le magistrat agissant en complémentarité, ou encore Cicéron dans le *De domo* soulignant l'appartenance des prêtres et des magistrats au même groupe social, ou encore le bas-relief de la fondation d'Aquilée avec la présence de prêtres et de magistrats. Les correcteurs ont valorisé ces efforts d'autant plus lorsque l'accroche était correctement liée à l'analyse du sujet.

##### Les candidats doivent prêter attention à plusieurs éléments :

- Les termes du sujet sont souvent définis **sans être mis en relation** (le « et » est oublié). Dans le pire des cas, cela conduit à un plan binaire, le prêtre (I) puis le magistrat (II), les relations entre le prêtre et le magistrat (III).
- Les bornages chronologiques sont encore trop souvent peu mis en relation avec le sujet.
- Les problématiques sont longues, alambiquées et parfois incompréhensibles.
- Les périodes proposées dans les différentes parties du plan ne sont pas toujours justifiées (soit dans l'introduction, soit dans le développement du plan).
- Les correcteurs attirent l'attention des candidats sur le décalage entre une longue introduction (parfois de 3 pages) et une courte conclusion (une demi-page au mieux). Les correcteurs rappellent que la conclusion clôt la lecture de la copie et qu'elle mérite d'être soignée.

## **b. L'organisation de la réflexion : faire preuve de sa capacité à raisonner, mobiliser et sélectionner des connaissances.**

Les correcteurs acceptent tout plan qui réponde au sujet posé, soit logique et respectueux des faits historiques (d'où l'importance de justifier les ruptures chronologiques dans un plan chronologique par exemple). Ils constatent que certains candidats ont organisé rigoureusement leur pensée avec une progression au fur et à mesure du déroulé.

### **Les candidats doivent prêter attention aux éléments généraux suivants :**

- **Une copie doit répondre au sujet posé.** Il faut donc que le candidat s'interroge à chaque étape de son raisonnement : en quoi l'élément apporté permet-il de répondre au sujet ? Force est de constater que certains candidats ne traitent pas réellement le sujet, voire le perdent de vue :

- Ils ne mettent pas en relation les deux termes, ne les confrontent pas (ex : le rôle du prêtre et du magistrat dans la société romaine). Parfois, prêtres et magistrats sont mis côte à côte et vus sous un certain prisme (comme la relation au pouvoir) sans être confrontés (comme par exemple : prêtre et magistrat dans l'exercice du pouvoir à Rome).

- Ils ne voient pas d'évolution sur la longue période.

- Ils ont tendance à réciter des connaissances sans lien entre elles, sans logique interne de progression et sans lien avec le sujet. Ainsi, des copies comportent de longs passages sur la vie religieuse, la vie politique, le culte impérial ou les monothéismes qui ne sont pas mis en relation avec le sujet. Ces copies traitent de « religion et pouvoir » plus que de « prêtre et magistrat ».

- **Une copie d'histoire dispose d'un ancrage chronologique.** Or, les correcteurs constatent que des épisodes et des personnages évoqués ne sont pas toujours datés précisément (quand les dates ne sont pas erronées).

- **Une copie d'histoire prend appui sur des connaissances :** dans le sujet proposé, les lois (*lex curiata de imperio*, *lex Labiena*, *lex Domitia*) sont trop souvent absentes de même que les rites d'inauguration. Les prêtres, leurs attributions, les organisations (collèges, sodalités) sont passés sous silence, etc.

- **Une copie d'histoire témoigne d'une culture historique :** des références aux auteurs, aux événements, aux acteurs de l'histoire sont attendues. De même, certains candidats ont utilisé des mots latins pour préciser et développer leur propos. Cet élément est bienvenu quand l'orthographe est maîtrisée.

- Enfin, les correcteurs ont sanctionné des candidats dont l'orthographe est justement déplorable et/ou l'écriture peu soignée voire illisible. **Une relecture s'impose.**

## **Une proposition de corrigé**

### **Point historiographique**

Le sujet reprend le titre d'un article de John Scheid paru dans le colloque *Des ordres à Rome* en 1984 (« Le prêtre et le magistrat. Réflexions sur les sacerdoces et le droit public à la fin de la République », in Claude Nicolet, dir., *Des ordres à Rome*, Paris, 1984, pp. 243-280). L'auteur développait l'idée des différences et des ressemblances entre les deux états, les deux statuts, et concluait à la complémentarité entre eux en même temps qu'il faisait le constat qu'il s'agissait de deux sphères de compétences distinctes agissant de concert mais à des fins divergentes. Cette analyse portait seulement sur la période républicaine, qui était la cible essentielle du colloque qu'avait organisé Claude Nicolet. Cet historien des institutions politiques était plus sensible au social et au politique qu'au sacré, par tempérament et par formation. John Scheid introduisit dans ce colloque, qui ne considérait pas beaucoup la religion, le tournant historiographique qu'il pilota en France, rendant à la religion publique sa place centrale dans la compréhension de la société civique romaine. Le sujet était bien choisi pour sensibiliser chacun à cet aspect incommode de nos sources et de ce fait laissées souvent de côté : le constat que les Romains mêlaient quotidiennement le *cultus* rendu aux dieux à la gestion collaborative du politique et n'envisageaient pas leur société uniquement d'un point de vue humain et fonctionnel mais aussi du point de vue divin. Claude Nicolet avait décrit le tout politique de Rome comme une cité totalitaire où le collectif politique décidait même de l'intime. John Scheid ajouta, à l'occasion de cette réflexion, la dimension religieuse à cette cité totalitaire.

Les auteurs qui étaient à citer impérativement du point de vue historiographique étaient *a minima* John Scheid et Yann Berthelet, et aussi, dans la mesure du possible, Françoise Van Haepelen.

### **Définition des termes du sujet**

Par prêtre, il faut entendre le *sacerdos*, terme générique qui embrasse toute sorte de célébrant ou technicien de la religion. Dans l'article, la réflexion portait exclusivement sur les *sacerdotes publici* qui agissent dans les grands rites civiques (mais ce terme est aussi valable pour les cultes privés : tout le monde peut être prêtre à son tour dans la religion des anciens, parce que chacun peut à son niveau conduire une cérémonie qui embrasse sa cellule sociale). Toutefois, pour rendre valable la comparaison entre les deux termes du sujet, il faut tracer une limite à cette définition. Par *sacerdos*, nous considérerons ceux qui ont une responsabilité rituelle vis-à-vis de la cité, soit comme représentants des dieux, soit comme techniciens, soit comme membres d'un collège civique. Il faut rappeler, à la suite de John Scheid, que la prêtrise n'est pas un état exclusif comme dans les monothéismes qui oblige à une profession de foi dogmatique et une vie exemplaire, distincte de celle des autres membres de la société. On est prêtre ou prêtresse et en même temps on exerce une profession, des magistratures, on est un sénateur, un chevalier, un chef de famille ou une matrone ; on vit de ses rentes foncières ou de son métier (plus

rarement). Il existe toutefois quelques exceptions masculines et féminines à cette loi générale de la banalité du sacerdoce, comme c'est le cas des flamines majeurs et des vestales dont l'exercice du sacerdoce implique une existence particulière. Certaines prêtrises sont viagères, d'autres temporaires.

Par magistrat, il faut comprendre celui qui exerce une autorité au nom de l'État. Cette autorité est toujours (ou presque toujours) liée à une élection, une collégialité et une limitation de temps. Sauf, quelques cas encore une fois : l'empereur, une fois institué, le reste en principe à vie ; César, autre exception, fut *dictator perpetuus* de février à mars 44, il est vrai. Mais ce ne sont des exceptions qu'apparentes. Le prince est institutionnellement dans l'état du premier citoyen en raison de pouvoirs magistraux accumulés qui sont en théorie renouvelés chaque année comme la puissance tribunitienne ou réactivés périodiquement comme l'*imperium* par les *decennalia* ou les salutations impériales. Il a aussi une prêtrise à titre viager, le grand pontificat. Pour tous les magistrats la durée ordinaire d'exercice d'une *potestas* est définie pour un an le plus souvent mais ce n'est pas le cas de toutes ; la dictature peut être plus courte, la censure est plus longue. Toutes ne sont donc pas annuelles même si l'immense majorité l'est. La temporalité du magistrat est très différente de celle du prêtre : elle est brève, circonscrite, soumise à un choix des concitoyens et repose sur un renouvellement inlassable, un passage de pouvoir entre le *magistratus* et le *privatus*. Cicéron dans le traité *Des lois* en rappelle le principe : « Il nous faut des magistrats, sans leur autorité, rien ne se fait... mais celui qui commande doit se souvenir qu'il lui faudra obéir, celui qui obéit commandera un jour ».

### Lien entre les deux termes

Socialement, prêtres et magistrats peuvent se confondre un temps, un prêtre pouvant exercer une magistrature, un magistrat pouvant accéder à une prêtrise. Est-ce que ces pratiques interfèrent ?

En effet, les deux statuts ont des points communs : l'exercice de la *potestas* (et en plus de l'*imperium* pour certaines magistratures) est lié à des rites religieux, qui l'encadrent (la loi curiate et les auspices pour les magistratures les plus importantes). Il existe ensuite des relations avec *auspicia* et *sacra* : les *auspicia* font référence à la réception et l'interprétation des signes envoyés aux hommes par les dieux ; les *sacra* ne renvoient pas aux relations qui vont des dieux vers les hommes, mais aux actions des hommes en direction des dieux (il s'agit donc des rites et de toutes les pratiques religieuses). Les prêtres et les magistrats ont des liens étroits avec *sacra* et *auspicia*, mais de manière différente. Par ailleurs, le magistrat conduit et préside un certain nombre de cérémonies publiques, plus que le prêtre, ce qui peut nous apparaître comme paradoxal mais qui se conforme à la logique religieuse des cités antiques. Mais le prêtre peut interférer dans l'exercice de l'autorité publique et dicter au magistrat sa conduite dans certains domaines. Leurs responsabilités religieuses sont donc mêlées. Où se situe la frontière ? Est-elle immuable au long de cette période qui commence à la deuxième guerre punique, aiguë mais fondatrice car elle est le point de départ de la construction politique et religieuse de l'Empire et s'arrête au règne de Trajan Dèce, alors que l'Empire, soumis à des pressions extérieures et intérieures, cherche à s'assurer de son unité et de son éternité ? Entre les deux bornes, le pouvoir politique ne s'est pas exercé à la même échelle, ni selon la même philosophie, puisque l'on est passé d'une logique transitoire à une logique de permanence avec une concentration du pouvoir entre les mains des princes. Le monde romain est à entendre au sens d'État romain, de Rome et invite à se concentrer plus spécifiquement sur les relations entre prêtre et magistrat au plus haut niveau, même si des références à la vie civique et au culte public dans les cités peuvent apporter un éclairage pertinent.

### Contextualisation

Le pouvoir des magistrats évolue au long de la période, pas seulement en raison de la création originale du principat, mais parce que la hiérarchie des pouvoirs se dilate et se précise, puis parce que d'autres autorités hors des magistratures, concurrencent celles-ci à partir de l'Empire. *A contrario* les prêtres ont une sphère de compétence et des pratiques dont l'essence repose sur la conservation d'une tradition qui semble immuable, mais c'est une impression car les prêtrises elles aussi se transforment au fil du temps pour s'adapter à la société qui les produit.

### Question d'ensemble/problématique

Comment se définissent au fil du temps les relations entre les deux fonctions complémentaires et comment s'aplanissent ou non les contradictions entre les deux fonctions ?

### Plan

Si la première partie peut paraître plus thématique, le plan proposé en guise de corrigé est en grande partie chronologique : les bases sont posées dans la première partie et les évolutions sont ensuite envisagées dans les deux dernières parties, avec la rupture que marque la mise en place du principat.

Si le sujet invite à traiter le monde romain (dans la formulation du sujet, cet aspect a été mis entre parenthèses simplement pour rappeler les cadres de la question au concours), on a accepté que le candidat se concentre essentiellement sur Rome, car c'est justement à cet aspect du pouvoir central que le travail et la réflexion du candidat devaient aboutir (l'article de John Scheid dont le sujet reprend le titre étant centré sur les rapports entre prêtre et magistrat au plus haut niveau de l'État). Pour autant, le jury a valorisé les candidats qui, en plus d'envisager la question au niveau central, ont mobilisé des exemples de cités hors de Rome.

## Développement

### I. Les sphères de compétences des prêtres et des magistrats : limites, frontières, entraves

#### A. Des sphères de compétences réservées

- Les magistrats ont des compétences qui leur sont propres. Ils effectuent leur carrière, *cursus honorum* et peuvent exercer des magistratures ordinaires ou extraordinaires. Ces magistrats sont dans la majorité des cas élus (sauf le dictateur), la durée de leur magistrature est limitée (en général un an) et ils sont soumis au principe de collégialité (ils ont au moins un collègue de rang strictement égal au leur, sauf le dictateur, l'interroi). Les magistrats ne sont pas des représentants du peuple qui les élit, mais ils sont élus pour accomplir des missions qui leur sont propres et ils assument des responsabilités distinctes de celles du peuple et des prêtres. Les différentes étapes du *cursus honorum* correspondent à des domaines particuliers, propres aux magistrats. Tous les magistrats ont une *potestas* et certains (préteurs et consuls) ont en plus un *imperium*. En reprenant dans l'ordre, les questeurs s'occupent plutôt des finances, les édiles plutôt de la gestion de Rome, les tribuns de la plèbe représentent la plèbe (et jouent un rôle très politique jusqu'à la fin de la République grâce à leur pouvoir d'*intercessio*), les préteurs (à partir de Sylla surtout) gèrent les affaires judiciaires et les consuls les affaires militaires. Cette présentation rapide est un peu réductrice, mais ces domaines d'action se révèlent et s'affinent tout au long de la période républicaine.

- D'autre part, on peut avoir une responsabilité religieuse sans exercer le pouvoir. On peut détenir une autorité religieuse alors qu'on est exclu de l'exercice du pouvoir : les vestales, les prêtres élus jeunes, les pérégrins, les chrétiens.

- Dans toutes les cérémonies publiques (que ce soit à Rome ou dans les cités de l'Empire), les prêtres du culte civique interviennent activement. Ils participent à la décision politique. En fait le pouvoir à Rome se divise en deux provinces complémentaires le *sacrum* et le *publicum* (John Scheid). De nombreux magistrats romains sont aussi prêtres du culte civique : *sacerdotes publici romani*.

Ils ont plusieurs caractéristiques : ils sont en nombre limité ; regroupés pour l'essentiel en collèges ; investis soit par cooptation soit par élection ; ils assument leur sacerdoce à titre viager. Ils sont chargés de maintenir intact le lien entre les dieux et la cité, et donc de veiller à la pérennité de la tradition religieuse.

Il existe quatre grands collèges à Rome :

- les pontifes : surveillent la vie religieuse nomment les flamines et les vestales. Le collège comprend le grand pontife, les pontifes, le *rex sacrorum* et sa femme, les flamines et les vestales.

- les épulons au nombre de trois puis sept : *tresviri* puis *septemviri epulorum*, chargés des banquets sacrés lors des jeux.

- les dix puis quinze hommes chargés des affaires sacrées (*decemviri* puis *quindecemviri sacris faciundis*) : en charge de conserver, lire et interpréter les livres sibyllins, de l'introduction des cultes nouveaux dans le panthéon romain. Ils sont les maîtres de la légitimité.

- les augures : chargés de lire les signes montrant que la volonté de la cité s'accorde avec celle des dieux, afin que la cité bénéficie des forces nées de l'harmonie.

Il existe également des sodalités, c'est-à-dire des groupements culturels, chargés de l'exercice d'un culte particulier (ex. : les luperques chargés de courir pendant les lupercales ; les saliens ; les frères arvales ; les fétiaux et plus tard les sodalités pour le culte des empereurs divinisés).

- Il existe des prêtrises individuelles, ce que John Scheid nomme les prêtres statues en reprenant une comparaison de Plutarque ; les flamines représentent l'incarnation du dieu, sont sur terre les ambassadeurs de la divinité et la représentent dans les cérémonies qui l'impliquent ; ils ne jouent pas de rôle politique en tant que prêtres. Comme toutes les prêtrises, elles s'avèrent compatibles avec une autre carrière et leurs desservants ne sont pas des professionnels. Cependant certaines fonctions religieuses, qui sont l'apanage du patriciat, sont incompatibles avec l'exercice d'un pouvoir civique (*rex sacrorum*, flamines majeurs). Le flamine de Jupiter, le *flamen dialis*, en est théoriquement spécifiquement exclu. Les trois flamines majeurs, ceux de Jupiter, Mars et Quirinus sont soumis à des contraintes plus importantes qui sans les empêcher d'exercer une carrière politique (un certain nombre fut consul) freinent des grandes ambitions (notamment militaires). L'absence de flamine de Jupiter n'empêche pas les cérémonies de s'effectuer mais elles perdent en efficacité religieuse [il n'y a plus eu de flamine de Jupiter entre 87 a.C. et le règne d'Auguste : Lucius Cornelius Merula se suicide en 87 a.C. en maudissant ses adversaires politiques. Il avait éclaboussé de son sang l'autel pour montrer l'impiété de sa condamnation. Cette mort s'inscrivait dans le cadre des règlements de comptes brutaux qui suivirent la reprise de Rome par Marius. César, jeune patricien avait été pressenti pour le remplacer mais avait décliné ce douteux honneur et la charge était restée vacante jusqu'au grand pontificat d'Auguste].

Certaines fonctions religieuses sont donc indépendantes de toute action publique. Certaines fonctions religieuses semblent interdire *a priori* l'exercice classique du pouvoir.

Initialement les deux domaines obéissent à des logiques différentes tant dans leur rapport à la temporalité que dans leur rapport à l'élection et ils ont des hiérarchies indépendantes.

Au sein de la République, le sacré a été longtemps un continent à part. Les qualités et compétences sacerdotales sont spécifiques et ne peuvent être réalisées par personne d'autre. Les prêtres accomplissent des rites et/mais ne disposent pas de pouvoir politique. Ce sont donc deux domaines séparés.

Les prêtres publics romains de la période républicaine n'appartenaient pas forcément à l'ordre sénatorial. Ils pouvaient appartenir à l'ordre équestre ou à d'autres catégories du peuple, sans que cela remette en cause leur légitimité. Il pouvait donc y avoir une séparation entre prêtrise et magistrature, les magistrats ayant au minimum le cens équestre. Le recrutement sacerdotal n'était pas identique au recrutement des magistrats.

Le recrutement social était variable. En fait le critère censitaire n'entre pas en ligne de compte. En principe n'importe qui peut être choisi comme prêtre public, sauf dans le cas des flamines majeurs et des vestales qui doivent être patriciens. Mais comme le système repose sur la cooptation pour les grands collèges, on constate un relatif conservatisme. Cependant, John Scheid le fait remarquer, cela signifie que sous la République, jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> siècle a.C., il y a autonomie du pouvoir religieux par rapport au pouvoir politique. On a des prêtres qui n'ont pas été magistrats (le fils de Scipion l'Africain par exemple). Entre les deux fonctions, il y a des relations, mais pas d'identité. Tous les prêtres n'étaient pas forcément des magistrats (même si la grande majorité l'était).

## **B. Des sphères de compétences complémentaires**

En revanche, le contraire n'est pas forcément vrai.

Chaque détenteur de la *potestas* est chargé des rites liés à la communauté sur laquelle s'exerce son pouvoir. Seule l'échelle varie.

### **- Les magistrats sont des prêtres : rôle des auspices et lien auspices/ magistratures.**

Le *ius auspicandi* des magistrats : seuls les magistrats du peuple romain le possèdent (soit les consuls, les questeurs, les édiles curules, les préteurs, les censeurs, les dictateurs, les maîtres de cavalerie). Le droit d'auspice n'est pas possédé par les magistrats de la plèbe (tribuns de la plèbe et édiles de la plèbe, sans doute parce qu'ils ne sont pas élus par le *populus* dans son ensemble, mais seulement par une partie de celui-ci, la *plebs*).

Mais les auspices des magistrats sont fragiles, ils doivent être réactivés et sont liés à l'action.

Les magistrats ont besoin des prêtres (et inversement) pour la bonne tenue de la vie publique romaine.

**- Les magistrats sont assistés par les prêtres.** Les magistrats font appel aux prêtres pour donner un avis qui n'est validé qu'une fois qu'il a été exprimé par le magistrat.

Dans la vie publique, le magistrat, en tant que tel, prêtre ou pas, doit assumer un certain nombre de gestes religieux, présider les sacrifices inauguraux de tout acte public, élections, votes de lois, réciter une prière, tandis que les prêtres publics ont un rôle spécifique à côté (augurat, droit religieux, feu sacré) important pour la relation de la cité avec les dieux mais sans *imperium* politique. Un prêtre ne peut en tant que tel convoquer une assemblée, seul le magistrat a ce droit, il ne peut pas saisir le Sénat d'un crime religieux, il est appelé par le Sénat ou par un magistrat à rendre un avis sur le droit religieux, mais cet avis n'a force de droit que si des magistrats le relayent. Mais les prêtres sont indispensables pour que les cérémonies publiques soient parfaites.

### **- Relations solidaires et interdépendance.**

Par ailleurs, les magistrats sont très souvent prêtres dans les collèges ou sodalités. Aux yeux de Cicéron, les collèges religieux constituaient un des plus fermes soutiens de l'État. Les prêtres n'ont en eux-mêmes ni *potestas*, ni *imperium*, ils n'ont aucune activité spécifiquement politique, mais ces sacerdoces représentent la participation divine à l'action politique, constituent le complément de la carrière et sont un des facteurs essentiels du prestige.

Il y a une séparation nette à l'intérieur même d'une personne : la fonction sacerdotale ne donne lieu à aucune prééminence pour le magistrat qui est à la fois prêtre et magistrat ou siège au Sénat. Quand il est au Sénat, c'est uniquement en tant que sénateur qu'il participe à la vie politique.

Prêtres et magistrats occupent un rang analogue, mais ne sont pas situés sur le même plan. Les prêtres sont dans l'absolu supérieurs aux magistrats (place du *sacrum* prééminente) mais en même temps soumis à leur pouvoir et n'ont pas réellement d'initiative dans la vie publique (en dehors de ce qui leur est demandé par les magistrats). Et les magistrats sont limités dans la mesure où ils ne sont pas là pour représenter les intérêts des dieux et restent soumis à leur volonté. Il existe donc un certain équilibre des pouvoirs.

L'exercice du pouvoir dépend donc fortement de la détention d'une responsabilité vis-à-vis des dieux.

Cependant l'inverse est-il vrai ? Ceux qui détiennent des responsabilités religieuses ont-ils du pouvoir ? Le fait qu'il y eut des relations conflictuelles entre prêtres et magistrats le montre.

## **C. Des sphères de compétences antagonistes**

### **- Prêtres contre magistrats**

Le rôle des prêtres peut apparaître comme un contrepoids à l'exercice du pouvoir : des augures défavorables annulent une réunion politique ou une décision ou un vote (*cf.* les comices pour l'élection consulaire de 44 a.C. avec Antoine augure contre Dolabella).

### **- Le rôle de scrutateur et de conseiller des prêtres.**

Le pouvoir des augures peut être opposé à celui des tribuns : la fin de la République vit l'utilisation fréquente de l'*obnuntiatio* comme pendant au droit d'*intercessio* des tribuns de la plèbe. L'*obnuntiatio* sert notamment comme levier politique pour les *optimates* contre les *populares*.

Le droit d'*obnuntiatio* est possédé par tous les magistrats et par les augures, mais à des degrés différents, ce qui peut en faire une arme politique aux mains des augures.

Le droit d'*obnuntiatio* permettait d'interrompre une action politique et de mettre fin à une réunion des comices. Il s'agissait d'un droit divinatoire qui consistait en la mise en évidence de *dirae*, c'est-à-dire de signes divins négatifs, et permettait d'arrêter toute opération publique importante, jouant sur les élections des magistrats et le vote des



lois. Le droit d'*obnuntiatio* appartenait à tous les augures et à tous les magistrats détenteurs de *potestas*. Cette pratique pouvait servir de solution religieuse à un problème politique. Ainsi, l'élection de C. Marcellus au consulat en 215 a.C., fût-elle invalidée par les augures qui identifièrent un coup de tonnerre signe de *dirae*. Cette *obnuntiatio* permettait de résoudre une situation politique problématique : les deux consuls étaient plébéiens, il s'agissait donc de réguler l'égalité plébéiens/patriciens dans les magistratures. Cette solution religieuse fut notamment employée en raison de la grande popularité de Marcellus. Les signes divins mis en évidence par la divination apparaissaient ainsi comme un outil de rétablissement et de maintien de l'équilibre des pouvoirs dans la compétition politique.

Les tribuns de la plèbe, comme les autres magistrats, possèdent le *ius obnuntiandi*. Les augures le possèdent à un plus haut degré : ils peuvent intervenir à n'importe quel stade des processus. Le droit d'*obnuntiatio* est un moyen d'infléchir la vie politique et judiciaire. Il ne relève pas du droit auspicial mais de la *servatio de caelo* (observation du ciel). Il est détenu par les augures et tous les magistrats et est utilisé contre un magistrat quand celui-ci préside les comices ou le *concilium plebis*. Les magistrats ne peuvent l'utiliser qu'avant le commencement des réunions, alors que les augures peuvent l'utiliser à tout moment de la procédure.

Exemples : consul Bibulus en 59 a.C. contre César (*obnuntiatio* complètement méprisée par César) ; Pompée, augure sans doute depuis 71, contre l'élection de Caton à la préture en 55 ; Antoine, augure depuis 50, en 44 contre l'élection au consulat de Dolabella (les deux derniers agissent en tant qu'augures et non en tant que consuls ce qui prouve la supériorité de l'*obnuntiatio* des augures).

Pour le premier siècle, ce que montre Yann Berthelet, c'est que l'*obnuntiatio* ou la *servatio de caelo* exercée par des magistrats ne fonctionne pas à tous les coups. Sur neuf cas connus, seuls cinq sont des succès quand des tribuns parviennent à casser des élections et encore est-ce une manœuvre dilatoire. En revanche les manœuvres contre la législation consulaire ou tribunitiennes sont des échecs (cas de Bibulus).

En fait ce sont les *obnuntiationes* des augures qui sont imparables.

Le rite divinatoire de la prise d'auspices témoigne ainsi de son insertion dans l'équilibre des pouvoirs entre magistrats pourvus de la *potestas*, et prêtres détenteurs de l'*auctoritas*. L'autorité de l'augure s'avérait plus forte que le pouvoir du magistrat. Marc Antoine, par sa charge d'augure, put ainsi s'opposer à la désignation de Cornelius Dolabella comme consul, car les seuls qui détiennent une *auctoritas* jovienne permanente sont les augures.

#### **- Magistrats contre prêtres : cas des déviations religieuses.**

On peut ouvrir le sujet vers les pratiques déviantes et les sanctions éventuelles par le magistrat de pratiques des prêtres.

L'exemple des Bacchanales montre la limitation des pratiques des prêtres et leur contrôle. Scandale survenu en 186 a.C. : les prêtres de ce culte, hommes et femmes, furent recherchés à Rome et dans tous les centres urbains et les agglomérations pour être mis à la disposition des consuls. On décida à Rome et on communiqua à l'ensemble de l'Italie la décision suivante : il était interdit aux membres de la secte de se rassembler pour assister ou participer aux cérémonies du culte. Par décret du Sénat, on enquêta d'abord sur ceux qui avaient rejoint la secte ou s'étaient associés à ses activités pour commettre des violences sexuelles ou autres. Le consul ordonna aux édiles curules de rechercher tous les desservants du culte, de les arrêter et de les maintenir sous surveillance jusqu'au procès. L'association serait maintenue à condition de ne pas compter plus de cinq membres, de ne pas disposer d'argent en commun et d'exclure prêtres et desservants.

Si les sphères de compétences des prêtres et des magistrats sont séparées, elles sont toutefois complémentaires, mais donnent lieu parfois à des conflits entre prêtres et magistrats (ce qui prouve bien leur caractère différent). Cependant, à partir du I<sup>er</sup> siècle a.C., les deux domaines tendent à s'interpénétrer de plus en plus.

## **II. Une interpénétration croissante**

### **A. L'alignement progressif des prêtrises sur les magistratures**

En ce qui concerne les modalités de recrutement, la séparation tend à disparaître ; on note une évolution vers une convergence dans les systèmes de recrutement des prêtres et des magistrats (même si certaines prêtrises restent à part).

La composition sociale des collèges se précise et correspond au recrutement des magistrats.

Prêtrises et magistratures se fondent au niveau local comme central en tant que marqueur de l'appartenance à l'élite décisionnelle.

Ces collèges n'ont cessé de voir le nombre de leurs membres augmenter au fil de la République, passant à 15 pour les pontifes sous Sylla, puis 16 sous César, puis 19 sous Auguste ; 15 pour les augures sous Sylla, puis 16 sous César, puis 19 sous Auguste ; et 15 pour les XV vir S.F. sans doute sous Sylla puis 19 sous César ; et à 10 et un peu plus peut-être pour les épulons sous Auguste. La réforme sacerdotale de Sylla, même si elle peut sembler conservatrice et rétrograde (en particulier avec le retour à la cooptation, étudiée dans le II.B) s'inscrit, au moins dans cet aspect, dans une certaine continuité et évolution : en augmentant le nombre de prêtres et également le nombre de magistrats, Sylla suggère un alignement entre prêtres et magistrats.

Il n'est pas sûr qu'Auguste ait attendu le grand pontificat pour augmenter le nombre puisque Sylla l'a effectué avec ses seules prérogatives de dictateur. En 29 a.C., un plébiscite lui avait accordé le droit de créer les prêtres même au-delà du nombre.

## B. Le rôle ouvertement politique des grandes prêtrises : effacement de la frontière entre sacerdoxes et magistratures

Comme le dit Cicéron dans le *De domo* et dans *Des lois*, le pouvoir ou plus exactement l'autorité de deux prêtrises ne cesse d'augmenter à la fin de la République : le grand pontife et les augures. Ils avaient en effet entre les mains un moyen de régulation de l'exercice du pouvoir. Les augures assument la partie sacrée de la consultation des comices.

Le droit des augures ne cesse d'augmenter pendant la République. De ce fait, un besoin de régulation, en réaction s'est fait jour pour contrôler l'exercice de cette autorité croissante. Ce fut la loi *Domitia* qui en 104-103 a.C. soumit les quatre collèges majeurs à l'élection par une assemblée spéciale, 17 des 35 tribus des comices tributes tirées au sort (c'était déjà le cas pour le grand pontife), mais dans une liste présentée par les collèges eux-mêmes. Cependant pour John Scheid, c'est la première entorse au principe d'autonomie des sacerdoxes par rapport aux magistratures : le prêtre devient un quasi-magistrat. Cette loi fut annulée par Sylla qui en revint à une stricte cooptation mais cela n'eut qu'un temps ; en 63 a.C. la loi *Labiena*, revint au principe de la loi *Domitia*. Cette loi avait détruit certaines « féodalités » mais avait ouvert une autre boîte de Pandore, l'assimilation progressive des prêtres aux magistrats. César lui-même, parce qu'il a assumé le pouvoir suprême dans la sphère politique et l'autorité majeure dans la sphère religieuse, a complété la transformation.

## C. Instrumentalisation politique de la divination publique (rôle des auspices)

Ce sont les magistrats qui rythment la vie religieuse collective. Leur investiture et leurs actions dans le domaine religieux sont essentiels à la survie de la religion (vœux, fêtes, lustration, fondations de temples). La *potestas* n'est pas complète sans les *auspicia*. Il y a une hiérarchie parmi les auspices et des auspices identiques ne sont pas égaux (ex. ceux des préteurs et des consuls).

On ne peut pas penser exercer le pouvoir sans en endosser la part religieuse, comme le montre la loi curiate. Cette loi suit l'élection de quelques jours. Elle est votée par des comices spéciaux, les curiates, sous la présidence de trois augures. Son rôle a été débattu, du fait que ce soit presque la seule convocation des comices curiates (avec quelques questions d'adoption et de changement de statut entre patriciens et plébéiens). Les comices curiates sont une survivance du système électoral préservien (avant l'instauration des comices centuriates et la transformation des tribus en unités électorales). Elle est vraisemblablement antérieure à la loi licinio-sextienne de 367 a.C. Elle repose sur les curies (30 unités archaïques : 10 par tribus archaïques). Comme ce n'est plus une unité de recensement, plus personne ne sait où serait sa place dans les curies. Mais les curies sont représentées par 30 licteurs. Ce ne sont pas les seuls patriciens qui votent la loi curiate mais l'ensemble du peuple romain. Ce vote, pour reprendre les termes de Yann Berthelet, ressortit à la *potestas populi romani*. Par ce vote, le magistrat élu en comices tributes ou centuriates était confirmé comme conforme au droit et il recevait la capacité d'utiliser à titre pleinement public les auspices attachés à sa fonction, qu'il soit patricien ou plébéien. Elle ne lui conférait pas l'*auspicium* car il était attaché à sa fonction mais elle le rendait parfait. On constate que l'absence de loi curiate n'invalide pas les élections mais elle prive d'une part de sa légitimité un magistrat hors de Rome qui s'y serait soustrait (exemples de Flaminius, des consuls de 49 a.C.).

La divination publique a une place centrale. Elle était très encadrée, elle précédait et suivait toute décision importante ainsi que toute manifestation inquiétante. Elle n'est pas oraculaire (il ne s'agit pas de prédire l'avenir) ; elle est une consultation ou un enregistrement de la volonté des dieux. Elle mobilisait aussi bien les prêtres que les magistrats.

Elle se divise en deux :

- la divination sacrale est l'affaire des *decemviri sacris faciundis*, des pontifes, des haruspices, en collaboration avec le Sénat et les magistrats. Elle recouvrait l'extispicine, examen des *exta*.

Son domaine d'action est la *litatio* (se concilier la volonté des dieux) et l'*expiatio* (le détournement par des rites appropriés des effets des prodiges, *monstrum*, *portenta*, *prodigia*, *ostenta*).

Elle concernait tout ce qui manifestait une rupture entre le monde divin et le monde de la cité pouvant conduire à la rupture de la *pax deum* ou *deorum*.

- la divination augurale est l'affaire des augures, des magistrats et de leurs appariteurs (les *pullarii*) ; elle est liée aux rites d'inauguration : elle se compose d'un mode impétratif (le magistrat sollicite l'approbation de Jupiter) et aussi d'un mode oblatif (des signes, non sollicités, se manifestent au cours d'une action publique ; ils sont soit positifs – les 12 vautours apparus dans le ciel de Rome pour l'élection d'Auguste à son premier consulat en 43 a.C., soit négatifs *dirae*).

Les *auguria* sont donc liés étroitement au pouvoir. Ils constituent le premier des rituels du pouvoir. Les Romains font remonter le lien entre pouvoir et divination augurale à la fondation même de Rome, celle de Romulus et de son espace sacré dans la projection duquel passent les vautours. Puis dans l'intronisation de Romulus puis de Numa.

*Auguria*, *Auctoritas*, *Augere* ont la même racine, *aug-*, l'idée d'une addition d'un accroissement. L'*auctoritas* est une somme, l'expression d'une hiérarchie reconnue ancrée dans la tradition. Elle permet de relier tout acte singulier au poids entier du passé. L'auguration est donc une réactivation du contrat originel entre les hommes et les dieux.

La prise d'auspices appartient donc au modèle augural impétratif. Même si le vocabulaire romain les confond, *auspicia* et *auguria* ne sont pas identiques. *Auguria* est impétratif et oblatif, *auspicia* n'est qu'impétratif.

Un autre aspect différent réside dans la durée : l'*augurium* des augures a une durée longue qu'il s'agisse d'un espace défini ou d'un signe, l'*auspicium* des magistrats sans doute une journée ou le temps nécessaire à l'opération pour laquelle il est réclamé (élection, vote).

Les auspices sont un acte divinatoire qui passe par l'observation des oiseaux, *avi spicium*.

Si l'on reprend la définition de John Scheid : ce rite « obligeait les magistrats à constater avec l'aide et la caution des augures à certains moments prescrits du temps politique et par des techniques appropriées l'existence d'une situation harmonieuse entre les volontés de la cité et celles des dieux ».

Donc le propre du magistrat est d'avoir le droit et le devoir, en raison des pouvoirs qui lui ont été conférés, de consulter les dieux (*auspicium*). La prise d'auspices actualisait le pouvoir du magistrat. Il lui conférait une *auctoritas* pour l'action entreprise.

Il n'y a pas à opposer comme Jörg Rüpke les auspices et le pouvoir. Les auspices sont devenus, à la suite d'une construction symbolique des derniers siècles de la République, un élément de pouvoir civique. Ce n'est plus une pratique divinatoire technique (comme à l'époque de Plaute), mais une modalité de contrôle de l'exercice politique (en vue au départ de créer le consensus, qui évolue vers d'autres objectifs).

Exercer le pouvoir, c'est donc détenir le sacré et l'évolution du I<sup>er</sup> siècle a.C. trouve son aboutissement avec le principat.

### III. Le prince à la fois prêtre et magistrat, synthèse ou anomalie ?

#### A. Concentration du pouvoir religieux aux mains du prince, « magistrat exceptionnel »

##### - Les prémices des *imperatores*

L'*imperator* républicain est celui qu'une faveur, forcément divine, a élevé dans l'exercice de l'*imperium* dont il devient le paradigme (Sylla, Pompée, César, Antoine).

L'*homoiotheosis*, le fait que les dirigeants apparaissent dans des cérémonies parés des attributs des dieux, ou sur des œuvres d'art, est de plus en plus fréquente. Exemples : Scipion l'Africain et Jupiter ; Sylla, Pompée ou César et Vénus ; Auguste costumé en Apollon dans le festin des 12 dieux ; Antoine entrant dans Éphèse revêtu des insignes de Dionysos. Des œuvres d'art où Auguste revêt les costumes de Jupiter capitolin ou Apollon, Antoine en Triptolème.

Cette démarche a un triple but :

- signifier leur relation privilégiée avec un dieu qui les a élus, choisis entre les mortels pour apporter le bien-être à leurs contemporains (et leur donner le pouvoir)
- s'approprier des qualités liées à ces divinités (Apollon et Dionysos sont des dieux sauveurs, civilisateurs et conquérants)
- délivrer un message idéologique.

Les *imperatores* souhaitent pérenniser ce lien au-delà de la fin de leur mandat de magistrat.

De même les ambitieux chefs ne se contentent pas de peupler les collèges de magistrats de partisans, ils remodelent les collèges religieux. Avoir des prêtres dans sa clientèle prolonge son pouvoir, être prêtre donne un surcroît d'autorité.

Les sodalités semblent avoir à la fin de la République des liens avec la politique ; ainsi, si l'on suit les discours de Cicéron, on voit que les Luperques sont un groupe de contestation. On connaît cette cérémonie qui se déroule le 15 février et dont le déroulement se divise en deux parties, un sacrifice dans la grotte du Lupercal puis une course dans une partie de la ville (pentes du Palatin et forum). On sait que César a investi politiquement cette cérémonie : il a placé des hommes à lui dans la confrérie et a même créé un nouveau groupe de Luperques, les *luperci Iulii*, aux côtés des deux groupes de Luperques (les *fabiani* et *quintilianii*) et que le jour de cette fête s'est déroulé le couronnement – avorté – du dictateur.

##### - Le grand pontificat devient un levier politique

Une série de sénatus-consulte de 45 a.C. (César est grand pontife et a réformé le calendrier en 46 a.C.) fait entrer dans le calendrier officiel et religieux (*feriae publicae*) les dates suivantes : 17 mars, Munda ; 27 mars, Alexandrie ; 6 avril, Thapsus ; 2 août, Ilerda et Zela ; 9 août, Pharsale. Elles sont destinées à commémorer à date anniversaire tous les ans les grandes victoires de César. Ce sont les premières à être instituées à cause d'un homme. Les victoires d'Auguste entrèrent dans le décompte des jours et le calendrier fut désormais imprégné de l'histoire du prince et de sa divinité. Il dispose désormais du pouvoir et est lié au destin de Rome.

Depuis le vote de la loi *Domitia* en 104-103 a.C., le principe de l'élection des prêtres du culte public au suffrage des citoyens est admis. La loi a connu des hauts et des bas (nomination sous Sylla de Q. Caecilius Metellus Pius en 81 a.C., mais exceptionnel) mais elle était en vigueur en 44 a.C. à la mort de César. Celui-ci avait été élu au grand pontificat en 63 a.C. en vertu de cette mesure. Une des premières actions politiques que les Césariens ont accompli est de s'assurer de conserver dans leur camp cette prêtrise qui n'est pas directement un levier du pouvoir mais qui est un outil de légitimité. Marcus Æmilius Lepidus est élu comme successeur de César, une élection parfaitement régulière selon le droit romain. La charge était viagère donc seule la mort de Lépide pouvait la rendre vacante (cf. Suétone, *Vie d'Auguste*, 31).

L'idée qu'Auguste avait un titre héréditaire au grand pontificat avait été soutenue. Mais on se doute que même si le Sénat avait voté cette mesure du vivant de César (ce qui est loin d'être sûr), Auguste n'avait aucun intérêt à s'en prévaloir car c'était le plus sûr moyen de paraître sous un jour tyrannique. Aussi organise-t-il des comices

triomphaux en 12 a.C. (6 mars 12) pour être élu. C'est la seule fois où les habitants de toute l'Italie ont participé au vote, des mesures ayant été prises pour les inciter à apporter leur soutien.

On peut s'interroger sur les capacités techniques que conférait ce sacerdoce et sur l'usage qu'en a fait Auguste. La place politique du prince se construit par le cumul des sacerdoce et des pouvoirs magistraux.

L'accaparement du pouvoir religieux par le prince ne se réalise que parce que le pouvoir du prince est lui-même fait d'une accumulation plus ou moins cohérente de compétences qui étaient celles des magistrats. Il a besoin de compétences religieuses parce que son pouvoir était, comme celui des magistrats, limité en la matière et donc sujet à de potentielles dissidences.

Auguste est membre des 4 collèges et grand pontife. Auguste, en se faisant élire dans tous les collèges majeurs, pontife puis augure, puis XVvir, puis VIIvir, contribue à ce processus de prise de contrôle de la sphère sacrée par le pouvoir politique et il amplifie l'adéquation entre sacerdoce et magistrature.

Cet aspect est à relier à la question des auspices d'Auguste qui, à partir de 19 a.C semble se « réserver » en partie les auspices et être le seul à pouvoir triompher.

En adoptant comme nom « Augustus » plutôt que « Romulus », Auguste choisit (tout en conservant le mythe romuléen) de s'inscrire dans l'histoire de l'évolution des auspices.

Sans qu'il y ait de monopole des auspices au sens propre, Auguste a défini durant les dix premières années de son principat une place particulière dans sa relation avec les auspices publics.

Il s'affranchit de la limite pomériale pour ses auspices *militiae* et possède les *insignia consularia* sans être consul. Presque toutes les légions sont placées sous son autorité directe et ses auspices et la célébration du triomphe disparaît pour tout autre que lui ou ses corégentes.

Surtout en tant que détenteur institutionnel de l'*auctoritas*, il en impose aux autres augures, au Sénat comme instance permanente de contrôle. L'*auctoritas* est le fondement de la communauté civique. Certes l'exercice d'un *imperium* débarrassé des contraintes territoriales et de collégialité, joint à l'exercice de la puissance tribunicienne avec la même liberté sont les deux fondements du pouvoir impérial (comme le dit Tacite au début des *Annales*), mais l'*auctoritas* est le moyen par lequel le prince dépasse hiérarchiquement tous les détenteurs d'*imperium*.

Le pouvoir sacré du prince ne cesse d'augmenter. Ce capital s'étend à sa *domus*, devenue *sacra*. La grande nouveauté réside dans une concentration inédite du pouvoir avec le premier magistrat qui est également le premier prêtre. Il faut cependant nuancer ces propos : cela ne se fait pas en un jour, ni en un règne, mais le processus est amorcé très largement.

## **B. L'empereur, les prêtres et les magistrats**

Il y a un contrôle des prêtres par le prince.

Les sacerdoce publics sont répartis en 2 groupes à partir d'Auguste : sénatorial pour les 4 collèges, les saliens, arvaies, fétiiaux, *sodales Titii* et *curio maximo* et sodalités des *divi* (plus tard) ; équestre pour les autres (pontifes et flamines mineurs, luperques, curions latins, sacerdoce latin archaïques). Les cultes des quartiers sont eux réservés aux couches inférieures (affranchis), exclues désormais définitivement des autres sacerdoce.

Cette évolution est à mettre en parallèle avec la création d'un ordre sénatorial distinct de l'ordre équestre.

Le recrutement est soumis à des critères d'ordre censitaire (cf. également les affranchis pour le culte des lares des quartiers). Les sacerdoce sont donc mis sur le même plan que les magistratures. Cela marque l'aboutissement de l'évolution entamée plus tôt et voit l'intégration des prêtrises dans les charges publiques.

John Scheid rappelle que le statut des prêtres n'a pas changé pendant toute la République ; ce n'est qu'avec l'Empire qu'il subit un alignement sur le statut des magistrats. En effet, les prêtres de l'Empire se retrouvent comme les magistrats de l'Empire, dans une position secondaire par rapport à leurs devanciers de la République : sous la République, le magistrat était responsable et indépendant, sous l'Empire il est devenu un conseiller et un exécutant, de même les réformes augustéennes ont amoindri le pouvoir des prêtres, principalement celui des augures. Comme Auguste par son seul nom est de bon augure, il a une supériorité par rapport à tous ses collègues augures, l'*obnuntiatio* ne peut le toucher. Cela limite singulièrement l'autonomie de ce collège. Par ailleurs depuis 36 a.C. en peuplant le collège des pontifes d'hommes à lui, il a noyauté son autonomie.

L'affaire des livres sibyllins est un élément de subordination des prêtres à son pouvoir. Désormais la consultation et la véracité passent par lui. Le précieux recueil fut épuré par Auguste et en fait son exactitude pouvait être sujette à caution. Le transfert des livres sibyllins du temple capitolin à celui d'Apollon Palatin construit par Auguste au début de son règne est important (translation de fonctions religieuses de la communauté, d'un lieu historique à un lieu attaché à la personne d'Auguste favori d'Apollon et grand pontife).

Ces mesures vis-à-vis des prêtres donnent un certain poids aux prêtrises, dans une société censitaire par essence. Mais, si on fait le parallèle avec le sort réservé aux *primi ordines* sous le principat (premier plan certes, mais derrière l'empereur et soumis à lui), il en est de même pour les prêtrises. Il y a une perte de pouvoir politique dans les faits et une perte de pouvoir religieux avec une concentration du pouvoir suprême aux mains de l'empereur.

Les prêtres passent au second plan, alors que le sacré et le pouvoir religieux de l'empereur sont prédominants et passent au premier plan.

### C. Une alliance périlleuse

La dimension sacrée devient la composante du pouvoir impérial, mais elle a des revers.

L'empereur cumule politique et religieux. Il est le seul à faire le lien entre les hommes et les dieux (du moins au plus haut degré), ce qui le rapproche des dieux et renforce sa sacralité (importance croissante du compagnonnage divin des empereurs : association à des divinités comme Commode et Hercule ; Caracalla avec Mithra et Sol Invictus ; investiture divine par Jupiter : monnaies de début de règne à partir de Septime Sévère où Jupiter tend le globe à l'empereur).

Elle modifie les rapports de tous les autres détenteurs du sacré avec l'exercice du pouvoir (ils ne sont plus que des reflets).

S'opposer au prince devient une *impietas* : c'est un crime de lèse-majesté (lié aussi à la sacro-sainteté des tribuns de la plèbe) qui peut conduire à la *relegatio* ou à la *deportatio*.

Mais la sacralité a beau être viagère, le prince doit la réactiver par des réussites sans quoi il peut perdre l'*imperium* et la vie (comme le montre le cas des usurpateurs et des empereurs « terminant » une dynastie : Néron, Domitien, Commode).

Un empereur avec des pratiques religieuses « exagérées » peut également être considéré comme impie, car il met en péril l'équilibre hommes/dieux que le prêtre par excellence qu'est l'empereur doit se charger de maintenir. On peut étudier le cas d'Élagabal et voir comment un usage du sacré peut ruiner l'exercice du pouvoir, parce que le culte dont il est le grand prêtre est une importation insuffisamment adaptée au cadre romain, mais surtout parce que le rapport au religieux est spécifique (Élagabal se définit avant tout comme détenteur du sacré : le pouvoir qu'il exerce est mis au service d'un culte exclusif et donc sa relation au divin est faussée).

Élagabal n'était pas au départ destiné à l'Empire. Il a hérité de la prêtrise héréditaire dans sa famille de son grand-père à Émèse, celle du seigneur de la Montagne, Baal el Gabal. C'est avec son dieu qu'il quitte Émèse, porté par les troupes ; il passe par Antioche, Nicomédie et Rome, où il arrive le 29 septembre 219 p.C. Il a fait de son voyage une immense procession autour de son dieu qu'il transporte avec lui à Rome. Cette divinité se présente comme une pierre noire dressée (bétyle), ovoïde, ornée de pierres précieuses et surmontée par un aigle. Il représentait une montagne divine et il fut honoré sous le nom plus romain de Sol qui se prêtait à bien des hybridations (cela donna naissance au nom d'Héliogabale). Élagabal fit construire un sanctuaire sur le Palatin à côté du palais impérial. Dans ce sanctuaire, il réunit les objets les plus saints des cultes : le Palladium, les vases sacrés des vestales, les boucliers de Mars, la pierre noire de Cybèle, le feu de Vesta. Il voulait fondre les cultes traditionnels en subordonnant les dieux de la tradition à ce dieu solaire. Il se faisait appeler *sacerdos*, car il était prêtre héréditaire de son dieu. On retrouve cela dans sa titulature officielle telle qu'elle est transmise par la tradition épigraphique (« En l'honneur de l'empereur Marc Aurèle Antonin Pieux, heureux auguste, grand prêtre du très ample et invincible Soleil, Élagabal, grand pontife en sa III ou IV puissance tribunicienne consul pour la troisième fois, le Sénat et le peuple de Ferentinum »).

Un second sanctuaire est bâti sur l'Esquilin dans les jardins impériaux et chaque été, une grande cérémonie de transport du bétyle du Palatin à l'Esquilin est organisée.

Il y a dans ce culte un mélange de traditions exotiques peu conformes à la façon dont les Romains conçoivent la majesté de la puissance publique qu'incarne l'empereur (course à pied à l'envers, sujétion à la divinité, divinité aniconique) et des éléments du rituel traditionnel (la *pompa*, à laquelle participent l'armée et le peuple, le char triomphal, l'apparat impérial). Des éléments sont inquiétants pour les Romains : la subordination de leurs cultes traditionnels qui fusionnent avec le culte de ce Sol. Des éléments, tels que la hiérogamie avec Caelestis, ne trouvaient pas leur place dans l'héritage romain et le culte d'Héliogabale à la mort de son grand prêtre redevint un culte mineur (toutefois le temple subsista).

En revanche ce dieu soleil, qui englobe les cultes ancestraux était dans son principe dans l'air du temps. Aurélien, cinquante ans plus tard, créa un pontificat solaire et Sol fut une des divinités cardinales du paganisme tardif. Mais c'était dans un autre contexte.

Le comportement d'Élagabal, son faste, ses extravagances et sa sexualité polymorphe traduisent en fait souvent des prescriptions religieuses et politiques : son viol d'une vestale s'apparente à une forme d'hiérogamie et littéralement d'ailleurs le grand pontife épouse la vestale ; le fait d'avoir fait construire une montagne artificielle est en lien direct avec son dieu. Bien sûr on lui attribue aussi des sacrifices humains, pour montrer à quel point sa piété est impie et déviante. Ce qui gêne c'est la soumission à un dieu : pour les Romains, ce n'est pas la place des dieux d'être parmi les hommes pour régir leur vie ; la dimension théocratique de la dévotion d'Élagabal ne pouvait se concilier avec les mentalités romaines et *a fortiori* avec la charge impériale.

On se situe dans une période où la religion sert de support direct et avoué au pouvoir impérial dont la dimension sacrée augmente au fur et à mesure de la fragilité des hommes qui l'endossent. Ceux qui n'adhèrent pas à la religion de l'Empire mettent en péril son pouvoir (naissance du problème posé par les chrétiens). De là l'obligation de sacrifice comme geste d'obéissance civique et la condamnation en cas de refus.

### Conclusion

L'étude de la relation entre détention du pouvoir religieux et exercice du pouvoir politique s'est révélée fructueuse. Malgré des récits étiologiques des prêtrises qui faisaient des rois de Rome les principes des deux types d'institutions, l'histoire républicaine a montré les points d'achoppement.

Les sacerdoce ont évolué moins vite que les magistratures et ont durablement constitué un contrepoids. Mais les sacerdoce qui n'étaient pas conciliables avec l'exercice du pouvoir ont été en crise ce qui montre une logique de rapprochement entre les deux formes d'autorité, l'exercice de l'autorité dans un domaine étant le complément de l'exercice dans l'autre (*cursus honorum* et sacerdoce).

Le pouvoir auspicial des magistrats a conservé une part de la pensée traditionnelle du pouvoir mais il a lui-même évolué, longtemps avant la création du principat vers plus de pérennité. En complément, les auspices ont progressivement été assimilés à la *felicitas* à la *prosperitas*, donc à l'aura du magistrat, incarnation plus ou moins durable de la destinée collective.

Le pouvoir du prince se situe à la confluence des deux évolutions. Il exerce un pouvoir inédit, il est l'*imperator*, ses auspices prévalent pour la part de l'empire qu'il domine personnellement, mais son *auctoritas*, résultat de la distinction par des honneurs, fait de lui une personne sacrée. Comme détenteur du sacré, il est aussi dans une position de cumul inédit. Le grand pontificat est la seule fonction qu'un empereur ne partage pas même s'il a des corégents.

Le fait qu'il détienne au plus haut degré l'autorité religieuse teinte l'exercice de son pouvoir d'une sacralité puissante. Mais cet atout a des revers, puisque la dissidence religieuse est une menace potentielle contre son pouvoir. Cependant celle-ci ne peut prendre de l'importance dans cette logique que si elle propose un modèle aussi englobant que le pouvoir – autorité héritée du système romain traditionnel. En ce cas, la solution possible est celle qu'adopte Constantin à partir de 313 p.C. : sans abandonner le grand pontificat, il devient l'autorité tutélaire des chrétiens, mais cette solution modifia totalement le rapport entre les Romains et la divinité.

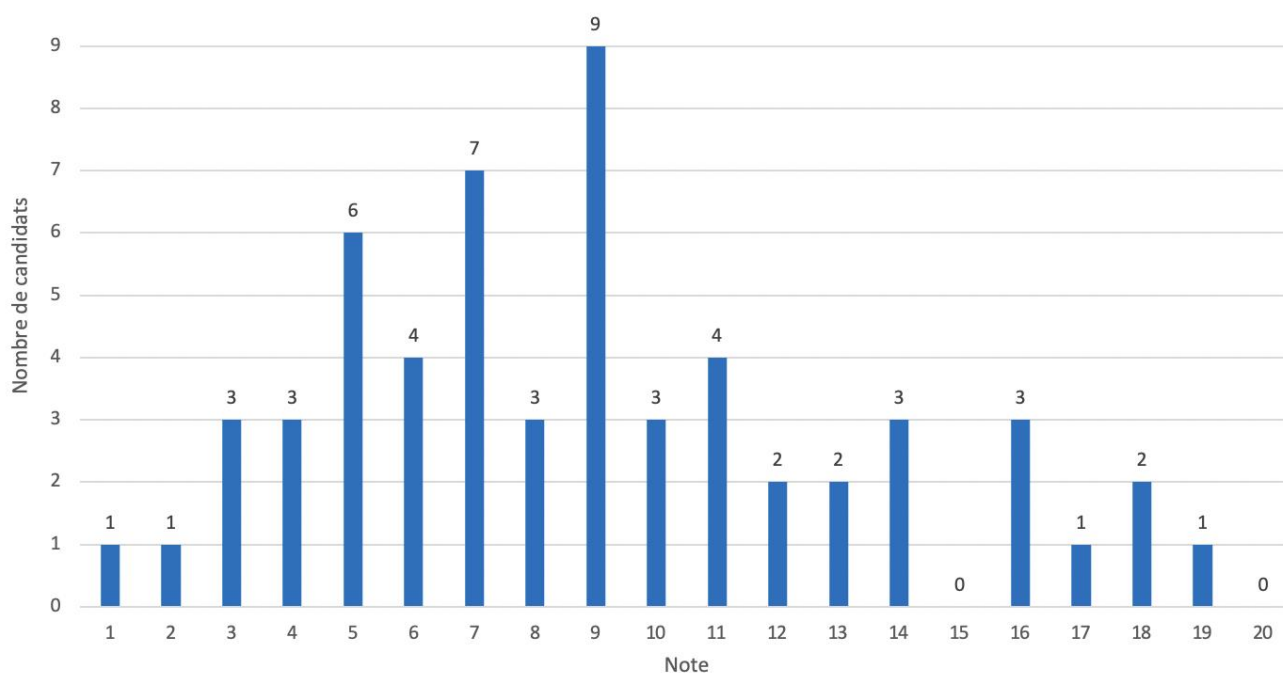
**Cyril COURRIER, Julie DALAISON, Françoise JANIER-DUBRY (responsable d'épreuve), Yannick LE GRUIEC**

### 3. Épreuves orales d'admission

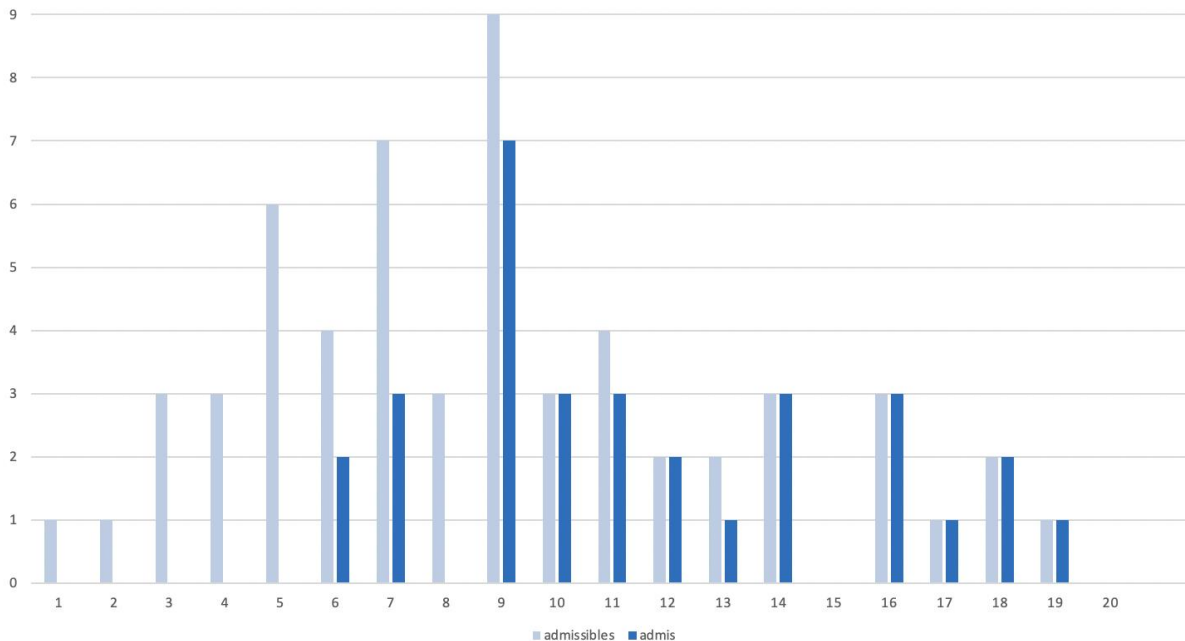
#### 3.1 Commentaire de documents géographiques

La commission de commentaires de documents géographiques tient à féliciter les candidats admis au concours et, plus généralement, à souligner la qualité d'une grande partie des prestations entendues lors de cette session 2022. Les candidats avaient visiblement passé du temps à préparer leurs oraux, à travailler formellement et oralement leurs présentations, avec des diaporamas souvent clairs et maîtrisés. Les réponses aux questions pédagogiques et sur les valeurs de la République ont également été globalement mieux préparées que les années précédentes, au regard vraisemblablement de la lecture des rapports des années antérieures, la session 2021 ayant eu lieu sans public en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19. Pour cette session 2022, le public était à nouveau autorisé, ce qui aura permis aux candidats de la session en cours (et permettra aux futurs candidats des sessions à venir) de se familiariser avec l'exercice en situation, tout en prenant également connaissance des modalités matérielles du passage de l'oral dans les salles dédiées.

58 candidats ont passé l'épreuve de commentaires de documents géographiques. À la différence de la session précédente, tous les candidats sont venus passer leur oral et on ne déplore aucun absent. Si les moyennes et médianes sont stables (respectivement 8,93/20 et 9/20), la session 2022 s'est illustrée par un moindre contraste de notation par rapport à la session précédente : ainsi, l'écart-type est passé de 5,4 en 2021 à 4,3 en 2022, en raison notamment d'une proportion plus faible de notes très basses. 36 % des notes sont supérieures à 10/20 et 24 % à 14/20, ce qui est dans la continuité des sessions antérieures. En revanche, seules 24 % des notes sont inférieures à 05/20 (contre 36 % l'an passé), et seulement 9 % à 03/20 (contre 16 % l'an passé). Les graphiques suivants permettent de visualiser la distribution des notes obtenues par l'ensemble des candidats (graphique 1) et par les admissibles et les admis (graphique 2).

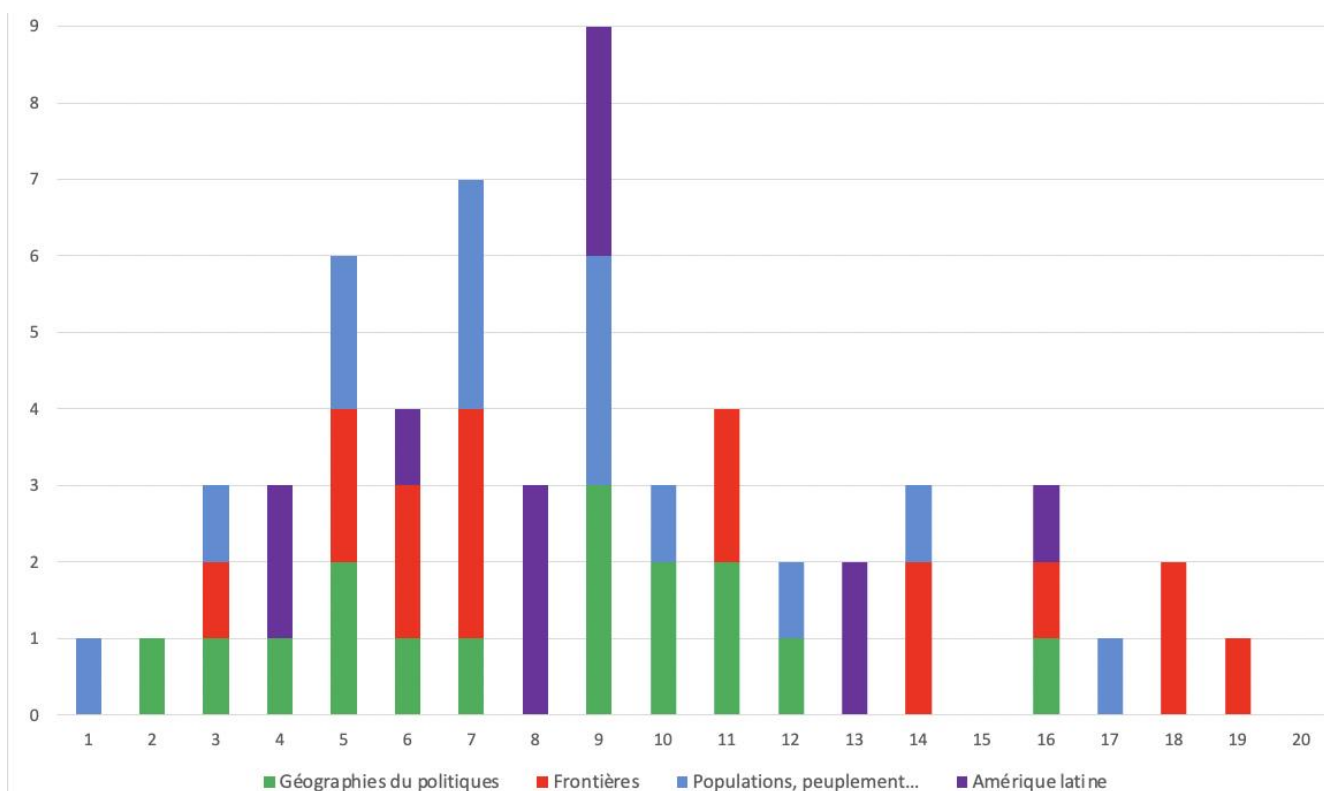


Graphique 1. Distribution des notes



**Graphique 2. Notes obtenues par les admissibles et les admis**

Grâce à plusieurs excellentes présentations – deux 14, un 16, deux 18 et un 19 (graphique 3) –, c’est la question de programme sur les frontières qui s’associe à la meilleure moyenne (10,4/20) ; suivent celle sur l’Amérique latine (8,9/20), « Populations, peuplement et territoires en France » avec 8,2/20 et enfin les « Géographies du politique » (8,1/20), en raison notamment de plusieurs notes très faibles obtenues sur ces deux derniers programmes (un 1, un 2, deux 3, un 4, quatre 5). Le jury félicite plus particulièrement les sept candidats qui ont obtenu une note supérieure à 16/20, reconnaissant la grande qualité de leurs présentations et de leur analyse des dossiers documentaires, tout comme leurs connaissances sur les questions au programme, et en géographie d’une manière plus générale.



**Graphique 3. Répartition des notes par questions de programme**



## 1. Retour général sur l'épreuve de commentaire de documents géographiques

L'épreuve se décompose en deux temps : un exposé de 30 minutes réalisé par le candidat et consacré au commentaire de documents en tant que tel, puis un entretien de 25 minutes avec les membres du jury, comprenant des questions sur le sujet, sur le dossier, sur le programme, voire sur les autres programmes en guise d'élargissement. Les sujets et les dossiers portent tous sur les questions au programme : « Géographies du politique », « Frontières », « Populations, peuplement et territoires en France », « Amérique latine ». Si la majorité des sujets portent sur une seule thématique au programme (par exemple : « Les enjeux territoriaux de la reconnaissance des peuples indigènes en Amérique latine » ; voir liste à la fin du rapport), certains sujets peuvent croiser deux questions (par exemple : « Les frontières brésiliennes : des frontières « vivantes » ? »). Le **nombre de documents** associés à un sujet sans carte topographique est compris entre 8 et 11. Pour les dossiers comportant une carte, le nombre de documents est limité à 5 ou 6, afin que les candidats consacrent un temps suffisant à l'analyse fine de la carte, en lien avec le sujet et les autres documents proposés. Lorsque la carte est étrangère (lors de cette session : São Paulo ou Melilla), une traduction de la légende est communiquée, et le nombre de documents est en général un peu plus important (7 ou 8), afin d'aider au mieux les candidats dans l'analyse de la carte, qui reste le document principal (au besoin, des précisions sur l'usage de la carte topographique avaient été rappelées par le jury dans le rapport de la session 2021, p. 66 : « Précisions sur les dossiers proposés avec une carte topographique »). Plusieurs prestations ont illustré le fait que la maîtrise de l'exercice d'analyse de la carte topographique était encore parfois très insuffisante.

Sur les 24 dossiers proposés, quatre se fondaient sur une **carte topographique** au 1/25 000, deux sur une **carte étrangère** et deux dossiers comportaient plusieurs extraits de cartes topographiques issus du site **Géoportail**. Les candidats ont en outre la possibilité de demander aux appariteurs de sortir une carte supplémentaire (par exemple une carte d'une année antérieure ou à une autre échelle). S'ils demandent à afficher cette carte dans la salle de passage, elle doit être mobilisée et commentée. Rappelons aussi que les candidats disposent, dans la salle de préparation, d'un atlas général et de dictionnaires (principaux dictionnaires de géographie et dictionnaires usuels) afin de les aider dans leur analyse du dossier.

Dans le cadre de l'épreuve de commentaire de documents, le jury tient à rappeler l'importance de bien articuler le dossier documentaire avec la ou les **questions au programme**. Chaque dossier proposé s'inscrit bien dans un (ou plusieurs) programme(s) travaillé(s) par les candidats et ne constitue donc pas une épreuve de hors programme. Il est essentiel de montrer en quoi le dossier permet d'éclairer la question au programme et, inversement, en quoi celle-ci permet de mobiliser des grilles de lectures, notions ou concepts pour éclairer le dossier. Par exemple, sur le sujet « Les lotissements en France », il était attendu de raisonner en termes de populations, de peuplement et de territoires (question au programme) : le fait de ne pas chiffrer la population sur un extrait de carte topographique (et même parfois de ne pas être capable de le faire lors de l'entretien avec le jury), de ne pas différencier des formes et structures de peuplement selon les contextes présentés, ou encore de ne pas interroger les territorialités associées aux lotissements (en lien avec plusieurs textes du dossier sur le sujet) a été fortement pénalisé. Le commentaire doit s'appuyer sur une analyse fine et croisée des documents, nourrie par les connaissances, les concepts et les auteurs en lien avec les questions au programme. Sur les dossiers liés au programme sur les frontières, trop peu de candidats ont par exemple mobilisé les notions de « frontières mobiles », de pixellisation, de processus de *debordering* ou de *rebordering*, etc. ; pour l'Amérique latine, les modèles de développement, l'extractivisme, les inégalités, les minorités ou encore la notion d'émergence n'ont été que trop peu analysés. Le jury tient également à rappeler qu'il s'agit d'un exercice de commentaire de documents et que les exposés tirant sur la leçon ont été pénalisés.

La **présentation analytique des documents** dans un tableau de synthèse en introduction est en général utile, si elle va au-delà de la seule énumération des documents. Une présentation faisant ressortir des acteurs ou des thèmes majeurs est ainsi valorisée, comme par exemple dans la présentation ci-dessous.

**Exemple de présentation par un candidat des documents du dossier  
« Les frontières dans le cyberspace »**

Documents	Source / Nature / Date	Acteurs	Espaces / Echelles	Thèmes
Les frontières dans le cyberspace. <u>Frédéric Douzet</u> et <u>Amaël Cattaruzza</u>	Littérature scientifique 2020	-	-	Sécurité / Fonctions Territorialités
Le cyberspace comme territoire. <u>Alix Desforges</u>	Littérature scientifique 2011	Pionniers d'Internet	-	Territorialités Représentations
Liberté et censure dans l'espace de l'Internet. <u>T. Gaudiaut</u>	ONG / Carte 2019	Etats	Echelle mondiale	Contrôle / Sécurité
L'inscription de la frontière franco-belge dans le réseau internet. <u>Isabelle Scherrer</u>	Littérature scientifique 2005	Etats Union Européenne	France / Belgique	Réseaux / Infrastructures Territorialités
Internet et ses frontières en Afrique de l'Ouest. <u>E. Bernard</u>	Littérature scientifique 4 cartes / 2005	Etats / ONG Acteurs publics / privés	Afrique de l'Ouest	Réseaux / Infrastructures Territorialités
La coupure d'internet par l'Iran en 2019	Médiatique / 2019	Etat	Iran	Contrôle / Sécurité Infrastructures
Essor et contrôle du réseau internet en Chine.	Médiatique / 2018-19 Littérature grise	Etat Acteur privé	Chine	Contrôle / Sécurité Réseaux
Le cyberspace, un espace de conflits. <u>Franck Tétart</u> ,	Littérature scientifique Carte / 2020	Etats Groupes	Echelle mondiale	Contrôle / Sécurité Conflits
La connectivité en Crimée et dans le Donbass. <u>L. Pétiñiaud</u>	Littérature scientifique Carte / 2021	Etats	Ukraine / Russie	Territorialités / Contrôle Réseaux / Infrastructures

Dans les dossiers comportant une carte, l'analyse de celle-ci doit être au cœur de la présentation, en croisant son analyse avec les informations issues des autres documents du dossier (localisation des quartiers ou photographies sur la carte, mise en évidence des logiques spatiales, différenciations et contrastes au regard des informations issues des statistiques ou des textes, etc.). La mobilisation de la carte ne peut se limiter à l'introduction et/ou à l'une des parties : la carte doit bien être mobilisée tout au long de l'exposé. Le jury peut naturellement y revenir lors des questions si la carte n'a pas été suffisamment mobilisée. Plus généralement, les sources des différents documents doivent être prises en compte dans le commentaire. On ne peut en effet commenter un document sans le contextualiser (y compris le dater), sans essentialiser la source pour autant. Rappelons enfin qu'aucun document ne doit être laissé de côté : c'est bien l'ensemble du dossier documentaire qu'il s'agit d'analyser.

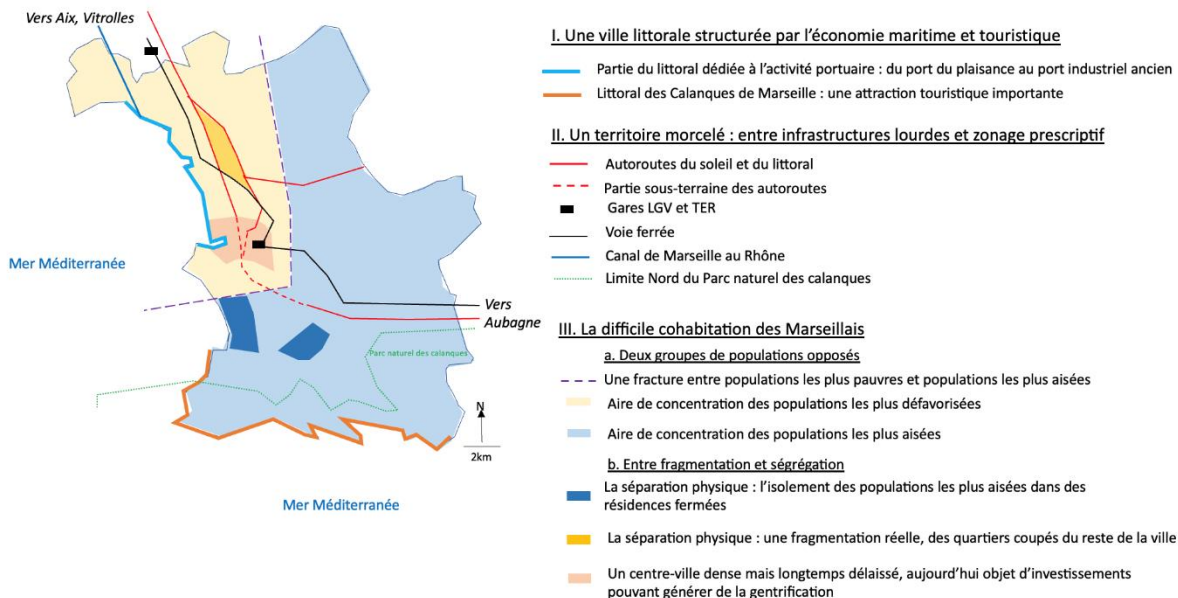
Il est également attendu au moins une **production graphique** (croquis, schéma, tableau, graphique, croquis paysager, etc.), réalisée à partir d'un ou plusieurs documents du dossier. Comme cela avait déjà été rappelé dans le rapport 2021, le jury valorise la capacité de traitement de l'information par les candidats et sa transmission au cours de l'exposé. Il faut prendre le temps de commenter la production graphique, et non l'évacuer en quelques secondes à la fin de l'exposé, comme cela a pu parfois être le cas. Le traitement des informations du dossier peut passer par des calculs simples (moyennes, pourcentages, densités, etc.), par la transcription graphique de données statistiques ou encore par l'élaboration d'un croquis (croquis de finage, croquis de synthèse, etc.) à partir de cartes figurant dans le dossier ou à partir de la carte topographique. Notons toutefois que multiplier la réalisation de diagrammes simples ou de schémas basiques (comme le schéma des piliers du développement durable...) n'est pas toujours utile, voire contre-productif si ces schémas apparaissent trop simples ou plaqués. Il faut en effet que le traitement des données éclaire la démonstration et il est toujours essentiel de spatialiser les analyses. Sont attendues des productions analytiques qui, au-delà d'une simple synthèse d'informations, apportent un ou plusieurs éléments de réponse à la problématique posée. Un exposé appuyé sur différents types de productions graphiques est souvent valorisé, sous réserve qu'elles soient de qualité et en lien avec le sujet, le programme et le dossier. Sur le plan formel, un croquis réalisé à la main et scanné nécessite de choisir des teintes assez soutenues et contrastées pour aider à la lisibilité.

Il est utile d'intégrer la production graphique au diaporama (après avoir été scannée par les appariteurs si elle a été réalisée à la main) et de proposer également, avant le début de l'exposé, une version papier aux membres du jury pour les aider à en faire une lecture précise. La production graphique peut reprendre différentes parties du développement et être complétée de manière progressive au cours de l'exposé grâce au diaporama. Il est important d'apporter un grand soin à la production, en respectant la sémiologie graphique indispensable à l'efficacité visuelle du schéma ou croquis.

La production graphique peut être réalisée à la main ou à l'ordinateur. Dans les deux cas, il faut veiller à garantir une richesse de la production avec, pour un croquis, une légende organisée, une échelle, et des informations précises esquissant des lignes d'organisation spatiale et de différenciation, comme sur le croquis ci-dessous, qui aurait toutefois gagné à ajouter quelques éléments de toponymie (quartiers, lieux emblématiques...) pour aider à la localisation au sein de la ville de Marseille.

### Exemple de croquis réalisé sur le sujet « Habiter Marseille »

Marseille : une ville qui doit relever le défi de la fragmentation et de la ségrégation



**(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)**

Certains croquis réalisés sur ordinateur étaient très pauvres, sans échelle, avec très peu d'informations représentées, sans légende organisée, et il aurait dès lors peut-être été préférable de proposer une production graphique sur papier, plus riche et complexe, sans perdre trop de temps à réaliser le travail sur l'ordinateur (ce qui implique une certaine maîtrise des outils de DAO).

## 2. Quelques conseils pour les candidats au regard d'éléments appréciés dans les présentations orales lors de la session 2022

Outre les aspects évoqués plus haut dans les attendus de l'épreuve, le jury souhaite ici présenter quelques points ayant été valorisés dans les exposés des candidats.

Le jury a tout d'abord apprécié les changements d'échelle clairs (par exemple pour un sujet portant sur « Les conflits d'aménagement dans les géographies du politique »), mais aussi la prise en compte explicite des temporalités, que ce soit pour des évolutions récentes (comme pour l'étude de la « Littoralisation et [des] dynamiques de peuplement dans la région rochelaise ») ou sur un temps plus long (par exemple pour le dossier sur « La frontière inter-coréenne » ou sur les « Guérillas et territoires en Amérique latine », etc.). La maîtrise de l'analyse des cartes (topographiques, étrangères ou extraits de *Géoportail*) a également été valorisée, tout comme les traitements fins et critiques (au sens constructif du terme) des documents, avec une exploitation des données pouvant donner lieu à des graphiques, tableaux ou schémas d'analyse. Les candidats ne doivent pas hésiter à emprunter une carte complémentaire aux documents fournis par le jury, notamment dans le cas des dossiers de documents adossés à une carte : une carte à une autre échelle permet de resituer le cas d'étude dans un contexte plus large ; une carte plus ancienne permet d'effectuer une lecture diachronique et de faire ressortir de grandes évolutions. De même l'usage intelligent d'un atlas généraliste peut être bienvenu, sous réserve d'être en lien avec le sujet et le dossier proposé.

De nombreux exposés ont été valorisés pour la qualité formelle des présentations orales et du diaporama, illustrant une certaine projection dans le métier d'enseignant de la part des candidats. Ainsi, une problématique clairement énoncée et affichée suffisamment longtemps (reprise par exemple sur la diapositive du plan) permet au jury de la prendre en note sans difficulté ; de même pour un affichage clair du plan qui permet de suivre la progression dans le développement et d'apprécier la cohérence de la démonstration (sous réserve de garantir la lisibilité des diapositives en ne les chargeant pas trop avec du texte dans une police trop petite). Il est souvent très opératoire de croiser les documents sur une même diapositive (par exemple des extraits de texte, clairement mis en valeur par le gras ou un surlignage, croisés avec des extraits de cartes ou photographies, et exploités de façon pertinente

dans l'argumentaire du candidat). Le jury a apprécié les exposés détachés des notes, les élocutions posées sans être trop lentes, dynamiques sans être trop rapides. Un propos clair et rythmé, appuyé sur une démonstration illustrée et argumentée, est ainsi valorisé.

Il convient d'accorder une attention particulière à l'utilisation de concepts et de notions pour commenter les documents. Au-delà de leurs connaissances issues de leur préparation des questions au programme, les candidats disposent de dictionnaires généralistes, disciplinaires et critiques en salle de préparation ; qu'ils n'hésitent pas à en faire usage. C'est souvent le cas, mais sans que les lignes éditoriales de ces différents dictionnaires ne soient toujours prises en compte, ce qui peut être dommageable : le Larousse n'est pas le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (dir. J. Lévy et M. Lussault), qui n'est pas non plus la même chose que *Les mots de la géographie* (dir. R. Brunet).

En guise de synthèse, le jury reprend ici quelques éléments-clefs qui avaient été proposés dans le rapport 2021, visant à aider au mieux les candidats dans la construction de leur exposé.

### Quelques conseils

Tout exposé doit débuter par une introduction qui, dans les meilleures prestations, ne dépasse pas, en général, 4-5 mn, compte-tenu de la durée totale de l'exposé. La **gestion du temps** fait partie de l'évaluation et un certain équilibre entre les différentes parties de l'exposé, introduction et conclusion comprises, se doit d'être respecté. Le jury a particulièrement apprécié les exposés proposant une accroche soignée et permettant de dégager un ou plusieurs enjeux du sujet.

En **introduction**, la définition et l'analyse des termes du sujet est essentielle et doit être rapportée au contenu du dossier documentaire. Pour les sujets ayant une dimension plus épistémologique, on attend du candidat qu'il précise les différentes acceptions des notions du sujet, les nuances selon les auteurs, et les débats épistémologiques, en introduction comme dans le corps de l'exposé. Les meilleurs candidats ont proposé une présentation critique et thématique des documents, en précisant l'intérêt ou les limites de certains d'entre eux pour répondre au sujet. Au-delà du relevé systématique de la nature, de la source et des thématiques abordées par les documents, il est en général utile de souligner l'intérêt et l'apport de chaque document au regard du sujet.

La problématique, qui doit découler du travail de définition et de présentation critique des documents, est un élément central de l'exposé. Elle doit reprendre avec précision le thème du sujet et servir de fil d'Ariane à la démonstration.

Le **développement se doit d'être clairement structuré et équilibré**. Chaque sous-partie doit s'appuyer sur plusieurs documents qu'il s'agit d'éclairer l'un l'autre et de croiser. L'enjeu est de confronter les sources, les dates, les auteurs, les types de documents pour construire un argumentaire solide et nuancé. Le développement s'appuie sur une ou plusieurs production(s) graphique(s) qui doivent partir des documents et rester dans le cadre du sujet (voir *supra*).

La **conclusion** ne doit pas être négligée ou trop brève. Elle clôt le raisonnement et permet à la fois de proposer une réponse à la problématique et un élargissement vers d'autres thématiques ou espaces d'analyse. Elle peut s'appuyer sur une production graphique (par exemple lorsqu'un croquis a été élaboré progressivement tout au long de l'exposé), sous réserve de disposer de suffisamment de temps pour la commenter.

Le **diaporama** doit être soigné et mobiliser tous les documents, chaque document étant affiché soit dans sa totalité, soit en partie (par exemple par une citation ou par une partie de carte pour réaliser une focale sur un lieu particulier). Il est important de montrer que les documents sont lus et appropriés, afin d'étayer le propos et de valoriser la capacité à transmettre de l'information (passages de texte surlignés, éléments entourés ou fléchés sur un document iconographique, etc.). Il peut être utile d'ajouter, en fin de diaporama, toutes les diapositives du dossier documentaire, cela permettant au candidat de retrouver rapidement les documents pendant l'entretien avec le jury.

### 3. Les principaux écueils à éviter et qui ont été pénalisés par le jury

Plusieurs exposés se sont vus pénalisés pour des raisons diverses ; l'idée n'est pas ici de rendre compte de la totalité de ces fragilités mais d'insister sur les principaux écueils à éviter. Il est d'abord important de bien travailler son introduction et sa problématique : les problématiques trop ambitieuses, trop longues, confuses et mal maîtrisées, auxquelles les candidats ne parviennent pas à répondre, sont à éviter. Le jury conseille aux candidats de ne pas se précipiter pour proposer une problématique, de prendre le temps de la construire pour traiter le sujet avec les documents. Ceux-ci ne sont pas là pour répondre à la problématique, ils sont là pour que les candidats la construisent.

Les exposés les plus faibles ont souvent été marqués par une exploitation superficielle des documents, consistant à résumer les informations des documents sans les analyser (autrement dit : critiquer, expliciter, expliquer, confronter, contextualiser, etc.).

Les candidats doivent aussi veiller à ne pas réduire le sujet à un aspect ou à une zone géographique : ainsi, l'Amazonie ne se réduit pas au Brésil ; les enjeux du Brexit ne se réduisent pas au Royaume-Uni.

Des notes parfois faibles ont été attribuées à des exposés manquant de spatialisation des propos ou d'une maîtrise claire des concepts ; de même, les idées développées ont parfois entraîné les candidats vers des analyses plus sociales ou politiques que géographiques. Même pour les sujets portant sur les « Géographies du politique », il est essentiel de raisonner en termes d'espaces, lieux et territoires, de faire ressortir des différenciations, des pratiques et des représentations spatiales contrastées, comme par exemple pour les sujets sur les « Géographies des élections » ou sur les « Ségrégations scolaires, politiques et territoires en France et aux États-Unis ».

Sur un plan plus formel, le jury a également sanctionné les exposés aux parties déséquilibrées, les introductions trop longues (souvent alambiquées), les troisièmes parties étioilées, les conclusions inexistantes, résultat d'une mauvaise gestion du temps. De même, s'il est utile de maîtriser son espace en se déplaçant dans la salle pour aller montrer un élément sur le power point projeté, sur la carte affichée, ou pour noter un nom ou une définition au tableau, de longues listes d'auteurs (d'autant plus s'ils sont totalement déconnectés du sujet, voire de la question au programme) sont totalement contre-productives.

Concernant les productions graphiques, il n'est pas utile de proposer des schémas heuristiques trop simplistes ou manquant de logique ; de manière plus générale, les schémas d'acteurs proposés sous ce format ont souvent été maladroits, il est essentiel de faire ressortir les interactions entre acteurs (coopérations, tensions, conflits, etc.), leur hiérarchisation ou encore leurs échelles d'action, et non simplement de les énumérer.

Enfin, même si cela est arrivé très rarement, certains candidats ont mobilisé une connaissance des programmes, voire une culture disciplinaire, très insuffisantes. Maîtriser les questions au programme tout comme les méthodes du commentaire de documents et d'analyse des cartes (topographiques au 1/25 000 notamment) sont des préalables nécessaires pour l'exercice ; avoir un minimum de connaissances en épistémologie et en histoire de la géographie ne peut que valoriser les prestations des candidats, plus particulièrement sur les programmes « Frontières » et « Géographies du politique », mais également sur les autres questions au programme.

#### **4. L'entretien avec le jury**

Pour les modalités formelles et le déroulement de l'entretien avec le jury, nous renvoyons ici également aux éléments déjà largement précisés dans le rapport de la session 2021. Rappelons ici que l'entretien avec le jury comporte une interrogation à dimension scientifique, relative au sujet, au dossier et à la (ou aux) question(s) du programme concernée(s). Ce sont sur ces aspects que portent la majorité des échanges avec le jury, avant que quelques minutes ne soient consacrées à un échange à caractère pédagogique et didactique, ainsi que sur les valeurs de la République. L'entretien avec le jury vise avant tout à aider le candidat à approfondir son analyse (par exemple, si une idée a été trop rapidement évoquée faute de temps), à préciser sa pensée (par exemple, lorsque l'exposé a pu paraître flou sur certains points), ou encore à nuancer ses propos (par exemple, en invitant le candidat à croiser certains documents).

Le jury tient ici à apporter quelques précisions au regard des entretiens avec les candidats lors de la session 2022, en soulignant d'abord que les candidats ont été jugés globalement mieux préparés que les années précédentes aux questions générales comme aux questions pédagogiques et sur les valeurs de la République.

De manière générale, une majorité de candidats s'est bien défendue lors de l'entretien avec le jury, développant des argumentations pertinentes en réponse aux questions posées. Certains ont baissé les bras et n'ont pas pris conscience de l'enjeu de cette seconde partie de l'oral, pourtant essentielle, tant pour approfondir certains points, corriger éventuellement quelques erreurs, ou monter en généralité autour des notions, démarches ou approches de la géographie identifiables dans les documents. Il est essentiel de s'entraîner à cet exercice, qui demande à la fois de la concentration, du dynamisme et une bonne gestion du stress, parfois difficile compte-tenu de la longueur des épreuves et des enjeux du concours. Le jury en a conscience et n'est pas là pour déstabiliser les candidats. Il est arrivé à plusieurs reprises que les questions posées soient élargies, au-delà du dossier, sur la question au programme. Il est important d'y avoir réfléchi en amont, pendant le temps de préparation, afin de ne pas être déstabilisé par une question d'élargissement (par exemple, au-delà du cas étudié de « São Paulo, métropole fragmentée », par une question d'élargissement sur les inégalités dans les villes d'Amérique latine). La connaissance des questions au programme fait partie des critères de notation du jury ; or certains entretiens ont révélé de grandes lacunes sur ce point.

Concernant le temps d'échange sur les questions pédagogiques et les valeurs de la République (qui occupe environ 4 mn du temps d'échange total de 25 mn), le jury évalue notamment la capacité des candidats à se projeter dans le métier, leurs connaissances du système éducatif et de la géographie scolaire (programmes, notions, didactique), leur capacité à proposer des pistes d'exploitation pédagogique simples. Le jury a apprécié les candidats qui ont proposé, lors de la question pédagogique, une amorce de réflexion didactique, permettant ainsi de positionner une proposition dans une réflexion plus ample sur les transmissions des savoirs. Il ne s'agit pas

tant de connaître les programmes de façon très précise (le jury indique en général très clairement le niveau et le programme sur lequel le candidat est interrogé), mais d'avoir une vision d'ensemble des programmes de géographie du collège et du lycée, des notions travaillées dans le Secondaire et de maîtriser quelques repères en didactique. Il est également souhaitable de connaître les thématiques des programmes d'EMC, d'histoire et de l'enseignement de spécialité Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), notamment en ce qui concerne les entrées en lien avec la géographie, les questions de l'agrégation et les valeurs de la République. Le jury a apprécié les réponses des candidats qui ont su aller au-delà de la seule présentation d'une séance d'EMC en s'interrogeant bien, en tant que fonctionnaire et enseignant, sur des questions et enjeux relatifs aux valeurs de la République. Au-delà des quatre valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité, laïcité), les candidats peuvent également mobiliser des principes tels que la neutralité du fonctionnaire, l'État de droit, l'instruction obligatoire, la lutte contre toutes formes de discrimination, etc.

Formellement, le candidat doit parvenir à un juste équilibre entre une réponse trop succincte et un long développement qui l'éloigne bien souvent de la question posée. Le jury attend des réponses précises et nuancées, mais concises. Le président de la commission veille à l'équilibre des questions entre les différents membres du jury et à l'équité des temps de questions et de réponses pour les différents candidats. Aussi, le cas échéant, il peut intervenir pour demander au candidat de répondre de façon plus concise. Rappelons enfin qu'en cas de non réponse, une autre question est posée et donne au candidat la possibilité de se rattraper : une non-réponse n'est en aucun cas un facteur rédhibitoire.

##### **5. Un exemple de sujet bien traité : « Le Pays basque, un territoire transfrontalier »**

Le sujet « Le Pays basque, un territoire transfrontalier » s'appuyait sur un dossier documentaire comportant une carte topographique au 1/25 000 (Hendaye-Saint Jean de Luz, 2021, IGN 1245OT).

Comme il s'agissait d'un dossier avec une carte topographique, il comportait moins de documents qu'un dossier sans carte (ici 5 documents en plus de la carte topographique) : un extrait de chapitre d'ouvrage (*La France des 13 régions*, 2017, dir. L. Carroué), rédigé par S. Beucher, et portant spécifiquement sur le Pays basque comme « entité régionale spécifique » ; deux cartes à deux échelles différentes (communauté d'agglomération Pays Basque, frontière franco-espagnole et régions/communautés autonomes concernées) permettant d'identifier les stratégies locales, régionales et européennes de coopérations transfrontalières ; un extrait de la page *Facebook* de *Biez Bat Ikastola* (groupe d'écoles privées) faisant la promotion de l'enseignement en langue basque ; un extrait d'article de presse (*France TV Info*) daté de janvier 2022 sur la saisie de cannabis et d'argent au poste-frontière de Biriadou ; enfin, une cartographie des flux de travailleurs frontaliers depuis ou vers les Pyrénées-Atlantiques (INSEE, 2018). Ces documents pouvaient être présentés dans un tableau de synthèse faisant ressortir au-delà de la nature des documents (date, auteur, source), les thèmes, acteurs et échelles.

#### **Documents du dossier :**

**Document 1. Carte topographique Hendaye-Saint Jean de Luz, 2021, 1/25000** (ne peut-pas être intégrée dans le rapport ; au besoin, voici les références de la carte : IGN1245 OT ; ISBN/EAN 9782758551393).

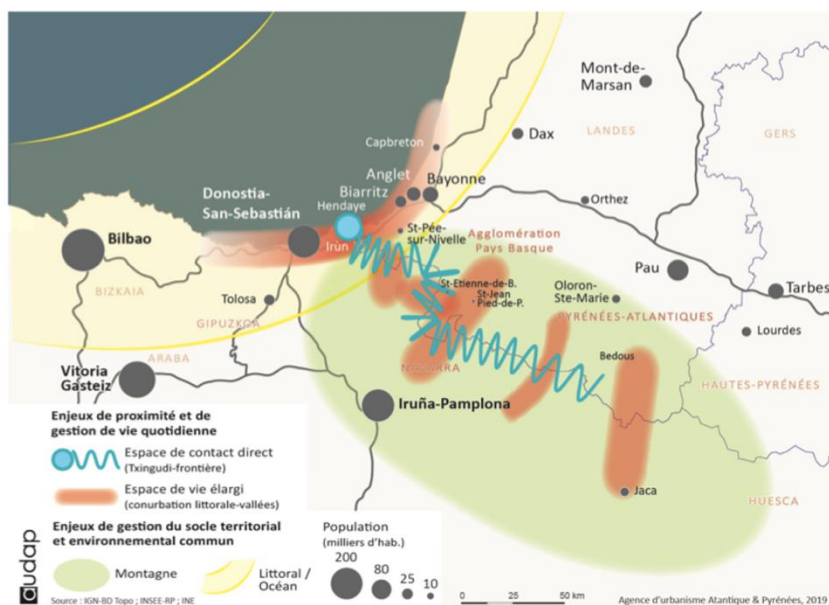
### LE PAYS BASQUE : UNE ENTITÉ RÉGIONALE BIEN SPÉCIFIQUE

Le Pays basque occupe une place particulière au sein de la Région du fait de sa situation transfrontalière et de problèmes géopolitiques spécifiques, internes et externes. À cheval sur la chaîne pyrénéenne et bordant le littoral atlantique, l'aire culturelle et linguistique basque est partagée très inégalement entre l'Espagne (3/4) et la France (1/4). Elle a d'ailleurs connu des trajectoires politiques et économiques très différentes selon le contexte national de chaque État d'appartenance. Néanmoins l'identité basque s'est affirmée dans le passé et s'affirme encore aujourd'hui en France à travers une culture spécifique qui s'appuie en grande partie sur la langue, l'euskara. Bien qu'elle ne soit parlée aujourd'hui que par moins d'un quart des habitants du Pays basque, elle y fait l'objet d'une politique de revitalisation comme langue régionale. Ainsi, un Office public de la langue basque a été créé en 2004 afin de mettre en œuvre une politique linguistique publique et concertée en faveur de la langue basque, qui passe notamment par le développement du système d'enseignement en langue basque.

Tandis qu'en Espagne, la conscience de la particularité basque a entraîné l'apparition d'un mouvement politique nationaliste et débouché sur la création d'une Communauté autonome dotée de nombreux pouvoirs, le Pays basque français a été marqué par les politiques centralisatrices françaises et les revendications autonomistes ou régionalistes y sont beaucoup plus faibles et apaisées qu'en Espagne. Cependant, bien que minoritaires, les groupes politiques nationalistes basques sont influents dans les domaines économiques, associatifs et culturels et revendiquent pour certains la création d'un « département basque ». Les coopérations avec le Pays basque espagnol se font depuis les années 1990 dans le cadre de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi devenue en 2011 un groupement européen de coopération territoriale (GECT). Elles concernent les domaines des transports, la promotion du plurilinguisme, les échanges universitaires, etc.

### Document 3. Périmètres et projets de coopération transfrontalière

**Doc. 3a. La stratégie de coopération transfrontalière de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2020-2030.** Source : Site de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, <https://www.communaute-paysbasque.fr/la-communaute-pays-basque/les-competences/europe-et-cooperation-transfrontaliere/notre-strategie-de-cooperation-transfrontaliere>



La Communauté Pays Basque est née en janvier 2017 de la fusion des 10 communautés de communes et communautés d'agglomération du Pays Basque (158 communes). Suite à la prise de la compétence « coopération transfrontalière » le 15 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) s'est engagée dans un processus d'élaboration concertée de sa Stratégie de Coopération Transfrontalière (SCT) à horizon 2030. Cet exercice vise à coconstruire la politique publique transfrontalière de la CAPB pour les 10 prochaines années et à s'inscrire dans le cadre de la prochaine programmation européenne 2021-2027.

Doc. 3b. Les périmètres de coopération transfrontalière sur la frontière franco-espagnole. Source: extrait de la carte « Frontières de France. Coopération transfrontalière : principaux accords, programmes et structures de gouvernance », site de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), [http://www.espaces-transfrontaliers.org/uploads/tx\\_tmswmotressources/map/Carte\\_Europact\\_France\\_2013.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/uploads/tx_tmswmotressources/map/Carte_Europact_France_2013.pdf)



Document 4. La promotion de l'enseignement en langue basque. Source : Page Facebook de Biez Bat Ikastola, <https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Community/BIEZ-BAT-Ikastola-1637489439857620/>

PUBLICITÉ

**A la découverte des écoles "Ikastola", école immersive en langue basque, laïque.**  
 De plus en plus de parents font confiance à l'Ikastola pour leur enfant : pourquoi pas vous !  
 JOURNEE PORTES OUVERTES le 5 mars.

Note : Biez Bat [Ikastola](https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Community/BIEZ-BAT-Ikastola-1637489439857620/) est un groupe d'écoles privées



**Document 5. Trafics et contrôles douaniers au poste frontière de Biriatoú.** Source : « Saisie de cannabis et d'argent : l'année commence bien pour les douaniers d'Hendaye au Pays basque », France 3 Aquitaine, Publié le 14/01/2022, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nature/parcs-regions-naturelles/pays-basque/saisie-de-cannabis-et-d-argent-l-annee-commencent-bien-pour-les-douaniers-d-hendaye-au-pays-basque-2417845.html>



Péage de Biriatoú, photo Vinci Autoroutes

**Les équipes des Douanes d'Hendaye, à la frontière avec l'Espagne ont réalisé en deux jours "une saisie exceptionnelle" d'après leur ministre de tutelle.**

Bonne moisson pour les douaniers d'Hendaye au Pays Basque. Les saisies de cannabis et d'argent liquide sont fréquentes à ce poste frontière avec l'Espagne. Cette fois, les Douanes françaises annoncent la saisie exceptionnelle de 1 126 900 € et 482,3 kg de résine de cannabis en deux temps en ce début d'année 2022.

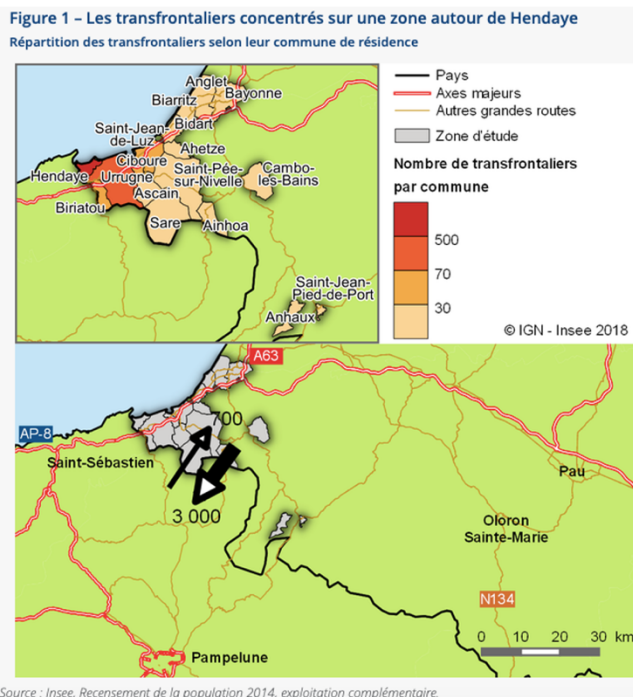
Le mercredi 5 janvier, les agents en contrôle au péage de Biriatoú ont intercepté 482,3 kg de résine de cannabis dissimulés dans des tests antigéniques. Ils étaient installés dans une cache aménagée d'un ensemble routier. Le chargement partait vers en Île-de-France depuis l'Espagne.

Deux jours plus tard, le vendredi 7 janvier, les agents en position sur le péage de Biriatoú font à leur tour une saisie d'une autre nature comme l'indique le communiqué des Douanes.

" Ils sélectionnent un ensemble routier se rendant en Pologne depuis l'Espagne transportant des marchandises de faible valeur (gobelets en plastiques, cartons pliés, etc.). Lors du contrôle du chargement, les agents découvrent dans une palette de cartons pliés 12 paquets thermosoudés. L'ouverture des paquets permet de constater qu'ils contiennent des billets pour un montant total de 1 126 900€."

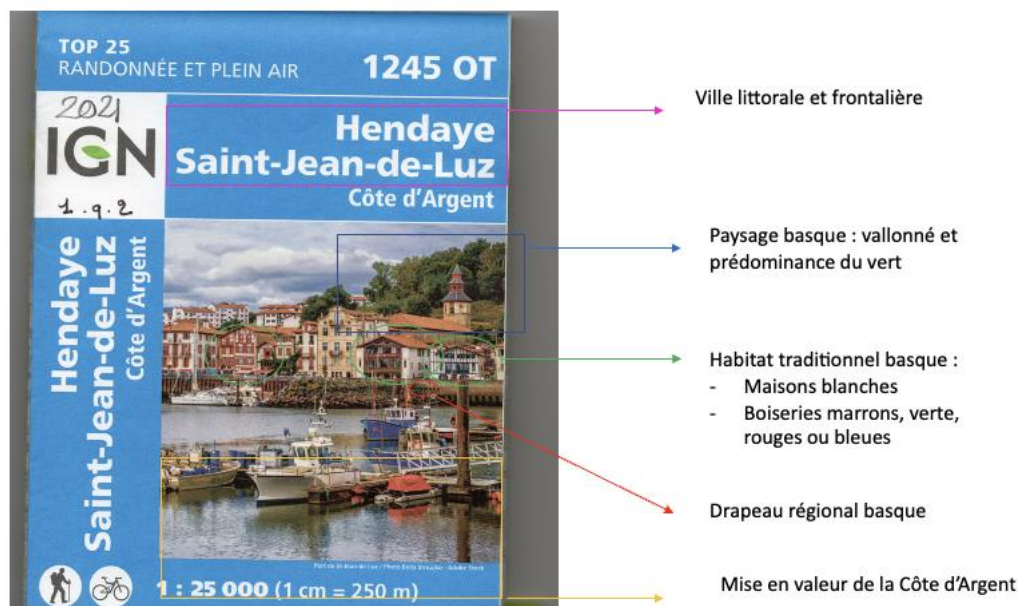
Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, encourage les équipes douanières de la brigade d'Hendaye qui « prouve une nouvelle fois son engagement sans faille dans la protection du territoire en luttant contre tous les trafics illicites avec cette découverte exceptionnelle de plus d'1,1 million d'euros dans un chargement routier. »

**Document 6. Les travailleurs frontaliers des Pyrénées-Atlantiques.** Source : « Habiter Hendaye et travailler en Espagne », *INSEE Flash Nouvelle-Aquitaine* n°38, juin 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3562948>



- Le département des Pyrénées-Atlantiques accueille 3000 transfrontaliers et constitue, dans l'autre sens, le territoire de travail de 700 résidents espagnols.
- Sur les 3 000 résidents des Pyrénées-Atlantiques qui travaillent en Espagne, les deux tiers habitent à Hendaye.
- 70 % des travailleurs transfrontaliers résidant dans les Pyrénées-Atlantiques sont de nationalité espagnole.

La photographie présente sur la carte pouvait constituer un point d'appui pour amener le sujet, en insistant sur les grands enjeux associés à cette carte :



*(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées).*

Après avoir défini les termes du sujet (et notamment la notion de territoire comme espace approprié matériellement, symboliquement, voire politiquement), il était utile de faire ressortir les enjeux et tensions identifiables dans le dossier entre marges frontalières nationales et territoire transfrontalier, entre intégration par effacement de la frontière et pixellisation /mobilité, entre revendications identitaires voire autonomistes et cadres nationaux. Ces tensions permettaient d'aboutir à une problématique qui pouvait être formulée de la façon suivante : **dans quelle mesure le Pays Basque, marge frontalière franco-espagnole, est-il un territoire transfrontalier spécifique inégalement intégré, entre effacement de la frontière et recompositions territoriales ?**

Un exemple de plan, organisé en trois parties et trois-sous-parties, est proposé :

### **1. Le Pays Basque : un territoire aux marges frontalières franco-espagnoles à l'identité territoriale forte**

- A. Un territoire aux marges nationales de la France et de l'Espagne
- B. Une identité commune basque revendiquée, ciment du territoire transfrontalier
- C. Toutefois, une reconnaissance régionale basque asymétrique

### **2. Le Pays Basque : une construction aboutie d'un territoire transfrontalier « Euskadi », entre frontière ouverte et différentiel frontalier**

- A. Une intégration par le bas encouragée par le différentiel frontalier et le socle commun de l'identité basque
- B. Une intégration par le haut construite par les acteurs publics
- C. Toutefois, un territoire inégalement intégré et polarisé

### **3. Le Pays Basque : des enjeux frontaliers multiscalaires spécifiques, entre effacement et pixellisation de la frontière**

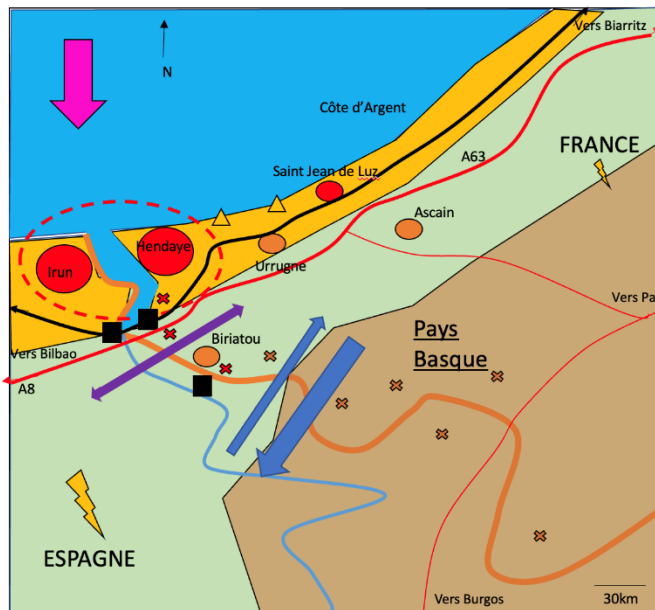
- A. À l'échelle mondiale : un territoire-plaque tournante des trafics illicites
- B. À l'échelle nationale des enjeux de géopolitique et de gouvernance : entre revendications d'autonomie et contre-pouvoir
- C. À l'échelle locale : entre cohabitation et coprésence des populations

Dans chaque partie, la carte devait être au cœur de l'analyse. Elle permettait, en lien avec les autres documents du dossier, de faire ressortir les enjeux frontaliers de cet espace : localisation de la frontière, héritage frontalier marqué par la présence de forts, localisation des douanes, péages, dualité des infrastructures de transport ferroviaire (avec deux gares, une en France et une en Espagne, associées à des écarts de rails différents entre les deux pays), modalités de franchissement, etc. La dimension transfrontalière ressortait notamment à travers la toponymie, associée à la langue basque, et très visible sur la carte ; en outre, les infrastructures de communication (outre le rail, les autoroutes A8/A63, et les axes plus secondaires N121/D4) apparaissaient comme le support des mobilités largement évoquées dans le dossier documentaire. Surtout, on pouvait clairement identifier une logique d'agglomération transfrontalière (avec Irun, du côté espagnol) et également les valorisations touristiques liées à la situation littorale. Les disparités d'intégration pouvaient enfin également être évoquées à partir de la carte, avec un territoire largement polarisé par le littoral et une opposition entre le littoral et l'intérieur des terres, associée

aussi à la présence des Pyrénées comme obstacle (relatif) au franchissement de la frontière (et sans tomber évidemment dans le déterminisme naturel).

L'exposé pouvait s'appuyer sur un croquis de synthèse, comme celui-ci-dessous, réalisé sur ordinateur et affiché progressivement au fil de la démonstration, à la fin de chaque partie :

Le Pays Basque : Un territoire transfrontalier



- I- Le Pays Basque : un territoire aux marges frontalières franco-espagnoles à l'identité territoriale forte**
  - Frontière franco-espagnole ouverte
  - ⊗ Fortin, Forts, ancien glacis défensif
  - Pays Basque, territoire à identité forte
  - Un territoire à cheval sur deux pays
- II- Le Pays Basque : une construction aboutie d'un territoire transfrontalier Euskadi, entre frontière ouverte et différentiel frontalier**
  - Intégration inégale par les axes routiers
  - Intégration inégale par le ferroviaire
  - Gares : changement des rails
  - ➡ Mobilités pendulaires et Flux licites : polarisation espagnole
  - Espace montagnard pyrénéen faiblement intégré : obstacle
  - ➡ Union Européenne : construction d'une euro-région
- III- Le Pays Basque, des enjeux multiscalaires spécifiques, entre effacement et pixellisation de la frontière**
  - ⊗ Contrôles douaniers et péages, frontière mobile
  - ➡ Flux illicites, plaque tournante des trafics
  - ⚡ Revendications régionales plus ou moins fortes
  - Côte littorale mise en valeur : conflits d'usages
  - ▲ Aménités touristiques
  - Principales agglomérations : littorales

**(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées).**

Les meilleurs exposés se sont appuyés sur une bonne maîtrise du temps, une grande clarté de l'expression, une réelle aisance à l'oral. Les échanges avec le jury lors de l'entretien ont en outre permis de mesurer la très bonne connaissance des programmes du concours et la maîtrise de la démarche géographique en général. Les questions posées aux candidats ont porté notamment sur des notions (transfrontalier / transnational, frontière mobile, etc.), sur des lieux spécifiques visibles sur la carte et liés à l'enjeu des frontières (comme L'île des Faisans ou la gare dédoublée de part et d'autre de la frontière), ainsi que sur des connaissances générales (sur les principes et objectifs des coopérations transfrontalières, sur la différence entre Eurorégion et GECT).

Les questions pédagogiques ont notamment porté sur le programme de spécialité en Première (thème 3 « Étudier les divisions politiques du monde : les frontières »), au regard par exemple de l'intérêt ou non de mobiliser ce cas d'étude et une carte topographique pour aborder ce thème avec les élèves. Les candidats ont également été interrogés sur les enjeux que pouvaient représenter les revendications d'autonomie locale ou les séparatismes pour les valeurs de la République.

Le jury espère que ces éléments de correction ainsi que les conseils préalables et le retour sur les prestations entendues lors de la session 2022 permettront aux futurs candidats de préparer au mieux l'épreuve de commentaire de documents géographiques.

**Lucie DREVET-DEMETTRE, Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, Lucile MEDINA, Christophe QUEVA (Président de commission), Guillaume SALIEGE et Jean-Fabien STECK**

## Liste des sujets et des documents tirés pour la session 2022

Tous les liens internet ont été consultés en 2022.

### « Géographies du politique »

#### Le politique et la ville : quelle place pour les stratégies alternatives ?

Document 1. Néolibéralisation et réduction de l'espace des choix dans les politiques urbaines

Source : Vincent Béal et Max Rousseau, 2014, « Alterpolitiques! », *Métropoles* [En ligne], 15, <http://journals.openedition.org/metropoles/4948>.

Document 2. Les politiques urbaines alternatives : essai de définition

Source : Vincent Béal et Max Rousseau, 2014, « Alterpolitiques! », *Métropoles* [En ligne], 15, <http://journals.openedition.org/metropoles/4948>.

Document 3. Les politiques de gratuité dans les transports en commun

Source : Maxime Huré, « La gratuité des transports ou le retour du politique dans le pilotage de l'action publique. L'exemple de Dunkerque », *Transports urbains*, 2020/1 (N° 136), p. 18-22, <https://www.cairn.info/revue-transports-urbains-2020-1-page-18.htm>.

Document 4. Les réseaux de transports informels à Accra (Ghana), une alternative à des transports publics déficients

Source : Éric Verdeil, 2020, *Atlas des mondes urbains*, « Informels, périphériques, efficaces », p. 130

Document 5. La décroissance planifiée dans les villes américaines

Source : Vincent Béal, Sylvie Fol, Max Rousseau, 2016, « De quoi le « smart shrinkage » est-il le nom ? Les ambiguïtés des politiques de décroissance planifiée dans les villes américaines », *Géographie, économie, société*, 2016/2 (Vol. 18), p. 211-234, <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2016-2-page-211.htm>.

Document 6. Habitat participatif et politiques de développement urbain

Source : Sabrina Bresson et Lidewij Tummers, 2014, « L'habitat participatif en Europe », *Métropoles* [En ligne], 15, <http://journals.openedition.org/metropoles/4960>.

Document 7. Fribourg-en-Brigau, ville verte

Source : Éric Verdeil, 2020, *Atlas des mondes urbains*, « L'Europe des villes vertes », p. 122

Document 8. L'urbanisme tactique : définition et différenciation des pratiques

Source : Nicolas Douay et Maryvonne Prévot, 2016, « Circulation d'un modèle urbain "alternatif" ? », *EchoGéo* [En ligne], 36, <http://journals.openedition.org/echogeo/14617>.

Document 9. Urbanisme tactique et végétalisation de la ville

Source : Nicolas Douay et Maryvonne Prévot, 2016, « Circulation d'un modèle urbain "alternatif" ? », *EchoGéo* [En ligne], 36, <http://journals.openedition.org/echogeo/14617>.

Document 10. L'action environnementale des villes à l'échelle mondiale

Source : Éric Verdeil, 2020, *Atlas des mondes urbains*, « Les bonnes pratiques des réseaux », p. 119

Document 11. Vitry-le-François : décroissance démographique et stratégies alternatives

Source : Yoan Miot et Max Rousseau, 2017, « Décroître pour survivre ? Démolitions et transition énergétique à Vitry-le-François », *Métropolitiques*, <https://metropolitiques.eu/Decroitre-pour-survivre.html>.

#### De la fragmentation territoriale à l'autonomie politique : le cas des quartiers fermés

Document 1. Les processus locaux d'annexion et d'incorporation aux États-Unis

Source : Cynthia Ghorra-Gobin, 1991, « Planification urbaine et incorporation aux États-Unis. Les fondements de la politique d'exclusion », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°51, p. 41-48

Document 2. *Gated communities* et effets de ségrégation

Source : Renaud Le Goix, « La dimension territoriale de la séparation sociale dans les *gated communities* en Californie du Sud », *L'Information géographique*, vol. 69, décembre 2005, p. 32-49

Document 3. Le développement des *gated communities* comme outil de financement de la croissance urbaine

Source : Renaud Le Goix, « Les *gated communities* aux États-Unis et en France : une innovation dans le développement périurbain ? », *Hérodote*, 2006/3, n°122, p. 107-137

Document 4. La création de nouvelles municipalités aux États-Unis

Source : Russel M. Smith, 2019, *Municipal Incorporation Activity in the United States. Patterns, People and Procedures*, Springer, Cham.

Document 5. Auto-enfermement résidentiel et sécession sociale

Source : François Madoré, 2004, « Fragmentation urbaine et développement de l'auto-enfermement résidentiel dans le monde », *L'Information Géographique*, vol. 68 n°2, p.127-138

Document 6. La privatisation de l'espace public à Marseille

Source : Elisabeth Dorier, « Marseille privatopia. Les enclaves résidentielles à Marseille : logiques spatiales, formes et représentations », mis en ligne le 4 octobre 2020 sur le blog *Hypothèses*, <https://urbanicites.hypotheses.org/688>.

Document 7. Une gouvernance publique prise en tenaille

Source : Karen Lévy, 2018, « La ville cachée : pratiques et stratégies des acteurs de l'urbain dans la diffusion des complexes fermés à Johannesburg », *Annales de Géographie*, 2018/2 n°720, pp. 192-218

Document 8. Le développement d'immenses quartiers privés en Argentine, les *countries*

Source : Marc-Henry André, 2021, « Des villes closes entières sortent de terre en Argentine », *Le Moniteur*, mis en ligne le 28 décembre 2021, <https://www.lemoniteur.fr/photo/des-villes-closes-entieres-sortent-de-terre-en-argentine.2183412/ilot-du-complexe-puerto-escobar.2#galerie-anchor>.

Document 9. La démocratisation du modèle résidentiel fermé

Source : Alice Moret, 2021, « D'Alphaville à l'habitat populaire, l'adoption et l'adaptation du modèle résidentiel fermé et sécurisé dans le Sud du Brésil : une démocratisation de l'exclusion ? », *Urbanités*, Chroniques, novembre 2021, <https://www.revue-urbanites.fr/chronique-moret/>.

Document 10. Saint James Plantation, une municipalité incorporée

Source : Site de Saint James Plantation, <https://www.stjamespoanc.org/page/Town/Town-of-St.-James.htm>.

## Ségrégations scolaires, politiques et territoires. L'exemple de la France et des États-Unis

Document 1. L'école aux États-Unis, la sécession légitimée

Source : Jacques Lévy, *Géographie du politique*, Odile Jacob, 2022, Paris, p. 208-209

Document 2. Inégalités scolaires et ségrégation urbaine dans le *school district* de Philadelphie

Source : David Giband, « L'école à l'école du néolibéralisme : Réforme scolaire, bonnes pratiques et inégalités à Philadelphie », in *Inégalités éducatives et espaces de vie*, 2019, Rennes, PUR, p. 147-168. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02065024>.

Document 3. Marseille : quand l'École conforte les ségrégations socio-spatiales

Source : Gwenaëlle Audren et Virginie Baby-Collin, « Ségrégation socio-spatiale et ethnicisation des territoires scolaires à Marseille », *Belgeo* [En ligne], 2-3 | 2017, mis en ligne le 13 mars 2017. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/18726>.

Document 4. Ségrégation scolaire et régulation politique

Source : Béatrice Boutchenik, Pauline Givord, Olivier Monso, « Ségrégation urbaine et choix du collège : quelles contributions à la ségrégation scolaire ? », *Revue économique*, 2021/5, vol. 72, p. 717-747. URL : <https://www.cairn.info/revue-economique-2021-5-page-717.htm>.

Document 4a. Le contournement de la carte scolaire

Document 4b. Des politiques pour lutter contre la ségrégation scolaire

Document 5. La ghettoïsation du collège Les Capucins à Melun

Source : Bodet Jules, « La ségrégation scolaire : un enjeu géopolitique », *Hérodote*, 2018/3, n°170, p. 195-208.

URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2018-3-page-195.htm>.

Document 6. Les programmes *Promise aux États-Unis pour lutter contre la ségrégation scolaire*

Source : Nora Nafaa, « Déclin urbain et néolibéralisation de l'éducation, l'exemple de Pittsburgh aux États-Unis », *Belgeo* [En ligne], 2-3 | 2017, mis en ligne le 31 décembre 2016, p.12-14. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/19291>.

Document 7. Refuser le ghetto

Source : Michel Lussault, « Refuser le ghetto : la leçon du Petit Bard », *Tous urbains*, 2015/3, n°11, p. 10-11.

URL : <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-tous-urbains-2015-3-page-10.htm>.

Document 8. La réforme de l'affectation dans les lycées parisiens

Sources : François Jarraud, « Mixité sociale : À Paris, les lycées des beaux quartiers font de la résistance », *Le café pédagogique*, en ligne, janvier 2022.

URL : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2022/01/25012022Article637786887787102430.aspx> et Pauline Charoussat, Julien Grenet, Gabrielle Fack, *La réforme d'Affelnet-Seconde GT à Paris : premiers éléments de bilan et d'analyse*, 2022, Paris. URL : [https://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2022-01/2022.01.24\\_bilan\\_affelnet\\_20211.pdf](https://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2022-01/2022.01.24_bilan_affelnet_20211.pdf).

## Géographies des élections

Document 1. Géographie électorale et géographie de la démocratie

Source : Michel Bussi, 2007, « Repenser les territoires ensemble : une inflexion paradigmatique pour la géographie politique ? », *L'Espace Politique* [En ligne], 3 | 2007-3, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/648>.

Document 2. La campagne de 2012 : des périurbains sous les projecteurs médiatiques

Source : Jean Rivière, 2013, « Des ploucs de droite aux pavillonnaires lepénistes. Sur la construction médiatique du vote des ruraux », *Agone*, 2013/2, n°51, p. 65-83, <https://www.cairn.info/revue-agone-2013-2-page-65.htm>.

Document 3. Deux représentations cartographiques des résultats (par commune) du premier tour de l'élection présidentielle en France en 2022

Source : Carte 3a. Carte publiée dans *Le télégramme*, « Résultat de l'élection présidentielle 2022 dans chaque ville de France », 10 avril 2022, <https://www.letelegramme.fr/elections/presidentielle/resultat-de-l-election-presidentielle-2022-dans-chaque-ville-de-france-carte-10-04-2022-12981767.php>.

Carte 3b. Carte publiée par Alain Ottenheimer sur *Twitter*, « Résultats élection présidentielle 2022 : candidat arrivé en tête par commune au 1<sup>er</sup> tour », <https://twitter.com/datasensTls/status/1513803977649016834>.

Document 4. Typologie des intercommunalités de France métropolitaine au lendemain du premier tour des élections présidentielles de 2022

Source : Olivier Finance, 2022, « De l'autocorrélation spatiale du vote à la présidentielle », *Cybergeo – Hypothèses*, le blog associé à la revue *Cybergeo*, 13 avril 2022, <https://cybergeo.hypotheses.org/1199#more-1199>.

Document 5. Cartographies des élections et débats épistémologiques en géographie

Sources : *Géotamtam*, 14 avril 2022, mail de Jean Rivière adressé aux abonnés de *Géotamtam*.

Document 6. Dis-moi où tu vis, et je te dirai comment tu votes ?

Source : *France culture*, 2022, Émission « Géographies à la carte » du 13 janvier 2022, <https://www.franceculture.fr/emissions/geographie-a-la-carte/dis-moi-ou-tu-vis-je-te-dirai-ce-que-tu-votes>.

Document 7. Une analyse des élections présidentielles américaines

Source : Jacques Lévy, Sébastien Piantoni, Ana Póvoas, Eurielle Renaud, Justine Richelle, Guillaume Schmitt, 2020, « Les topologies politiques de l'élection américaine », *Le Grand continent*, <https://legrandcontinent.eu/fr/2020/12/04/topologies-politiques-election-americaine-2020/>.

Document 8. Votes et anciennes frontières : l'exemple allemand

Source : Martin Baloge, Béatrice von Hirschhausen, Elsa Tulmets, 2019, « Une "Frontière fantôme" en Allemagne ? La (re)distribution des cartes après les élections européennes », *Politique européenne*, <http://politique-europeenne.eu/une-frontiere-fantome-en-allemande-la-redistribution-des-cartes-apres-les-elections-europeennes/>.

Document 9. Géographie du vote par procuration

Source : Baptiste Coulmont, Christophe Le Digol, Paul Lehner, Jean-Baptiste Paranthoën et Victor Violier, 2019, « La procuration, un vote de classe », *Métropolitiques*, 16 mai 2019, <https://metropolitiques.eu/La-procuration-un-vote-de-classe.html>.

Document 10. L'Île-de-France, observatoire de la géographie du vote par procuration

Source : Baptiste Coulmont, Christophe Le Digol, Paul Lehner, Jean-Baptiste Paranthoën et Victor Violier, 2019, « La procuration, un vote de classe », *Métropolitiques*, 16 mai 2019, <https://metropolitiques.eu/La-procuration-un-vote-de-classe.html>.

Document 11. « La carte, un outil de manipulation ou de révélation ? »

Source : Christian Bouquet, 2021, « Élection présidentielle au Burkina Faso : les cartes et le territoire », *The Conversation*, <https://theconversation.com/election-presidentielle-au-burkina-faso-les-cartes-et-le-territoire-152116>.

## Les conflits d'aménagement en France dans les géographies du politique

Document 1. Les conflits d'aménagement en cours en France en 2016

Source : Philippe Subra, 2016, *Géopolitique locale, Territoires, acteurs, conflits*, Paris, Armand Colin, collection U.

Document 2. Une analyse des conflits par le prisme de la géopolitique locale

Source : Philippe Subra, 2016, *Géopolitique locale, Territoires, acteurs, conflits*, Paris, Armand Colin, collection U.

Document 3. Une lecture systémique et par échelles des conflits d'aménagement

Source : Arnaud Lecourt, 2003, *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, thèse de géographie, Université Rennes 2, p. 25 et 38.

Document 4. Les ZAD, composantes d'une révolution politique

Source : Alessandro Pignocchi, « Oui, la ZAD sauvera le monde », Tribune, *Reporterre - le quotidien de l'écologie*, <https://reporterre.net/Oui-la-Zad-sauvera-le-monde>.

Document 5. La ZAD de Notre-Dame-des-Landes ou la culture politique de la délibération

Source : Frédéric Barbe, 2016, « La « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique », *Norois*, n°238-239, p. 109-130.

Document 6. Photographie de la RD 281 à Notre-Dame-des-Landes

Source : *France 3*, « Un point de passage sur la RD 281 qui traverse la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (27 avril 2017) », Publié le 25/12/2017 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/nantes/notre-dame-landes-apres-mediation-debat-evacuation-zad-1390849.html>.

Document 7. Les résultats du référendum sur le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes en 2016

Source : *La Croix*, publié le 28/11/2017, <https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Environnement/Labandon-Notre-Dame-des-Landes-constituerait-deni-democratie-2017-11-28-1200895356>.

Document 8. Les acteurs du conflit d'aménagement autour du projet de barrage à Sivens

Source : Philippe Subra, Marine Attané, « Notre-Dame-des-Landes, Sivens, Roybon, quand l'aménagement sème la discorde en France », *Café Géographique*, compte-rendu en ligne, <http://cafe-geo.net/zad-quand-l-amenagement-seme-la-discorde/>.

Document 9. Le financement du projet de *Center Parcs* à Roybon

Source : Axelle Egon, Lionel Laslaz, 2020, « Résister face à *Center Parcs*. Les espaces de la ZAD de Roybon », publié le 03/09/2020, *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/center-parcs-et-zad-roybon>.

Document 10. Le Triangle de Gonesse, espace de conflit

Source : Entretien avec Bernard Loup et Pierre Defilippi, réalisé par Claude Guillibert et Laure Vermeersch, « Île-de-France, d'un triangle local à une lutte régionale », 2019, *Vacarme*, 2019/2 n°87, p. 76-81.

Document 11. Enseigner les conflits d'aménagement

Source : compte-rendu de la communication de Matthieu Jeanne au Festival International de Géographie de Saint Dié, FIG 2018, « Enseigner les conflits d'aménagement au lycée : un enjeu scientifique et citoyen », *Les Clionautes*, publié le 29 Oct 2018, <https://www.clionautes.org/enseigner-les-conflits-damenagement-au-lycee-un-enjeu-scientifique-et-citoyen.html>.

## Géographie et diplomatie

Document 1 (A & B) : Un géographe et un contesté frontalier : Paul Vidal de la Blache

Source : Vidal de la Blache Paul, « Le contesté franco-brésilien ». *Annales de Géographie*, t. 10, n°49, 1901, p. 68-70.

URL : [https://www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_1901\\_num\\_10\\_49\\_4846](https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1901_num_10_49_4846).

Document 2 : Relations internationales et géographie vues par Jean Gottmann

Source : Gottmann Jean, *La politique des États et leur géographie*. Paris, Armand Colin, 1952, p. 2-3.

Document 3 (A & B) : Emmanuel de Martonne et la région du Banat

Source : Boulineau Emmanuelle, « Un géographe traceur de frontières : Emmanuel de Martonne et la Roumanie ». *L'Espace géographique*, tome 30, 2001, p. 358-369.

URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2001-4-page-358.htm?contenu=article>.

Document 4 (A & B) : Les représentations diplomatiques à La Haye

Source : Mamadouh Virginie, Meijer Anne, Sidaway James & van der Wusten Herman, "Toward an Urban Geography of Diplomacy: Lessons from The Hague", *The Professional Geographer*, 67:4, 2015, p. 564-574.

URL : <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/00330124.2014.987194?journalCode=rtpg20>.

Document 5 (A & B) : Les évolutions des consulats en Allemagne de 1984 à 2014

Source : Laporte Antoine, « La géographie des ambassades et des consulats en Allemagne et l'effacement de l'ancienne frontière allemande (1984-2014) », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 56, n°3-4, 2016.

URL : <http://journals.openedition.org/rge/5872>.

Document 6 : le point de vue d'un géographe diplomate sur la diplomatie européenne, entre impensé géopolitique et nécessaire changement d'échelle.

Source : Foucher Michel, « Le nouvel environnement stratégique. Un aide-mémoire aux Européens », *Le Débat*, vol. 190, n°3, 2016, p. 18-32. URL : <https://www-cairn-info.acces-distant.sciencespo.fr/revue-le-debat-2016-3-page-18.htm>.

Document 7 : Para-diplomatie et approches géopolitiques

Source : Jackson Thomas, "Paradiplomacy and political geography: The geopolitics of substate regional diplomacy", *Geography Compass*, 12-2, 2018 URL : <https://compass.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/gec3.12357>.

Document 8 : Géographie humaine et diplomatie, un défaut d'attention ?

Source : McConnell Fiona. "Rethinking the Geographies of Diplomacy", *Diplomatica* 1, 1, 2019, p. 46-55.

URL : [https://brill.com/view/journals/dipl/1/1/article-p46\\_46.xml](https://brill.com/view/journals/dipl/1/1/article-p46_46.xml).

## « Frontières »

### Le Pays basque : un territoire transfrontalier

Document 1. Carte topographique 1245OT Hendaye-Saint Jean de Luz, 1/25000

Document 2. Le Pays basque, une entité régionale spécifique

Source : Stéphanie Beucher, 2017, « Chapitre 10. Nouvelle-Aquitaine ». in Laurent Carroué (dir.), *La France des 13 régions*, Armand Colin, p. 213-243.

Document 3. Périmètres et projets de coopération transfrontalière

Doc. 3a. La stratégie de coopération transfrontalière de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2020-2030

Source : Site de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, <https://www.communaute-paysbasque.fr/la-communaute-pays-basque/les-competences/europe-et-cooperation-transfrontaliere/notre-strategie-de-cooperation-transfrontaliere>.

Doc. 3b. Les périmètres de coopération transfrontalière sur la frontière franco-espagnole

Source : extrait de la carte « Frontières de France. Coopération transfrontalière : principaux accords, programmes et structures de gouvernance », site de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), [http://www.espaces-transfrontaliers.org/uploads/tx\\_tmswmotressources/map/Carte\\_Europact\\_France\\_2013.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/uploads/tx_tmswmotressources/map/Carte_Europact_France_2013.pdf).

Document 4. La promotion de l'enseignement en langue basque

Source : Page Facebook de Biez Bat Ikastola, <https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Community/BIEZ-BAT-Ikastola-1637489439857620/>.

Document 5. Trafics et contrôles douaniers au poste frontière de Biriattou

Source : « Saisie de cannabis et d'argent : l'année commence bien pour les douaniers d'Hendaye au Pays basque », *France 3 Aquitaine*, Publié le 14/01/2022, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nature/parcs-regions-naturelles/pays-basque/saisie-de-cannabis-et-d-argent-l-annee-commencent-bien-pour-les-douaniers-d-hendaye-au-pays-basque-2417845.html>.

Document 6. Les travailleurs frontaliers des Pyrénées-Atlantiques

Source : « Habiter Hendaye et travailler en Espagne », *INSEE Flash Nouvelle-Aquitaine* n°38, juin 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3562948>.

### Les frontières dans le cyberspace

Document 1. Les frontières dans le cyberspace

Source : Frédéric Douzet et Amaël Cattaruzza, 2020, « Des frontières dans le cyberspace », in A.-L. Amilhat-Szary et G. Hamez, *Frontières*, Armand Colin, p. 149-157

Document 2. Le cyberspace comme territoire

Source : Alix Desforges, 2011, « Cyberspace et Internet : un réseau sans frontières ? », *CERISCOPE Frontières*, [en ligne], <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/cyberspace-et-internet-un-reseau-sans-frontieres-?page=show>.

Document 3. Liberté et censure dans l'espace de l'Internet

Source : Tristan Gaudiaut, 2019, « La liberté sur internet dans le monde », site web *Statista*, mis en ligne le 8 nov. 2019 <https://fr.statista.com/infographie/11889/la-liberte-sur-internet-dans-le-monde/>.

Document 4. L'inscription de la frontière franco-belge dans le réseau internet

Source : Isabelle Scherrer, 2005, « Internet, un réseau sans frontière ? Le cas de la frontière franco-belge », *Annales de Géographie*, 2005/5, n° 645, p. 471-495.

Document 5. Internet et ses frontières en Afrique de l'Ouest

Source : Éric Bernard, 2005, « Internet et ses frontières en Afrique de l'Ouest », *Annales de Géographie*, 2005/5 (n° 645), p. 550-563.

Document 6. La coupure d'internet par l'Iran en 2019

Source : « Internet coupé en Iran : Le niveau de sophistication de ce blocage est une première », Interview de Frédéric Douzet, propos recueillis par Michaël Szadkowski, *Le Monde*, 20 novembre 2019, [https://www.lemonde.fr/pixels/article/2019/11/20/internet-coupe-en-iran-le-niveau-de-sophistication-de-ce-blocage-est-une-premiere\\_6019883\\_4408996.html](https://www.lemonde.fr/pixels/article/2019/11/20/internet-coupe-en-iran-le-niveau-de-sophistication-de-ce-blocage-est-une-premiere_6019883_4408996.html).

Document 7. Essor et contrôle du réseau internet en Chine

Sources : Doc 7a. Ana Zyw Melo, « Le prodigieux développement d'Internet en Chine », *INA La revue des médias*, publié le 17 décembre 2018, <https://www.areion24.news/2019/01/11/internet-en-chine-entre-hyperconnexion-et-hypercontrôle/>.

Doc 7b. « Grande Muraille numérique : la cybersécurité selon la Chine », site de l'entreprise *Oodrive*, mis en ligne le 10 septembre 2019,

[https://www.oodrive.com/fr/blog/securete/grande-muraille-numerique-de-la-cybersecurite-selon-la-chine/?utm\\_source=google&utm\\_medium=cpc&utm\\_campaign=performance](https://www.oodrive.com/fr/blog/securete/grande-muraille-numerique-de-la-cybersecurite-selon-la-chine/?utm_source=google&utm_medium=cpc&utm_campaign=performance).

Document 8. Le cyberspace, un espace de conflits

Source : Franck Tétart, 2020, *Grand Atlas 2020*, Autrement, p. 62-63.

Document 9. La connectivité en Crimée et dans le Donbass.

Source : Louis Pétiinaud, 2021, *De la fragmentation géopolitique à la fragmentation numérique de l'Ukraine 2013-2020*, thèse de géographie, Université Paris 8.

## Frontières et espaces interstitiels

Document 1. La frontière entre Corée du Nord et Corée du Sud : une Zone Démilitarisée sous haute pression

Source : 1a et 1b - Laurent Carroué, <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/corees-du-nordcoree-du-sud-une-des-frontieres-les-plus-fermees-et-militarisees-du-monde>.

1c - <https://www.lefigaro.fr/international/la-dmz-coreenne-la-derniere-frontiere-de-la-guerre-froide-20190630>.

Document 2. « L'Europe des trois frontières »

Source : Philippe Rekacewicz, « Mourir aux portes de l'Europe : naissance d'une idée cartographique », in François Héran (dir.), Dossier « Chiffrer les migrations : à quelles fins ? », *De facto* [En ligne], 15 | janvier 2020, <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2020/02/04/defacto-015-04/>.

Document 3. Hot spots et centres de rétention (3a-carte et 3b-texte)

Source : Les centres de rétention, angles morts du spectacle de la frontière, entretien avec Louise Tassin, #8, *Urbanités*, janvier 2017. URL : <http://www.revue-urbanites.fr/8-les-centres-de-retention-angles-morts-du-spectacle-de-la-frontiere/>.

Document 4. Frontières contestées et conflits frontaliers (4a-carte et 4b-texte)

Source : Ninon Briot, Jean-Benoît Bouron et Pauline Iosti, « Les frontières disputées et conflictuelles dans le monde », carte à la une de *Géococonfluences*, décembre 2021. URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/carte-a-la-une/conflits-differends-frontaliers>.

Document 5. Tracer une frontière à grande échelle

Source : Patrick Blancodini, « La frontière Suriname-Guyane française : géopolitique d'un tracé qui reste à fixer », *Géococonfluences*, septembre 2019. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/la-frontiere-discontinuites-et-dynamiques/articles-scientifiques/maroni-frontiere-guyane-suriname>.

Document 6. Les quasi-États dans le monde

Source : *Diplomatie* n°30, janvier-février 2008,

URL : [http://www.urd.org/wp-content/uploads/2018/08/ArtFG\\_AR\\_quasi-Etats\\_Diplomatie30\\_2008.pdf#page=6](http://www.urd.org/wp-content/uploads/2018/08/ArtFG_AR_quasi-Etats_Diplomatie30_2008.pdf#page=6).

Document 7. La frontière, un objet spatial en mutation

Source : Groupe Frontière, Christiane Arbaret-Schulz, Antoine Beyer, Jean-Luc Piermay, Bernard Reitel, Catherine Selimanovski, Christophe Sohn et Patricia Zander, « La frontière, un objet spatial en mutation », *Espaces Temps.net*, 29.10.2004, <http://espacestemp.net/document842.html>.

Document 8. Enclaves et zones tampons au Proche-Orient

Source : Daniel Meier, « Aux interstices des frontières », *Le Monde Diplomatique*, février 2022, URL : [https://www.monde-diplomatique.fr/2022/02/MEIER/64366?erreur\\_connexion=noid](https://www.monde-diplomatique.fr/2022/02/MEIER/64366?erreur_connexion=noid).

## La frontière inter-coréenne

Document 1. L'histoire de la frontière entre les Corée du Nord et du Sud

Source : Justine Guichard, 2011, « La frontière inter-coréenne, par-delà la guerre froide », *CERISCOPE Frontières*, 2011, [en ligne] <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part3/la-frontiere-inter-coreenne-par-dela-la-guerre-froide>.

Document 2. Le mur des deux Corée

Source : Claude Quérel, 2012, « 7 - Frontières conflictuelles », in C. Quérel (dir.), *Histoire des murs. Une autre histoire des hommes*, Paris, Perrin, « Tempus », p. 195, <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/---page-195.htm>.

Document 3. « Un curieux petit mur »

Source : Valérie Gelézeau, 2017, « Le mur coréen et les mots pour dire la Corée. De la frontière spatiale à la méta-nation », *Raison présente*, 2017/2, n° 202, p. 21 et 25, <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-raison-presente-2017-2-page-21.htm>.

Document 4. Carte et plan de la frontière entre les deux Corée.

Source : 4a. Sébastien Colin, « Péninsule et incertitudes coréennes : quels enjeux géopolitiques pour la Chine ? », *Hérodote*, 2011/2, n°141, p. 78 et 90, <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-herodote-2011-2-page-75.htm>.

4b. AFP – Ed Jones, 2018, « Corées : Moon et Kim se retrouveront sur la ligne de démarcation avant leur sommet », *Challenges*, 26 avril 2018, [https://www.challenges.fr/monde/corees-moon-et-kim-se-retrouveront-sur-la-ligne-de-demarcation-avant-leur-sommet\\_583359](https://www.challenges.fr/monde/corees-moon-et-kim-se-retrouveront-sur-la-ligne-de-demarcation-avant-leur-sommet_583359).

Document 5. Photographies de la frontière inter-coréenne

Source : *Le Figaro* et AFP, « La DMZ coréenne, la dernière frontière de la Guerre froide », *Le Figaro*, 30 juin 2019, <https://www.lefigaro.fr/international/la-dmz-coreenne-la-derniere-frontiere-de-la-guerre-froide-20190630>.

Document 6. Un pays divisé en deux États

Source : Valérie Gelézeau, 2017, « Le mur coréen et les mots pour dire la Corée. De la frontière spatiale à la méta-nation », *Raison présente*, 2017/2, n°202, p. 22-24. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-raison-presente-2017-2-page-21.htm>.

Document 7. Les relations économiques entre les deux Corée

Source : Nicolas Lévi, 2018, « Gloires et déboires de l'économie nord-coréenne », *Pouvoirs*, 2018/4, n°167, p. 67-79. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-pouvoirs-2018-4-page-67.htm>.

Document 8. Deux cartes de la péninsule coréenne.

Sources : Document 8a, Site touristique *Evasion Online*, <https://evasion-online.com/les-voyages/asie/la-coree> ; Document 8b. Philippe Rekacewicz, 2001, « La Corée du Nord entre nucléaire et famine », *Le Monde diplomatique*, janvier 2001, <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/coreedunord>.

Document 9. Une non-frontière et une métasfrontière ?

Source : Valérie Gelézeau, 2017, « Le mur coréen et les mots pour dire la Corée. De la frontière spatiale à la méta-nation », *Raison présente*, 2017/2, n°202, p. 26-28, <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-raison-presente-2017-2-page-21.htm>.



## Les frontières du Brexit

Document 1. La notion de frontière à l'épreuve du Brexit.

Source : Mark Bailoni, 2019, « Du Backstop à la smart border : quand le Brexit bouscule la notion de « frontière », *Libération*, 2 octobre 2019, [En ligne]. URL : [https://www.liberation.fr/planete/2019/10/02/du-backstop-a-la-smart-border-quand-le-brexit-bouscule-la-notion-de-frontiere\\_1755052/](https://www.liberation.fr/planete/2019/10/02/du-backstop-a-la-smart-border-quand-le-brexit-bouscule-la-notion-de-frontiere_1755052/).

Document 2. Calais, un port aux fonctions transfrontalières transmanches.

Source : Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), 2020, *Hauts de France – Calais : un port de la façade maritime européenne aux fonctions transfrontalières transmanches*, [En ligne]. URL : <https://geoimage.cnes.fr/fr/>.

Document 3. Brexit et territoires ultramarins britanniques.

Source : Pascal Orcier, « Le Brexit, et après ? », *Géoconfluences*, mai 2020-juin 2021, [En ligne]. URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/brexit-et-apres>.

Document 4. Le Brexit et le cas irlandais.

Source : Laure Margueritte et Thibault Courcelle, 2020, « Brexit : une frontière avec l'Irlande et l'Écosse ? », *Carto*, n°57, janvier-février 2020, [En ligne]. URL : <https://www.arenion24.news/2020/04/08/brexit-une-frontiere-avec-lirlande-et-lecosse/?fbclid=IwAR1ZsCNytNxfxHsgDeevol9LG1A-wZSBV4Ib6Odullps6NDR7KU1y9f0Bvk>.

Document 5. Les enjeux frontaliers du Brexit à Gibraltar.

Source : Parra Craviotto Lola, 2016, « Ces Britanniques qui adorent Bruxelles, à Gibraltar, dernière colonie d'Europe », *Le Monde Diplomatique*, Octobre 2016, [En ligne]. URL : <https://institutions-mondediplo-com.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/2016/10/CRAVIOTTO/56427>.

Document 6. Le Brexit et les frontières maritimes

Sources : a/ Pascal Buléon et Louis Shurmer-Smith (dir.), 2007-2022, *Atlas transmanche – Espace Manche*, Université de Caen Normandie [En ligne]. URL : <https://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/fr/page-225.html>.

b/ Laure Margueritte et Thibault Courcelle, 2020, « Brexit : une frontière avec l'Irlande et l'Écosse ? », *Carto*, n°57, janvier-février 2020, [En ligne]. URL : <https://www.arenion24.news/2020/04/08/brexit-une-frontiere-avec-lirlande-et-lecosse/?fbclid=IwAR1ZsCNytNxfxHsgDeevol9LG1A-wZSBV4Ib6Odullps6NDR7KU1y9f0Bvk>.

c/ Richard Balkemore, 2021, « Guerre de la pêche entre Londres et Paris : pourquoi un tel chahut autour des chalutiers ? », *Slate*, 3 novembre 2021, [en ligne]. URL : <http://www.slate.fr/story/218421/guerre-de-la-peche-londres-paris-royaume-uni-france-lecons-histoire-brexit-guerres-morue>.

Document 7. Différents scénarii possibles pour le trafic transmanche.

Source : Frédérique Turbout, Pascal Buléon, Chris Drew, 2018, « Trafic transmanche, d'une fluidité optimale à une congestion maximale », in Pascal Buléon et Louis Shurmer-Smith (dir.), 2007-2022, *Atlas transmanche – Espace Manche*, Université de Caen Normandie [En ligne]. URL : <https://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/fr/page-225.html>.

Document 8. Brexit et immigration européenne.

Source : Michaela Benson, 2021, « Don't Pass Go: Brexit, Covid-19 and the Rising Numbers of Romanians Stopped at the UK's Border » in Université d'Oxford-Faculté de Droit, Centre de criminologie, Criminalité frontalière – Blog, 9 décembre 2021, [En ligne]. URL : <https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2021/12/dont-pass-go>.

Document 9. Extraits de carte topographique centrés sur Calais depuis le site *Géoportail*

Source : IGN – Géoportail, 2018. URL : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>.

## Melilla, enclave et ville frontalière

Document 1 : Carte topographique de Melilla au 1/25 000<sup>e</sup>, édition de 2018.

Source : *Mapa topografico nacional de España* n°1111-3, 2018. URL : <https://www.ign.es/iberpix2/visor/>.

Document 2 : Migrants d'Afrique subsaharienne tentant de franchir la frontière entre le Maroc et Melilla.

Source : Photographie prise le 22 octobre 2014 par José Palazon, habitant de Melilla et membre d'une association de défense des migrants. © José Palazon / Reuters

Document 3 : Le contrôle de la frontière de Melilla côté espagnol.

Source : Infographie de Mohamed Drissi Kamili, extrait de Seif Kousmate « A six mètres du rêve européen », *Le Desk*, 11 août 2017. URL : <https://ledesk.ma/grandangle/six-metres-du-re%CC%82ve-europeen-12/>.

Document 4 : Melilla et la coopération frontalière UE-Espagne-Maroc

Source : Corey Johnson & Reece Jones, "The biopolitics and geopolitics of border enforcement in Melilla", *Territory, Politics, Governance*, 6:1, 61-80, 2018, URL : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/21622671.2016.1236746>.

Document 5 : Le complexe urbain transfrontalier Melilla-Nador

Source : Extrait de Ponce Herrero Gabino, Martí Ciriquián Pablo, "El complejo urbano transfronterizo Melilla-Nador [Le complexe urbain transfrontalier Melilla-Nador]". *Investigaciones Geográficas*, n°72, 2019. URL : <https://www.redalyc.org/articulo.oa?id=17664428009>.

5a. Les trafics routiers quotidiens dans la province de Nador et Melilla.

5b. Les dépenses municipales par habitant dans la province de Nador et à Melilla.

Document 6 : L'Espagne prépare un nouveau modèle frontalier pour Ceuta et Melilla.

Source : Extrait de "España prepara un nuevo modelo fronterizo para Ceuta y Melilla", *El País*, 13 décembre 2021 URL : <https://elpais.com/espana/2021-12-13/espana-prepara-un-nuevo-modelo-fronterizo-para-ceuta-y-melilla.html>.

Document 7 : La continuité maritime de la conflictualité maroco-espagnole

Source : Extrait de « La marine espagnole mobilisée à Melilla en dissuasion des projets piscicoles marocains ». *Le Desk*, 22 janvier 2022. URL : <https://mobile.ledesk.ma/encontinua-la-marine-espagnole-mobilisee-melilla-en-dissuasion-des-projets-piscicoles-marocains/>.

## Les frontières brésiliennes : des frontières « vivantes » ?

Document 1. Brésil/Argentine/Paraguay - La triple frontière autour d'Iguazu.

Source : Clara Loizzo, 2020, « Brésil / Argentine / Paraguay - La triple frontière autour d'Iguazu : un des territoires transfrontaliers les plus actifs au monde », *Géoimage*, Centre National d'Études Spatiales (CNES), [En ligne]. URL : <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/bresil-argentine-paraguay-la-triple-frontiere-autour-diguazu-un-des-territoires>.

Document 2. La zone frontalière brésilienne.

Source : Camilo Carneiro Filho, Eduardo Filippi, 2016, « Politique gouvernementale brésilienne à la frontière : entre intégration et sécurité », in CIST2016 - *En quête de territoire(s) ?*, Collège international des sciences du territoire (CIST), Grenoble, France. p. 371-376, [En ligne]. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01353661>.

Document 3. Le pont sur l'Oyapock.

Sources : Texte : Sylvie Letniowska-Swiat et Valérie Morel, 2021, « Le bas-Oyapock : un fleuve, une frontière, des frontières ? », *Confins* [En ligne], 51 | 2021, mis en ligne le 04 octobre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/confins/39365> ; Illustrations : Sylvie Letniowska-Swiat, 2012, « Oyapock, un pont trop loin ? Un pont pour quoi ? », *Géoconfluences*, avril 2012, [En ligne]. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontDoc6.htm>.

Document 4. « Frontières vives », « frontières vivantes » en Amérique latine.

Source : Michel Foucher, 1991, *Fronts et frontières, Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 691 p.

Document 5. L'Amazonie, un espace de plus en plus intégré.

Source : Stéphane Granger, 2014, « L'Amazonie brésilienne, nouvelle interface migratoire entre les Caraïbes et l'Amérique du Sud ? », *Mercator*, n°13, janvier-avril 2014, Université Fédérale de Céara, [En ligne].

URL : <https://www.scielo.br/j/mercator/a/ZRThrmnJp7J9mq4HYMZmRVg/?lang=fr>.

Document 6. La Bolivie à la conquête de l'Est.

Source : Laetitia Perrier-Bruslé, 2004, « Mobilités, flux et transports. La Bolivie à la conquête de l'Est. Flux migratoires et intégration territoriale des marges orientales », *Géoconfluences*, Novembre 2004, [En ligne]. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient3.htm>.

Document 7. La formation du territoire brésilien.

Sources : Michel Foucher, 1991, *Fronts et frontières, Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, carte 9, p. 621 ; et Olivier Dabène et Frédéric Louault, 2013, *Atlas du Brésil*, Paris, Autrement, p. 25.

Document 8. La frontière paraguay-brésilienne.

Source : Sylvain Souchaud, 2001, « Nouveaux espaces en Amérique du Sud : la frontière paraguay-brésilienne », *Mappemonde*, 2001-1, n°61, p.18-23.

URL : [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers20-02/010077574.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers20-02/010077574.pdf)

Document 9. L'Amazonie bleue.

Source : Jeanny Lorgeoux et André Trillard, 2012, *Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans*, Sénat, Session extraordinaire 2011/2012, Rapport d'information n°674. URL : <https://www.senat.fr/rap/r11-674/r11-674.html>.

Document 10. Le trapèze amazonien.

Source : Jean-Pierre Chaumeil, 2000, « Par-delà trois frontières, l'espace central du trapèze amazonien (Pérou, Colombie, Brésil) », in IRD, *Cahiers des sciences humaines*, 2000, Éditions de l'Aube/IRD, Nouvelle série, n°14, p. 53-70,

URL : [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/autrepart/010021954.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/autrepart/010021954.pdf).

## « L'Amérique latine »

### São Paulo, métropole fragmentée ?

Document 1. Carte de São Paulo au 1/12 000<sup>e</sup>, ITM (2018), comprenant également des documents de cadrage complémentaires (carte de la région de São Paulo au 1/350 000 (2018), plan du réseau de transports métropolitains et carte de la côte Sud du Brésil au 1 / 2 200 000).

Les légendes et textes en anglais/portugais sont traduits en français

Document 2. La fragmentation, un nouveau regard sur la ville brésilienne ?

Source : Michaël Chétry, 2013, « *La fragmentation : un nouveau regard sur la ville brésilienne ?* », in Marion Carrel, Paul Cary et Jean-Michel Wachsberger (dir.), *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles : Perspectives internationales*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, <https://books.openedition.org/septentrion/7812>.

Document 3. Clichés de São Paulo

Source : Hervé Théry, 2016, « Portrait de São Paulo : contrastes, problèmes, défis », *Géoconfluences*, novembre 2016, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/corpus-documentaire/portrait-sao-paulo-2-contrastes>

Document 4. Inégalités et ségrégation à São Paulo

Carte 4a. Ségrégation sociale, ségrégation spatiale.

Source : Sergio Torres Moraes, 2010, « São Paulo : la fragmentation est-elle inéluctable ? », in Pierre Jacquet (éd.), *Regards sur la Terre 2010. Villes : changer de trajectoire*. Paris, Presses de Sciences Po, « Annuels », 2010, p. 112-123, <https://www Cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/---page-112.htm>.

Carte 4b. Inégalités en cascade.

Source : Hervé Théry, 2020, « Inégalités en cascade », <https://braises.hypotheses.org/1711>.

Document 5. La redéfinition du rôle du centre-ville face à l'émergence de nouvelles centralités

Source : Marina Montenegro, 2009, « São Paulo. Les politiques de requalification et les différentes formes de résistance liées au travail et à l'habitation parmi les classes populaires dans le centre-ville », in Hélène Rivière d'Arc (dir.), *Centres de villes durables en Amérique latine : exorciser les précarités ? Mexico - Mérida (Yucatàn) - São Paulo - Recife - Buenos Aires* [en ligne], Paris : Éditions de l'IHEAL, <http://books.openedition.org/iheal/472>.

Document 6. Les changements dans le centre de São Paulo : quelques indicateurs.

Cartes 6a et 6b. Distribution des nouvelles opérations immobilières « ordinaires » [opérations immobilières destinées aux classes moyenne et haute (dont le ménage a un revenu supérieur à 10 salaires minimum)] entre 1995-2004 (a) et entre 2005-2013 (b) ;

Cartes 6c et 6d. Variation de la densité de résidents entre 1980-2000 et entre 2000-2015 ;

Carte 6e. Prix de vente des logements en 2015 ; Carte 6f. Évolution des prix de vente des logements, 2012-2015.

Source : Vitor Pessoa Colombo et Gian Paolo Torricelli, 2020, « Gentrification, coprésence ou mixité ? Changements et permanences dans le centre de São Paulo », *EspacesTemps.net* [En ligne], Travaux, 2020, <https://www.espacestemp.net/articles/gentrification-copresence-ou-mixite-changements-et-permanences-dans-le-centre-de-sao-paulo/>.

## Les recompositions des espaces ruraux amazoniens

Document 1. Poussées urbaines dans les confins amazoniens

Source : Doc 1a. Ludivine Eloy, François-Michel Le Tourneau, « L'urbanisation provoque-t-elle la déforestation en Amazonie ? Innovations territoriales et agricoles dans le nord-ouest Amazonien (Brésil) », *Annales de géographie*, 2009/3 (n°667), p. 204-227. <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2009-3-page-204.htm>.

Doc1b. Ludivine Eloy, *Entre ville et forêt : le futur de l'agriculture amérindienne en question. Transformations agraires en périphérie de São Gabriel da Cachoeira, Nord-ouest amazonien, Brésil*, Thèse de Géographie. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2005. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00124085/document>.

Document 2. Cacao, la principale zone maraîchère de Guyane

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>.

Document 3. Territoires émergents d'Amazonie, le Baixo Amazonas

Source : 3a (Texte) et 3b (Occupation du sol dans la région du Baixo Amazonas) : Etienne Polge, René Pocard-Chapuis et Marc Piroux, « Territoires émergents d'Amazonie : analyse comparée des dynamiques territoriales dans le Baixo Amazonas et le Nordeste Paraense », *Confins*, 24-2015, <https://journals.openedition.org/confins/10290>.

Document 4. L'agroforesterie

Source : Source : Doc 4a Levée de fond pour un projet d'agroforesterie au Pérou - <https://envol-vert.org/filactu/campagne-agroforesterie-et-cafe/> ;

Doc 4b. Des projets agroforestiers pour reforester <https://medium.com/anthropocene2050/regard-sur-lagroforesterie-3-caféiers-et-cacaoyers-face-à-la-déforestation-c1bcac4a5aa1> ;

Doc 4c. Plantation de café sous le couvert forestier dans la région de Junin - <https://blog.lobodis.com/article/soutenir-la-caféiculture-durable-dans-la-province-de-chanchamayo-au-perou/>.

Document 5. La ruée vers l'« açai »

Source : Nathalie Cialdella, Livia Navegantes Alves, « La ruée vers L'« açai » (*euterpe oleracea mart.*) : Trajectoires d'un fruit emblématique d'Amazonie », *Revue Tiers Monde*, 2014/4, n°220, p. 119-135.

Document 6. Amazonie équatorienne, entre colonisation agricole et fronts pionniers pétroliers.

Source : Pauline Bissardon, « Alerte et mobilisation sociale face aux impacts des activités pétrolières en Amazonie équatorienne », 2012, rapport de fin d'étude IEP

[https://monoil.ird.fr/content/download/261143/4000115/version/1/file/BISSARDON\\_M%C3%A9moire\\_a%C3%BBt2012.pdf](https://monoil.ird.fr/content/download/261143/4000115/version/1/file/BISSARDON_M%C3%A9moire_a%C3%BBt2012.pdf).

Document 7. Évolution des mobilités au sein des espaces ruraux amazoniens

Source : 7a. Stéphanie Nasuti, Isabelle Tritsch et Ludivine Eloy, « Régularisation foncière et mobilités rurales-urbaines en Amazonie brésilienne », *Espace populations sociétés* [Online], 2014/2-3 ;

7b. [https://amazonia.altervista.org/oriximina/oriximina\\_en.html](https://amazonia.altervista.org/oriximina/oriximina_en.html) ;

7c. [https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/sur-la-route-a-travers-l-amazonie-l-asphalte-mange-la-foret\\_138031](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/sur-la-route-a-travers-l-amazonie-l-asphalte-mange-la-foret_138031).

Document 8. L'urbanisation de l'Amazonie brésilienne

Source : Hervé Théry, <https://braises.hypotheses.org/681>.

## La Mésoamérique, un espace de circulations

Document 1. Les projets de corridors en Amérique centrale

Source : Lucile Medina, « Les projets de corridors interocéaniques en Amérique centrale », *EchoGéo* [En ligne], 49 | 2019, mis en ligne le 23 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/17868>.

Document 1a – Corridors projetés en Amérique centrale en 2018

Document 1b – Caractéristiques des trois principaux projets de corridors interocéaniques en Amérique centrale

Document 2. La transformation des flux migratoires à la frontière Mexique-États-Unis (2005-2020).

Source : Marie-Laure Coubès, « De travailleurs mexicains sans-papiers à familles centraméricaines demandeuses d'asile : la transformation des flux migratoires à la frontière Mexique-États-Unis, 2005-2020. », *IdeAs* [En ligne], 18 | 2021, mis en ligne le 01 octobre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ideas/11653>.

Document 2a – L'émergence des caravanes de migrants

Document 2b – Détentions à la frontière sud-ouest des États-Unis par la patrouille frontalière selon leur nationalité

Document 2c – Distribution des détentions à la frontière selon catégorie démographique

Document 3. Le narcotrafic au Mexique

Source : Olivier Dabène, Frédéric Louhault, Aurélie Boissière, *Atlas de l'Amérique latine*, Autrement, 2019

Document 4. État du commerce centraméricain

Source : SIECA (Secrétariat de l'Intégration Économique de l'Amérique centrale), *État actuel de l'intégration économique centraméricaine*, 2021, p. 8-24. URL : <https://www.sieca.int/index.php/integracion-economica/integracion-economica/estado-actual-del-proceso-de-integracion/estado-actual-de-la-integracion-economica/>.

Document 4a – Importations et exportations des pays de la SECA

Document 4b – Trafic des principaux ports centraméricains

Document 5. Les routes migratoires au Mexique

Source : Sébastien Gardaz, *Violence et migrations au Salvador*, mémoire de Master 1, dir. Hilary Sanders, Institut Pluridisciplinaire pour les Études sur les Amériques, Toulouse, 2020, p. 51-53.

URL : [http://dante.univ-tlse2.fr/10601/1/Sébastien.Gardaz\\_master1.pdf](http://dante.univ-tlse2.fr/10601/1/Sébastien.Gardaz_master1.pdf).

Document 6. La logistique du narcotrafic en Amérique centrale

Source : Juan Perez, « El camino de la droga », *elordenmundial.com*, publié le 5 février 2014.

URL : <https://elordenmundial.com/el-camino-de-la-droga/>.

Document 7. Migrations de la violence, violence en migration

Source : Laurent Faret, « Migrations de la violence, violence en migration. Les vulnérabilités des populations centraméricaines en mobilité vers le Nord », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 36, n°1, 2020, mis en ligne le 03 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/14393>.

Document 8. Circulations migratoires dans le sud du Mexique

Source : Julieta Fuentes-Carrera, « La municipalité frontalière de Tenosique, Tabasco, au Mexique et la migration centraméricaine dans le cadre de la politique sécuritaire mexicaine », *Hérodote*, 2018/4, n°171, p. 107-118.

URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2018-4-page-107.htm>.

Document 9. Le canal de Panama

Document 9a – Le nouveau canal de Panama.

Source : AFP, « Canal de Panama : après neuf ans de travaux une nouvelle jeunesse », *La Dépêche*, en ligne, 26 juin 2016.

URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2016/06/26/2373329-canal-panama-apres-neuf-ans-travaux-nouvelle-jeunesse.html>.

Document 9b – Capture d'écran du site officiel du canal de Panama. Source : Pancanal.com, en ligne. URL : <https://pancanal>.

## Les enjeux territoriaux de la reconnaissance des peuples indigènes en Amérique latine

Document 1. L'Amérique latine indienne

Source : Virginie Baby-Collin *et al.*, 2021, *L'Amérique latine*, Paris, Bréal.

Document 2. L'évolution des revendications territoriales indigènes.

Source : Françoise Martinat, 2005, *La reconnaissance des peuples indigènes entre droit et politique*, Presses Universitaires du Septentrion

Document 3. La question territoriale dans la reconnaissance des droits indigènes

Source : Françoise Morin, 1992, « Revendications et stratégies politiques des organisations indigènes amazoniennes », *Cahiers des Amériques latines*, n°13, p. 75-85.

Document 4. Extraits de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux

Source : site de l'OIT, [https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C169](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169).

Document 5. La création de *comarcas* indigènes au Panama

Doc. 5a. Carte des *comarcas* au Panama.

Source : *Prensa Latina*, publié le 01/11/2021, <https://www.prensa-latina.cu/2021/11/03/escaner-el-mundo-intimo-de-los-kunayala-fotos-audio>.

Doc. 5b. La création d'une nouvelle *comarca* acceptée par la Cour de Justice en 2020.

Source « Le peuple Naso Tjër Di pourra créer sa *comarca* grâce à la décision de la Cour suprême », *Biodiversidad en América Latina*, publié le 17/11/2020, <https://www.biodiversidadla.org/Noticias/Pueblo-Naso-Tjer-Di-podra-crear-su-comarca-gracias-a-fallo-de-Corte>.

Document 6. Les défenseurs de l'environnement tués en 2020 dans le monde

Source : AFP, « En Colombie, la mort aux trousseaux pour les défenseurs indigènes », *Science et Avenir*, publié le 10/09/2021, [https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/en-colombie-la-mort-aux-trousseaux-pour-les-activistes-indigenes\\_157457](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/en-colombie-la-mort-aux-trousseaux-pour-les-activistes-indigenes_157457).

Document 7. L'assassinat de la militante indigène et écologiste Berta Cáceres au Honduras

Source : *Attac France*, 2016, « Indignation internationale après le meurtre de Berta Cáceres, dirigeante indigène du Honduras », publié le 7 mars 2016, <https://france.attac.org/actus-et-medias/le-flux/article/indignation-internationale-apres-le-meurtre-de-berta-caceres-dirigente-indigene>.

Document 8. Les droits fonciers dans les territoires indigènes

Source : « Des outils pour la formulation, le suivi et l'évaluation des projets d'administration de terres en Amérique latine » (traduit de l'espagnol), Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), <https://www.fao.org/in-action/herramienta-administracion-tierras/modulo-3/marco-conceptual/territorios-indigenas-iat/es/>.

Document 9. Conditions de logement des populations indigènes et non indigènes dans cinq pays d'Amérique latine

Source : CEPAL, 2021, *Panorama social América Latina 2020*, [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46687/8/S2100150\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46687/8/S2100150_es.pdf).

## Guérillas et territoires en Amérique latine

Document 1. Les principaux mouvements de guérillas en Amérique latine

Source : Maurice Lemoine et Philippe Rekacewicz, 2003, « Tensions en Amérique latine », *L'Atlas du Monde Diplomatique 2003*, <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/ameriquelatine-guerillas>.

Document 2. Les guérillas comme mouvements de résistance

Source : Thomas Péan, 2021, *Guérillas en Amérique latine (1959-1989), faire, accomplir ou défaire la révolution*, VA Éditions.

Document 3. Les frontières, espaces clés de la stratégie des guérillas

Source : Lucile Medina, 2004, *Le dilemme des frontières en Amérique centrale, marges symboliques ou espaces en construction. Le cas des frontières Nicaragua-Costa Rica et Costa Rica-Panama*, thèse de géographie, Université Paris Nanterre.

Document 4. Les déplacements forcés en Amérique centrale dans les années 1980

Source : Equipe Envío, 1984, « Une des facettes de la guerre. Réfugiés et déplacés en Amérique centrale », *Revue Envío, información sobre Nicaragua y Centroamérica*, n°33, <https://www.envio.org.ni/articulo/415>.

Document 5. La constitution de territoires autonomes des zapatistes au Chiapas, Mexique

5a. Source : « Nouvelles zapatistes, la réapparition », publié le 18 septembre 2019, revue *Ballast*, <https://www.revue-ballast.fr/la-reapparition-zapatiste/>.

5b. Source : Armée zapatiste de libération nationale, notice *Wikipedia*, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Armée\\_zapatiste\\_de\\_libération\\_nationale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Armée_zapatiste_de_libération_nationale).

5c. Source : Julian Gorodischer, « Mexique. Bienvenue aux zapatouristes », Journal *Clarín*, Argentine, publié dans *Courrier International* le 05/08/2014, <https://www.courrierinternational.com/article/2014/08/05/bienvenue-aux-zapatouristes>.

Document 6. Conflit armé et reconfigurations territoriales en Colombie

Source : Alice Beuf, 2021, « La géographie conflictuelle de la Colombie de l'Après-Accord de Paix », *L'Information Géographique*, 2021/4 Vol. 85, p. 20-36, <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2021-4-page-20.htm>.

Document 7. Le « partage du territoire » en Colombie

7a. Source : Guillaume Lasconjarias, 2016, « La Colombie, la longue marche vers la paix », *Politique Étrangère*, 2016/3, p. 37-48, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2016-3-page-37.htm>.

7b. Source : Philippe Rekecewicz, 2000, « Carte : un partage tacite : les guérillas et les forces paramilitaires en Colombie », in *L'Atlas 2000 des conflits*, Le Monde Diplomatique, <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/colombiendv49>.

Document 8. Le rôle joué par la drogue dans l'extension territoriale des FARC

Source : Alain Labrousse, 2004, « Colombie, le rôle de la drogue dans l'extension territoriale des FARC-EP (1978-2002) », *Hérodote*, 2004/1 n°112, p. 27-48, <https://www.cairn.info/revue-herodote-2004-1-page-27.htm>.

Document 9. Les enjeux socio-environnementaux liés au conflit armé en Colombie

Source : Lorene Lavocat, 2014, « En Colombie, la guerre civile a préservé la forêt de la destruction », *Reporterre le quotidien de l'écologie*, 28 février 2014, <https://reporterre.net/En-Colombie-la-guerre-civile-a-preserve-la-foret-de-la-destruction>.

## « Populations, peuplement et territoires en France »

### Les lotissements en France

Document 1. Le lotissement comme utopie.

Source : Fanny Taillandier, 2015, « Banlieues françaises / Le lotissement comme utopie. Pour une appropriation littéraire et philosophique du lotissement Levitt et de ses avatars », *Urbanités*, <https://www.revue-urbanites.fr/le-lotissement-comme-utopie-pour-une-appropriation-litteraire-et-philosophique-du-lotissement-levitt-et-de-ses-avatars/>, .

Document 2. Extrait de carte topographique centré sur les environs de Lésigny (environ à 30 km au sud-ouest de Paris)

Source : Géoportail (données cartographiques datées de 2018), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>.

Document 3. Habitat et artificialisation des terres.

Sources : 3a Graphique. Lou Hermann, 2018, « Le lotissement en France : histoire réglementaire de la construction d'un outil de production de la ville », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/histoire-reglementaire-du-lotissement>.

3b Tableau. *France stratégies*, 2019, *Objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, Rapport au ministre de la Transition écologique et solidaire, au ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et au ministre chargé de la Ville et du logement, p. 25.

3c Carte. Site Web Consofutur, 2019, « L'artificialisation des sols : un département tous les 8 ans », <https://www.consofutur.com/artificialisation-des-sols-un-departement-tous-les-8-ans-3965/#gref>.

Document 4. Le pavillon, une forme d'habiter adaptée au vieillissement ?

Source : Martine Berger, Lionel Rougé, Sandra Thomann et Christiane Thouzellier, 2010, « Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines (Toulouse, Paris, Marseille) », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2010/1, <http://journals.openedition.org/eps/3912>.

Document 5. Extrait de carte topographique centré sur les environs de Calvisson (environ à 15 km à l'ouest de Nîmes)

Source : Géoportail (données cartographiques datées de 2018), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>.

Document 6. Le lotissement, figure de la ville ordinaire ? L'exemple de la Grange aux Noues à Goussainville.

Source : Hélène Noizet, Anne-Sophie Cléménçon, 2021, « Chapitre 3. L'extension, la grille et le lotissement », in Hélène Noizet, Anne-Sophie Cléménçon (dir.), *Faire ville. Entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, <https://www.cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/---page-71.htm>.

Document 7. Extrait de carte topographique centré sur les environs de Goussainville (environ à 30 km au nord de Paris)

Source : Géoportail (données cartographiques datées de 2018), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>.

Document 8. Les espaces périurbains, des marges urbaines ?

Source : Samuel Depraz, 2017, « Chapitre 6. Les couronnes périurbaines, des marges en tension », in *La France des marges. Géographie des espaces « autres »*, Paris, Armand Colin, p. 165-192, <https://www.cairn.info/---page-165.htm>.

Document 9. Lotissement et environnement dans le Platier d'Oye (Hauts-de-France).

Source : Caroline Rufin-Soler, Marie-Hélène Ruz, Philippe Deboudt et Rachel Révillon, 2020, « Comment vivre avec des conflits d'usages au sein d'un espace naturel protégé exposé à des risques littoraux ? », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Vol. 20, n°1, mai 2020, <http://journals.openedition.org/vertigo/27769>.

Document 10. Le périurbain entre clubbisation et gentrification

Source : Hervé Marchal, Jean-Marc Stébé, 2021, « Chapitre V. Club fermé, commune gentrifiée ou territoire désenchanté ? », in Hervé Marchal (éd.), *La France périurbaine*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 87, <https://www.cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/---page-79.htm>.

Document 11. Dynamiques démographiques et projets de lotissements

Source : Vivien Garié, 2021, « Mon village est en déclin, il faut construire un nouveau lotissement. La fin d'un système pyramidal ? », *Urbanews.fr*, <https://www.urbanews.fr/2021/11/05/59473-mon-village-est-en-declin-il-faut-construire-un-nouveau-lotissement-la-fin-dun-systeme-pyramidal/>.

## Littoralisation et dynamiques de peuplement dans la région rochelaise

Document 1. Carte topographique de La Rochelle / Anse de l'Aiguillon, IGN TOP 25, 1329 ET

Document 2. L'apport de la notion de population présente dans l'analyse du peuplement littoral

Source : Caroline Blondy, Luc Vacher et Didier Vye, « L'apport de la notion de population présente dans l'analyse du peuplement littoral », *Espace populations sociétés*, 2013/1-2 | 2013, p. 95-110.

Document 3. Portrait de l'agglomération rochelaise

Sources : INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-17300#chiffre-cle-1>

et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-17222#chiffre-cle-6>.

Document 4. Les étudiants face à une offre de logement tendue

Source : Élodie Chermann, 2022, « À La Rochelle, des étudiants contraints de loger au camping », *Le Monde* [En ligne], mis en ligne le 18 janvier 2022 [https://www.lemonde.fr/campus/article/2022/01/18/a-la-rochelle-des-etudiants-contraints-de-loger-au-camping\\_6109963\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2022/01/18/a-la-rochelle-des-etudiants-contraints-de-loger-au-camping_6109963_4401467.html).

Document 5. L'emploi dans le bassin rochelais

Sources : Doc 5a : INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-17300#chiffre-cle-1>.

Doc 5b INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5894607>.

Doc 5c INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3311823>.

Document 6. Projet de PLUi de la communauté d'agglomération (CDA) de La Rochelle (2015)

Sources : Préfecture de Charente maritime, [https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/15736/105424/file/DDTM\\_17\\_PLUI%20CdA%20LR%20Enjeux%20Etat%20diap%2019%2011%202015\\_Valid%C3%A9%20\(r%C3%A9duit\).pdf](https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/15736/105424/file/DDTM_17_PLUI%20CdA%20LR%20Enjeux%20Etat%20diap%2019%2011%202015_Valid%C3%A9%20(r%C3%A9duit).pdf).

## Spatialités et territorialités LGBT+ en France

Document 1. Des *safe spaces* anglo-saxons aux territoires rassurants.

Source : Antoine Le Blanc, « Construire des territoires rassurants : l'exemple du sport LGBT en région parisienne », *L'Information géographique*, 2019/3, vol. 83, p. 42-59.

URL : <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-l-information-geographique-2019-3-page-39.htm>.

Document 2. Visibilité de la gestuelle amoureuse dans l'espace public.

Source : Marianne Blidon, « La casuistique du baiser », *EchoGéo*, 5 | 2008, mis en ligne le 13 juin 2008.

URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/5383>.

Document 3. Homosexualiser la rue.

Source : Stéphane Leroy, « « Bats-toi ma sœur ». Appropriation de l'espace public urbain et contestation de la norme par les homosexuels », *Métropoles*, 8 | 2010, mis en ligne le 07 mars 2011. URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/4367>.

Document 4. Les mobilités géographiques des gays et des lesbiennes en France.

Source : Wilfried Rault, « Les mobilités sociales et géographiques des gays et des lesbiennes », *Sociologie*, n°4, vol. 7, 2016, mis en ligne le 03 janvier 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/2894>.

Document 5. Spécificités des espaces *queers* en milieu rural.

Source : Paul Chenuet, *Minorités de genre et sexuelles en milieu rural, parcours de vie à l'épreuve de l'hétéronorme*, mémoire de Master 2, dir. Marion Tillous, Université Paris 8, 2021.

URL : [https://www.researchgate.net/publication/354118290\\_Minorites\\_de\\_genre\\_et\\_sexuelles\\_en\\_milieu\\_rural\\_-\\_Parcours\\_de\\_vie\\_a\\_l%27epreuve\\_de\\_l%27heteronorme](https://www.researchgate.net/publication/354118290_Minorites_de_genre_et_sexuelles_en_milieu_rural_-_Parcours_de_vie_a_l%27epreuve_de_l%27heteronorme).

Document 6. La ville négociée : les homosexuel(le)s dans l'espace public parisien.

Source : Nadine Cattan, Stéphane Leroy, « La ville négociée : les homosexuel(le)s dans l'espace public parisien », *Cahiers de géographie du Québec*, 54(151), 2010, p. 9-24.

URL : <https://www.erudit.org/en/journals/cgq/2010-v54-n151-cgq3910/044364ar.pdf>.

Document 7. Le sport LGBT en France.

Source : Antoine Le Blanc, *Les territoires rassurants*, Habilitation à Diriger des Recherches, géographie, Université du littoral-côte d'Opale, 2018, vol. 1. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01872489/>.

7a. Pratique sportive dans les clubs LGBT

7b. Entrée du « village » des *Gay Games* à Paris, août 2018

Document 8. Des lieux aux pratiques de l'espace lesbien. Source : Anne Clerval, Pauline Brunner, « Des lieux aux pratiques de l'espace lesbien », in Arnaud Alessandrin, Yves Raibaud. *Géographie des homophobies*, Armand Colin, 2013, p. 33-43.

URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01918297/file/Geo%20des%20homophobies.pdf#page=52>.

8a. Pratiques de l'espace des lesbiennes à Paris, Toulouse et Brive-la-Gaillarde : quels enseignements ?

8b. Géographie des lieux lesbiens à Paris (1980-2009)

Document 9. Passages piétons arc en ciel

9a. Bordeaux, cours du Chapeau-Rouge.

Source : Rue89 Bordeaux. URL : <https://rue89bordeaux.com/2019/05/inauguration-passage-pieton-aux-couleurs-lgbt-a-bordeaux/> et <https://rue89bordeaux.com/2021/06/le-passage-pieton-arc-en-ciel-a-bordeaux-vandalise-et-repeint-en-bleu-blanc-rouge/>.

9b. 12 octobre 2020 : Avignon, rue de la République.

Source : page *Facebook* des gendarmes vaucusiens. Cliché : Gendarmerie du Vaucluse.

URL : <https://www.ledauphine.com/societe/2020/10/12/avignon-des-gendarmes-posent-sur-un-passage-pieton-lgbt-a-la-maniere-des-beatles>.

9c. Elne, Roussillon, 9000 habitants.

Source : Mairie d'Elne. URL : <https://www.la-clau.net/societe/elne-inaugure-un-passage-pietons-lgbt-73776/>.

Document 10. Concurrence et confrontation des « habiter » dans le quartier gay du Marais (Paris).

Source : Giraud Colin, « 17. Habiter les quartiers gays », in Thierry Paquot, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoire et philosophie*, Paris, La Découverte, « Armillaire », 2007, p. 295-312.

URL : <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/--9782707153203-page-295.htm>.

## Habiter Marseille

Document 1. Carte topographique de Marseille-Les Calanques, IGN TOP 25, 3145 ET

Document 2. Les inégalités à Marseille

- a. Habitat en péril et ensembles résidentiels fermés à Marseille. Source : Elisabeth Dorier, 2020, « Marseille, fragmentation et enjeux du mal-logement, une veille géographique (2018-2020) », Aix Marseille Université, LPED, Carnet de recherche "Urbanicités", <https://urbanicites.hypotheses.org/2872>.
- b. Part des ménages à bas revenu dans l'ensemble des ménages en 2011. Source : CGET, 2016, cartothèque de l'ANCT en ligne, <https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJpIjoiZGVmYXVsdCIsm0iOm51bGwslmQiOjEsInliOjM1MH0=/>.

Document 3. Les priorités d'aménagement du centre-ville de Marseille

Source : Ville de Marseille et Métropole Aix-Marseille Provence, 2019, *Contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille*, juin 2019, p. 5-6 et p. 26, [https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/2019-12/PPA\\_final\\_contrat\\_de\\_projet.pdf](https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/2019-12/PPA_final_contrat_de_projet.pdf).

Document 4. Habiter Marseille après les effondrements de la rue d'Aubagne

Source : Carle Zoé, Olmedo Élise, 2019, « Marseille est trop grande pour Marseille. Avant-propos », *Vacarme*, 2019/4, n°89, p. 3-11, <https://www.cairn.info/revue-vacarme-2019-4-page-3.htm>.

Document 5. Visiter les quartiers nord de Marseille

Source : Yannick Hascoët et Isabelle Lefort, 2015, « Au détour des barres et des tours. Les quartiers nord de Marseille, de zone à zone touristique ? », *Téoros* [Online], 34, 1-2, <http://journals.openedition.org/teoros/2768>.

Document 6. *Euroméditerranée*

- a. Pourquoi un projet de renouvellement urbain à Marseille ?  
Source : Établissement Public d'Aménagement *Euroméditerranée*, 2019, *Découverte d'Euroméditerranée*, Ateliers de découverte urbaine, livret pédagogique à destination des enseignants, [https://euromediterranee.fr/sites/default/files/2019-03/2019-02-13\\_Livret\\_DE\\_chart%C3%A9-compressed.pdf](https://euromediterranee.fr/sites/default/files/2019-03/2019-02-13_Livret_DE_chart%C3%A9-compressed.pdf).
- b. Quelques illustrations des projets d'aménagement réalisés.  
Source : Page Facebook *Euroméditerranée*, [https://www.facebook.com/Euromediterranee/photos/?ref=page\\_internal](https://www.facebook.com/Euromediterranee/photos/?ref=page_internal).

## Le bassin minier des Hauts de France : populations, peuplement et territoires

Document 1. Carte topographique de Lens/Béthune, IGN TOP 25, 2405 SB.

Document 2. Profil démographique et social du bassin minier

Source : INSEE, 2019, *INSEE Flash Hauts de France*, n°74, [En ligne]. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4214601>.

Document 3. Le bassin minier : un territoire, des mobilités

Source : Mission Bassin Minier Nord Pas de Calais, 2018, *Portrait socio-économique du bassin minier*, [en ligne]. URL : <https://www.missionbassinminier.org/wp-content/uploads/Portrait-socio-economique-du-Bassin-minier-2018.pdf>.

Document 4. Le renouvellement des occupants du parc minier

Source : Vincent Froger, Jean-François Ghekière et Vincent Houillon, 2010, « Vieillesse, changement social et paupérisation », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2010/1 | 2010. URL : <http://journals.openedition.org/eps/4589>.

Document 5. La Marque Territoire du bassin minier

Source : Camille Mortelette, 2019 « Changer l'image du bassin minier. Stratégies de marketing territorial et instrumentalisation des imaginaires socio-spatiaux », *Revue Marketing Territorial* [En ligne], 2019/3. URL : <http://publis-shs.univ-rouen.fr/rmt/index.php?id=405>.

## Croissance démographique à Mayotte : enjeux sociaux et territoires

Document 1 : Projections 2050 de la croissance démographique à Mayotte

Source : Besson L., Merceron S., « Entre 440 000 et 760 000 habitants selon l'évolution des migrations : la population de Mayotte à l'horizon 2050 ». *Insee Analyses Mayotte* n°26, juillet 2020. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4628193>.

Document 2 : Croissance démographique par commune à Mayotte

Source : Genay V., Merceron S., « 256 500 habitants à Mayotte en 2017 - La population augmente plus rapidement qu'avant », *Insee Analyses Mayotte* n°15, décembre 2017. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3284395>.

Document 3 (A et B) : Solde naturel et solde migratoire à Mayotte

Source : Chaussy C., Genay V., Merceron S., « À Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère », *Insee Première* n°1737, février 2019. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3713016>.

Document 4 : Solde naturel et solde migratoire par commune à Mayotte

Source : Chaussy C., Genay V., Merceron S., « À Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère », *Insee Première* n°1737, février 2019. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3713016>.

Document 5 : « Terre d'immigration », Mayotte est plus encore aujourd'hui une « terre d'émigration »

Source : Marie, C., Breton, D. & Crouzet, M., « Mayotte : plus d'un adulte sur deux n'est pas né sur l'île », *Population & Sociétés*, 560, 2018, URL: <https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2018-10-page-1.htm>.

Document 6 : Suroccupation des logements par village à Mayotte

Source : Baktavatsalou R., Thibault P., « La précarité des conditions de vie rend difficile le respect des mesures de confinement Covid-19 - Les conditions de confinement à Mayotte ». *Insee Analyses Mayotte* n°23, mai 2020. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4492938>.

Document 7 : Le mal-logement à Mayotte

Source : Baronnet, J., Lehrmann J., et Van Hille J. « Les figures du mal-logement dans les Outre-mer (II). Mayotte, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie », *Recherche sociale*, vol. 233, n°1, 2020, p. 6-105. URL : <https://www.cairn.info/revue-recherche-sociale-2020-1-page-6.htm?contenu=article>.

Document 8 : Les barrières à l'accès à l'école à Mayotte

Source : Gros Daniel, « Privés d'école », *Plein droit*, 2019/1, n° 120, p. 28-31. URL : <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2019-1-page-28.htm>.

Document 9 (A et B) : Evolution de l'emploi à Mayotte

Source : Mureau C., « Des emplois marchands encore peu nombreux, très concentrés dans l'Est – L'emploi à Mayotte en 2017 : secteurs d'activité et localisation », *Insee Analyses Mayotte* n°20, septembre 2019.

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4210653>.

Document 10 : L'emploi informel à Mayotte

Source : Daubrée, S., Roubaud, F., Torelli, C. Zanuso, C., *La mesure du secteur informel dans un département français d'Outre-mer : le cas de Mayotte*. Paris : AFD, 2021, URL : <https://www.cairn.info/--1000000148965-page-1.htm>.

Document 11 : Population, offre de soin et Covid à Mayotte

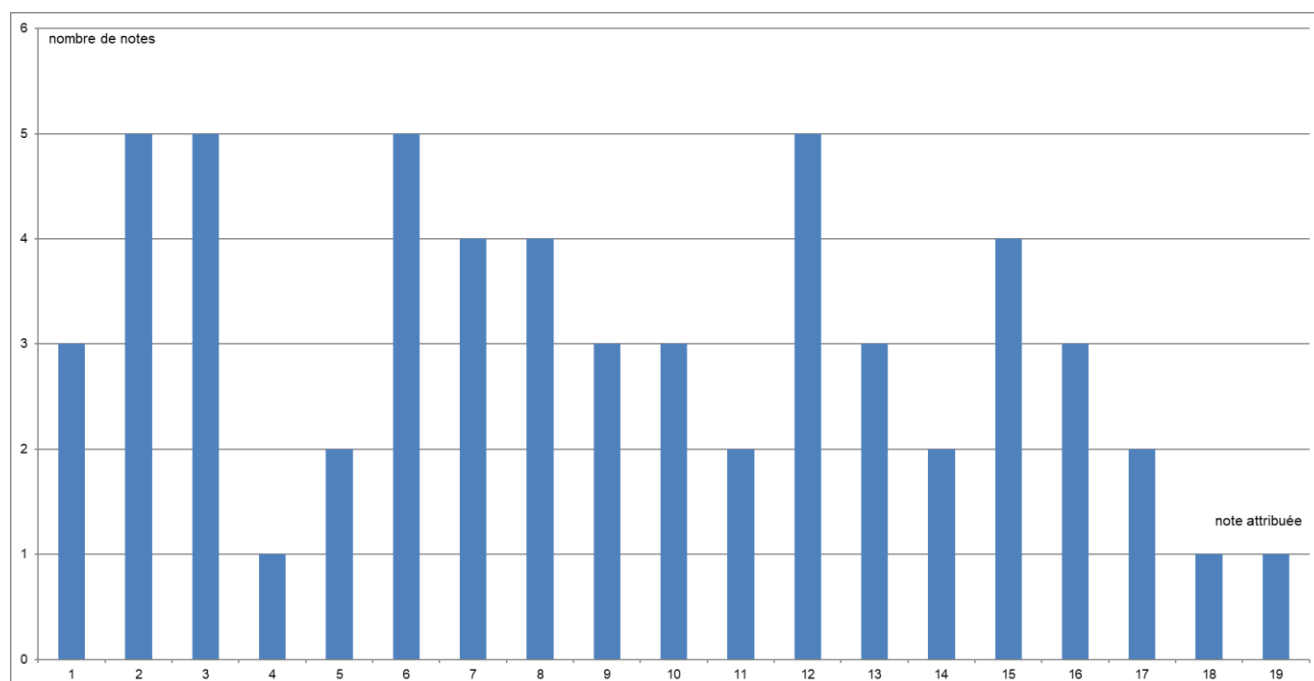
Source : Taglioni François, « La Covid-19 comme indicateur des spécificités sanitaires dans les outre-mers français : le cas de Mayotte ». *Carnets de Recherches de l'océan Indien*, Université de La Réunion, 2020, p. 127-132.

URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02898311/file/Covid-19%20Mayotte.pdf>.

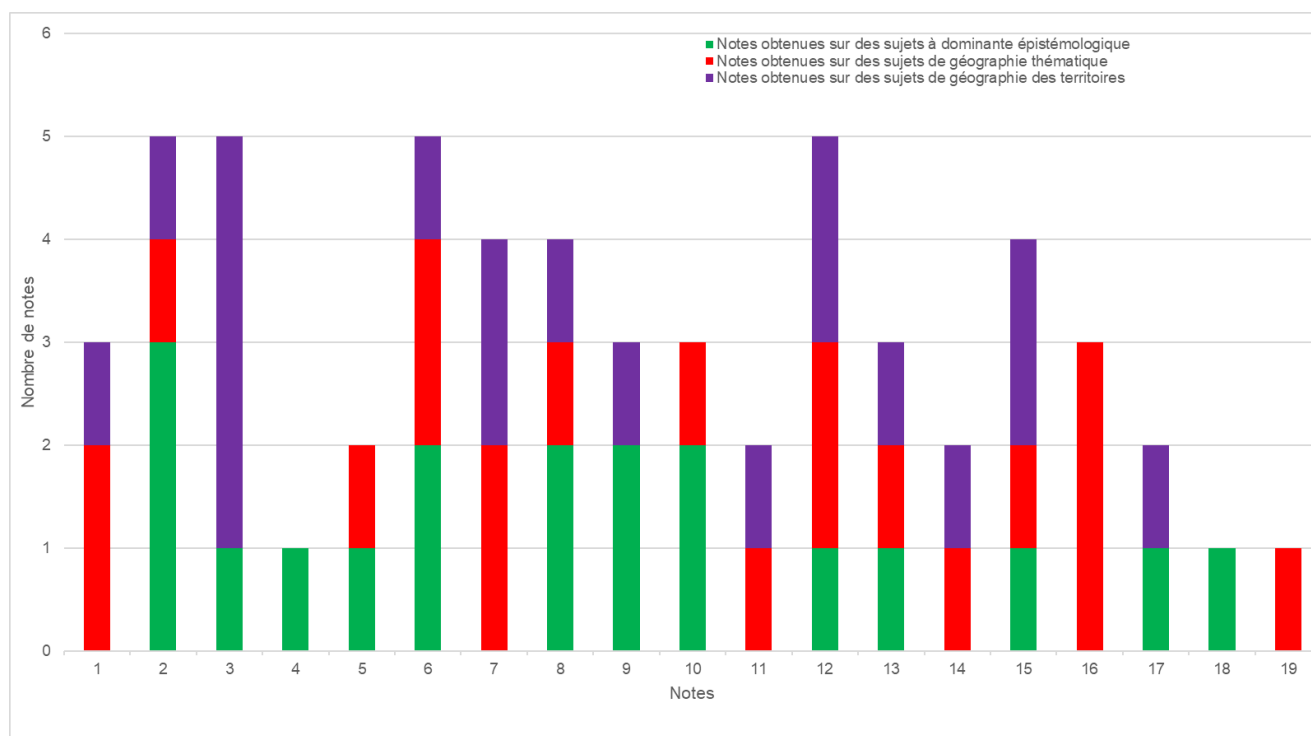


### 3.2 Leçon hors-programme

Débarassée des divers aléas informatiques de la session précédente, la commission de leçon de géographie hors-programme a pu sereinement, et devant un public régulier (112 personnes sur les 12 jours d'interrogation, répartis entre candidats de la session, enseignants du secondaire et futurs candidats), mener à bien son travail. Comme lors des années précédentes, les membres de la commission se sont efforcés d'ouvrir largement l'éventail des notes attribuées aux 58 candidats qui ont été évalués lors de cette session. Les notes s'échelonnent donc entre 1/20 et 19/20 – 11 leçons ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 – et la moyenne des notes s'élève à 8,9/20.



Graphique 1. Distribution des notes



Graphique 2. Répartition des notes entre sujets à dominante épistémologique, de géographie thématique et de géographie des territoires

Tout d'abord, les membres de la commission tiennent à adresser leurs sincères félicitations aux candidats. À quelques exceptions près, toutes et tous ont fait montre de pugnacité face aux sujets qui leur étaient proposés et, pour les traiter, d'une volonté louable d'appliquer les conseils prodigués dans les précédents rapports d'oral –

rapports qu'il faut (re)lire et dans la continuité desquels le présent texte s'inscrit pleinement. La commission ne peut donc que se réjouir de la prise en compte sérieuse et approfondie de ces rapports qu'elle s'évertue, de manière étoffée et illustrée, à mettre à disposition des candidats. Car rares sont désormais les erreurs formelles et méthodologiques manifestes de la part des candidats, ce qui recentre l'essentiel du propos qui suit sur le fond. Dans ce contexte, une mauvaise lecture du sujet, les erreurs factuelles, les flottements théoriques, les imprécisions de vocabulaire n'en sont que plus pénalisants pour les candidats qui les commettent.

En effet, le jury doit, de prime abord, déplorer deux faiblesses majeures lors de la session d'oral 2022. D'une part, certaines leçons présentent encore de très graves défauts tant en termes de construction, de maîtrise notionnelle que de précision factuelle. D'autre part, le nombre d'excellentes prestations reste trop faible : les travaux de bonne facture ne manquent pas, mais il convient aussi de souligner que, soit dans le déroulé de l'exposé lui-même ou lors de la reprise interrogative, des fragilités apparaissent et qui ne laissent pas d'interroger sur le niveau de maîtrise de certaines thématiques pourtant indispensables au bagage intellectuel de tout candidat à l'agrégation – que l'on pense à la géographie de la France ou à l'histoire de la géographie elle-même.

Dès lors, l'ambition du présent rapport restera modeste : expliciter, en prenant appui sur des exemples de sujets proposés lors de la session 2022, quels sont les attendus – invariants d'une année sur l'autre – de la commission de leçon hors-programme ; mettre en lumière certaines lacunes et erreurs que les prochaines cohortes de candidats devront éviter et, enfin, donner des conseils afin de permettre à toutes et tous de tendre vers toujours plus d'excellence – laquelle, contrairement à un élitisme excluant, cherche à tirer le meilleur de chacun d'entre nous dans un souci de perfectionnement constant. C'est en cela que l'agrégation, qui recrute de futurs professeurs de haut niveau, est un formidable instrument au service de la méritocratie républicaine et une robuste base de soutien de l'Éducation nationale.

### **Postures et attitudes**

Heureusement rares, le jury doit déplorer quelques attitudes qui ne siéent guère à un futur enseignant. Tourner le dos au jury lors de la leçon ou montrer une certaine lassitude face aux questions lors de la reprise sont autant de postures qui ne sont guère conseillées (et appréciées).

Il convient, par ailleurs, de regarder le jury, d'établir un contact visuel avec ses membres et d'éviter une approche par trop pusillanime. Certes, l'exercice est impressionnant mais les candidats doivent être convaincus de la bienveillance du jury afin de prendre confiance.

Cela ne doit toutefois pas dériver vers une attitude trop relâchée. Inutile d'adopter un ton excessivement décontracté ou se voulant de connivence avec le jury. Il faut aussi combattre les tics de paroles (par exemple commencer systématiquement les réponses aux questions du jury par « bien sûr »).

Certains exposés ont été réalisés quasiment sans, voire même sans notes. Il est évidemment louable de prétendre proposer un exposé vivant, détaché d'une trace écrite trop prégnante. Mais faire ce choix est risqué. Il induit souvent un débit d'élocution (très) lent aux dépens de la motricité du discours. Par ailleurs, pour ceux qui font le choix de parler sans notes, les bases de l'exposé se retrouvent dans le *Power Point*. Cela implique dès lors de construire sa présentation documentaire autour de grands aplats de texte, parfois lus fastidieusement, au détriment de la richesse documentaire qui s'impose. Enfin, dans la plupart des cas, ce choix a nettement renforcé la superficialité du propos. Or, nécessairement, de la précision s'impose. Une leçon d'agrégation ne peut se réduire à quelques axes structurants – fussent-ils légitimes.

Lors du tirage, certains candidats semblent ostensiblement considérer que la procédure du tirage en ligne par laquelle deux ou trois candidats traitent le même sujet, passer en deuxième ou troisième position induit un traitement inégalitaire par rapport au candidat qui tire en premier le sujet. Notamment, certains pensent que les ressources de la bibliothèque qui sont en libre accès dès la première demi-heure de préparation sont insuffisantes en nombre et forcément accaparées par le premier candidat. Il n'en est rien. Inutile de céder à la panique. Les ressources de la bibliothèque sont immenses... à condition de les mobiliser précisément. Les candidats doivent convenir qu'il est difficile pour le jury (et les bibliothécaires) d'accéder à la requête d'un candidat affirmant que telle ou telle référence existe et qu'elle n'est plus dans le rayonnement sans être capable de fournir un titre précis et un nom d'auteur. Tous doivent être convaincus que le jury met son point d'honneur à traiter chaque candidat avec la plus stricte impartialité et équité.

### **Lire le sujet et s'appropriier la bibliographie : un impératif premier**

Après avoir tiré son sujet, le candidat reste une demi-heure avec la fiche bibliographique (laquelle renferme aussi le sujet) que le jury lui a réservée. Les ressources de la salle de préparation lui sont alors accessibles. C'est un moment éminemment stratégique car il faut alors bien définir le sujet, le comprendre, l'assimiler et saisir quelles en sont les bornes (spatiales, chronologiques le cas échéant, épistémologiques). Le candidat le fait avec ses propres savoirs ainsi qu'à l'aide des ouvrages généraux que la bibliothèque contient (dictionnaires, atlas Autrement...).

Ce temps doit permettre d'entamer le processus visant à compléter la bibliographie fournie par le jury, à mieux cerner le sujet et à éviter une lecture complètement hors-cadre du sujet.

Ainsi, traiter le sujet intitulé « L'énergie, objet d'étude géographique » ne devait surtout pas dériver vers une leçon le concevant comme « L'énergie dans le monde » ou « L'énergie : étude géographique ». Les candidats doivent comprendre que chaque terme des sujets qui sont proposés ont été dûment pesés, réfléchis et qu'ils ont un sens.

En cela, ils orientent nécessairement le traitement de l'exposé qui doit suivre. En l'occurrence, le terme pivot était ici « objet ». Il ne s'agissait nullement de proposer un panorama général de l'énergie dans le monde aujourd'hui mais bien de décrypter comment les géographes prennent en considération l'énergie en tant que thématique d'étude et à travers quels prismes (politique, géopolitique, paysager, environnemental, social, géoéconomique...) ils l'envisagent. Il fallait également inscrire ce sujet dans une perspective diachronique. La façon de faire une géographie de l'énergie dans les années 1930 ou actuellement a radicalement changé – notamment dans le fait de prioriser tel acteur (État, FTN, ONG, collectifs citoyens), telle échelle (globale-locale), telle approche (géopolitique, géographie de l'environnement, géographie des systèmes productifs) ou telle logique notionnelle (transition, développement durable, puissance, polémologie environnementale).

À cet égard, la bibliographie fournie au moment du tirage du sujet orientait les candidats. Il est assez incompréhensible que la bibliographie proposée par tel ou tel candidat court-circuite toutes les références fournies par le jury – par exemple un article de 1936 (Debesse-Arviset M.-L. et Clozier R., 1936) sur une géographie très descriptive du charbon ou deux articles proposant une lecture de l'énergie éolienne à deux temps différents 1965 (approche prospective) et 2016 (étude d'un conflit environnemental) – pour proposer une bibliographie totalement nouvelle, conduisant ainsi à complètement transformer le sujet afin d'en faire une simple lecture panoramique des questions énergétiques actuelles.

#### Bibliographie :

- Beuret J.-E., 2016, « La confiance est-elle négociable ? La construction d'un intérêt général territorialisé pour l'acceptation des parcs éoliens offshore de Saint Briec et Saint Nazaire », *Géographie, économie, société*, n°18, pp. 335-358. <https://doi.org/10.3166/ges.18.335-358>

- Cailleux A., 1965, « L'énergie éolienne en France et dans le monde », *Annales de Géographie*, tome 74, n°403, 1965, pp. 257-270. [www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_1965\\_num\\_74\\_403\\_17054](http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1965_num_74_403_17054)

- Debesse-Arviset M.-L. et Clozier R., 1936, « Le charbon », *L'information géographique*, vol. 1, n°6, 1936. pp. 283-285. [www.persee.fr/doc/ingeo\\_0020-0093\\_1936\\_num\\_1\\_6\\_6571](http://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1936_num_1_6_6571)

- Desvallées L., 2022, « La pauvreté énergétique en Espagne : d'un problème social national à une construction politique locale à Barcelone », *Géococonfluences*.

URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/inegalites/articles/pauvrete-energetique-espagne>

- Hou S., 2017, « Le développement des flux de gaz naturel en Russie orientale : le modèle de Gazprom à l'épreuve ? », *Géocarrefour*, 91/3, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10232>

- Tsayem Demaze M. et Chartier A., 2021, « Comment la géographie est-elle impliquée dans la construction des connaissances sur la transition énergétique ? Un état de l'art et des pistes d'approfondissement des recherches », *Annales de géographie*, n°737, pp. 5-34. <https://doi.org/10.3917/ag.737.0005>

Certes, aucune des bibliographies fournies par le jury n'est exhaustive. Les candidats doivent effectivement l'élargir et, parallèlement, l'approfondir. Mais jamais ils ne doivent considérer que la bibliographie fournie est purement décorative ou accessoire. À cet égard, trop de prestations reposent sur une bibliographie – qui doit obligatoirement être imprimée à partir d'un fichier *Word* et présentée au jury – qui omet, parfois totalement, les références fournies par le jury. Cela est difficilement acceptable car le candidat ne perçoit pas que la bibliographie qui lui a été fournie par la commission permet d'insister sur un ou des points particulièrement attendus lors de l'exposé.

En revanche compléter la bibliographie est un réflexe apprécié par le jury, à condition de le faire à bon escient. Dictionnaires, atlas et manuels généraux mettent en perspective le sujet en fonction d'une bibliographie pointue qui pourra être affinée par quelques articles supplémentaires. La bibliographie proposée au jury par tout candidat doit faire mention de ces ajouts. Il est à cet égard regrettable de citer des textes, ou d'exploiter dans la présentation *Power Point* des documents qui renvoient à des références dont le jury ne trouve trace dans la bibliographie.

Par ailleurs, il faut nécessairement user de références les plus pertinentes et géographiques qui soient. Il est fortement conseillé d'éviter de construire une leçon qui repose exclusivement sur des définitions émanant de dictionnaires généralistes (*Larousse*, *Petit Robert*). Un dictionnaire géographique est largement préférable. Il convient également de rappeler que les sources journalistiques peuvent servir d'accroche en introduction ou offrir d'intéressants éléments d'illustration. Mais elles ne sauraient servir de point d'appui à une analyse notionnelle digne de ce nom.

#### **Spatialisation, jeux d'acteurs, mise en réseaux et approche multiscale**

L'un des enjeux fondamentaux d'une leçon de géographie hors-programme est d'adopter une vraie démarche territorialisée, actorielle et s'inscrivant dans un emboîtement d'échelles. Toute démarche allant en ce sens est forcément valorisée, notamment dans les leçons de géographie régionale.

Une leçon sur *Dubaï* a ainsi été intelligemment construite sur un plan multiscale, évoquant « À l'échelle internationale, une ville puissante, connectée et influente », puis « À l'échelle nationale, le modèle émirien » et, enfin, « À l'échelle locale, un espace de contradictions ». Certes, l'approche est peut-être ici soulignée à trop grand trait et la troisième partie manque de précision dans sa formulation mais force est de constater que la démarche se tient. Ce qui suppose, dans les sous-parties, de faire le choix de critères d'analyse permettant de souligner les dynamiques de connexion au Système-monde et faisant de *Dubaï* un pôle névralgique dans les réseaux de la logistique mondiale. À l'étude descriptive des structures aéroportuaires et portuaires de l'émirat, il

faut nécessairement greffer une étude sur les logiques de *hub and spoke* renforçant le rôle de Dubaï en tant que plate-forme de redistribution des trafics dans l'Indo-Pacifique et la macro-région moyenne-orientale. Une étude précise des places portuaires de Jebel Ali, de *Dubaï international Airport* et de l'aéroport Al-Maktoum s'imposait, en corrélation avec les acteurs entrepreneuriaux afférents qui font leur dynamisme (*Emirates et Dubai Ports World*). Une évocation de la place financière dubaïote permettait de replacer Dubaï sur *La planète financière* (Carroué L., 2015), et notamment dans la finance islamique, tout en soulignant les dynamiques rapides d'émergence d'un territoire qui fut pionnier dans le Golfe persique en termes de réflexion sur l'après-pétrole et au cœur des processus de construction d'un monde géopolitiquement et géoéconomiquement polycentrique (Guéraiche W., 2014).

Apte à développer une *Host Diplomacy* s'appuyant sur la capacité des élites dubaïotes à faire événement – à l'instar de l'organisation de l'Expo universelle de 2020 (Ballester, 2020), Dubaï participe pleinement à la construction d'une puissance émiratie capable d'être un acteur majeur de la conquête des espaces exo-atmosphériques tout en disposant de bases militaires hors de son territoire (Berbera au Somaliland).

Logiquement, des réflexions s'imposaient sur les modes de vie spécifiques dubaïotes (Assaf L., 2013), sur un modèle socialement excluant, financièrement fragile et économiquement dépendant... et d'abord à l'égard de l'Émirat d'Abu Dhabi. Les rapports de symbiose et de concurrence avec ce dernier devaient alors être convoqués pour deux territoires rayonnant par leur capacité de *soft power*, entre tourisme mondialisé (Dumortier B., 2019) et capacité à attirer-générer des investissements majeurs.

#### Bibliographie :

- Assaf L., 2013, « Espaces vécus et imaginés des rencontres amoureuses aux Émirats arabes unis », *EchoGéo* [En ligne], 25 | 2013, mis en ligne le 10 octobre 2013. URL : <http://journals.openedition.org.univ-smb.idm.oclc.org/echogeo/13538>
- Assaf L., 2020, « « Bienvenue dans le futur ». Images performatives du développement urbain aux Émirats arabes unis », *Les Cahiers d'EMAM* [En ligne], 33 | 2020, mis en ligne le 16 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/emam/3122>
- Ballester P., 2020, « Les expositions universelles, entre écofiction et paysages du progrès ? Dubaï 2020 & Osaka 2025 », *Sociétés*, 2020/2, n° 148, p. 57-72.
- Brones S. et Moghadam A., 2020, « Beyrouth-Dubaï. Circulations culturelles et nouvelles formes d'urbanité », *Géographie et cultures* [En ligne], 97 | 2016, mis en ligne le 22 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/gc/4385>
- Dumortier B., 2019, « Souks, *shopping centers* et *malls* à Dubaï : entre commerce et récréation », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 95-1 | 2018, mis en ligne le 25 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org.univ-smb.idm.oclc.org/bagf/2607>
- Guéraiche W., 2014, *Géopolitique de Dubaï et des Émirats arabes unis*, Nancy, Arbre Bleu, 321 p.

Le jury félicite donc les candidats qui ont su correctement poser les enjeux scalaires inhérents aux sujets qu'ils avaient à traiter. Une leçon sur « Johannesburg », reposant sur une offre graphique pertinente, a intelligemment présenté, dans une première partie, la métropole comme « *le centre économique et commercial de l'Afrique du Sud* ». Et les sous-parties permettaient, au-delà d'une approche qui aurait été très factuelle sur le poids démographique ou les activités économiques, de bien poser le rôle connecteur de la ville avec le reste du monde et l'intégration de celle-ci dans un vaste archipel métropolitain planétaire. À cet égard, elle est étudiée à travers le prisme de la « *concentration d'activités dans une métropole mondiale* » pour être analysée comme « *un hub mondial* » puis en tant que « *ville financiarisée sous l'action de divers acteurs* ». Les deux autres parties de la leçon ont, par la suite, proposé une lecture à plus grande échelle, soulignant, à juste titre, « *une ville ségréguée* » et dont la fragmentation impose une « *gouvernance urbaine en quête d'efficacité* ».

Au demeurant, trop de leçons oublient la mise en réseaux des territoires. Une leçon sur *La Californie*, loin d'être insatisfaisante, ne raisonne pas en termes de maillage national. Aucune évocation des logiques de *landbriges* ferroviaires connectant *cost to cost* les ports californiens aux ports de la Mégalopolis. Point d'évocation de Long Beach, pourtant le premier port à EVP de tout le continent américain. Point d'aéroports ni de grandes routes transcontinentales. Cette étude territoriale réticulaire aurait permis de déboucher sur l'étude d'un système urbain qui ne se réduit pas à deux villes, sa hiérarchisation permettant alors de souligner la dimension éminemment métropolitaine, voire globale, de San Francisco mais aussi de Los Angeles.

Par ailleurs, les candidats doivent être conscients des enjeux heuristiques qu'implique chaque intitulé de sujet. Analyser « Le territoire japonais et la mer » implique, tout d'abord, de bien comprendre que le sujet est à différencier d'un intitulé tel que *Le Japon et la mer* (Pelletier P., 2016). Ainsi, dans ses multiples attentes, la commission espérait une fine analyse de l'organisation du territoire de l'Empire du Soleil Levant dans son rapport à la mer.

Analyser la dimension archipélagique du pays implique une stricte quantification et hiérarchisation du fait insulaire. Évoquer les quatre îles principales, envisager les infrastructures de connexion entre elles (tunnel de Seikan sous le détroit de Tsugaru par exemple), souligner la prégnance du fait insulaire dans la construction identitaire d'un territoire pouvant être analysé en tant que « *Japonésie* » (Pelletier P., 1998, *Japonésie. Géopolitique et géographie historique de la surinsularité*) relevaient d'une approche première. Laquelle devait nécessairement mettre en exergue la construction d'un territoire profondément littoralisé, au prisme d'une forte maritimisation des logiques de puissance géoéconomique et, malgré l'article 9 de la Constitution de 1949 (qui fait du Japon un pays qui renonce à la guerre et s'interdit le recours militaire dans les rapports de force), géopolitique. Il en résulte une forte artificialisation d'une côte endiguée et corsetée de terre-pleins industriels et portuaires (les *umetate-chi*)

désormais supports d'une urbanisation aux énormes besoins fonciers (aéroport du Kansai construit sur une île artificielle).

Dans leur rapport à la mer, les villes japonaises ouvrent large le spectre des définitions, depuis les villes-ports – pôles industriels majeurs depuis la période de la Haute Croissance – jusqu'aux métropoles maritimes. Tokyo est à cet égard un cas d'école d'une agglomération dans laquelle la dimension maritime joue un rôle réel dans son envergure de ville globale : la récupération et la requalification de terrains portuaires en espaces résidentiels de luxe et en immeubles de bureaux (*Minato Mirai*) renforcent l'imposante *skyline*, font de la ville un paysage iconique de la modernité nipponne et accentuent sa dimension présente, post-industrielle et financière (Scoccimarro R., 2017).

Articulée en un réseau urbain essentiellement linéaire, structurée autour de grands axes en partie péri-littoraux (notamment les LGV du *Shinkansen*), la Mégalopole ne doit pas être réduite au seul axe Tokyo-Osaka mais bien étendue dans ses périmètres actuels de déploiement, depuis Kita-Kyushu jusqu'à Sendai. Car la Mégalopole est aussi une façade portuaire et maritime qui s'inscrit dans une structure mondiale d'archipel interconnectée aux grands réseaux logistiques mondiaux (mer/air). Aire de puissance stratégique, la Mégalopole est un territoire saturé et confronté à la problématique des risques (Scoccimarro R., 2021) dans leur dimension protéiforme (naturels, industriels). Et nul besoin d'en appeler au dérèglement climatique pour rappeler que les Japonais vivent dans une continuité géo-historique avec le risque (en 1896, le Tohoku avait déjà été touché par un tsunami ayant provoqué plus de 27 000 victimes autour de Sanriku) – réalité qu'illustre à merveille *La Grande Vague de Kanagawa*, estampe d'Hokusai prise à juste titre comme accroche de deux leçons lors cette session.

Toutefois, il faut aussi souligner que la littoralisation du territoire japonais est spatialement sélective. La mer devient en effet un puissant facteur d'inégalités territoriales : au Japon de la façade pacifique (communément surnommé le Japon de l'Endroit), la plus densément peuplée et active s'oppose une côte plus périphérique (le Japon de l'Envers) donnant sur la Mer du Japon et autrement moins métropolisée. Le rapport à la mer s'inscrit également dans des oppositions entre rural et urbain, entre littoral et arrière-pays, entre plaine côtière et espace plus montueux – linéairement organisé autour de la dorsale volcanique qui vertèbre le Japon.

Au-delà du seul cadre national, ce territoire japonais se projette à l'international dans une dimension maritime. Les marges insulaires sont des points d'ancrage d'autant plus stratégiques pour la sécurité nationale nipponne que l'environnement régional est porteur de menaces (Corée du Nord), qu'il est marqué par des différends frontaliers maritimes fortement enkystés – jusque dans la désignation toponymique des lieux enjeux (Diaoyu-Senkaku, Kouriles-Territoires du Nord, Dokdo-Takeshima) et qu'il s'articule autour de rivalités majeures de puissance, notamment dans des détroits à la forte charge identitaire (Michoudet C. et Pelletier P., 2005), attisées par une Chine conquérante et qui a fait du contrôle des îles et des mers bordières (Doctrine de l'Amiral Liu Huaqing) un élément essentiel de sa stratégie navale opérationnelle. Ces aspects pouvaient être maîtrisés pour des candidats ayant préparé la question de programme « Frontières ».

Mais, bien au-delà, l'Afrique (Pajon C., 2020) porte les stratégies de puissance d'un pays qui, par l'article 9 de sa Constitution « *renonce à la guerre en tant que droit souverain de la nation* ». Toutefois, le pays dispose à Djibouti d'une base navale depuis sa participation aux opérations onusiennes de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et multiplie les investissements portuaires et industriels sur les littoraux d'Afrique orientale. Son rapprochement diplomatique avec l'Inde (groupe Quad) lui permet de raisonner en termes de corridors maritimes à l'échelle de l'Indo-Pacifique dans le cadre des « routes de la liberté » (AAGC, *Asia Africa Growth Corridor*) et de proposer aux États africains une alternative à la Chinafrique construite par Pékin.

#### Bibliographie :

- Michoudet C. et Pelletier P., 2005, « Des mers de Chine à la mer du Japon. Un détroit sous influences nipponno-coréennes », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, n°135, décembre 2004, pp. 335-356. <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2004-v48-n135-cgq996/011796ar.pdf>
- Pajon C., 2020, « La diplomatie économique du Japon en Afrique. Un bilan de l'ère Abe, entre priorités stratégiques et réalités de terrain », *Notes de l'Ifri*, [lfrifhttps://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/pajon\\_diplomatie\\_japon\\_afrique\\_2020.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/pajon_diplomatie_japon_afrique_2020.pdf)
- Pelletier P., 2016, « Le Japon et la mer, grandeurs et limites », *Hérodote*, 163, pp. 131-148. <https://doi.org/10.3917/her.163.0131>
- Pelletier P., 2020, « Les Japonais, tueurs ou protecteurs de baleine ? », *La Géographie. Terres des hommes*, juillet-août-septembre 2017 p. 20-23, <https://socgeo.com/wp-content/uploads/2020/05/La-G%C3%A9ographie-1566-les-animaux.pdf>
- Scoccimarro R., 2017, « Naissance d'une skyline : la verticalisation du front de mer de Tokyo et ses implications sociodémographiques », *Géoconfluences*, octobre 2017. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/japon/articles-scientifiques/skyline-verticalisation-tokyo>
- Scoccimarro R., 2021, « La reconstruction du Tōhoku (nord-est du Japon) après les catastrophes du 11 mars 2011 », *Géoconfluences*, décembre 2021. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/japon/corpus-documentaires/reconstruction-territoires-nord>

#### Connecter, relier, mettre en système les espaces

Trop de leçons ont des sujets qu'elles sont censées traiter une vision qui manque d'envergure. Or, tout l'intérêt de ces sujets réside justement dans l'amplitude donnée à leur définition et à leur traitement. Car l'enjeu consiste à relier, à mettre en système, à connecter tel ou tel espace à un champ territorial plus vaste au lieu de le traiter de façon très cloisonnée et, donc, fragmentée.

Ainsi, le sujet intitulé « La rangée nord-européenne » a donné lieu à des exposés inaboutis. Il était maladroite de traiter cette façade portuaire comme un axe continu sans évoquer les hiérarchies des différentes polarisations portuaires. Tout d'abord, il fallait souligner les impressionnantes différences de trafics entre les ports, variant par exemple dans un rapport de 1 à 10 entre le pôle rotterdamois et dunkerquois. Il était également possible de souligner les variations sur le temps long dans l'ordre de classement des ports : à la spectaculaire consolidation des ports allemands (Hambourg mais aussi Bremerhaven) fait face un lent déclin des ports britanniques – que la désindustrialisation de l'économie britannique depuis les années 1970 et le Brexit n'ont fait que renforcer.

Ces hiérarchies auraient pu être abordées également à travers le prisme des spécialisations fonctionnelles, entre *Main Ports* polyfonctionnels, à forte orientation sur les trafics de conteneurs (Anvers, Le Havre, Hambourg, Rotterdam) et ports industriels davantage focalisés sur les trafics de vrac lourds (minerais, pétrole, charbon) au service de l'industrie lourde (Dunkerque).

Une telle typologie aurait pu permettre de rebondir sur des mutations majeures actuellement à l'œuvre. Il s'agit notamment des logiques présentes que connaissent les ports qui inaugurent des infrastructures d'accueil pour les bateaux de plaisance au niveau de leurs quais historiques difficiles d'accès aujourd'hui (quais Freycinet à Dunkerque). Mais ce sont d'abord des politiques majeures d'aménagement de nouvelles infrastructures afin de gagner en place et en agilité logistique (renforcement de Port 2000 au Havre, construction de la Maasvlakte 2 à Rotterdam, lancement en 1995 du projet anversois d'un nouveau bassin à conteneurs : le « Deurganckdok »). La transition énergétique n'est pas sans impact sur la *Northern Range* : fermeture de raffineries (Dunkerque), ouverture sur les énergies vertes (champs d'éoliennes *on et offshore*), protection d'écosystèmes sensibles dans des milieux très anthropisés, renforcement des polarisations pétrolières (l'Europoort rotterdamois), consolidation des positions portuaires avec de nouveaux trafics – telles les importations de gaz naturel liquéfié qui solidifient la position de Zeebrugge et de Dunkerque dans la rangée nord-européenne.

Par ailleurs, il convenait, sur un tel sujet, de raisonner en termes de connexions de la Rangée avec ses arrière-pays – d'autant que la bibliographie proposait des travaux d'A. Vigarié (1979), auteur de la fameuse formule du triptyque portuaire faisant du port une interface connectée à ses avant et arrière-pays. Il était loisible de souligner les efforts constants d'amélioration des dessertes, dans une approche plurimodale, en insistant sur les points forts de certains ports (l'efficacité du treillage ferroviaire au départ du port d'Hambourg, les connexions fluviales d'Anvers sur l'Escaut mais aussi de Rotterdam sur le Rhin ainsi que sur le Danube depuis l'ouverture en 1993 du canal Rhin-Main-Danube) mais aussi sur les points faibles d'autres entités – à l'image du Havre (Frémont, 2013) trop dépendant des dessertes routières et qui cherche à corriger le tir en développant le rail et la voie fluviale – d'où le récent projet de construction d'une « chatière » devant permettre de relier par chalands fluviaux Port 2000 au reste du port puis au canal de Tancarville.

Cette mise en système des ports avec leurs arrière-pays permettait aussi de raisonner sur leurs connexions métropolitaines et mégapolitaines. À l'échelle européenne, la *Northern Range* permet la projection océanique de la Dorsale européenne. À l'échelle des Pays-Bas, elle est la façade de la *Randstad Holland*. Et dans les deux cas, les ports sont au service de la fabrique métropolitaine dans une ambivalente logique de déconnexion mais aussi de reconnexion du port à la ville. La catène de conteneurs, que l'on doit à l'architecte Vincent Ganivet et qui orne désormais le quai de Southampton au Havre depuis 2017 est un bon exemple de ces villes désormais conscientes de la forte charge identitaire et patrimoniale des ports dans l'évolution des métropoles maritimes.

Enfin, un tel sujet impliquait nécessairement de raisonner sur la pluralité des acteurs à l'œuvre dans les recompositions actuelles de la rangée nord-européenne. Les acteurs publics sont grandement à la manœuvre dans les aménagements protéiformes d'un axe portuaire à très haute densité humaine. Mais ceux-ci ne doivent pas être réduits aux seuls États : collectivités locales, municipalités, autorités portuaires sont tout aussi importantes dans les évolutions territoriales à l'œuvre, notamment à grande échelle. Mais les acteurs privés sont également décisifs : armateurs et compagnies concessionnaires et gestionnaires de terminaux portuaires permettent de souligner à quel point l'accès à ces ports européens ainsi que leur maîtrise sont devenus des enjeux géoéconomiques et géopolitiques mondiaux. Depuis les investissements émiratis de *Dubai Port World* jusqu'à la présence des intérêts chinois *via* la présence de *Cosco* – une des chevilles ouvrières de la *Belt and Road Initiative* portée par les hiérarques du régime chinois, les ports européens sont aussi d'excellents révélateurs d'un monde polynucléaire fait de rapports de force multiscalaires.

#### Bibliographie :

- Frémont A., 2013, « Le Havre, l'axe Paris-Seine et les routes maritimes mondiales », *Esprit*, 2013/6, pp. 69-80.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-esprit-2013-6-page-69.htm>
- Frémont A., Soppé M., 2005, « La desserte de la Rangée nord-Europe par les armements de lignes régulières : concentration ou dispersion ? 1994-2002 », *Flux*, 2005/1, n°59, pp. 22-32. URL : <https://www.cairn.info/revue-flux1-2005-1-page-22.htm>
- Lavaud-Letilleul V., 2005, « L'aménagement de nouveaux terminaux à conteneurs et le renouvellement de la problématique flux-territoire dans les ports de la Rangée Nord. Les exemples comparés de Rotterdam et d'Anvers », *Flux*, 2005/1, n°59, pp. 33-45. URL : <https://www.cairn.info/revue-flux1-2005-1-page-33.htm>
- Miossec J.-M., 2016. *Le conteneur et la nouvelle géographie des océans et des rivages de la mer. Dans le sillage de la CMA CGM*, Paris, L'Harmattan, coll. « Territoires de la géographie », 772 p.
- Tourret P., 2021, « Range Nord, leadership européen et diversité fonctionnelle », Note de synthèse ISEMAR, n°234.  
URL : <https://www.isemar.fr/wp-content/uploads/2021/09/Note-de-Synthese-234-Range-Nord-leadership-europeen-et-diversite-fonctionnelle.pdf>
- Vigarié A., 1979, *Ports de commerce et vies littorales*, Paris, Hachette, 479 p.

## Décloisonner les sujets

Ouvrir les sujets revient aussi à les décloisonner afin d'éviter une lecture par trop réductrice. Analyser « Le cyberspace » revient logiquement à étudier les formes de polarisation, de hiérarchisation, de domination, d'évitement d'un espace *a priori* ouvert, sans frontière et commun mais qui ne l'est nullement tant les convoitises de puissance et la volonté de maîtrise sur celui-ci sont grandes. Elles sont exercées par un oligopole planétaire d'entreprises surpuissantes (GAFAM états-uniennes, BATHX chinoises) qui portent les innovations de rupture et qui façonnent cet espace. Mais elles relèvent grandement aussi des États (États-Unis, RPC, Russie...) qui entendent y déployer leur domination au nom de leur souveraineté numérique (Danet, Desforges, 2020) et s'y affirmer en tant que cyberpuissances de rang mondial (Creemers, 2020).

À cet égard, certaines leçons ont proposé des plans convaincants, entre analyse actorielle et approche géopolitique poussées. À l'image d'une leçon proposant d'analyser en première partie « *I. Un espace intangible et pluridimensionnel, marqué par des dynamiques spatiales et territoriales* » et s'articulant en trois sous-parties (respectivement « *A. Un espace immatériel pluridimensionnel traversé par des dynamiques spatiales et territoriales* », « *B. Un espace sans frontière ? Quand le cyberspace fait territoire* » et « *C. Un espace réticulaire approprié par les individus* ») alors que la deuxième partie étudie « *II. Un espace enjeu et support de rapports de pouvoir entre et au sein des États* » et se décomposant en « *A. Des cyberpuissances aux espaces de la fracture numérique : un objet de rapport de force* », « *B. Une source de conflits entre les États* », « *C. Un espace de coopération ou de conflictualité en prise entre acteurs publics et privés* ». La leçon finit alors en une troisième partie étudiant « *III. Un espace dont l'appropriation contribue à recomposer les territoires* » et se déclinant en « *A. Un nouvel espace qui contribue à une déterritorialisation* », « *B. mais qui conduit à créer de nouveaux lieux* » et « *C. Des territorialités individuelles recomposées par le cyberspace : s'approprier l'espace à l'heure du numérique* ».

Telle autre leçon a fortement insisté, et à juste titre, sur l'analyse spatiale inhérente au traitement du sujet. La première partie du propos a ainsi consisté à analyser « *le cyberspace [qui] hiérarchise et spécialise l'espace* » et l'exposé s'est alors subdivisé en trois sous-parties en suivant une classique mais plutôt efficace tripartition du cyberspace en centres-périphéries-marges : « *Un réseau dont les centres sont les métropoles* », « *des périphéries spécialisées au service des centres* » et « *des espaces en marge du cyberspace* ».

En revanche, ces leçons ont omis un point fondamental : le cyberspace renvoie aussi aux espaces de production permettant la conception-fabrication des équipements numériques. Certes, les *clusters high tech* incubateurs des innovations de rupture sont incontournables. Mais le sont tout autant les espaces miniers permettant d'extraire terres rares, lithium et autres métaux rares sans lesquels la fabrication des produits de la *tech* est impossible. Dès lors, les salars andins ou les mines de coltan du Kivu devaient autant être évoqués que les réseaux de transport de l'information et des objets de l'internet (Blanc F., 2018) ou que les espaces incubateurs de la cyber-technologie – aussi bien la *Silicon Valley* états-unienne (Carroué L., 2019) que les parcs russes d'Akademgorodok et de Skolkovo (Limonier, 2012)<sup>1</sup>.

### Bibliographie :

- Blanc F., 2018, « Géopolitique des câbles sous-marins : une vision sous-marine de l'internet », Rapport publié sur le site ministériel diplomatie.gouv. 20 p., [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/6\\_carnets\\_26\\_dossier\\_geopolitique\\_cables\\_cle43116d.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/6_carnets_26_dossier_geopolitique_cables_cle43116d.pdf)
- Carroué L., 2019, « La Silicon Valley, un territoire productif au cœur de l'innovation mondiale et un levier de la puissance étatsunienne », *Géoconfluences*, <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/etats-unis-espaces-de-la-puissance-espaces-en-crisis/articles-scientifiques/silicon-valley-territoire-productif-innovation>
- Creemers R., 2020, « Comment la Chine projette de devenir une cyber-puissance », *Hérodote*, n°177-178, pp. 297-311. <https://doi-org.univ-smb.idm.oclc.org/10.3917/her.177.0297>
- Danet D., Desforges A., 2020, « Souveraineté numérique et autonomie stratégique en Europe : du concept aux réalités géopolitiques », *Hérodote*, n°177-178, pp. 179-195. <https://doi-org.univ-smb.idm.oclc.org/10.3917/her.177.0179>
- Desbois H., 2011, « Le cyberspace », *Carnets de géographes*, 2, URL : <https://journals.openedition.org/cdg/2641>
- Grumbach S., 2020, « Gouvernance numérique et changement climatique », *Hérodote*, n°177-178, pp. 17-31. <https://doi-org.univ-smb.idm.oclc.org/10.3917/her.177.0017>

## Des lacunes fâcheuses sur des connaissances pourtant attendues

Il faut tout d'abord insister sur le fait que, lors de la reprise, le jury pose un questionnement large, renvoyant à des interrogations qui peuvent être précises mais aussi à des thématiques de base censées constituer le bagage initial de tout étudiant en géographie. À cet égard, autant le jury considère comme vénielles des ignorances sur des éléments de détail, autant il juge inacceptables certaines méconnaissances majeures. Comment accepter une définition pour le moins flottante du terme bocage ou des ignorances flagrantes sur la Mexamérique quand la question « L'Amérique latine » est au programme de l'écrit ?

En géographie des territoires, c'est contre toute attente « La Corse et la Sardaigne » qui fut la leçon la plus malmenée : une des questions de programme portant sur « Populations, peuplement et territoires en France », l'ensemble des dynamiques territoriales de la première île ne relève donc pas au sens strict du programme. En

<sup>1</sup>Limonier, K., 2012, « Analyse géopolitique des enjeux d'une politique de puissance : le cas de la science et de l'innovation en Russie », *Hérodote*, n°146-147, pp. 193-216. <https://doi.org/10.3917/her.146.0193>

2009, le jury avait déjà proposé « L'Alsace en France et en Europe » et en 2019, « Marseille ». La question portant sur la France impliquait toutefois une connaissance fine de cette île méditerranéenne, ce qui ne fut absolument pas le cas. Les politiques d'aménagement du territoire conduites en Corse sont inconnues, tout autant que les évolutions de la plaine d'Aléria, le statut administratif du territoire et les principales activités de production. Cela est d'autant moins admissible que la seule consultation des manuels de premier cycle et de concours permettait d'avoir toutes les bases et des données actualisées (*La France des 13 régions* ; Carroué L., dir., 2017), évitant aux candidats de servir des chiffres vieux de trente ans. *La France. Atlas géographique et géopolitique* (Beucher S. et Smits F., dir., 2020) propose ainsi une double page synthétique sur cette région française avec un encadré contenant les principales données chiffrées. Il n'est pas possible d'attendre dix minutes pour connaître le nombre d'habitants sur chaque île (ce qui est pour le coup au programme pour l'une d'entre elles), pas plus que la dynamique démographique actuelle, voire de devoir poser la question. Les précédents rapports du jury ont insisté sur la nécessité de disposer de ces données fondamentales dès les premières minutes d'une leçon de géographie régionale, comme ce fut le cas sur « Dubaï » ou « La Californie ». Ces erreurs se sont combinées à un propos parfois d'un rare déterminisme sur « *l'écoumène exclut la montagne* », alors que le peuplement s'est fixé historiquement à l'intérieur des terres en Corse, comme le résumait bien l'article de R. Brunet (2004) proposé par le jury, qui fournissait en outre des bases considérables pour bâtir la leçon.

#### Bibliographie :

- Brunet R., 2004, « La Corse, région d'Europe », *Mappemonde*, n°4, pp.1-16.
- Cozzolino F., 2013, « De la pratique militante à la fabrication du patrimoine. Le cas des *murales* d'Orgosolo en Sardaigne », *Cultures & Conflits* [En ligne], 91/92 | automne/hiver 2013, mis en ligne le 31 décembre 2014.  
URL : <http://journals.openedition.org.univ-smb.idm.oclc.org/conflits/18781>
- Dolci P., 2021, « Des néo-agriculteurs qui ont de la ressource. Ancrages sociaux et géographiques pour s'installer en Italie », *Études rurales*, 2021/2, n° 208, pp. 104-123. DOI : [10.4000/etudesrurales.27682](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.27682)
- Martinetti J., 2018, « La Corse « en marche »... vers l'indépendance ? », *Hérodote*, n°170, pp. 109-133.  
<https://doi-org.univ-smb.idm.oclc.org/10.3917/her.170.0109>
- Paoli J., Fiori A. & Melot R., 2008, « L'aménagement du littoral à l'épreuve de la décentralisation : conflits et concertation en Corse et Sardaigne », *Pôle Sud*, n°28, pp. 143-165. <https://doi-org.univ-smb.idm.oclc.org/10.3917/psud.028.0143>
- Sorba J.-M., 2021, « Enjeux et tensions autour de la reconnaissance des fromages corses », *Anthropology of food* [Online], S16 | 2021. URL : <http://journals.openedition.org.univ-smb.idm.oclc.org/aof/12115>

Enfin, sans pour autant être pris en compte dans l'appréciation du jury, il serait souhaitable que les candidats fassent preuve d'une plus large culture générale sur certains sujets. Par exemple, évoquer des aspects de la culture japonaise dans la leçon sur le territoire japonais et la mer aurait été pertinent pour illustrer les craintes de la population face aux risques (tsunami).

#### Illustrations et croquis : bien au-delà du décoratif, retrouver l'espace géographique

Maintes leçons présentées cette année reposent sur une illustration dense et riche. Certains travaux graphiques reposent sur un niveau de maîtrise du logiciel *Power Point* parfois véritablement remarquable. Toutefois, les meilleures illustrations demeurent le plus souvent celles réalisées à la main par le candidat sur le papier blanc fourni et ensuite scannées par les appariteurs. La précision et la nuance des couleurs sont souvent bien meilleures. Et force est de constater que le rappel de certains principes fondamentaux n'est pas superfétatoire au regard de maintes prestations.

« *Le mieux est l'ennemi du bien* ». En cela, il convient toujours d'éviter la surenchère dans la construction des présentations *Power Point*. Accumuler les photographies et les textes revient à proposer une approche très décorative de l'illustration. Or, il faut toujours privilégier le signifiant. Dans une leçon consacrée à « La notion d'émergence en géographie », un candidat a très justement pris le temps d'évoquer la montée en puissance de la RPC à travers la première de couverture d'un ouvrage de Sébastien Colin en se livrant à une véritable herméneutique des informations susceptibles d'être mobilisées à la simple lecture de la photographie. En revanche, proposer trois ou quatre documents (non sourcés de surcroît) par diapositive n'a guère d'intérêt : soit l'on passe dessus sans s'y attarder (la leçon devenant vite une juxtaposition d'éléments iconographiques), soit le candidat n'y fait nullement référence. D'ailleurs, trop de documents dans une diapositive *Power Point* deviennent vite illisibles. Or, la lisibilité de l'information doit rester une préoccupation constante. À cet égard, la présentation en colonne du plan de la leçon n'est pas forcément une démarche optimale : le jury peine le plus souvent à lire ce qui est écrit. Autant privilégier une approche plus classique.

Dans le même ordre d'idées, les candidats n'ont pas intérêt à subdiviser à l'extrême leur plan dans un exposé ne devant pas excéder 30 minutes. Autant un plan en deux ou trois parties, chacune étant divisée en plusieurs sous-parties, s'avère clair et lisible, autant des sous-parties elles-mêmes subdivisées en plusieurs sous-ensembles deviennent vite difficiles à suivre pour l'auditoire et peu pertinentes.

« *Un bon schéma vaut mieux qu'un long discours* ». Dans une leçon de géographie, la multiplication de grands aplats de textes dans les présentations *Power Point* ne laisse pas d'interroger. Cela peut signifier, tout d'abord, la transformation de la leçon en une simple paraphrase de la bibliographie proposée par le jury et qui accompagne chaque sujet de leçon. Cela peut aussi révéler que la dimension spatiale du sujet est perdue au profit d'une approche strictement idéelle et abstraite dans son traitement. Les schémas d'acteurs ou les schémas sagittaux



qui accompagnent nombre de leçons sont une démarche intéressante si, et seulement si, ils ne constituent une stratégie d'évitement de la mise en croquis spatialisée de la leçon.

C'est notamment le cas de tout sujet ayant trait à l'histoire de la géographie et à ses dimensions épistémologiques. Le risque est grand, en traitant ces sujets, de se borner à une approche strictement narrative et désincarnée. Tout l'enjeu consiste à spatialiser le discours, à faire territoire, à apporter une plus-value cognitive aux éléments de la bibliographie. À propos d'un sujet intitulé « Les géographes, la vigne et le vin », le jury attendait autre chose qu'un plan historique imposant des ruptures chronologiques plutôt arbitraires dans des thématiques transversales (terroirs, identité, filières viti-vinicoles, paysages, cépages...) caractérisées bien davantage par des continuités et des recompositions. Malgré les siècles qui les séparent, il y a une réelle continuité de pensée quant au rôle attribué au terroir dans la production des grands vins dans l'œuvre d'Olivier de Serres, de R. Dion et de J.-R. Pitte. En revanche, l'approche d'E. Rouvellac *et al.* (2021), faisant la part belle à la géographie physique dans ses études viti-vinicoles, tranchent radicalement avec la vision d'abord sociale du terroir telle que défendue par J.-R. Pitte ou par R. Schirmer (2015) – dont les analyses priorisent l'approche actorielle et paysagère. Quant à H. Enjalbert (1949) et M. Réjalot (2020), ils se retrouvent, malgré les décennies qui les séparent, dans une même préoccupation à prendre en compte les données historiques dans l'organisation socio-spatiale des grands vignobles qu'ils étudient.

Ainsi, il eût été peut-être pertinent de proposer une réflexion autour des terroirs à travers la confrontation d'extraits de texte (un candidat a cité quelques formules éclairantes de R. Pijassou), avec une approche cartographique d'un terrain d'étude spécifique (si l'on conserve l'approche d'un R. Pijassou, alors une mise en croquis du Médoc et des connexions avec Bordeaux était possible) et une carte topographique renvoyant à la zone étudiée.

#### Bibliographie :

- Dion R., 1952, « Querelle des anciens et des modernes sur les facteurs de la qualité du vin », *Annales de Géographie*, tome 61, n°328, 1952, pp. 417-431. [https://www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_1952\\_num\\_61\\_328\\_13718](https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1952_num_61_328_13718)
- Enjalbert H., 1949, « L'Alto-Douro : les Vins de Porto. Un vignoble de renommée mondiale », *Cahiers d'outre-mer*, n°8, octobre-décembre 1949, pp. 289-312. [https://www.persee.fr/doc/caoum\\_0373-5834\\_1949\\_num\\_2\\_8\\_1646](https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1949_num_2_8_1646)
- Pitte J.-R., 2005, *Le vin et le divin*, Paris : Fayard, 140 p.
- Réjalot M., 2020, « Tradition, innovation et rupture : Le château viticole bordelais d'hier à aujourd'hui (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) », *Revue de géographie historique*, n°19-20. URL : <http://journals.openedition.org/geohist/2840>
- Rouvellac E., Cerbelaud F., Crouzevialle R. et Maleval V., 2021, « Les enjeux érosifs dans le vignoble patrimonial à fortes pentes de Banyuls-sur-Mer (France) », *Belgeo*, 2 | 2021. <http://journals.openedition.org/belgeo/48368>
- Schirmer R., 2015, « Le vignoble californien, vignoble de la mondialisation », *Géococonfluences*, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/etats-unis-espaces-de-la-puissance-espaces-en-crisis/articles-scientifiques/le-vignoble-californien-vignoble-de-la-mondialisation>

« *La géographie n'est que cartes* ». Si cette formule est bien entendu réductrice, on ne peut que regretter l'absence de carte topographique pour illustrer les leçons de géographie des territoires. Celles-ci ne sont pas exclues non plus des sujets de géographie thématique : « L'usine » (avec la carte de Clermont-Ferrand mobilisée par une candidate), « Les espaces de l'olivier » ou « Irriguer » avec un candidat qui fait la demande de la carte de Saint-Pierre - La Réunion -. Mais on aurait pu les mobiliser avec profit sur Dubaï (aucun candidat), « La Californie » (un seul des deux candidats a eu ce réflexe), sur « Johannesburg » (un sur trois), sur « La Corse et la Sardaigne » (une candidate mobilise la carte au 1 /200 000<sup>e</sup> de cette dernière île mais aucun des trois ne propose de support pour l'île de Beauté). Il est tout de même étonnant qu'aucune carte n'ait été proposée dans les trois leçons consacrées à « La rangée nord-européenne », alors que des cartes, ultra-classiques, telles celles du Havre ou de Dunkerque, pouvaient aisément contribuer à un éclairage pédagogique du sujet.

Mais le simple fait de sortir une carte ne procure en soi aucun bénéfice : il faut en faire une analyse précise, y revenir régulièrement quand le propos de la leçon le justifie, afin qu'elle ne constitue pas un simple décor d'arrière-plan méconnu du candidat, puisque la commission aura tout loisir d'y revenir.

#### Recul et questionnement critique

Les sujets qui sont proposés aux candidats imposent nécessairement un recul critique sur les concepts et les notions qui sont mobilisés dans leur traitement. Dans certains cas, ce recul critique est central dans la construction même de la leçon. Analyser « Les corridors de développement » implique nécessairement de s'interroger sur la relation entre corridor et développement tout en évitant de prendre pour argent comptant ce qui peut être un simple discours performatif de marketing territorial – avec, en filigrane, l'idée strictement déterministe du caractère territorialement structurant de tout axe de transport nouvellement construit.

À cet égard, une excellente leçon, après avoir présenté les corridors de développement comme « *Un outil de désenclavement des périphéries continentales* », a proposé en deuxième partie d'exposé une partie intitulée « *Un développement nuancé : des corridors sur le papier, des corridors sans développement ?* ». Celle-ci était articulée autour de trois sous-parties : « *l'opposition fluidité/fécondité, conflits et reproduction des discontinuités* », les « *problèmes de la gouvernance* » et une interrogation finale « *Mais où est passé le développement durable ?* ». Dans le même ordre d'idées, une leçon sur « La notion d'émergence en géographie » imposait, comme la bibliographie le suggérait, de mettre en exergue le soubassement idéologique qui a soutenu la genèse de cette notion. Apparaissant dans le contexte de la globalisation libérale triomphante, née des réflexions du secteur

financier et bancaire (notamment d'experts membres de grandes banques d'affaires et d'investissement), la notion d'émergence a été initialement forgée en 1981 par Antoine Van Agtmael, économiste néerlandais à la Société financière internationale. À partir du terme originel de marché émergent se déploie désormais une arborescence d'acronymes (BRICS, N-11, BENIVM) que la leçon sur un tel sujet devait aborder. Il convenait forcément de décrypter les modèles de croissance, dans leur diversité, permettant d'enclencher une croissance économique (durable ou non, solide ou fragile). Établir des hiérarchisations entre les territoires s'imposait, entre puissances émergentes et pays moins avancés aux trajectoires économiques involutives. Et il était aussi nécessaire de réfléchir aux processus de sortie ou de dépassement de la notion d'émergence, tout en mettant en exergue les vulnérabilités de pays qui, d'émergents, peuvent aussi être considérés (à l'instar du Brésil analysé par H. Théry, 2015) comme « émergés ».

Mais étudier cette notion d'émergence implique aussi de mettre en rapport avec celle plus ancienne de développement. À cette fin, il convenait de souligner que l'émergence postule d'abord, dans une logique economiciste, une quête de croissance quand le développement, dans une dimension plus sociale, implique « l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population, et renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à la production du bien-être » (B. Bret, *Hypergéométrie*). Dès lors, l'avènement de la notion d'émergence ressortit à une certaine vision idéologique : comme le note R. Chaouad (2016), « *entretenant une logique néolibérale qui irrigue l'ensemble des institutions financières en quête de rentabilité et de profit rapides, le phénomène d'émergence économique se mesure principalement en termes de performances économiques* » et peut aussi être considéré comme « *un coup marketing issu du monde de la finance anglo-saxonne* ».

#### Bibliographie :

- Berenger V., Vérez J.-C., 2019, « L'émergence : un processus évolutif et protéiforme », *Mondes en développement*, 2019/2, n°186, pp. 35-60. DOI : [10.3917/med.186.0035](https://doi.org/10.3917/med.186.0035)
- Chaouad R., 2016, « Émergence : genèse et circulation d'une notion devenue catégorie d'analyse », *Revue internationale et stratégique*, 2016/3, n°103, pp. 55-66. DOI : [10.3917/ris.103.0055](https://doi.org/10.3917/ris.103.0055)
- Fleury A. et Houssay-Holzschuch M., dir., 2012, « Pour une géographie sociale des pays émergents », *EchoGéo* [En ligne], 21 | 2012, mis en ligne le 10 octobre 2012. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/13167>
- Goreau-Ponceaud A., 2016, « Le tourisme aux Suds : vers une double émergence ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 274 | Juillet-Décembre, mis en ligne le 01 juillet 2019. URL : [http://journals.openedition.org.univ-smb.idm.oclc.org/com/7915](http://journals.openedition.org/univ-smb.idm.oclc.org/com/7915)
- *Mondes en développement*, 2015, « Émergences asiatiques : objets et approches », 2015/1, n°169, 176 p. (n° complet)
- Théry H., 2015, « Le Brésil, pays émergé ? », *Géoeconomie*, 2015/1, n°73, pp. 101-115. DOI : [10.3917/geoec.073.0101](https://doi.org/10.3917/geoec.073.0101)

#### Couvrir le monde : avancer au large, au-delà des questions au programme

S'il est un écueil qu'il faut éviter en leçon de hors-programme, c'est bien d'articuler à l'excès les raisonnements proposés sur des données factuelles et des notions qui relèvent des questions au programme. Qui fait ce choix doit s'attendre forcément à un questionnement serré de la part du jury après l'exposé afin de décroquer des horizons géographiques jusque-là strictement bornés à des domaines d'étude par trop réducteurs – mais sécurisants pour le candidat.

Ainsi, le sujet « La notion d'émergence en géographie » impliquait un large balayage spatial. Déjà, traiter le sujet supposait de raisonner à l'échelle des Suds, en rappelant l'origine d'une division du monde officialisée dans le Rapport onusien supervisé par Willy Brandt en 1979. Processus de recomposition des hiérarchies de puissance entre les territoires, facteur à la fois d'intégration et d'exclusion sociale, l'émergence contribue à façonner un monde multipolaire et révélateur de la perte pour l'Occident de son monopole de puissance. Or, ces mutations territoriales sont multiscales. Et là, une pluralité d'exemples sont forcément attendus par le jury.

À l'échelle continentale, des analyses précises sur l'Afrique, l'Asie du Sud et l'Asie orientale sont indispensables. Car l'Afrique est bien une aire continentale qui s'intègre rapidement dans la mondialisation. L'émergence permet d'insister sur la montée en force de quelques « lions » : le Nigéria (qui a dépassé l'Afrique du Sud en termes de PIB), l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Égypte. Elle permet de souligner que dans des aires de pauvreté et d'entropie (Corne de l'Afrique, Afrique des Grands Lacs), les situations ne sont jamais figées (la croissance rwandaise ou éthiopienne en témoigne).

Étudier l'émergence permet alors de raisonner sur les acteurs de l'émergence. Ainsi, la construction de grandes infrastructures (barrage de la Renaissance par exemple sur le Nil Bleu éthiopien) permet d'interroger le rôle de l'État comme acteur développeur et modernisateur. Néocolonialistes et/ou partenaires, les grandes puissances extérieures (Chine, Russie, France, États-Unis) sont nécessairement à aborder dans un sujet devant montrer que l'émergence interroge nécessairement le champ des rivalités et des luttes d'influence géopolitique.

L'émergence se retrouve alors, dans sa grande échelle, au croisement de champs géographiques multiples. Le géographe des transports et des réseaux logistiques soulignera l'importance des pôles de connexion des territoires émergents à l'économie mondiale, à l'image de la transformation de ports technologiquement retardés à de véritables « *synapses circulatoires intermodales complexes* » (J.-J. Bavoux, 1997<sup>2</sup>). Une approche centrée sur les systèmes économiques insistera sur des processus d'industrialisation et d'intensification agricole qui se déploient selon des logiques de districts productifs largement connectés aux flux financiers internationaux (IDE et

<sup>2</sup> Bavoux J.-J., 1997, *Géographie humaine des littoraux maritimes*, Armand Colin.

zones franches). Les travaux de N. Mareï<sup>3</sup> sur *Tanger Med* ou ceux de L. Benoît *et al.*<sup>4</sup> sur la floriculture au Kenya le démontrent avec force.

### **Parcours de grands géographes : expliciter et décrypter, sans nostalgie, ni passéisme**

La commission a eu la chance d'entendre trois leçons convenables, voire bonnes, sur la biographie de Pierre Deffontaines (respectivement notées 12, 08 et 15). Cet exercice ne désarçonne plus les candidats finement préparés à l'exercice, mais il garde sa part de difficulté, prise en compte bien entendu dans la notation.

En effet, ces leçons demeurent plus difficiles à illustrer que les autres, même si la riche œuvre de croquis de Pierre Deffontaines venait dans le cas présent pallier cette difficulté potentielle.

En outre, il importe de bien replacer l'œuvre et le parcours de vie dans le contexte de l'époque (la France de Vichy, l'Institut Français de Barcelone pour cette biographie). Ainsi, connaître les travaux des prédécesseurs et des contemporains qui ont pu influencer le géographe concerné, au même titre que ceux qui se revendiquent de son héritage est utile. De ce point de vue, la profonde vénération de Pierre Deffontaines pour celui qu'il surnommait « *son très cher père* », suite à la perte du sien en 1914, a été bien cerné par les candidats. C'est moins le cas de la collaboration avec la fille de Jean Brunhes, Mariel Jean-Brunhes-Delamarre, surnommée « *La Sublime* », avec qui il va rééditer trois volumes de la *Géographie Universelle* Larousse en 1958, tout comme l'*Atlas aérien de la France* (5 volumes, 1955-1964).

Le jury proposait cette biographie lors de cette session, car pour les candidats ayant préparé la question sur « L'Amérique latine », ce géographe ne devait pas être inconnu au regard de son action au Brésil (fondation de la chaire de géographie à Sao Paulo en 1934 - où s'installera Pierre Monbeig, autre géographe à connaître -, puis celle de Rio en 1936). L'article proposé à ce sujet (Ferretti, 2014) remplaçait bien l'action de Pierre Deffontaines dans le contexte de l'époque.

La mise au ban du système universitaire français par le *diktat* martonnien et la filiation avec Jean Brunhes, le rayonnement international de ce géographe (Hamelin & Hamelin, 1986 ; Ferretti, 2014), le recours à des techniques de terrain (croquis, photographies), l'intense activité éditoriale notamment marquée par la direction de la collection « Géographie humaine » chez Gallimard (la bibliographie fournissait la réédition d'un de ces ouvrages et l'analyse d'un deuxième - Dejean, 2012) faisaient partie des incontournables sur une telle leçon. Les notions éclairées ou forgées, découlant de l'œuvre d'une telle personnalité (ici la « noosphère ») sont bien entendu attendues.

Au demeurant, certaines références parmi celles proposées peuvent jouer un rôle central dans la construction de la leçon car ces leçons sont assez faciles à structurer pour qui se saisit rapidement des références idoines ; dans le cas présent, deux permettaient d'élaborer toute la leçon : C. Delfosse (2000) et la préface - rédigée par son neveu G. Viatte - de la réédition récente de *L'homme et sa maison* (1972). Cette réédition ainsi que les travaux d'A. Huerta (un seul article de cet auteur fourni par le jury dans les 6 références proposées, mais ce dernier comportait une bibliographie permettant d'en mobiliser d'autres) remplaçaient l'œuvre de ce géographe dans l'actualité scientifique et justifiaient pleinement qu'un agrégé soit au fait de son œuvre.

#### **Bibliographie :**

- Deffontaines P., 1972, *L'homme et sa maison*, Gallimard, coll. « Géographie humaine », réédition 2021, Editions Parenthèses, coll. « Architectures », 302 p.
- Dejean F., 2012, « Pierre Deffontaines, géographe de la « noosphère ». Une lecture de *Géographie et religions* », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56, n°159, p. 543-556. Doi : [10.7202/1015305ar](https://doi.org/10.7202/1015305ar)
- Delfosse C., 2000, « Biographie et bibliographie de Pierre Deffontaines (1894-1978) », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Epistémologie, Histoire, Didactique, document 127, mis en ligne le 09 mars 2000. URL : <http://www.cybergeo.eu/index1796.html>
- Ferretti F., 2014, « Pierre Deffontaines et les missions universitaires françaises au Brésil : enjeux politiques et pédagogiques d'une société savante outre-mer (1934-1938) », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, document 703, mis en ligne le 24 décembre 2014. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/26645>
- Hamelin L.-E. & Hamelin C., 1986, « Les carrières canadiennes de Raoul Blanchard et Pierre Deffontaines », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 30, n°80, p. 137-150. Doi : <https://doi.org/10.7202/021795ar>
- Huerta A., 2019, « La nature dans l'œuvre de Pierre Deffontaines : brève histoire d'une géographie de l'absurde à l'époque classique », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 96-2 | 2019, mis en ligne le 10 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/bagf/4965>

La commission rappelle toutefois que le fait de donner une biographie ne fait pas d'elle un sérail de Vidalien, « *notre maître à tous* » selon l'expression d'un candidat, où il serait bon de servir de la géographie classique à toutes les sauces. Elle rappelle qu'une culture géographique contemporaine ne peut se priver des éclairages, souvent novateurs bien que fréquemment dénigrés ou placés sous l'éteignoir, de ceux qui ont forgé la géographie

<sup>3</sup> Mareï N., 2015, « Tanger-Med, port eurafricain entre mondialisation et enracinement territorial », *L'Afrique des / en réseaux, 3èmes rencontres des études africaines en France*, Bordeaux, France. [halshs-01247319](https://halshs-01247319).

<sup>4</sup> Benoît L., Calas B., Racaud S., Ballesta O., Drevet-Demetre L., 2017, « Roses d'Afrique, roses du monde », *Géoconfluences*. URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/afrique-dynamiques-regionales/corpus-documentaire/roses-afrique-mondialisation>.

comme discipline, et dont la (re)découverte est fort tardive. Il n'y a là ni nostalgie ni culte du passé, mais remise en perspective de la géographie dans l'épaisseur historique et scientifique qui est la sienne. Cela n'est en rien antinomique, pour la même commission, avec le fait de faire plancher les candidats sur *La nouvelle géographie* ou *Le cyberspace*.

*In fine*, que les candidats ne se méprennent pas : il serait malheureux de terminer ce rapport sur une note négative. Car nombre de candidats ont proposé des prestations de qualité, voire (très) convaincantes, traduisant le sérieux de leur investissement et de leur formation. Félicitations donc aux heureux lauréats de la session 2022. Quant aux non-admis, leur admissibilité à l'écrit doit les convaincre que leur présence à l'oral n'était pas le fait du hasard et les inciter à repasser un concours intellectuellement exigeant, stimulant et éminemment formateur.

**Stéphane DUBOIS (président de commission), Véronique FOURAULT-CAUËT,  
Lionel LASLAZ, Maude SAINTEVILLE, Céline VACCHIANI-MARCUZZO**

### **Liste des 24 sujets tirés lors de la session 2022**

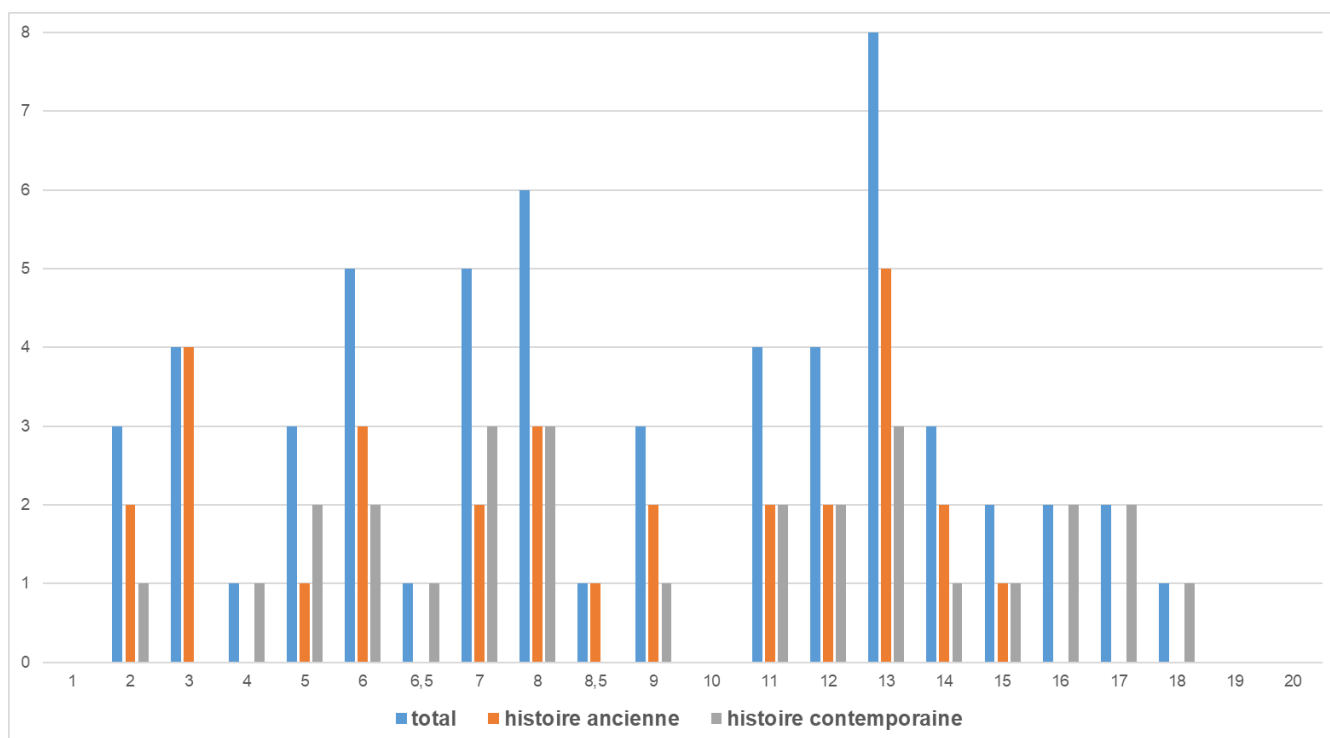
- Dubaï
- Irriguer
- Ecritures en géographie
- Les espaces de la finance
- Pierre Deffontaines
- L'usine
- La rangée nord-européenne
- Le métabolisme urbain
- Les espaces de l'olivier
- L'énergie : objet d'étude géographique
- La nouvelle géographie
- Le Louvre
- Les communs
- La régionalisation
- Johannesburg
- Les géographes, la vigne et le vin
- Le territoire japonais et la mer
- Les corridors de développement
- La Corse et la Sardaigne
- Habiter dans une ville du Sud
- Le cyberspace
- Les géographes et le changement climatique
- La Californie
- La notion d'émergence en géographie

### 3.3 Commentaire et confrontation de documents en histoire

Après une analyse des résultats de la session, le présent rapport se propose de rappeler les conditions de déroulement de l'épreuve et d'apporter quelques conseils aux candidats. La commission d'histoire propose l'exemple de traitement d'un dossier proposé aux candidats.

#### Résultats de la session

58 candidats ont été auditionnés à l'oral. 30 candidats ont tiré un sujet en histoire ancienne et 28 candidats ont tiré un sujet en histoire contemporaine. La moyenne obtenue à l'épreuve est de 9,3/20. Les notes moyennes sont de 8,53/20 en histoire ancienne et de 10,16/20 en histoire contemporaine. 26 candidats (soit 44,8 % des candidats) ont obtenu une note supérieure à 10, dont 10 (17,2 % des candidats) à 15/20 et 3 (soit 5,1% des candidats) à 17. À l'inverse, 11 candidats (18,9 % des candidats) ont une note inférieure ou égale à 5/20.



#### Répartition des notes entre histoires ancienne et contemporaine.

En résumé, il est possible pour un candidat à l'agrégation de géographie d'obtenir une bonne voire une très bonne note à l'épreuve orale d'histoire à condition de se préparer.

#### 1. L'épreuve orale d'histoire est une épreuve exigeante...

Après une préparation de 6h, les candidats présentent leur exposé pendant 30 minutes qui sont suivies de 25 minutes de questions.

L'épreuve présente donc une dimension d'autant plus physique que les candidats enchaînent plusieurs journées d'interrogation. Il convient donc d'arriver en bonne forme le matin de l'épreuve d'autant que la chaleur parfois intense apporte une fatigue supplémentaire. Rappelons que les candidats peuvent apporter boisson et nourriture légère pour résister aux 7h d'épreuve. Les appariteurs et les membres de la commission sont soucieux des candidats, de leur accueil le matin à leur départ, une fois l'épreuve achevée. Ils les accompagnent avec bienveillance et attention et sont à l'écoute de leurs besoins.

L'épreuve consiste à analyser et confronter des documents d'histoire sur un sujet, cette session en histoire ancienne ou en histoire contemporaine. Les candidats doivent problématiser le dossier à partir du sujet indiqué en tête du corpus. Ils doivent également réaliser un diaporama de présentation, le sujet leur étant distribué sous format papier et sous format numérique (une clé USB est remise au début de l'épreuve à chaque candidat, qu'il conserve tout au long de la journée).

Les candidats remettent aux membres de la commission une bibliographie obligatoirement imprimée, par les appariteurs (ce qui n'interdit pas de mentionner les ouvrages sur le diaporama de présentation, généralement en fin de diaporama).

Pour construire l'exposé, des outils de travail sont mis à disposition des candidats dans la salle de préparation : ils disposent d'un ordinateur non relié à Internet et d'une bibliothèque composée d'ouvrages en provenance de la *Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS)* et de la *Bibliothèque Sainte-Genève*. Quelques articles sous format numérique sont présents sur les postes informatiques. Il convient de noter que, théoriquement, les exposés sont en soi traitables à partir du fonds mis à disposition des candidats, ce qui ne doit pas les empêcher

de solliciter des appoints extérieurs. En effet, les candidats peuvent demander des ouvrages et des documents complémentaires : c'est la *Bibliothèque Lavis* qui est alors sollicitée. Dans la mesure du possible, les organisateurs (membres de la commission et appariteurs) essaient de satisfaire les demandes émises mais les ouvrages sont parfois indisponibles. A la demande des candidats, les appariteurs peuvent scanner des documents afin que ces derniers puissent être intégrés à la présentation.

La veille de l'épreuve, les candidats peuvent visiter la bibliothèque : nous leur conseillons de le faire car l'accès à des ressources en ligne est impossible. Il est donc important pour eux de consulter les catalogues des ouvrages à disposition. Lors de la session 2022, des candidats ont demandé à accéder à des articles du Maitron (*Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social*) : nous avons imprimé les articles demandés quand les demandes étaient précises.

Le candidat dispose en salle de passage d'un tableau type *paper-board* qu'il peut utiliser pendant son exposé à sa convenance.

## 2. ...qui nécessite une préparation rigoureuse

- La première exigence porte sur le respect du temps imparti pour l'exposé dont la durée est de 30 minutes. La gestion du temps s'avère cruciale. Achever son exposé à la 25<sup>e</sup> minute est pénalisant surtout si l'exposé est émaillé d'interruptions ou d'hésitations. Dans tous les cas, le temps de questions posées par la commission n'excède jamais 25 minutes.

- Les candidats doivent s'assurer du bon fonctionnement de leur horloge ou de leur chronomètre avant d'entrer dans la salle de présentation. Rappelons l'interdiction des montres connectées et des téléphones portables pendant la préparation et la présentation.

- Les membres de la commission tiennent compte de la densité du propos, de la profondeur des analyses et du respect de la durée dans leur appréciation.

- Les candidats qui présentent le concours de l'agrégation se destinent à l'enseignement : ils doivent s'entraîner à parler ni trop lentement, ni trop rapidement. La gestion du temps suppose lors de la phase de préparation de repérer les points sur lesquels ils pourront passer plus rapidement ou développer davantage en fonction du temps restant. Dans tous les cas, les candidats veilleront à l'équilibre entre introduction et conclusion, ainsi qu'entre les différentes parties de l'exposé. « Expédier » en 1 minute la dernière partie de l'exposé est sanctionné. Enfin, trop de candidats donnent le sentiment d'improviser leur conclusion, ce qui laisse une impression d'inachevé au jury.

- Apprendre à réaliser un diaporama est aussi une exigence. Le diaporama n'est pas le copier-coller des documents surtout s'il s'agit de textes longs qui ne peuvent tenir sur une diapositive sauf à les mettre en caractères minuscules et donc à les rendre illisibles. Les candidats doivent sélectionner des passages, repérer des mots-clés... et « mettre en scène » leur propos.

- Apprendre à présenter une bibliographie est également indispensable. L'agrégation est un concours qui sanctionne un niveau universitaire. Certaines bibliographies ne sont pas conformes aux règles de la présentation (absence de classement ou omission des dates de publication par exemple).

- Enfin, les candidats se présentent à un concours de recrutement de fonctionnaires de l'État : tout en étant à l'aise (éviter les tenues chaudes...), ils doivent veiller à soigner leur présentation et leur tenue vestimentaire.

## 3. Le cœur de l'épreuve : analyser et confronter des documents d'histoire<sup>5</sup>

### Le dossier de documents

- Le candidat travaille sur **un sujet** accompagné d'un **corpus de documents**, dont le nombre varie en fonction des sujets. En moyenne, le corpus est constitué de 5 documents de nature diverse.

- **L'épreuve consiste à analyser et confronter les documents à partir d'un sujet** dont la lecture et la bonne compréhension sont essentielles. Par exemple, le sujet « penser la question sociale » suppose de définir ce qu'est la « question sociale ».

### Trois points de vigilance sont à signaler

- Un propos général qui oublie les documents est hors sujet.

- Une dissertation illustrée par les documents est hors sujet. La commission sanctionne toujours ce détournement de l'exercice. Il faut donc partir des documents et les éclairer à l'aide des connaissances.

- Inversement, il ne s'agit pas d'un commentaire de documents complet puisque la lecture du corpus est orientée par le sujet.

Par exemple, si l'intitulé d'un dossier portant sur *La divinisation du Prince à Rome* évoque la vie de tel ou tel empereur, il est inutile de consacrer toute une partie aux magistratures ou aux pouvoirs exercés par celui-ci.

- Le candidat doit éviter le déterminisme ou la téléologie dans un sujet qui porte sur une période donnée (le « triomphe » du christianisme est un peu trop revenu en guise de conclusion « inéluctable » des sujets d'histoire ancienne...). L'étude d'un ensemble de documents historiques s'inscrit dans une période bornée par des repères chronologiques, ce qui implique de mettre en valeur des évolutions dans le cadre d'une réflexion diachronique.

---

<sup>5</sup> Les candidats trouveront des extraits de diaporamas réalisés par les candidats de la session 2022 pour illustrer le propos. Chaque sujet est différent, il ne s'agit donc pas d'en faire un copié-collé. Les remarques ci-dessous sont globales pour offrir aux candidats des pistes dans leur préparation. Toute généralisation est impossible.

- Il est inutile pour les candidats de critiquer le choix du corpus de documents (ce qui n'empêche pas d'en souligner les limites ; voir l'exemple de corrigé donné ci-après). Mieux vaut entrer dans l'analyse du sujet et des documents. Mieux vaut également éviter les discours militants qui se conjuguent mal avec les exigences de laïcité.

Dans la phase de travail préparatoire

**- Il faut commencer par contextualiser le corpus de documents dans l'espace et/ou dans le temps.**

Quand le sujet s'y prête, la commission a apprécié l'introduction de cartes pour localiser des lieux mentionnés dans les documents ou situer un processus (des cartes des espaces industriels au XIX<sup>e</sup> siècle ou des communautés chrétiennes de l'empire romain par exemple). Les atlas et les ouvrages mis à disposition permettent de réaliser sans difficulté cette étape.

Un exemple de localisation des lieux évoqués dans les documents du sujet : *Être un ouvrier en Grande-Bretagne dans la première économie industrialisée au XIX<sup>e</sup> siècle (années 1830 - 1914).*

**Introduction**

**Doc 2 : Peinture d'ouvriers en activité, 1860**

**Doc 5 : Extrait sur la main d'œuvre immigrée juive, 1910**

**Doc 1 : Description d'une usine à gaz, 1840**

**Doc 4 : Photographie de mineurs en activité, fin XIXe siècle**

22/06/2022 Être un ouvrier en GB dans la première économie industrialisée au XIXe siècle 5

D'autres candidats ont réalisé des frises chronologiques pour contextualiser les documents. Une candidate a combiné cet élément avec un tableau sur la nature des documents, selon l'exemple ci-dessous dans le cadre du sujet : *Organisation, pratiques et représentations du travail chez les Compagnons (France, XIX<sup>e</sup> siècle).*

Point de vue	Interne aux Compagnons	Externe : observateurs proches des Compagnons	Externe : puissance publique
Nature de la source			
Iconographique		Doc. 1 : Le champ de conduite des compagnons passant couvreurs bondrilles pour la vie de la ville de Tours	
Littéraire	Doc. 4 : Une chanson « le travail » d'un compagnon ouvrier en soie Doc. 5 : La défense du compagnonnage	Doc. 2 : Flora Tristan rencontre les compagnons lyonnais	
Juridique			Doc. 3 : Un arrêté municipal relatif au compagnonnage

La commission a pris en compte ces efforts de clarté d'exposition, saluant les qualités de présentation attendues d'un futur professeur.

- L'accroche peut s'appuyer sur des documents extérieurs au dossier. Les références littéraires ou artistiques, notamment, sont bienvenues à condition que le candidat soit en mesure de répondre à des questions à leur sujet : il est déconseillé de mentionner une œuvre dont l'auteur et le contenu ne sont pas maîtrisés. Les candidats veilleront enfin à ne pas multiplier les documents extérieurs au risque d'oublier de commenter ceux proposés dans

le corpus. *A contrario*, certains candidats choisissent d'entrer avec un document du dossier qu'ils utilisent pour problématiser le dossier : la démarche est intéressante.

- Il convient d'observer les sources (nature, auteur...) et de repérer tous les éléments de contenu qui nécessitent d'être expliqués. L'analyse de documents consiste à lever les implicites et suppose de s'appuyer sur des dictionnaires et des ouvrages d'historiens pour éclairer/expliquer le contenu des documents. **Il faut également apporter des connaissances.** Prélever uniquement des informations est insuffisant et conduit le plus souvent à une simple paraphrase ou une relecture orale des documents.

- Le travail d'analyse suppose de faire des recherches dans les articles ou les ouvrages plus spécialisés de la bibliothèque dont le jury regrette l'insuffisante utilisation (certains candidats demandent même des ouvrages qui sont présents sur les tables et perdent donc un temps précieux). **La visite de la bibliothèque est recommandée de même que la consultation des articles mis à disposition sur les ordinateurs.**

- La commission rappelle que le candidat ne peut se contenter de souligner la nature des documents et leurs auteurs (même dans un tableau général, présenté le plus souvent au début de l'exposé) sans utiliser ces éléments dans la phase d'explication. Ainsi, un candidat doit expliquer qui est Jacques Valdour ou les hypothèses sur l'auteur de *l'Histoire Auguste*. Le tableau de présentation des documents est souvent trop stéréotypé. La commission a apprécié des présentations du corpus de documents originales et adaptées aux sujets. Quand les sujets s'y prêtaient, des candidats ont fait preuve d'inventivité en replaçant les documents sur un axe chronologique par exemple.

- Les candidats font trop rarement preuve de distance critique sur les documents. Cet aspect est favorisé par l'opération d'identification des points de vue et de croisement des documents.

- La commission a apprécié la pertinence et l'exactitude de schémas fléchés, de chronologies, de tableaux quand les candidats ont fait l'effort de les réaliser. Ainsi, tel candidat calcule la part de l'alimentation dans le budget ouvrier... pour éviter l'énumération laborieuse de données chiffrées. En un mot, ces candidats donnent du sens à l'analyse et mettent en évidence des idées essentielles.

- Il faut ensuite **croiser les documents**, c'est-à-dire les mettre en relation et les confronter (texte/plan ; plan/photographie, etc.). Différents angles peuvent être retenus : les thèmes, les oppositions, les points communs, les complémentarités, les évolutions.... De ce travail se dégageront progressivement les composantes de la problématique à laquelle le plan répondra.

Un exemple de croisement des documents pour identifier la diversité des mains-d'œuvre immigrées dans l'ensemble du corpus sur le sujet : *Les mains-d'œuvre immigrées en France (de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1930)*. Les cinq documents sont exploités dans la vignette ci-dessous.

#### A. Qui sont les mains-d'œuvre immigrées ?

Mains d'œuvre immigrées européennes	Mains d'œuvres immigrées coloniales
Immigrants belges (doc.1 et doc.3)	Immigrants asiatiques (Indochine)
Immigrants juifs d'Europe centrale (doc.2)	Immigrants maghrébins
Immigrants italiens (doc.4)	Immigrants d'Afrique sub-saharienne (Sénégal)



Document 4a. Main-d'œuvre coloniale et communisme.

Ces différentes dimensions devront apparaître dans le cours de l'exposé qui est structuré selon un plan précis et cohérent, véritable démonstration intellectuelle. Il y a nécessairement une progression.

- La commission apprécie les problématiques simples et claires. Les questionnements trop longs aux formulations complexes (« en quoi », « dans quelle mesure ») sont, *in fine*, peu compréhensibles. Rappelons, que le concours consiste à recruter des enseignants qui doivent être compris de leurs élèves.

- Enfin, la conclusion doit répondre à la problématique posée. Trop souvent, les conclusions sont bâclées, expédiées parfois en moins d'une minute...



**Le diaporama :**

- Le diaporama donne à voir les qualités d'analyse et d'exposition. Ces dernières sont essentielles au futur professeur.
- Le jury valorise les chronologies, les cartes, les schémas quand ils visent à préciser et éclairer une analyse (exemple : un schéma de l'organisation complexe du marchandage au XIX<sup>e</sup> siècle à partir d'un extrait de Martin Nadaud ou d'Émile Zola, un axe chronologique synthétisant la journée de travail d'une ouvrière par exemple), localiser des faits (carte de la Rome antique et du Palatin, carte de localisation des sources dans un sujet sur *Être un ouvrier en Grande-Bretagne dans la première économie industrialisée au XIX<sup>e</sup> siècle (années 1830 - 1914)*).

**Exemples**

- **Analyse d'un document**, « l'autel » dit de Domitius Ahenobarbus (fin du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) (sujet : « Le culte de Mars à Rome »).

La candidate a identifié toutes les composantes de l'autel.

**I. Le culte de Mars, un culte central dans la vie des Romains**

1. Mars, un dieu qui incarne l'esprit romain et assure la victoire

2. Le recensement et le lustrum, des pratiques qui assurent le bon recensement des soldats

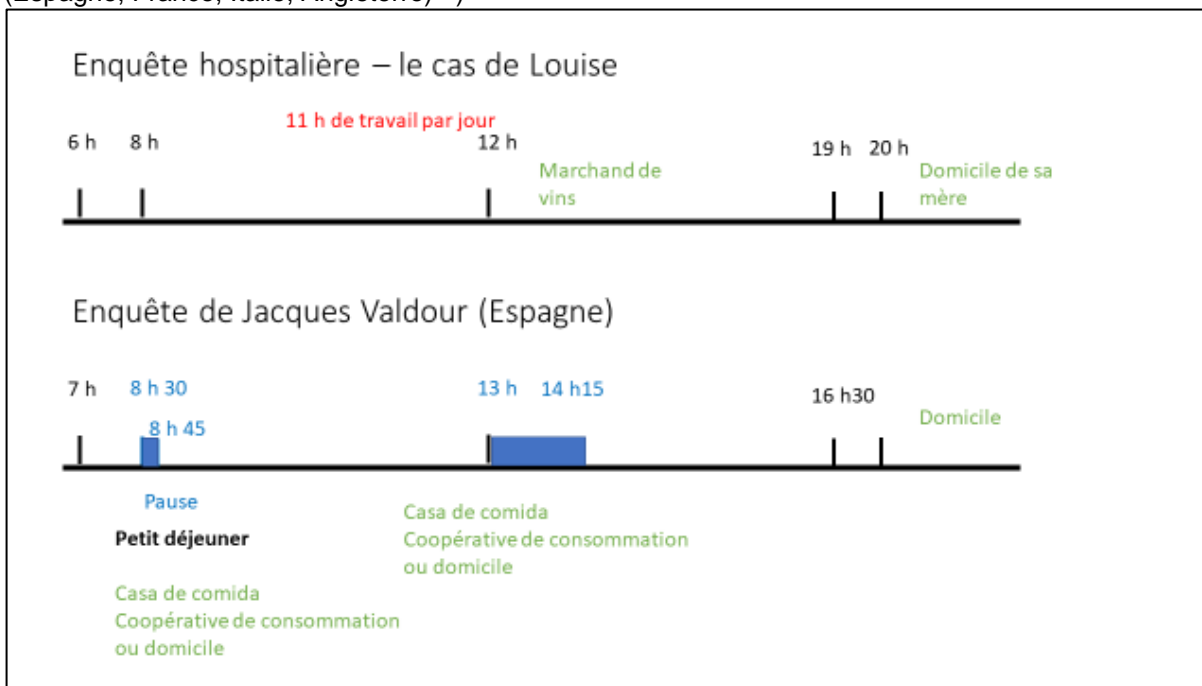
**Document 1 : L'autel dit de Domitius Ahenobarbus (fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.)**

**Étape 1 : l'inscription des citoyens sur les registres du cens**

**Étape 2 : le lustrum**

Personnages impliqués dans le recensement (bleu)  
 Personnages impliqués dans le lustrum (rouge)  
 Soldats présents (vert)

- **Analyse et confrontation de documents** (sujet : « Alimentation et travail dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle (Espagne, France, Italie, Angleterre) »)



- La commission a enfin apprécié les synthèses et transitions entre les parties.  
Exemple de diapositive dans le diaporama traitant du sujet : « Être un dieu de son vivant ? Le culte impérial en Orient ». Chaque partie se clôture par une synthèse claire montrant l'avancée de la réflexion.

**C) Négociations et compromis, avec l'empereur de Rome**

- Un refus affiché des honneurs divins ....

« En vous louant de cela [*des bons sentiments envers Auguste et Tibère lui-même*], je crois que, quoi qu'il soit juste pour tout le genre humain en général et pour votre cité en particulier de **conserver intact les honneurs divins dus à la grandeur des bienfaits rendus au monde entier par mon père**, pour moi personnellement, il me suffit de recevoir des honneurs plus modestes et plus humains. »


*Source* : G. Flamerie de Lachapelle, J. France et J. Nelis-Clément, *Rome et le monde provincial. Documents d'une histoire partagée*, Paris, 2012, p. 179-181, n° 210 (Document 3)

« vous connaissez très bien notre opinion : veuillez vous [contenter de portraits] en bronze. Vous réaliserez bien sûr [ce type de portraits] qu'on appelle communément des bustes, dans le même goût et d'une taille qui vous permettent, [lors des fêtes], de [les porter] à chaque réunion, à votre guise, par exemple aux assemblées. »

*Source* : G. Flamerie de Lachapelle, J. France et J. Nelis-Clément, *Rome et le monde provincial. Documents d'une histoire partagée*, Paris, 2012, p. 186-187, n° 218.

(Document 6)

- ... mais une acceptation dans le contexte oriental



*Source* : Hirsch, vente aux enchères 255, 14 février 2008, n° 1893 (= G. Flamerie de Lachapelle, J. France et J. Nelis-Clément, *Rome et le monde provincial. Documents d'une histoire partagée*, Paris, 2012, p. 175, n° 204)

(document 7)

➔ **Les empereurs, en dépit de leur refus affiché des honneurs divins, acceptent que cette singularité des cultes impériaux, soit maintenue en Orient. Cette compréhension de la singularité du contexte culturel grec nous amène à penser que l'usage du culte impérial a pu servir à intégrer les provinces à l'Empire romain, tout en conservant leur singularité.**

12

- Le jury valorise les prestations qui **sélectionnent** des citations extraites des documents, citations qui sont ensuite éclairées et expliquées à l'aune des connaissances des candidats.  
- Le diaporama témoigne de la maîtrise de l'outil numérique au service de l'enseignement. Le travail réalisé sur les images est parfois très pertinent. Certains candidats sélectionnent, classent et hiérarchisent les contenus avant de les expliquer oralement. Ces éléments sont valorisés par le jury.

#### 4. L'exposé et l'entretien avec la commission

- Le candidat est accompagné vers la salle par les appariteurs qui installent le diaporama sur l'ordinateur et remettent la bibliographie à la commission. La commission se présente et rappelle les règles de l'épreuve au candidat. L'exposé lui-même dure 30 minutes.
- L'entretien qui suit l'exposé dure exactement 25 minutes. Il se compose d'une reprise de l'exposé puis d'un élargissement à l'autre question au programme. Il donne à voir les qualités d'élocution, de langage et la pertinence des analyses développées.
- L'entretien est l'occasion pour le candidat de préciser et de clarifier son exposé. Au cours des échanges, la commission vérifie la compréhension des documents et les connaissances du candidat. Elle demande des précisions ou des confirmations et permet au candidat de rectifier un propos erroné.
- Au cours de l'élargissement à l'autre question au programme, la commission vérifie là encore les acquis du candidat.
- Dans l'ensemble, la commission apprécie la culture historique du candidat et sa capacité de réflexion.

#### 5. Les éléments pris en compte dans l'évaluation

La commission évalue la prestation orale des candidats en prenant en compte les composantes suivantes :

L'exposé	La compréhension du sujet, La problématisation du dossier, L'étude des documents (qui sont mis en relation les uns avec les autres) et le contenu scientifique (connaissances), L'organisation du plan, Le regard critique sur les documents.
La bibliographie	Les ouvrages utilisés pour la réalisation de la présentation, La présentation des ouvrages.
Le diaporama	La qualité du diaporama (lisibilité), L'articulation entre le diaporama et le propos du candidat.
Le temps imparti	Le respect du temps imparti, L'équilibre entre les parties.
La qualité de l'expression orale	Le vocabulaire (précision par exemple), La fluidité, L'élocution (ni trop lente, ni trop rapide), La posture.
La qualité de l'échange avec la commission	L'écoute, La précision et la qualité des réponses apportées.

## 6. Un exemple de sujet et dossier en histoire ancienne

### Sujet : Les acteurs de la vie religieuse à Narbonne

#### Le corpus de documents

NB : Les documents sont classés par ordre de référence aux *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN)*, Tome IX, 1, *Narbonne*, Paris, CNRS Éd., 2021.

\*\*\*

#### Document 1 : Fragment de loi concernant le flaminat provincial (époque flavienne) (*ILN Narbonne*, 1, p. 265-273)

1 [--- à] Narbonne [---] | et les licteurs (qui sont au service des duumvirs ? --- qu'ils soient à son service ---) | et le droit de cette province [--- qu'il ait le droit --- de donner un avis et d'apposer son sceau] parmi les décurions ou dans le Sénat selon cette loi, | [qu'il ait le droit de regarder [les jeux] au premier gradin 5 [parmi les décurions] ou les sénateurs | [---] les jours de fête [l'épouse] du flamine revêtue d'une robe blanche ou pourpre [---] | [---], qu'elle ne prête pas serment contre son gré et qu'elle ne touche pas le cadavre d'un homme mort, | [et qu'elle n'entre pas dans un lieu où se trouve la sépulture d'un homme qui a été] incinéré, et [qu'elle soit autorisée à assister] aux spectacles publics de ce [---].]

*Concernant les honneurs pour celui qui a été flamine.*

10 [Si celui qui a été flamine] n'a rien fait contrairement à cette loi, alors celui qui sera flamine | [après lui ? doit ... et] qu'après avoir prêté serment par écrit, ils décrètent s'il leur plaît qu'il soit permis à celui qui a quitté le flaminat [de dresser] une statue [dans les limites du temple du divin Auguste.] | S'ils sont d'avis qu'il peut avoir le droit de dresser une statue et d'inscrire son nom et celui de son père sur elle, d'où il est originaire et quelle année [il a été flamine], | qu'il lui soit permis de dresser une statue à Narbonne dans les limites de ce temple à moins que l'empereur [César...]. | [Et] que, dans sa curie et l'assemblée provinciale de Narbonnaise, 15 il lui soit permis de dire son avis parmi les hommes de son rang d'après [---] et d'apposer son sceau. De même [qu'il lui soit permis d'assister] au spectacle public dans la province [de Narbonnaise ---], | revêtu d'une toge prétexte, et qu'aux jours auxquels, quand il était flamine, il sacrifiait, dans cette tenue, il [---].]

*Si le flamine a cessé d'être citoyen.*

Si le flamine a cessé d'être citoyen et qu'on n'a pas nommé un remplaçant, alors, | [que celui qui devra être flamine], dans les trois jours après le jour où il aura été informé et le pourra, célèbre le sacrifice à Narbonne | [et qu'il remplisse les obligations pendant le reste] 20 de cette année dans l'ordre où les flamines annuels [le font]. [Et s'il est en exercice pendant une période qui ne doit pas être inférieure à] | 30 jours, alors qu'il soit absolument de même loi, droit et position que le prêtre d'Auguste [élu] conformément à cette loi.

Dans quel lieu l'assemblée [---]. | Que ceux qui se rassembleront dans l'assemblée provinciale à Narbonne, | que [tout ce qui aura été fait dans l'assemblée de Narbonne quand une] assemblée aura été tenue soit légitime et valide.

25 Concernant l'argent [---]. | Que celui qui sera sorti de la fonction du flaminat, avec l'argent [---] | [---] des statues et des images de l'empereur Cés[ar --- à la discrétion] de celui qui gouvernera la province durant la même période, | [et qu'il prouve] à celui qui contrôle les [comptes --- qu'il] a fait [tout ce qui était prescrit dans cette loi concernant] ce sujet [---] 30 [---] dans le temple comme [---].

#### Document 2 : Taurobole offert par Axia Paulina sous la direction du prêtre Quintus Paquius Chrestus (*ILN Narbonne*, 16, p. 313-314)

À la Mère des dieux (est consacré) le taurobole qu'a accompli Axia Paulina, fille de Gaius, Quintus Paquius Chrestus étant prêtre.

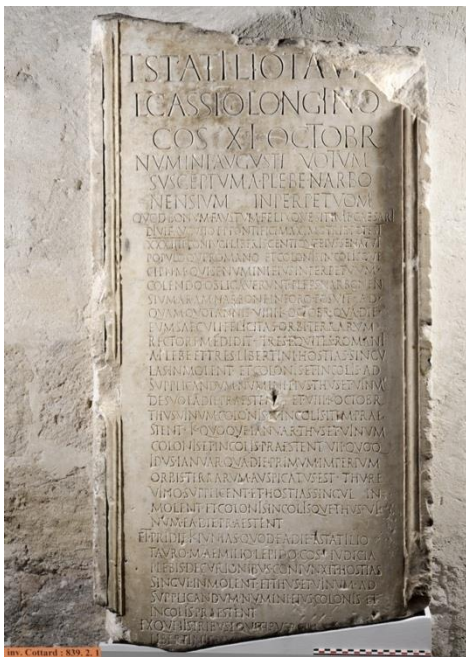
#### Document 3 : Taurobole offert par la province de Narbonnaise sous la direction du flamine Gaius Batonius Primus (198-209 ap. J.-C.) (*ILN Narbonne*, 17, p. 314-316)

Sur ordre de la Mère des dieux, (est consacré) le taurobole de la province de Narbonnaise, accompli par l'intermédiaire de Gaius Batonius Primus, flamine des Augustes, pour la sauvegarde de nos maîtres, les empereurs Lucius Septimius Severus, Pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, Parthique Très Grand, et Marcus Aurelius Antoninus Auguste [---]

**Document 4 : Ex-voto de Gnaeus Pomp(eius) Probus, *curator templi*, à la Mère des dieux (ILN Narbonne, 24, p. 324-326)**



À la Mère des dieux, Gnaeus Pomp(eius) Probus, curateur du temple, a accompli son vœu, bien volontiers, à juste titre.



**Document 5 : Dédicace d'un autel au *Numen Augusti* par la plèbe de Narbonne, inscription A (copie antonine d'un texte augustéen) (ILN Narbonne, 28, p. 331-342)**

Sous le consulat de Titus Statilius Taurus et de Lucius Cassius Longinus, le dixième jour avant les calendes d'octobre [22 septembre 11 ap. J.-C.], vœu souscrit à perpétuité à la Puissance d'Auguste par la plèbe de Narbonne.

Que le geste soit bon, bénéfique et heureux pour l'empereur César Auguste, fils du divin, père de la patrie, grand pontife, dans sa trente-quatrième puissance tribunicienne, son épouse, ses enfants et sa famille, pour le Sénat et le peuple romain, pour les colons et les résidents dans la colonie *Iulia Paterna Narbo Martius*, qui se sont engagés à rendre un culte à sa Puissance à perpétuité ! La plèbe de Narbonne a élevé à Narbonne, sur le forum, un autel afin qu'auprès de celui-ci, chaque année, le neuvième jour avant les calendes d'octobre [23 septembre], jour où pour le bonheur de son temps il a vu le jour pour gouverner le monde, trois chevaliers romains (choisis) par la plèbe et trois affranchis

sacrifient chacun une victime et qu'en ce jour ils fournissent, à leurs frais, l'encens et le vin aux colons et aux résidents pour faire des supplications à sa Puissance ; que, de même, le huitième jour avant les calendes d'octobre [24 septembre], ils fournissent l'encens et le vin aux colons et aux résidents ; qu'ils fournissent également l'encens et le vin aux colons et aux résidents aux calendes de janvier [1<sup>er</sup> janvier] ; que le septième jour avant les ides de janvier [7 janvier], jour où pour la première fois il a pris sous ses auspices le gouvernement du monde, ils fassent une supplication par l'encens et le vin, qu'ils sacrifient chacun une victime et qu'ils fournissent en ce jour aux colons et aux résidents l'encens et le vin.

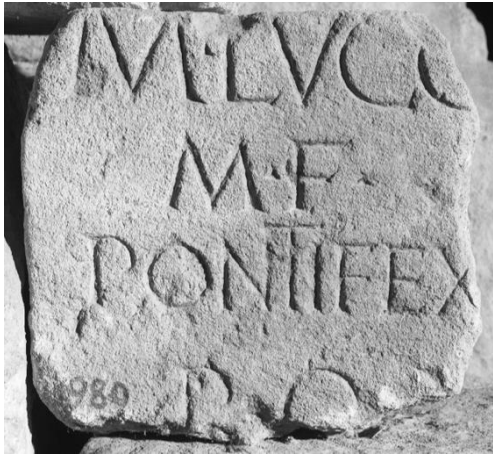
Que la veille des calendes de juin [31 mai], parce qu'en ce jour, sous le consulat de Titus Statilius Taurus et Manius Aemilius Lepidus [11 ap. J.-C.], il a réuni les tribunaux de la plèbe avec les décurions, ils sacrifient chacun une victime et fournissent aux colons et aux résidents l'encens et le vin pour faire des supplications à sa Puissance.

Que de ces trois chevaliers romains [et de ces trois] affranchis un seul [---

**Document 6 : Dédicace à Aponius Chaerea, magistrat de la colonie, par son affranchi Blastus (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) (ILN Narbonne, 65, p. 427-434)**

À Lucius Aponius Chaerea, fils de Lucius, de la tribu Papiria, augure, questeur dans la Colonie *Iulia Paterna Claudia Narbo Martius*, décoré des ornements de l'édilité ; pour cette raison, il a versé à la cité de Narbonne [---] et cinq cents sesterces. De même, il a été honoré, dans la province de Sicile, à Syracuse, à *Thermae Himeraeae* et à *Panhormus* des ornements de l'édilité, du duumvirat, du flaminat et de l'augurat. [Lucius ?] Aponius Blastus à son excellent patron. Emplacement donné par décret des décurions.

**Document 7 : Épitaphe du pontifex Marcus Lucc[ei]us ?] (fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) (ILN Narbonne, 72, p. 454-457)**

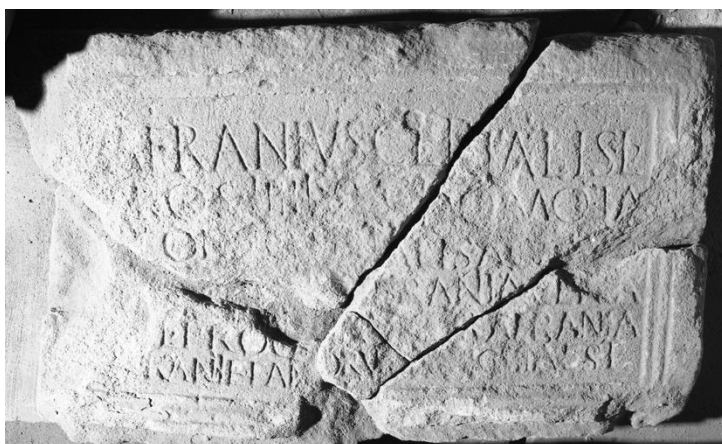


Marcus Lucc[ei]us ?, fils de Marcus, pontife. [Quinze ?] pieds carrés.



**Document 8 : Épitaphe de Sextus Parredius Arruntio, haruspex (début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) (ILN Narbonne, 96, p. 495-496)**

Vivant. Sextus Parredius Arruntio, affranchi de Sextus, haruspice. Emplacement de douze pieds carrés.



**Document 9 : Épitaphe de Lucius Afranius Eros, sévir Augustal et aubergiste au « Coq Gaulois », et de sa famille (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) (ILN Narbonne, 112, p. 531-535)**

Lucius Afranius Eros, affranchi de Cerialis, sévir Augustal, originaire de Tarragone, aubergiste au Coq gaulois ; Afrania Procilla, affranchie de Cerialis, son épouse ; Afrania Uranie, affranchie de Lucius, âgée de onze ans, est enterrée ici.

\*\*\*

## **Repères bibliographiques à mobiliser par le candidat**

*Sur le modèle de la religion civique :*

BELAYCHE N., « Aborder “la religion” dans le monde romain aujourd’hui : paradigmes renouvelés et nouveaux outils », *Pallas*, 111, 2019, p. 19-39.

SCHEID J., *Les dieux, l’État et l’individu. Réflexions sur la religion civique à Rome*, Paris, 2013.

*Sur la colonisation :*

BERTRAND A., « La colonisation de Sylla aux Flaviens », dans J.-P. GUILHEMBET, Y. ROMAN (éds.), *Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 ap. J.-C.*, Paris, 2014, p. 155-163.

*Sur la religion des colonies :*

BERTRAND A., *La religion publique des colonies dans l’Italie républicaine et impériale*, Rome, 2015.

BERTRAND A., « Si loin, si proches ? L’horizon romain des colonies italiennes et provinciales au prisme de la religion, de la deuxième guerre punique à l’empire des Sévères », *Pallas*, 111, 2019, p. 227-244.

LAUBRY N., « La vie religieuse dans la colonie de Lugdunum sous le Haut-Empire », dans F. BERARD, M. POUX (éds.), *Lugdunum et ses campagnes. Actualité de la recherche*, Montagnac, 2018, p. 245-275.

*Pour s’orienter en épigraphie :*

LASSERE J.-M., *Manuel d’épigraphie romaine*, Paris, 2011 (3<sup>e</sup> éd.).

*Sur la province de Narbonnaise en général :*

CHRISTOL M., édité avec le concours de M. L. BONSANGUE, C. HOET-VAN CAUWENBERGHE, *Une histoire provinciale. La Gaule narbonnaise de la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. au III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.*, Paris, 2010.

*Sur Narbonne :*

AGUSTA-BOULAROT S., C. COURRIER (dir.), *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN)*, Tome IX, 1, Narbonne, Paris, 2021.

*Études qui concernent un aspect particulier du commentaire :*

HAACK M.-L., « Haruspices publics et privés : tentative d’une distinction », *REA*, 104, 2002, p. 111-133.

SCHEID J., *Romulus et ses frères. Le collège des Frères Arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, 1990.

SCHEID J., « Honorer le prince et vénérer les dieux : culte public, cultes des quartiers et culte impérial dans la Rome augustéenne », dans N. BELAYCHE (dir.), *Rome, les Césars et la Ville aux deux premiers siècles de notre ère*, Rennes, 2001, p. 85-105.

SCHEID J., « Les activités religieuses des magistrats romains », dans R. HAENSCH, J. HEINRICHS (éds.), *Herrschen und Verwalten. Der Alltag der römischen Administration in der Hohen Kaiserzeit*, Cologne, 2007, p. 126-144.

SCHEID J., « Les Augustea et le culte des empereurs. Réflexions sur les rites célébrés dans ces lieux de culte », dans P. GROS, E. MARIN, M. ZINK (éds.), *Auguste, son époque et l’Augusteum de Narona*, Paris, 2015, p. 17-30.

SCHEID J., *La religion des Romains*, Paris, 2019 (4<sup>e</sup> éd.).

VAN HAEPEREN F., « Origine et fonctions des Augustales (12 av. n.è.-37). Nouvelles hypothèses », *L’Antiquité Classique*, 85, 2016, p. 127-155.

VAN HAEPEREN F., *Étrangère et ancestrale, la Mère des dieux dans le monde romain*, Les Conférences de l’École pratique des Hautes études, 12, Paris, 2019.

## **Proposition de corrigé**

La commission espère que la proposition de corrigé présentée ci-dessous permettra aux candidats de mieux mesurer le travail d’analyse et de croisement des documents à réaliser. De l’accroche à la conclusion, la proposition a été intégralement rédigée pour faciliter la bonne compréhension du propos. En revanche, le candidat ne peut, ni ne doit rédiger l’intégralité de son brouillon.

*NB : Les conseils méthodologiques sont écrits en petits caractères, entre crochets et en italiques.*

*NB2 : Le travail exposé ci-dessous est un exercice universitaire et non une publication. Le propos est donc parfois directement tiré des références bibliographiques susmentionnées, même quand celles-ci ne sont pas reproduites dans le commentaire.*

\*\*\*

« On appelle province de Narbonnaise la partie des Gaules qui est baignée par la mer Intérieure ; auparavant elle était nommée Bracata. Elle est séparée de l’Italie par le fleuve Var et la chaîne des Alpes, qui a été particulièrement salubre pour l’Empire romain, et du reste de la Gaule, du côté septentrional, par les monts des Cévennes et du Jura. Par son agriculture, par l’estime qu’on porte à ses hommes et à ses mœurs, par l’ampleur de ses richesses, elle n’est surpassée par aucune autre province : en bref, c’est plutôt l’Italie qu’une province. »

**Accroche.** [Sur un tel sujet, il paraissait difficile de ne pas partir de quelques éléments de contextualisation historique et juridique qui fourniront ensuite le cadre de la problématique]. Au moment où Pline l’Ancien (23-79 ap. J.-C.), chevalier proche de Vespasien, historien et polymathe, achève son *Histoire naturelle* (77 ap. J.-C.), la province de Narbonnaise est profondément intégrée à l’Empire romain. Ce rapprochement, dont la belle formule

de Pline signale en réalité l'aboutissement comme caractère spécifique de cette province, s'inscrit dans un processus séculaire dont la fondation de Narbonne en 118 av. J.-C., renouvelée par César en 45 av. J.-C., constitua la première pierre (Christol 2010). Si les motifs de cette déduction coloniale n'intéressent pas directement le sujet (un héritage de la politique coloniale gracquienne d'un côté, la situation militaire de la Transalpine de l'autre), le statut et l'ancienneté de la *colonia Narbo Martius* (devenue *Iulia Paterna Claudia Narbo Martius*, après des interventions de César, Auguste et Claude) doivent en revanche être relevés. La colonie fut en effet constituée en communauté de droit romain : la déduction, en tant que cadre juridique, marqua donc une rupture dont on peut penser qu'elle eut des conséquences religieuses. Par ailleurs, les colons de Narbonne, peut-être au nombre de 6000, étaient des citoyens romains d'Italie majoritairement issus d'Ombrie, du Picénum, du Latium et de Campanie : la région fut donc fortement et précocement imprégnée d'influences italiennes que plusieurs vagues d'immigration ne cessèrent de renforcer (*ILN Narbonne*, p. 69-76).

**Définition des termes du sujet et bilan historiographique.** Le sujet soumis aux candidats proposait de mesurer la profondeur de ces influences sous l'angle religieux, en s'intéressant essentiellement au culte public et à ce que les Romains appelaient les *sacra publica*. Pour reprendre une étude récente, les termes d'« acteurs » et de « vie religieuse » incitaient en effet à considérer moins le contenu même de la pratique religieuse – les dieux, leur identité – que les structures de la religion romaine et leur inscription dans la communauté (Laubry 2018), en replaçant les *sacra publica* coloniaux dans un contexte adapté à leur compréhension, celui de la communauté civique qui les organise. Ce faisant, le questionnement sous-jacent était en quelque sorte « fourni » par les travaux d'A. Bertrand (2015) et N. Laubry (2018) sur le paysage religieux en contexte colonial. Il s'agissait bien de déterminer les spécificités d'une identité coloniale narbonnaise en focalisant l'analyse sur le rôle de la religion publique dans l'expression et l'intériorisation d'une telle identité. D'un côté, la déduction d'une colonie s'accompagnait de la volonté de la part de Rome de transposer dans la nouvelle communauté un modèle romain. Les informations contenues dans la *lex coloniae Iuliae Genetivae Vrsonensis* (la loi d'Urso, cité de Bétique, fondée en 45 av. J.-C., qui a livré le seul exemple de « charte » coloniale en notre possession) démontre que l'empreinte romaine était forte, les dispositions religieuses (contenues dans la charte) reflétant la religion publique de Rome : organisation d'un culte à la triade capitoline, attributions et nombre des pontifes et des augures similaires à ceux des prêtres de Rome, *magistri* nommés par les duovirs pour s'occuper des « *fana, templa, delubra* » (Bertrand 2014). De l'autre, l'ambition n'était pas de modeler entièrement le paysage religieux des colonies, mais plutôt de faire en sorte que la vie publique fût réglée par le droit romain. Une grande latitude était laissée à l'initiative locale, pourvu que la survie de la communauté fût assurée. « Si loin, si proches... » (Bertrand 2019). Mesurer cet écart, savoir où Narbonne avait placé le curseur était donc au cœur de la problématique.

[*Un bilan historiographique n'est utile que s'il est adapté au sujet ; des références hors-de-propos ou généralistes ne servent pas les candidats*]. Le sujet se situait ainsi au croisement de trois tendances historiographiques : religieuse, tout d'abord, dans le sillage de la « révolution ritualiste » initiée par J. Scheid ; politique et institutionnelle ensuite, dans le cadre de la remise en question, essentiellement anglo-saxonne, de l'existence de normes juridiques fixes relatives à la déduction des colonies, en s'appuyant ici sur les travaux de F. Van Haepere ; archéologique et épigraphique enfin, la collection épigraphique de Narbonne ayant très récemment fait l'objet d'un réexamen complet qui permet de poser la question de la vie religieuse de la colonie sur frais entièrement nouveaux.

**Présentation des documents.** [Elle doit déjà annoncer la problématique. Une bonne façon de procéder est de la réaliser en fonction des tensions qui traversent le dossier.] Pour ce faire, le dossier comprenait neuf documents, tous de nature épigraphique, datés de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Sous cet angle, ils donnent déjà une idée de l'ancienneté d'un transfert d'usages épigraphiques italiens, rares étant les collections d'inscriptions (hors Italie) remontant à une époque aussi haute. Trois d'entre eux sont à proprement parler publics : une *lex data* du Prince fixant les fonctions, les privilèges et les obligations du *flamen Augusti*. Gravée – comme il se doit – sur le bronze, elle illustre les mécanismes et le contenu des prescriptions centrales en matière religieuse (doc. 1) ; l'inscription commémorant un taurobole (une cérémonie au cours de laquelle on tranchait les testicules d'un taureau sacrifié pour les dédier à la Mère des dieux) offert par la province de Narbonnaise et accompli pour la sauvegarde des Augustes (doc. 3) ; la dédicace d'un autel à la Puissance divine d'Auguste réalisée entre 12 et 13 ap. J.-C. à l'initiative de la plèbe de Narbonne (doc. 5). Deux autres sont des dédicaces qui procèdent d'initiatives privées, offertes par des particuliers à la Mère des dieux, mais non sans rapport avec les autorités locales : un taurobole réalisé par une femme sous la direction d'un prêtre du culte public (doc. 2) et un ex-voto réalisé par le curateur du temple lui-même (doc. 4). Une troisième est un hommage rendu, sur un emplacement donné par la cité, par un affranchi à son patron, ancien magistrat de la colonie qui avait aussi exercé la fonction d'augure (doc. 6). Cette dernière inscription ouvre sur la question de l'origine sociale des acteurs de la vie religieuse à Narbonne, en l'occurrence un magistrat de la colonie, et doit ainsi être mise en perspective avec le document 9, l'épithèque d'un sévir Augustal qui exerça par ailleurs la profession d'aubergiste. Les documents 7 et 8 sont aussi des épithèques dont le texte vient compléter le panorama des charges religieuses attestées à Narbonne : un pontife et un haruspice. Plusieurs éléments traversaient ainsi le dossier : la diversité des charges religieuses attestées à Narbonne ; le modèle civique qui sous-tend leur organisation ; les hiérarchies qui

structurent le rang social des acteurs ; l'origine des initiatives, publique/privée, centrale/locale, et le sens des références mobilisées.

**Il est absolument impératif de demander à consulter les ouvrages dont les documents sont extraits.** Telle est la condition sine qua non d'une bonne compréhension des sources et, au-delà, des problèmes qui en procèdent. Nombreuses ont été les erreurs réhébitoraires commises pour cette unique raison. Dans le cas spécifique de ce sujet sur Narbonne, les ILN présentaient en outre l'immense avantage de fournir un commentaire complet sur chacun des documents. De ce fait, cet ouvrage fournit l'essentiel de la matière du présent corrigé.

**Problématique.** [Inutile de la formuler de manière ampoulée et/ou faussement interrogative : la problématique doit annoncer **clairement** la thèse qui sera défendue par le candidat]. La nature des documents proposés à l'analyse invite de ce fait à montrer comment Narbonne, première fille de Rome hors d'Italie, a intériorisé le modèle romain au point d'en faire le fondement de son identité coloniale.

**Annnonce du plan.** [Le plan en trois parties n'est pas une nécessité]. L'organisation des *sacra publica* au niveau colonial comme provincial tout d'abord (I), le fonctionnement civique de la vie religieuse ensuite (II), le loyalisme des Narbonnais vis-à-vis du Prince et sa famille enfin sont les meilleures preuves de la profondeur de cette transposition (III).

## I. Les sacerdoces de Narbonne : la prégnance du modèle romain

### A. Au niveau colonial : « une image réduite, en quelque sorte une reproduction » (Aulu Gelle, *Nuits attiques*, XVI, 13, 9) ?

[Il faut se poser des questions simples : qui fait quoi ? comment ? quand ? et ne pas systématiquement ouvrir sur des propos trop conceptuels, souvent hors-sol, mal maîtrisés. Il ne faut pas non plus vouloir appliquer les lectures aux dossiers, mais bien au contraire partir des documents pour mieux mesurer – ou pas – les écarts par rapport à ce qui aura été appris en cours.

L'analyse des structures de l'encadrement religieux telles qu'elles ressortent de ce dossier montre qu'à Narbonne, comme dans toute colonie de droit romain, la vie religieuse se déroulait selon des normes juridiques et religieuses romaines. Comme à Rome, les prêtres les plus éminents, sans doute désignés par l'*ordo decurionum* (ILN Narbonne, p. 93), étaient les pontifes (doc. 7), les augures (doc. 6) et les flamines des *diui* (absents du dossier). Si l'on est mal renseignés sur le contenu exact des tâches réellement réalisées par les uns et les autres, on peut supposer avec J. Scheid (ILN Narbonne, p. 103-104) que, d'après le modèle de Rome, les pontifes géraient le droit sacré, les espaces sacrés et secondaient les magistrats de la colonie dans les consécrationes et les formules de prière des grands sacrifices, tout en assurant eux-mêmes une partie des célébrations de sacrifices. Des augures coloniaux, nous ne savons pratiquement rien. On pense qu'ils créaient les espaces inaugurés selon les points cardinaux et qu'ils conseillaient les magistrats sur les rites divinatoires, comme l'indique l'article 66 de la loi d'Urso.

Le document 2 (ILN Narbonne, 16, p. 313-314), une inscription commémorant un taurobole offert par une femme, Axia Paulina, à la Mère des dieux, montre que la cérémonie, quoiqu'accomplie à l'initiative d'un particulier, avait été conduite en présence d'un *sacerdos*, Q. Paquius Chrestus. Ces prêtres, qui pouvaient être des prêtresses, agissaient dans le cadre du culte public de la cité. Leur rôle était de s'assurer du bon déroulement de la cérémonie en dictant les formules rituelles. Le surnom grec de *Chrestus* (« vertueux ») pourrait laisser penser qu'il était d'origine orientale, car même sous l'empire, les prêtres ou prêtresses de la *Mater deum* étaient encore parfois des Orientaux. Toutefois, il pourrait plus probablement s'agir d'un affranchi : Chrestus est un *cognomen* fréquent chez les esclaves et l'habitude de donner des noms grecs aux esclaves qui le conservaient ensuite une fois affranchis en guise de surnoms était grande (voir aussi le doc. 9). Plusieurs de ces prêtres étaient qualifiés de *quindecemvirales*. Choisis à titre viager par l'*ordo decurionum*, ils avaient été confirmés dans leur fonction par une décision des *XVviri* de Rome. Ce fut sans doute le cas de Q. Paquius Chrestus. Deux autres documents du dossier attestent la vitalité du culte de la Mère des dieux à Narbonne (docs. 3 et 4). Cependant, le document 3 montre qu'il ne se déroulait pas qu'au niveau municipal.

### B. Au niveau provincial : Narbonne capitale

Narbonne était la capitale de la province de Narbonnaise depuis la création de celle-ci (à une date discutée entre 118 et la guerre contre Sertorius). Aussi des cultes s'y déroulaient-ils également au niveau provincial. Sous l'Empire en effet, la conquête de la Méditerranée donna naissance à des cultes liant toutes les cités d'une province donnée. Ces cités envoyaient des délégués au sanctuaire fédéral où ils prenaient part à un grand sacrifice adressé à *Roma et Augustus*. Dans ce sanctuaire, les représentants éalisaient chaque année un prêtre provincial qui avait la charge des rites et sacrifices afférents à ce culte (Scheid 2019, p. 125-141).

Le doc. 3 (ILN Narbonne, 17, p. 314-316) commémore ainsi un taurobole célébré sur ordre de la Mère des dieux, au nom de la province, par l'intermédiaire du flamine des Augustes (*flamen Augg(ustorum)*), C. Batonius Primus. De ce fait, il est probable que Batonius était lui-même un flamine provincial plutôt que municipal et que le rite avait été accompli à l'occasion du concile de la province.



Cependant, les tâches qui incombait au flamine provincial de Rome et d'Auguste sont surtout connues grâce à un document exceptionnel, une loi d'époque flavienne (doc. 1 ; *ILN Narbonne*, 1, p. 265-273), découverte en 1888 dans la piscine thermale d'un complexe monumental interprété comme le sanctuaire provincial du culte impérial. Les modalités de désignation du flamine par le *concilium Provinciae*, qui se réunissait une fois par an à date fixe, devaient figurer dans la lacune de la partie haute de l'inscription. Les privilèges, les licteurs (appariteurs de magistrats), la place au conseil décursional et le siège au premier rang aux jeux (l. 2-5) montrent que la création du flaminat était inspirée des privilèges du *flamen dialis* (le prêtre de Jupiter) de Rome. De la même façon, l'analyse des lignes 6-8, assure que la flaminique, ici la femme du flamine, avait hérité ses privilèges et devoirs de la femme du *flamen dialis* et des Vestales de Rome. Enfin, les dispositions des lignes 25-29 relatives aux statues que le flamine devait entretenir et dresser – des *statuae imaginesue Imperatoris Caesaris Augusti* et non des *simulacra*, i.e. des statues de culte – doivent être rapprochées de celles érigées dans le bois sacré de *dea Dia* à Rome, où des statues des empereurs étaient dressées dans le *Caesareum* quand ils entraient dans la confrérie arvale, c'est-à-dire lorsqu'ils devenaient empereur et/ou étaient faits César. À leur mort et leur éventuelle divinisation, la statue et les dédicaces restaient les mêmes, seul le type de sacrifice changeant : à leur Génie de leur vivant, à eux-mêmes après leur mort (Scheid 2015).

### C. Des sacerdoces privés ?

Toutefois, les prêtrises attestées à Narbonne ne se réduisent pas aux *sacra publica*. Le doc. 8 (*ILN Narbonne*, 96, p. 495-496), une épitaphe, marquait le tombeau de Sex. Parredius Arruntio, qui avait exercé le « métier » d'haruspice. Il est remarquable que cet affranchi portât comme nom servile un nom étrusque. [*Faut-il rappeler qu'une bonne compréhension des documents ne peut être acquise qu'au prix d'une connaissance fine du contexte juridique, institutionnel, politique, social... de leur production, en l'occurrence ici avoir quelques notions relatives à l'esclavage dans le monde romain.*] Le nom Arruns renvoie en effet à des personnages étrusques célèbres en relation avec l'haruspicine. Il est peu probable que cela indique un lien direct avec l'Étrurie. Il exprime plutôt un lien technique avec son apprentissage. L'apparition de cette fonction à Narbonne n'en étaye pas moins une influence précoce (le monument date du début du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) d'usages religieux typiquement italiens.

On a pu penser, avec M.-T. Raepsaet-Charlier (dans la notice *ILN ad loc.*), qu'Arruntio avait occupé un des postes d'appariteur auprès des magistrats, puisque, dans les colonies, les duumvirs et les édiles disposaient chacun d'un haruspice pour les assister dans leurs fonctions religieuses, comme l'indique la loi d'Urso (chap. 62). Le choix d'un affranchi pourrait être le résultat d'une décision personnelle d'un magistrat préférant disposer d'un adjoint fiable en la personne d'un client. Selon la même M.-T. Raepsaet-Charlier, il n'est toutefois pas exclu que cet haruspice ait relevé de l'haruspicine privée, tous les devins se faisant appeler *haruspex*. Leurs compétences divinatoires étaient variées (Haack 2002) et contrôlées par le pouvoir politique, mais les mesures prises par les empereurs impliquaient un contrôle finalement limité et laissaient aux haruspices privés une assez grande liberté d'exercice. La mention de cette fonction sur un monument funéraire de belle facture [*L'attention prêtée à la matérialité des documents a été valorisée.*] donne à penser que les compétences d'Arruntio étaient reconnues.

**Transition.** À Narbonne, les prêtrises mises en place par Rome étaient donc profondément imprégnées du modèle romain. Même si les inscriptions ne donnent qu'un aperçu partiel du paysage religieux de la cité, l'introduction de prêtrises telles que le pontificat et l'augurat permet de mesurer les effets juridiques d'une déduction coloniale. Toutefois, ceux-ci peuvent encore se lire à un autre niveau : comme à Rome, les prêtres n'intervenaient pas seuls dans la vie religieuse de la cité. Les différentes composantes de cette dernière en étaient des actrices à part entière (Scheid 2007).

## II. La cité et ses composantes, actrices de la vie religieuse coloniale

### A. La « polis-religion » à Narbonne

La vie religieuse de la *colonia Iulia Paterna Claudia Narbo Martius* s'inscrit dans le modèle général d'analyse du religieux dans les cités antiques connu sous le nom de « polis-religion », religion civique/religion de la cité (Scheid 2013 ; Belayche 2019). Il y existe donc une homologie entre les structures civiques et les structures religieuses. Pour le dire autrement, les instances de la cité étaient les premiers acteurs de sa vie religieuse publique.

Sans revenir sur le doc. 3 (un taurobole offert par la province), le doc. 5 (*ILN Narbonne*, 28, p. 331-342) commémore la dédicace entre 12 et 13 ap. J.-C. d'un autel à la Puissance divine d'Auguste (*Numen Augusti*), l'abstraction divinisée de la puissance d'action dont les empereurs romains, depuis Auguste, étaient censés disposer au même titre que les dieux. Accompagné d'un second texte sur la pierre, celui joint au dossier rappelle les circonstances dans lesquelles ce culte a été institué à l'initiative de la plèbe de la colonie : à la suite d'un bienfait d'Auguste daté du 31 mai 11 ap. J.-C., la plèbe a souscrit le 22 septembre de la même année un vœu, par lequel elle s'engageait à rendre un culte perpétuel à la Puissance de l'empereur. La suite de l'inscription détaille les modalités du culte institué à la suite de ce vœu : fondation d'un lieu de culte, instauration de cérémonies régulières suivant un calendrier propre, désignation d'officiants.

Or, dans une colonie de droit romain, le mot plèbe regroupait exclusivement la population civique (à Narbonne, des citoyens romains donc), à l'exclusion des notables locaux. Les plébéiens sont associés dans le corps du texte,

aux « résidents » (*incolae*) qui, sans être eux-mêmes citoyens de la colonie, y étaient officiellement domiciliés et assujettis et qui, de ce fait, participaient à la vie de la collectivité.

La dédicace de l'autel est faite par la seule plèbe, sans mention explicite de l'intervention des autorités municipales. Pourtant, on pourrait s'attendre à ce que les duumvirs aient joué un rôle actif lors de la dédicace, comme c'est le cas à *Forum Clodii* (*CIL*, IX, 3003) ou à Salone (*CIL*, III, 1933). En droit romain, seul un magistrat ou une personne spécifiquement investie par le peuple pouvait procéder à une consécration publique (pour le droit colonial, voir le chap. 128 de la loi d'Urso). De même, l'emplacement même de l'autel, sur le forum de la colonie, nécessitait une autorisation des décurions. La désignation des trois affranchis (qualifiés de *libertini*, terme moins courant que celui de *libertus/i*, et qui renverrait ici à l'affranchi dans sa dimension juridique et politique) qui, en parallèle avec trois chevaliers choisis par la plèbe, devaient sacrifier chacun une victime et offrir aux colons et *incolae* l'encens et le vin pour les supplications a dû également relever d'une nomination par les décurions comparable à celle des *magistri* chargés des jeux et des temples (loi d'Urso, chap. 128). Il ne faut donc pas déduire de l'absence de toute mention des décurions qu'ils n'ont pris aucune part au culte rendu au *Numen Augusti*.

L'homologie entre structures civiques et structures religieuses transparaît encore dans les prescriptions de la loi du flamine provincial de Narbonnaise (doc. 1) : le flamine assistait aux spectacles au premier gradin avec les décurions et les sénateurs. Des licteurs, assurément prélevés sur les appariteurs de magistrats, lui étaient attribués. On apprend aussi que le flamine, qui devait résider à Narbonne, pouvait assister aux réunions du conseil local.

Enfin, comme à Rome, les magistrats, et donc, par voie de conséquence, les élites civiques, exerçaient à Narbonne les principales prêtrises.

### B. Le poids des élites civiques

Le document 6 (*ILN Narbonne*, 65, p. 427-434) est une dédicace offerte, sans doute à titre posthume, par un affranchi à son patron, L. Aponius Chaerea, qui appartenait à une importante famille de Narbonne. Le *cursus* de Chaerea, qui mêle fonctions religieuses et magistratures, est très classique. L'augurat est mentionné en première position : il s'exerçait en début de carrière. Chaerea fut ensuite élu questeur puis décoré des ornements de l'édilité. À cette occasion, il fit don à la cité d'une somme comprise entre 1500 et 7500 sesterces (restituée d'après la taille de la lacune). Le document énumère ensuite une série de distinctions que le personnage avait reçues dans trois cités de Sicile (les ornements de l'édilité, du duumvirat, l'augurat et le flaminat, dans l'ordre d'apparition sur la pierre), sans que l'on puisse en déterminer les motifs (des liens d'affaires ?). Chaerea entre ainsi dans la catégorie de ces Narbonnais qui avaient reçu des honneurs en dehors de leur cité d'origine.

Le poids des élites de la cité en matière religieuse transparaît aussi dans le doc. 4 (*ILN Narbonne*, 24, p. 324-326 ; voir aussi p. 92-93). Cn. Pompeius Probus a offert, à la suite d'un vœu, une dédicace à Cybèle, alors qu'il occupait la charge de *curator templi*. Cette fonction ne doit pas être confondue avec une prêtrise : elle ne dépendait pas du clergé de la déesse. D'après la loi d'Urso (chap. 128), les magistrats et le conseil étaient tenus de nommer des *magistri* pour la *cura* des différents temples du culte public. Dans certaines cités, toutefois, on rencontre plutôt des *curatores templi* qui avaient, semble-t-il, les mêmes fonctions. Le *curator templi* devait donc s'occuper du temple auquel il était attaché, ainsi que de tous les aléas possibles liés à ce bâtiment public (controverses, problèmes techniques et juridiques). Il devait également veiller au bon fonctionnement du temple, à la conservation de son mobilier et des offrandes et en administrer les fonds. Ce type de fonction est globalement rare en Italie comme dans l'Empire. On le trouve toutefois exclusivement dévolu à des notables ayant généralement accompli une carrière municipale, souvent brillante, voire à un chevalier.

Les élites tiraient un grand prestige de ces fonctions religieuses. Sans revenir sur les privilèges qui étaient ceux du flamine provincial, l'honneur d'être choisi délégué de sa cité et possiblement d'être élu prêtre provincial (docs. 1, 3) constituait le sommet de la carrière des membres des élites locales. De la même façon, la matérialité des objets donne une idée de l'importance que leurs membres accordaient à la vie religieuse : le document 4 est un magnifique autel en marbre blanc de dimensions tout à fait respectables. Dans le document 6, une base quadrangulaire elle aussi de marbre blanc, Blastus insère les honneurs religieux obtenus par son patron dans son *cursus honorum*. Chaerea avait tiré un égal prestige des prêtrises et des magistratures qu'il avait exercées ou dont on lui avait fait l'honneur (en Sicile).

### C. Des initiatives d'acteurs privés

Toutefois, mettre l'accent, comme le dossier y invitait (peut-être exagérément d'ailleurs), sur l'importance des composantes de la cité dans la vie religieuse de la colonie ne doit pas conduire à négliger le rôle tenu par les particuliers. Quoiqu'émanant du *curator templi*, l'ex-voto de Cn. Pompeius Probus a été offert à titre individuel (doc. 4).

Il en va de même du taurobole financé par Axia Paulina (doc. 2), qui permet aussi de rappeler que les acteurs de la vie religieuse n'étaient pas toujours des hommes. De manière générale, les individus qui célèbrent un taurobole à Narbonne sont même des femmes dont on ne sait rien par ailleurs, mais qui étaient suffisamment à l'aise pour pouvoir financer les frais de la cérémonie (*ILN Narbonne*, p. 115-119). D'après le modèle des tauroboles de Lectoure, Axia Paulina a dû fournir les victimes sacrificielles. La présence récurrente de la formule « emplacement donné par décret des décurions » (*loco dato decreto decurionum*) à Lyon a conduit N. Laubry (2018) à penser

qu'outre son caractère officiel, elle impliquait des liens avec l'élite civique. Quoique la formule soit absente des tauroboles narbonnais, ce rapport avec l'élite civique peut malgré tout être repris ici.

**Transition.** En somme, la référence au modèle romain se voyait donc, à Narbonne, aussi bien dans l'organisation que dans le fonctionnement de la vie religieuse. C'est que, pour reprendre une formule du même N. Laubry, « la prégnance de la référence au modèle romain (...) est avant tout l'affirmation d'un lien politique ». Cet élément rend compte de la place, particulièrement marquante, du culte impérial et des honneurs religieux rendus au Prince et à sa famille dans la colonie de Narbonne.

### III. Le loyalisme de Narbonne vis-à-vis du Prince

#### A. Les honneurs rendus à l'empereur vivant

Sans revenir sur les statues érigées par le flamme provincial (doc. 1 ; voir *supra*), le loyalisme des Narbonnais envers l'empereur vivant est un marqueur fort de la vie religieuse de la colonie qui doit être mis en relation avec l'ancienneté de la déduction et le passé glorieux de ses colons, notamment ceux installés par César lors de la seconde fondation.

Si ce loyalisme n'est pas en soi une spécificité de la colonie, il revêt malgré tout un caractère remarquable en raison de sa précocité. Le choix de vénérer la Puissance de l'empereur Auguste a généralement été mis en relation avec la dédicace à Rome par Tibère d'un autel, vraisemblablement en 6 ap. J.-C. Le recours à la notion de *Numen* pour célébrer la puissance d'action du *Princeps* se diffuse progressivement sous Auguste, d'abord en contexte privé, comme en témoigne un passage d'Horace (*Odes*, IV, 35), puis sans doute dans le discours officiel dans les dernières années de la vie d'Auguste. La dédicace au *Numen Augusti* de Narbonne (doc. 5 ; voir *ILN Narbonne*, 28, p. 331-342) est donc un des exemples les plus hauts en date, avec une inscription de Leptis Magna, datée entre 11 et 12 ap. J.-C. Il doit être replacé dans une série d'initiatives locales variées et compris comme une façon d'honorer sous une forme divinisée l'*imperium* exceptionnel du *Princeps* et ses modalités d'intervention auprès des communautés romaines (Scheid 2001).

L'inscription comporte également un calendrier cultuel (cinq cérémonies annuelles) qui part de l'anniversaire d'Auguste. Il ne s'agit pas d'un calendrier standardisé, mais d'une sélection volontaire des fêtes qui définissent la nature de la divinité vénérée et l'objet du culte. L'hommage rendu à l'occasion de l'anniversaire d'Auguste, le 23 septembre, établit ainsi l'identité du *Numen* célébré, celui de « César, père de la patrie », comme cela apparaît sur le second texte de l'autel (absent du dossier). Les calendes de janvier sont l'occasion pour la plèbe de Narbonne d'associer le *Numen Augusti* aux vœux traditionnellement prononcés à Rome et en province pour le salut de l'État et la conservation de l'empereur. La date du 31 mai, mise en valeur par l'agencement de l'inscription, commémore l'intervention concrète de l'*imperium* d'Auguste vis-à-vis de la plèbe de Narbonne (une intervention dont le contenu demeure discuté). Les deux rituels prescrits, sacrifices sanglants et libations de vin et d'encens, peuvent être analysés comme deux modalités complémentaires du rite sacrificiel (Scheid 1990).

Outre sa précocité, c'est la pérennité du lien entre rituels et manifestations de loyalisme envers l'empereur qui mérite d'être soulignée. Elle transparaît dans le document 3. Le taurobole est en effet accompli « pour la sauvegarde » (*pro salute*) des Augustes Septime Sévère et Caracalla. Ce culte était donc un moyen pour la colonie de Narbonne de définir son rapport à Rome en relation avec la personne de l'empereur. Autrement dit, il faut abandonner l'image d'un culte nouveau, oriental, se diffusant grâce à la ferveur d'une population attirée par une religiosité plus personnelle. Les manifestations du culte de la Mère des dieux restent le fait d'une élite œuvrant dans le cadre institutionnel de l'*ordo* pour manifester son attachement à la famille impériale.

Un dernier aspect des honneurs rendus au Prince se déduit de la présence d'un sévir Augustal dans le dossier (doc. 9). [*Le jury a constaté, non sans surprise, que peu de candidats connaissaient ne serait-ce que le nom de cette charge pourtant au cœur des problématiques abordées par le programme*]. La documentation narbonnaise a fourni pas moins de 45 occurrences de cette fonction (*ILN Narbonne*, p. 159-163) dont on pense aujourd'hui qu'elle n'était pas une prêtrise du culte impérial, mais une charge liée à l'organisation de jeux, les *ludi Augustales*, destinés à célébrer la puissance du nouveau régime sur le modèle de Rome (Van Haepere 2016). La cité trouvait ainsi un moyen de se dédouaner des frais associés à des cérémonies importantes en les confiant à de riches individus. On peut en déduire que L. Afranius Eros, qui avait exercé la profession d'aubergiste, avait acquis par son métier une aisance à même de faire face à ce genre de dépenses. On considère que le sévirat était confié par l'*ordo* à des individus que l'honneur excluait des charges municipales. Ce fut tout particulièrement le cas des affranchis comme Eros (noter son surnom d'origine grecque, extrêmement fréquent en milieu servile ; voir *supra*). En revanche, les affranchis désignés par l'ordre des décurions pour présider aux cérémonies dédiées au *Numen Augusti* et à leur financement (doc. 5) ne sont pas des sévirs. Le document conduit malgré tout à s'interroger sur les modalités d'une représentation collective des affranchis au sein de la colonie, où ils sont attestés en grand nombre à titre individuel.

Le dossier permet enfin d'aborder, quoique plus indirectement, les honneurs que les Narbonnais adressaient à l'empereur après sa mort.

## B. Le culte des empereurs divinisés

Dans le document 1, on peut noter que le flamme provincial est appelé flamme d'Auguste ou de l'Auguste (*flamen Augusti*). Selon J. Scheid (*ILN Narbonne*, 1, p. 272), il faut de ce fait penser que le culte concernait aussi bien *Roma et Augustus*, divinités du temple consacré à la divinité de l'action impériale, que l'empereur vivant. Simplement, les sacrifices adressés à ce dernier l'étaient à son Génie ou à son *Numen* (doc. 5).

Nous ne connaissons pas le détail des obligations sacrificielles du concile provincial effectuées par le flamme. Elles comprenaient sans doute tous les sacrifices prescrits par le calendrier rituel du concile lors d'anniversaires impériaux ou des vœux du 3 janvier (vœux annuels pour le salut du prince), sans exclure des sacrifices exceptionnels liés aux événements (acclamations impériales, honneurs conférés au prince...).

Le temple dont parle le document 1 se dressait dans le sanctuaire provincial du culte impérial, qui se trouvait, si l'on en croit le contexte de découverte de la plaque de bronze, au N.-O. de l'amphithéâtre à l'extérieur de la ville. Sur le modèle bien connu de l'autel augustéen des confluences de Lyon, la relation étroite qui devait exister entre l'amphithéâtre de Narbonne et le sanctuaire du culte provincial du culte impérial a été relevée : l'amphithéâtre de Narbonne devait accueillir les combats de gladiateurs donnés à l'occasion de la tenue du concile de la province (notamment ceux organisés par les sévirs ; voir doc. 9) et des cérémonies religieuses qui se tenaient dans le cadre du culte impérial.

**Conclusion.** [Un dossier est une sélection et donne une vision nécessairement partielle des phénomènes étudiés. De ce fait, le dossier invite à mesurer l'écart entre les lectures faites pendant l'année et les conclusions qui semblent ressortir des documents. Le pire est de vouloir forcer le sens de ces derniers pour les faire correspondre aux connaissances apprises. Bien au contraire, l'objectif est de cerner les éventuels décalages ou l'absence de décalage.]

[En guise de synthèse.] Malgré la sélection inhérente au fait même de présenter un dossier, il apparaît toutefois que la vie religieuse narbonnaise était une reproduction assez fidèle de son modèle, celui de Rome. Les éléments posés en introduction (diversité des charges religieuses, modèle civique, hiérarchies entre acteurs, origine des initiatives, publique/privée, centrale/locale) constituent une transposition qui permet aussi de réfléchir aux rapports entre « pouvoir » et « religion » à différentes échelles : celle de l'empire, celle de la province et celle de la cité.

Bien entendu, les documents soumis à l'analyse incitent à forcer le trait, au détriment d'autres inscriptions qui permettraient sans doute de nuancer ce portrait trop monolithique. Il n'en reste pas moins que, même dans le paysage des colonies romaines, Narbonne demeure un cas particulièrement spectaculaire d'adoption massive d'usages religieux, politiques et épigraphiques proprement romains, dès une époque relativement haute. Cela tient sans doute à son passé, celui de la plus ancienne colonie romaine installée en dehors d'Italie.

Inversement, la vie religieuse de Narbonne, telle qu'elle ressort de ce dossier, ne reflète pas toute la diversité ethnique et culturelle de la population locale. Elle pourrait certes être complétée (on pense aux trois dédicaces au dieu *Larraso* trouvées à Moux dans l'arrière-pays) ; elle n'en serait pas fondamentalement modifiée : à Narbonne, comme à Lyon par exemple (voir le sujet donné sur *Lugdunum*), « les *sacra publica* ont été établis par l'élite de la cité avec Rome comme point de référence, et ce dès la création de la colonie » (Laubry 2018). Le rôle du fondateur a dû être décisif comme l'a été la composition italienne de la population coloniale. Le sort réservé à la population gauloise demeure très largement dans l'ombre, alors que divers documents prouvent que des pèlerins autochtones continuaient de vivre sur le territoire de la cité plusieurs siècles après la déduction.

[En guise d'ouverture.] Mais cette transposition ne se voit pas nécessairement dans les mêmes proportions ailleurs [voir déjà le dossier donné l'an dernier « *La religion publique des colonies en Occident, entre prescriptions romaines et initiatives locales* »]. Les recherches d'A. Bertrand montrent au contraire combien les permanences demeurent fortes en bien des endroits, y compris en Italie, dans des zones pourtant colonisées à date haute. Elle distingue ainsi les « continuités », ces cas où les cultes indigènes rejoignaient, non sans transformations, les *sacra publica* (à l'image du culte de *dea Suria Nihatena* dans la colonie augustéenne de Berytus), des « permanences », lorsque les promotions coloniales semblent n'avoir été suivies d'aucun changement notable dans la vie religieuse des cités concernées (ex. de Ptolémaïs, colonie fondée en Syrie-Phénicie). Ces exemples illustrent des phénomènes de stabilité mais posent question : dans quels cas les cultes ou lieux de culte locaux, autochtones, étaient-ils « récupérés » par les colons au sein de leurs *sacra publica* ? Quelles situations favorisaient ou non la pérennité d'un sanctuaire indigène au lendemain d'une fondation coloniale ? Comme le dit A. Bertrand, de multiples facteurs jouèrent : le prestige d'un sanctuaire, son ancienneté, la possibilité pour les colons d'utiliser des lieux de culte fonctionnels... « Dans cette perspective, la diversité d'une colonie à l'autre saute aux yeux, lorsqu'elle nous est accessible. Pourtant, celle-ci doit être lue moins comme le signe d'une irréductible variété qui témoignerait de l'ineffectivité du statut colonial que comme le résultat attendu d'un système religieux polythéiste où l'adoption de divinités nouvelles, par les Romains comme par les communautés locales, favorise la création d'entités civiques aux paysages religieux souvent composites, et toujours uniques » (Bertrand 2019).

## Liste des sujets et des documents tirés pour la session 2022

Les documents sont présentés dans l'ordre chronologique. Les candidats disposent du sujet dans une version papier et sous format numérique (en .doc et en .pdf).

### Histoire ancienne

#### **Sujet : Vénération de Mithra dans le monde romain**

**Document 1 : Stèle biface du mithréum de Diéburg (Germanie supérieure, II<sup>ème</sup> siècle p.C.)**

**Source :** L. Bricault et Ph. Roy, *Les cultes de Mithra dans l'Empire romain*, Toulouse, 2021, p. 131, n° 21b)

**Document 2 : Les implantations de 17 mithréums mis au jour à Ostie**

**Source :** Fr. van Haepen, « Au-delà du "modèle missionnaire" : la topographie mithriaque d'Ostie », dans F. Fontana et E. Murgia, éd., *Sacrum facere. V Seminario di Archeologia del Sacro. Sacra peregrina. La gestione della pluralità religiosa nel mondo antico*, Trieste, 2019, p. 102, fig. 1

**Document 3 : Le mithréum de la villa d'Els Munts (Tarraconaise, II<sup>ème</sup>-milieu III<sup>ème</sup> siècles p.C.)**

**Source :** F. Tarrats Bou et al., « La vil·la romana d'Els Munts (Altafulla, Tarragonès) i Tarraco », *Tribuna d'arqueologia*, 2006-2007, p. 215, fig. 2

**Document 4 : Le mithréum d'Aquincum (Pannonie inférieure, début III<sup>ème</sup> siècle p.C.)**

**Source :** [https://en.wikipedia.org/wiki/Aquincum\\_Mithraeum\\_\(of\\_Victorinus\)#/media/File:Mithraeum\\_of\\_Victorinus.jpg](https://en.wikipedia.org/wiki/Aquincum_Mithraeum_(of_Victorinus)#/media/File:Mithraeum_of_Victorinus.jpg)

**Document 5 : Le mithréum de Biesheim (Germanie supérieure, fin II<sup>ème</sup> siècle p.C.)**

**Source :** E. Kern, « Le mithraeum de Biesheim-Kunheim (Haut-Rhin) », *Revue du Nord-Archéologie*, 73, n° 292, 1991, p. 61, fig. 3

**Document 6 : Deux ex-voto d'Aquilée des II<sup>ème</sup>-III<sup>ème</sup> siècles p.C. en l'honneur de Mithra**

**Sources :** *CIL V*, 808 (trad. dans L. Bricault et Ph. Roy, *Les cultes de Mithra dans l'Empire romain*, Toulouse, 2021, p. 303, n°63c) / *CIL V*, 806 (trad. dans L. Bricault et Ph. Roy, *Les cultes de Mithra dans l'Empire romain*, Toulouse, 2021, p. 304-305, n°63g)

**Document 7 : Le culte de Mithra : un culte à « mystères » ?**

**Sources :** Tertullien, *De la couronne du soldat*, 15, 3-4 (trad. de L. Renaut dans L. Bricault et Ph. Roy, *Les cultes de Mithra dans l'Empire romain*, Toulouse, 2021, p. 459, n° 109a) / Tertullien, *De la prescription contre les hérétiques*, 40, 2-4 (trad. partielle de L. Renaut complétée dans L. Bricault et Ph. Roy, *Les cultes de Mithra dans l'Empire romain*, Toulouse, 2021, p. 348, n° 75 et p. 460, n° 109b)

#### **Sujet : Monothéismes et paganisme : regards croisés**

**Document 1 : Rome en Judée : de Pompée au début de la guerre de 70 p.C.**

**Source :** Tacite, *Histoires*, V, 9-11, CUF, 1992 (trad. de Henri Le Bonniec)

**Document 2 : Interprétation dionysiaque d'une fête juive**

**Source :** Plutarque, *Œuvres Morales, Propos de table*, 4, 6, 2, CUF, 1978 (trad. de F. Fuhrmann)

**Document 3 : Les Juifs et les cultes publics romains**

**Source :** Extraits de la *Mishna* et de la *Tosefta* (trad. dans X. Lorient et Chr. Badel, dir., *Sources d'histoire romaine*, Paris, 1993, p. 631-632, n° 7)

**Document 4 : Les dieux romains vus par un chrétien**

**Source :** Minucius Felix, *Octavius*, 22, 5-6, CUF, 1964 (trad. J. Beaujeu)

**Document 5 : Le martyre de Perpétue et Félicité**

**Sources :** *Passion de sainte Perpétue et de sainte Félicité*, 18, 1-6 et 20, 1-6, Le Cerf, 1996 (trad. de J. Amat)

**Document 6 : Les chrétiens : des marginaux ?**

**Source :** Tertullien, *Apologétique*, 42, 1-3, CUF, 1961 (trad. de J.-P. Waltzing et A. Séveryns)

**Document 7 : Refus de pratiques religieuses romaines par un chrétien**

**Source :** Tertullien, *De la couronne du soldat*, 15, 1-4 (trad. dans S. Rey, *Sources religieuses romaines. Histoire et documents*, Arles, 2017, p. 99, n° 56)

#### **Sujet : Être un dieu de son vivant ? Le culte impérial en Orient**

**Document 1 : La mise en place du culte impérial en Asie et en Bithynie**

**Source :** Dion Cassius, *Histoire romaine*, 51, 20, 6-9, CUF, 2002 (trad. de M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz)

**Document 2 : Cistophore en argent de Pergame en 19-18 a.C.**

**Source :** *Numismatica Ars Classica*, vente aux enchères 29, mai 2005, n° 437

**Document 3 : La *lex sacra* de Gytheion (Grèce) et le refus par Tibère des honneurs divins en 15 p.C.**

**Source :** G. Flamerie de Lachapelle, J. France et J. Nelis-Clément, *Rome et le monde provincial. Documents d'une histoire partagée*, Paris, 2012, p. 179-181, n° 210

**Document 4 : La vitalité du culte impérial en Asie**

**Source :** S. Rey, *Sources religieuses romaines. Histoire et documents*, Arles, 2017, p. 51, n°26

**Document 5 : Droits de deux monnaies d'Amsisos aux noms de Vespasien et Trajan**

**Sources :** *Gorny & Mosch*, vente aux enchères 270, 12 mars 2020, n° 2247 / Paris, Cabinet des Médailles, coll. Grand Duc, N7223/1134

**Document 6 : Lettre de Marc Aurèle aux Athéniens sur les statues à son effigie en 179 p.C.**

**Source :** G. Flamerie de Lachapelle, J. France et J. Nelis-Clément, *Rome et le monde provincial. Documents d'une histoire partagée*, Paris, 2012, p. 186-187, n° 218

**Document 7 : Monnaie commémorant la 3<sup>ème</sup> nécorie de Smyrne sous Caracalla**

**Source :** *Hirsch*, vente aux enchères 255, 14 février 2008, n° 1893 (= G. Flamerie de Lachapelle, J. France et J. Nelis-Clément, *Rome et le monde provincial. Documents d'une histoire partagée*, Paris, 2012, p. 175, n° 204)

## **Sujet : Le Palatin d'Auguste**

### **Document 1 : Les honneurs accordés à Octavien après Nauloque (36 av. J.-C.), d'après Dion Cassius, XLIX, 15**

Source : Dion Cassius, *Histoire romaine*, Livres XLVIII et XLIX, Paris, Les Belles Lettres, 1994 (traduction de M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz)

### **Document 2 : La construction du temple d'Apollon sur le Palatin (36-28 av. J.-C.)**

Source : Suétone, *Vies des douze Césars*, Tome I, *Auguste*, Chap. 29, Paris, Les Belles Lettres, 1954 (traduction de H. Ailloud)

### **Document 3 : Les honneurs accordés à Auguste après Actium (27 av. J.-C.)**

Source : Dion Cassius, *Histoire romaine*, Livre LIII, Chap. 16, Paris, Les Belles Lettres, 2018 (traduction de M. Bellissime et F. Hurlet)

### **Document 4 : Denier d'Auguste (RIC, I, 366 ; 16 av. J.-C.)**

Source : *Roman Imperial Coinage*, I, 366 (Rome)

### **Document 5 : Auguste et les livres Sibyllins (12 av. J.-C.)**

Source : Suétone, *Vies des douze Césars*, Tome I, *Auguste*, Chap. 31, Paris, Les Belles Lettres, 1954 (traduction de H. Ailloud)

### **Document 6 : Le portique des Danaïdes (6a : Ovide, *Tristes*, III, v. 60-69, 8 ap. J.-C. ; 6b : plan)**

Source : 5a : Ovide, *Tristes*, Livre III, *Auguste*, v. 60-69, Paris, Les Belles Lettres, 1968 (traduction de J. André) ; 5b : Y. Perrin, *Itinéraires romains*, Bordeaux, Ausonius, 2018, p. 282, fig. 669-670

### **Document 7 : La maison d'Auguste sur le Palatin : plan d'ensemble**

Source : Y. Perrin, *Itinéraires romains*, Bordeaux, Ausonius, 2018, p. 279, fig. 656

## **Sujet : La vie religieuse dans une colonie romaine : l'exemple de Lugdunum**

Les documents sont classés par ordre de référence au *Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)* puis à l'*Année épigraphique (AE)*.

### **Document 1 : Inscription taurobolique de Tain-l'Hermitage (184 ap. J.-C.)**

Source : *CIL*, XII, 1782 (trad. C. Courrier)

### **Document 2 : Ex-voto offert à Jupiter Optimus Maximus et aux Numina des empereurs**

Source : *CIL*, XIII, 1742 (trad. C. Courrier)

### **Document 3 : Dédicace offerte à Jupiter Optimus Maximus et à l'ensemble des dieux et déesses**

Source : *CIL*, XIII, 1745 (trad. C. Courrier)

### **Document 4 : Inscription taurobolique de Lyon (160 ap. J.-C.)**

Source : *CIL*, XIII, 1751 (trad. M. Le Glay, *La religion romaine*, Paris, PUF, 1997, p. 225-226).

### **Document 5 : Dédicace offerte à Mercure Auguste et Maia Auguste (principat de Tibère)**

Source : *CIL*, XIII, 1769a-c (trad. C. Courrier)

### **Document 6 : Dédicace offerte à Minerve**

Source : *CIL*, XIII, 1770 (trad. C. Courrier)

### **Document 7 : Inscription commémorant un don effectué par Sex. Ligurius Marinus (fin du II<sup>e</sup>-début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)**

Source : *CIL*, XIII, 1921 = *Carte Archéologique de la Gaule*, 69/2, p. 465-466 (trad.)

### **Document 8 : Épitaphe de Iulia Helias, flaminique (dernier tiers du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)**

Source : *CIL*, XIII, 2181 = *Carte Archéologique de la Gaule*, 69/2, p. 679 (trad.)

### **Document 9 : Inscription offerte à Tiberius Aquius Apollinaris, augure et flamme (dernier quart du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)**

Source : *AE*, 1966, 252 = *Carte Archéologique de la Gaule*, 69/2, p. 576 (trad. légèrement modifiée)

## **Sujet : La divinisation de César**

### **Document 1 : Les funérailles de César : le récit de Suétone**

Source : Suétone, *Vies des douze Césars*, Tome I, *César*, Chap. 84-85, Paris, Les Belles Lettres, 1961 (traduction de H. Ailloud)

### **Document 2 : Les funérailles de César : le récit d'Appien**

Source : Appien, *Les guerres civiles à Rome*, Livre II, Chap. 20, 143-147, Paris, Les Belles Lettres, 1994 (trad. de J.-I. Combes-Dounous)

### **Document 3 : Les honneurs rendus à César après sa mort, d'après Dion Cassius**

Source : Dion Cassius, *Histoire romaine*, Livre XLVII, Chap. 18-19, Paris, Les Belles Lettres, 2014 (trad. de V. Fromentin et E. Bertrand)

### **Document 4 : Le temple de César divinisé (4a : plan ; 4b : denier d'Octavien, RRC, 540/2)**

Source : 4a : P. Gros, « Iulius, Divus, Aedes », dans *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, vol. III, Rome, 1996, p. 116-119 et 426-427, fig. 77 ; 4b : *Roman Republican Coinage*, 540/2, 36 av. J.-C.

### **Document 5 : Denier d'Auguste (RIC, I, 37A ; 19-18 av. J.-C.)**

Source : *Roman Imperial Coinage*, I, 37A (Caesaraugusta, Lusitanie)

## **Sujet : Présages et mort des empereurs : le regard de Suétone**

### **Document 1 : Auguste**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars*, *Auguste*, 97, 1-4, CUF, 1931 (trad. de H. Ailloud)

### **Document 2 : Tibère**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars*, *Tibère*, 74, 1-3, CUF, 1931 (trad. de H. Ailloud)

### **Document 3 : Caligula**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars*, *Caligula*, 57, 1-10, CUF, 1931 (trad. de H. Ailloud)

### **Document 4 : Claude**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars*, *Claude*, 46, 1-3, CUF, 1931 (trad. de H. Ailloud)

### **Document 5 : Néron**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars*, *Néron*, 46, 1-6, CUF, 1931 (trad. de H. Ailloud) / Suétone, *Vie des douze Césars*, *Galba*, 1, 1-4, CUF, 1932 (trad. de H. Ailloud)

### **Document 6 : Galba**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars, Galba*, 18, 1-7 ; 19, 1, CUF, 1932 (trad. de H. Ailloud)

**Document 7 : Vitellius**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars, Vitellius*, 9, 1-4 ; 18, CUF, 1932 (trad. de H. Ailloud)

**Document 8 : Domitien**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars, Domitien*, 15, 3-10 ; 16, 1-7, CUF, 1932 (trad. de H. Ailloud)

**Sujet : Le sacrifice dans le monde romain**

**Document 1 : Sacrifices humains après la bataille de Cannes en 216 a.C.**

Source : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXII, 57, 1-6 (trad. dans M. Le Glay, *La religion romaine*, Paris, 1971, 1997, p. 131)

**Document 2 : Un sacrifice maladroît**

Source : Plaute, *Poenulus*, 449-467, CUF, 1938 (trad. A. Ernout)

**Document 3 : Le foie de Plaisance**

Source : Musée municipaux du Palais Farnèse de Plaisance (© Shonagon – *Wikimedia Commons*)

**Document 4 : Denier de L. Pomponius Molo**

Source : © Heritage Auctions.

**Document 5 : Autel du temple dit de Vespasien à Pompéi**

Source : photo de M.-O. Laforge, avec l'autorisation de la surintendance de Pompéi

**Document 6 : Suovétaurile des *Plutei Traiani***

Source : *Wikimedia Commons*

**Document 7 : Critique des sacrifices par un païen**

Source : Lucien, *Du sacrifice*, 10-13 (trad. dans S. Rey, *Sources religieuses romaines. Histoire et documents*, Arles, 2017, p. 61-62, n° 34)

**Document 8 : Critique des sacrifices par un chrétien**

Source : Tertullien, *Apologétique*, 9, 1-5 ; 14, 1, CUF, 1961 (trad. de J.-P. Waltzing et A. Séverys)

**Sujet : Le culte de Mars à Rome**

**Document 1 : L'autel dit de Domitius Ahenobarbus (fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.)**

Source : J. Cels Saint-Hilaire, *La République romaine (133-44 av. J.-C.)*, Paris, Armand Colin, 2015 (3<sup>e</sup> éd.), p. 205-215 et D. Maschek, « Not census but deductio : Reconsidering the 'Ara' of Domitius Ahenobarbus », *Journal of Roman Studies*, 108, 2018, p. 30, fig. 2

**Document 2 : L'implantation du forum et des édifices sacrés (35-25 av. J.-C.)**

Source : Vitruve, *De l'architecture*, Livre I, Chap. 7, 1, Paris, Les Belles Lettres, 1990 (traduction de P. Fleury)

**Document 3 : Le temple de Mars *Vltor* sur le forum d'Auguste (42-2 av. J.-C.)**

Source : Y. Perrin, *Itinéraires romains*, Bordeaux, Ausonius, 2018, p. 240, fig. 535

**Document 4 : Le dernier recensement d'Auguste (14 ap. J.-C.)**

Source : Suétone, *Vies des douze Césars*, Tome I, *Auguste*, Chap. XCVII, Paris, Les Belles Lettres, 1954 (traduction de H. Ailloud)

**Document 5 : Le Champ de Mars au début du principat de Tibère, d'après le géographe Strabon (*Géographie*, V, 3, 8)**

Source : Strabon, *Géographie*, Tome III, Livres V et VI (Italie-Sicile), Paris, Les Belles Lettres, 1967 (traduction de F. Lasserre)

**Document 6 : Une dédicace à Mars Auguste (Rome, 1<sup>re</sup> moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)**

Source : *Corpus Inscriptionum Latinarum*, VI, 483

**Document 7 : Un denier de Trajan (*RIC*, II, 158 ; 103-111 ap. J.-C.)**

Source : *Roman Imperial Coinage*, II, 158 (Rome)

**Sujet : Accéder au pouvoir : le rôle des présages**

**Document 1 : Auguste**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars, Auguste*, 94, 2-6 et 15-17, CUF, 1931 (trad. de H. Ailloud)

**Document 2 : Tibère**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars, Tibère*, 14, 1-6, CUF, 1931 (trad. de H. Ailloud)

**Document 3 : Galba**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars, Galba*, 4, 1-8, CUF, 1932 (trad. de H. Ailloud)

**Document 4 : Vespasien**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars, Vespasien*, 5, 1-10 ; 7, 1-7 ; 25, 1-3, CUF, 1932 (trad. de H. Ailloud)

**Document 5 : Les successeurs de Domitien**

Source : Suétone, *Vie des douze Césars, Domitien*, 23, 3-4, CUF, 1932 (trad. de H. Ailloud)

**Document 6 : Trajan**

Source : Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, 1, 3-6, CUF, 1946 (trad. de M. Durry)

**Document 7 : Septime Sévère**

Source : *Histoire Auguste, Vie de Sévère*, 1, 6-10 ; 2, 8-9 ; 3, 9 (trad. dans X. Lorient et Chr. Badel, dir., *Sources d'histoire romaine*, Paris, 1993, p. 86, n° 1c)

**Sujet : Un collège religieux à Rome : les frères arvaies**

**Document 1 : L'origine du nom des frères arvaies**

**Doc. 1a** : d'après l'antiquaire Varron (*La langue latine*, V, 85, 3-5)

**Doc. 1b** : d'après l'encyclopédiste Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, XVIII, 6)

**Doc. 1c** : d'après le juriste Masurius Sabinus rapporté par Aulu Gelle (*Nuits Attiques*, VII, 7, 8)

Source : J. Scheid, *Romulus et ses frères. Le collège des frères arvaies, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, EFR, 1990, p. 13-19.

**Document 2 : Commentaire des frères arvaux, n° 2 (14 ap. J.-C.)**

Source : J. Scheid, *Commentarii fratrum arvalium qui supersunt. Les copies épigraphiques des protocoles annuels de la confrérie arvale (21 av. J.-C.-304 ap. J.-C.)*, Rome, EFR, p. 5-6.

**Document 3 : Commentaire des frères arvaux, n° 5, fragments a-e (27 ap. J.-C.)**

Source : J. Scheid, *Commentarii fratrum arvalium qui supersunt. Les copies épigraphiques des protocoles annuels de la confrérie arvale (21 av. J.-C.-304 ap. J.-C.)*, Rome, EFR, p. 13-16.

**Document 4 : Commentaire des frères arvaux, n° 27, lignes 1-18 (58 ap. J.-C.)**

Source : J. Scheid, *Commentarii fratrum arvalium qui supersunt. Les copies épigraphiques des protocoles annuels de la confrérie arvale (21 av. J.-C.-304 ap. J.-C.)*, Rome, EFR, p. 65-69.

**Document 5 : Le site de La Magliana**

Source : J. Scheid, *Romulus et ses frères. Le collège des frères arvaux, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, EFR, 1990, p. 142, fig. 6.

**Document 6 : Le balneum des frères arvaux**

Source : J. Scheid, *Romulus et ses frères. Le collège des frères arvaux, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, EFR, 1990, p. 144, fig. 7.

**Document 7 : Buste d'Antonin le Pieux en frère arvale**

Source : Musée du Louvre

## Histoire contemporaine

**Sujet : Être un ouvrier en Grande-Bretagne dans la première économie industrialisée au XIX<sup>e</sup> siècle (années 1830 - 1914).**

**Document 1 : Une écrivaine et militante française visite une usine à gaz de Londres au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Source : Tristan Flora, *Promenades dans Londres*, 1840.

**Document 2 : Des ouvriers en activité dans le port de Newcastle.**

Source : W. Bell Scott (1811-1890), *Iron and coal* (Fer et charbon), entre 1855 et 1860, huile sur toile, 185,5 X 185,5 cm ; *National Trust*, Wallington, Northumberland.

**Document 3 : Le niveau de vie des ouvriers britanniques à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Source : Nadaud Martin, *Histoire des classes ouvrières en Angleterre*, Paris, 1872.

**Document 4 : Des mineurs en Cornouailles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Source : John Charles Burrow (1852-1914), *Mongst Mines and Miners or Underground Scenes by Flashlight (Au milieu des mines et des mineurs, ou Scènes souterraines à la lumière du flash)*, (1893), tirage au gélatino-chlorure, 9,8 x 14,5 cm ; *The Paul Getty Museum*, Los Angeles.

**Document 5 : Une main-d'œuvre immigrée à Leeds vers 1910.**

Source : Descamps Paul, *La Formation sociale de l'Anglais moderne*, Paris, 1914.

**Sujet : Les relations entre les ouvrières et leur entourage masculin en France et en Grande-Bretagne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1930.**

**Document 1 : Un atelier de brochure parisien décrit par un romancier à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Source : Huysmans Joris-Karl, *Les Sœurs Vatard*, Paris, 1876.

**Document 2 : Des ouvrières à Londres au début du XX<sup>e</sup> siècle.**

Source : London Jack, *Le Peuple d'en bas*, 1903, traduction de Louis Postif, Phébus, 1999.

**Document 3 : Des ouvrières dans une usine de Chilwell en Grande-Bretagne pendant la Première Guerre mondiale.**

Source : Camera Press / IWM. Chambaz Bernard, *Une histoire vivante des ouvriers de 1900 à nos jours*, Seuil, Paris, 2020.

**Document 4 : Des ouvrières de l'industrie automobile en région parisienne dans les années 1920.**

Source : Fourcaut Annie, *Femmes à l'usine. Ouvrière et surintendantes dans les entreprises françaises de l'entre-deux-guerres*, François Maspéro / Centre de recherche d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme, Paris, 1982.

**Document 5 : Des ouvrières et des ouvriers en grève (France, 1936).**

Source : Mémoires d'Humanité/Archives départementales de la Seine-Saint-Denis. *L'Humanité. Figures du peuple. Une plongée dans les archives photographiques du journal*. Textes de Danielle Tartakowski. Flammarion, 2017.

**Sujet : Penser la question sociale (Europe occidentale, des années 1830 aux années 1930).**

**Document 1 : Le modèle libéral anglais questionné par un penseur catholique.**

Source : Vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne, ou recherche sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*, Paris, 1834.

**Document 2 : Le marxisme en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Source : « La Terre promise ». Composition française de 1891. Graveur Rougeron-Vignerot. Photo © Bibliothèque nationale, Paris. Rosanvallon Pierre, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, 1992.

**Document 3 : Enquête sur le « freinage » en Allemagne au début du XX<sup>e</sup> siècle.**

Source : Max Weber, *Sur le travail industriel*, traduction de Paul-Louis van Berg, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012, « *Methodologische Einleitung für die Erhebungen des Vereins für Sozialpolitik über Aulese und Anpassung (Berufswahlen und Berufsschicksal) der Arbeiterschaft der geschlossenen Großindustrie* » (1908) [Introduction méthodologique des enquêtes de l'association pour la politique sociale sur la sélection et l'adaptation (choix de carrière et destin professionnel) de la classe ouvrière de la grande industrie] et « *Zur Psychophysik der industriellen Arbeit* » (1908-1909) [De la psychophysique du travail industriel].

**Document 4 : Une entente impossible entre les classes sociales ?**

Source : Orwell George, *Le Quai de Wigan*, traduit de l'anglais par Michel Pétris, Éditions Ivrea, Paris, 1995, *The Road to Wigan Pier*, 1937.



## **Sujet : Les mains-d'œuvre immigrées en France (de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1930).**

### **Document 1 : Pièce d'identité d'un ouvrier immigré à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Source : © cliché A.M. Bordeaux-photographe Bernard Rakotomanga-3620 | 5 512, musée de l'Histoire nationale de l'immigration.

### **Document 2 : Un atelier de couture d'immigrants juifs d'Europe centrale en 1920 à Paris.**

Source : © Mémorial de la Shoah /C.D.J.C./M.J.P.

### **Document 3 : Ouvriers français et belges de l'industrie textile du Pas-de-Calais dans l'Entre-deux-guerres.**

Source : Van der Meersch Maxence, *Quand les sirènes se taisent*, 1933.

### **Document 4 : Immigration et communisme dans l'Entre-deux-guerres.**

#### **4a : Main-d'œuvre coloniale et communisme.**

Source : Affiche pour les élections législatives de 1928, réalisée par André Galland in *France, terre d'immigration*, Temime Émile, Découvertes Gallimard, 1999.

#### **4b : Un restaurant italien lors d'un rassemblement communiste.**

Source : © Collection René Scanzaroli / Musée de l'Histoire vivante, Montreuil.

## **Sujet : Le prix du travail en France (vers 1830 - vers 1930)**

### **Document 1 : le salaire d'un maçon à Paris en 1839.**

Source : Martin Nadaud, *Léonard, maçon de la Creuse*, La mémoire du peuple, François Maspéro, 1982, pp. 142-145.

### **Document 2 : le jour de la paie.**

Source : Émile Zola, *Germinal*, Edition Presse Pocket, 1978, pp. 201-212.

### **Document 3 : extraits de la Convention collective intervenue entre la Chambre Syndicale patronale de la Métallurgie Parisienne et les Syndicats ouvriers (12 juin 1936)**

Source : « Les documents politiques, diplomatiques et financiers », *Revue mensuelle d'Informations et de Documentation internationales*, 17<sup>e</sup> Année, n°6, juin 1936, Paris.

## **Sujet : L'organisation du travail aux usines Renault dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle.**

### **Document 1 : les nouvelles usines Renault Frères en 1905.**

[Le document est joint au dossier numérique afin de faciliter sa lecture.]

Source : *Les Sports*, 23 novembre 1905. (Site Internet Retronews)

### **Document 2 : le chronométrage et la grève aux Établissements Renault.**

Source : Le Musée social. *Annales : revue mensuelle*, décembre 1913, pp. 54-55.

### **Document 3 : les ateliers C5 des usines Renault en 1922.**

[Un fichier vidéo est joint au dossier numérique]

Source : programme ANR Usines 3D.

### **Document 4 : Simone Weil aux usines Renault (année 1935).**

Source : Simone Weil, *Œuvres complètes, Écrits historiques et politiques* (tome II), L'expérience ouvrière et l'adieu à la révolution (1934-1937), Gallimard, 1991, pp. 227 et suivantes.

## **Sujet : La question sociale, une question internationale.**

### **Document 1 : lettre de la chancellerie impériale à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris transmettant le rescrit impérial du 4 février 1890 (Traduction remise par le comte de Munster -l'Ambassadeur Impérial- au Ministre des Affaires étrangères le 11 février 1890).**

Source : Conférence internationale de Berlin : 15-29 mars 1890, Bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères, Ministère des affaires étrangères. 1890.

### **Document 2 : la création de l'Organisation internationale du travail (1919)**

Source : Extraits de la partie XIII du Traité de Versailles du 28 juin 1919. Travail Section 1. Organisation du travail.

### **Document 3 : le siège de l'OIT.**

Source : La Dignité du travail par la bénédiction du Christ, toile de Maurice Denis (1931), 6 m x 3 m. Offerte par la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, siège de l'O.I.T. (Genève). (Le document est présenté avec des agrandissements pour en faciliter la lecture)

### **Document 4 : l'œuvre de l'OIT.**

Source : Dix ans d'organisation internationale du travail, Bureau International du Travail (Genève) 1931, 1 vol. (XV-500 p.) ; in-8.

## **Sujet : Alimentation et travail dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle (Espagne, France, Italie, Angleterre).**

### **Document 1 : enquête sur l'alimentation ouvrière et interrogatoire relatif à l'alimentation (1905).**

Source : L. Landouzy, H. et M. Labbé, *Enquête sur l'alimentation d'une centaine d'ouvriers et d'employés parisiens : ce qu'elle est : irraisonnée, insuffisante, insalubre, dispendieuse ; ce qu'elle pourrait être : rationnelle, suffisante, salubre, économique : enquête présentée à la IV<sup>e</sup> section du Congrès international de la tuberculose (2-7 octobre 1905)*, Paris, Masson et Cie Editeurs, pp. 11-12.

### **Document 2 : l'alimentation des ouvriers d'une usine de mécanique en Catalogne (1910-1914).**

Source : Jacques Valdour, *L'ouvrier espagnol, Observations vécues*, tome I Catalogne, René Giard, Arthur Rousseau Editeurs, 1919, pages 278-283.

### **Document 3 : l'alimentation des ouvriers des usines de guerre (1917).**

Source : *Bulletin des usines de guerre*, n°15, lundi 6 août 1917, pp. 1-2.

**Document 4 : le casse-croûte de trois ouvriers (France, 1932).**

Source : BNF, « Après le lancement, trois ouvriers des chantiers navals cassent la croûte », 1932 cité dans Morgan Poggioli, « Entre santé au travail et culture ouvrière : la question du vin "prolétaire" dans la France de l'entre-deux-guerres », *Territoires du vin* [En ligne], 10 | 2019, mis en ligne le 04 juillet 2019.

**Document 5 : Dalmine, cantine d'entreprise italienne (fin des années 1930).**

Source : Photographie Bruno Stefani pour le compte du Studio Boggeri (fin des années 1930) cité dans Ferruccio Ricciardi, « la cantine au prisme du paternalisme industriel. Alimentation et consentement à l'usine de Dalmine (Lombardie) entre fascisme et République », *le Mouvement Social*, 2014/2 n° 247, La Découverte, pp. 105-121.

**Sujet : L'engagement politique et syndical des ouvriers en Europe occidentale à la Belle époque (des années 1890 à 1914).**

**Document 1 : Une chanson révolutionnaire en France en 1896.**

Source : *La Petite République*, 1<sup>er</sup> mai 1896

**Document 2 : Manifestation ouvrière en Italie.**

Source : *Le Quatrième État (Il Quarto Stato)*, Giuseppe Pellizza da Volpedo, 1901, huile sur toile de 293 x 545 cm, Museo del Novecento au Palais Arengario de Milan.

**Document 3 : L'influence de Karl Marx.**

**3a : En Allemagne.**

Source : Caricature du journal allemand *Jugend [Jeunesse]* (1904).

**3b : En France.**

Source : Caricature de Jossot, *L'Assiette au beurre*, 1906. (Bibl. Nat., Paris).

**Document 4 : Les grèves à Limoges en 1905.**

Source : *Le Matin*, Henri de Houx, avril 1905.

**Document 5 : Les convictions d'ouvriers socialistes allemands.**

Source : Levenstein, *Die Arbeitfrage mit besonderer Berücksichtigung der sozialpsychologischen Seite des modernen Grossbetriebes und der psychophysischen Einwirkungen auf die Arbeiter* [La question sociale en tenant compte spécifiquement de l'aspect psychologique et social des grandes entreprises modernes et des effets psychophysiques sur les ouvriers], 1912, pp. 223-233 (trad. A.-M. Sohn).

**Sujet : Administrer le travail en France XIX<sup>e</sup>-1<sup>er</sup> tiers du XX<sup>e</sup> siècle.**

**Document 1 : extrait de la loi du 19 mai 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie.**

Source : *Bulletin de l'Assemblée nationale*, XII, B. CCIV, n°3094.

**Document 2 : extraits de la conclusion du rapport parlementaire relatif aux grèves d'Anzin (1884).**

Source : G. Clemenceau, *Rapport présenté à la Commission d'enquête parlementaire sur la situation des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie en France : grève d'Anzin*, Chambre des députés, 3<sup>e</sup> législature, session de 1884-1885, Paris, Imprimerie de la Chambre des députés, 1885, pp. 82 et suivantes.

**Document 3 : un fonctionnaire de l'Office du travail, Arthur Fontaine. (1931)**

Source : E. Raguin, « Arthur Fontaine ». *Annales des Mines*, tome XX, 9<sup>e</sup> livraison 1931, pp. 231-253.

**Document 4 : rapport du Président du Conseil, ministre de l'intérieur, Georges Clemenceau au Président de la République Armand Fallières, le 25 octobre 1906.**

Source : Site internet du Ministère du Travail et de l'Emploi. (Consulté en septembre 2021)

**Sujet : Les activités des mains-d'œuvre artisanales et industrielles en-dehors du temps de travail en Europe de l'Ouest de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1930.**

**Document 1. Un ouvrier au repos.**

Source : Les dos – V'là le beau temps..., dessin en couleurs, n° 46, *Le Mirliton*, avril 1888, coll. Part., p. 44.

**Document 2. Les jardins ouvriers en France.**

Source : *Actes du XVII<sup>e</sup> Congrès de la propriété bâtie*. Rapport du trésorier de l'Œuvre des jardins ouvriers, Paris, 1913.

**Document 3. Les loisirs des mineurs dans le Nord de la France.**

Source : Jacques Valdour, *Les Mineurs. Observations vécues*, Lille – Paris, R. Giard – A. Rousseau, 1919.

**Document 4. Une équipe de football d'ouvrières en Angleterre.**

Source : Les ouvrières-footballeuses du Dick, Kerr Ladies de Preston, une usine d'armes, en 1921. © Gail Newsham. In Mickaël Correia, *Une Histoire populaire du football*, La Découverte, 2018.

**Document 5. 3 000 cyclistes au rassemblement national de l'Œuvre nationale Après le Travail (Opera nazionale Dopolavoro) accueillis par Mussolini à Rome le 3 juillet 1932.**

Source : © Farabola, Milan. In *Les totalitarismes. Fascisme et nazisme*, Jacqueline et Didier Musiedlack, *Documentation photographique*, n° 7037, octobre 1996.

**Document 6. Inauguration de la guinguette au bord de l'eau tenue par quatre anciens ouvriers dans le film *La Belle Équipe* de Julien Duvivier réalisé en juin-juillet 1936.**

Source : BIFI – Coll. Archives Labor Ph. © Walter Limot. In Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky, *Une histoire du Front populaire*. « L'avenir nous appartient ! », Larousse, 2006.

**Sujet : Organisation, pratiques et représentations du travail chez les Compagnons (France, XIX<sup>e</sup> siècle).**

**Document 1 : le champ de conduite des compagnons passants couvreurs bondrilles pour la vie de la ville de Tours (1838).**

Source : Auguste Lemoine (peintre des compagnons), Champ de conduite des compagnons passants couvreurs bondrilles pour la vie de la ville de Tours, 1838, dessin à la plume aquarellée, 100 cm X 64,5 cm, Musée du Compagnonnage de Tours.

**Document 2 : Flora Tristan rencontre les compagnons lyonnais (mai 1844).**

Source : Flora Tristan, *Le tour de France : état actuel de la classe ouvrière sous l'aspect moral, intellectuel, matériel*, *Journal inédit 1843-1844*, Editions Tête de Feuilles, 1973, pp. 72-73.

**Document 3 : un arrêté municipal relatif au compagnonnage (1854).**

Source : Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire, n° 716, mardi 7 mars 1854, p. 2.

**Document 4 : une chanson « le travail » d'un compagnon ouvrier en soie (sans date).**

Source : *Le Chansonnier du Tour de France : par des compagnons de tous les métiers et de tous les devoirs : pour faire suite au « Livre du Compagnonnage »*, Cahier n°3, 1859, Paris, Agricola Perdiguier, pp. 9-10.

**Document 5 : la défense du compagnonnage (1863).**

Source : Agricola Perdiguier, *Question vitale sur le compagnonnage et la classe ouvrière*, Éditeur Agricola Perdiguier, dit Avignonnais-la-Vertu, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1863, pp.120-124 et pp.127-128.